



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

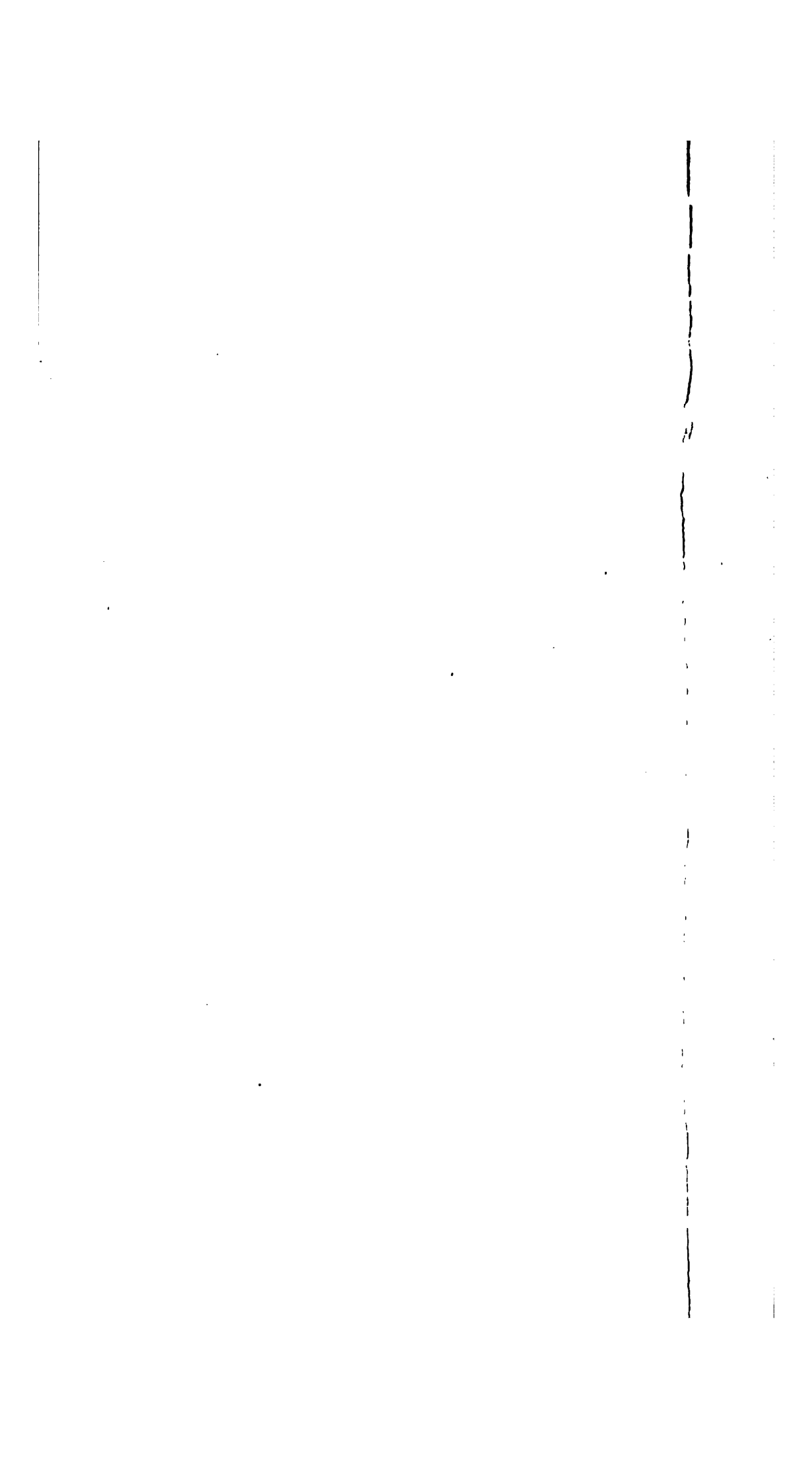
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

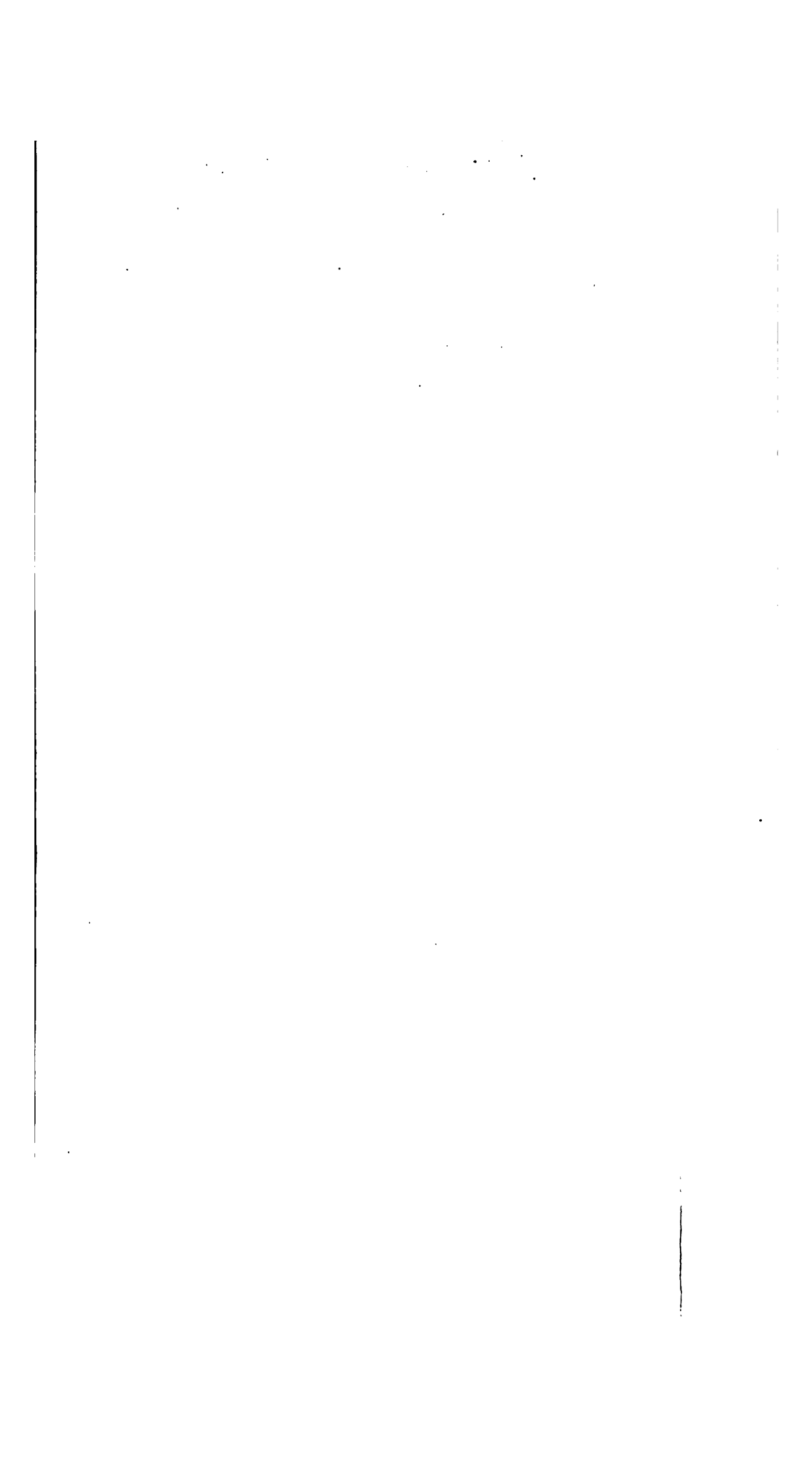








DT
597
.F82



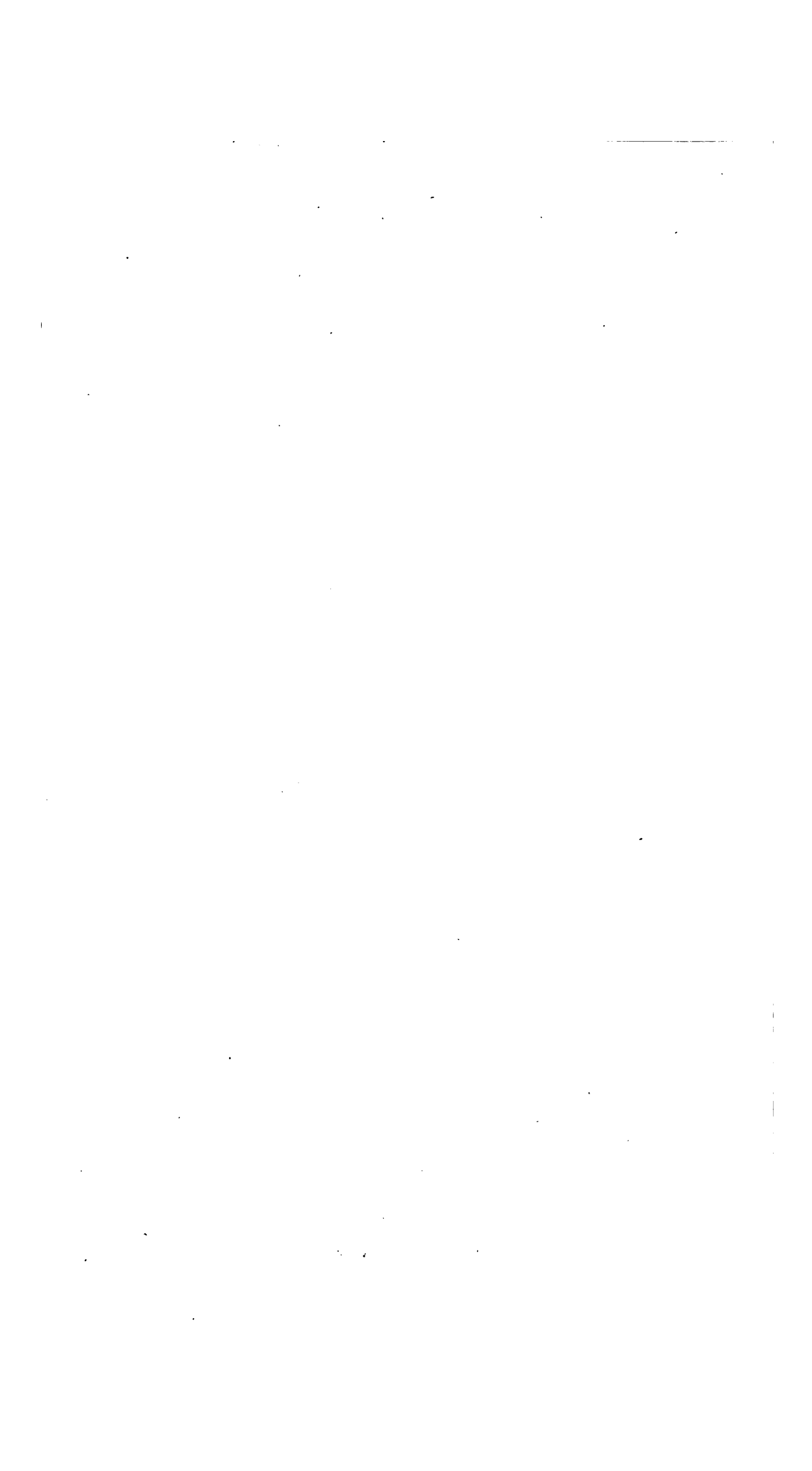
SÉNÉGAL ET NIGER

LA FRANCE

DANS

L'AFRIQUE OCCIDENTALE







REGAL ET NIGER. — Construction avancée, dit-on.

Phototype E. Harman et Cie, Paris.

CHÉMIN DE FER DE KATIS A BAYOULABÉ

France . MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES

SÉNÉGAL ET NIGER

LA FRANCE

DANS

L'AFRIQUE OCCIDENTALE

1879-1883



TEXTE

PARIS

CHALLAMEL AINÉ. ÉDITEUR

LIBRAIRIE COLONIALE

3, RUE JACOB ET RUE FURSTENBERG, 2

—
1884

vignaud lith



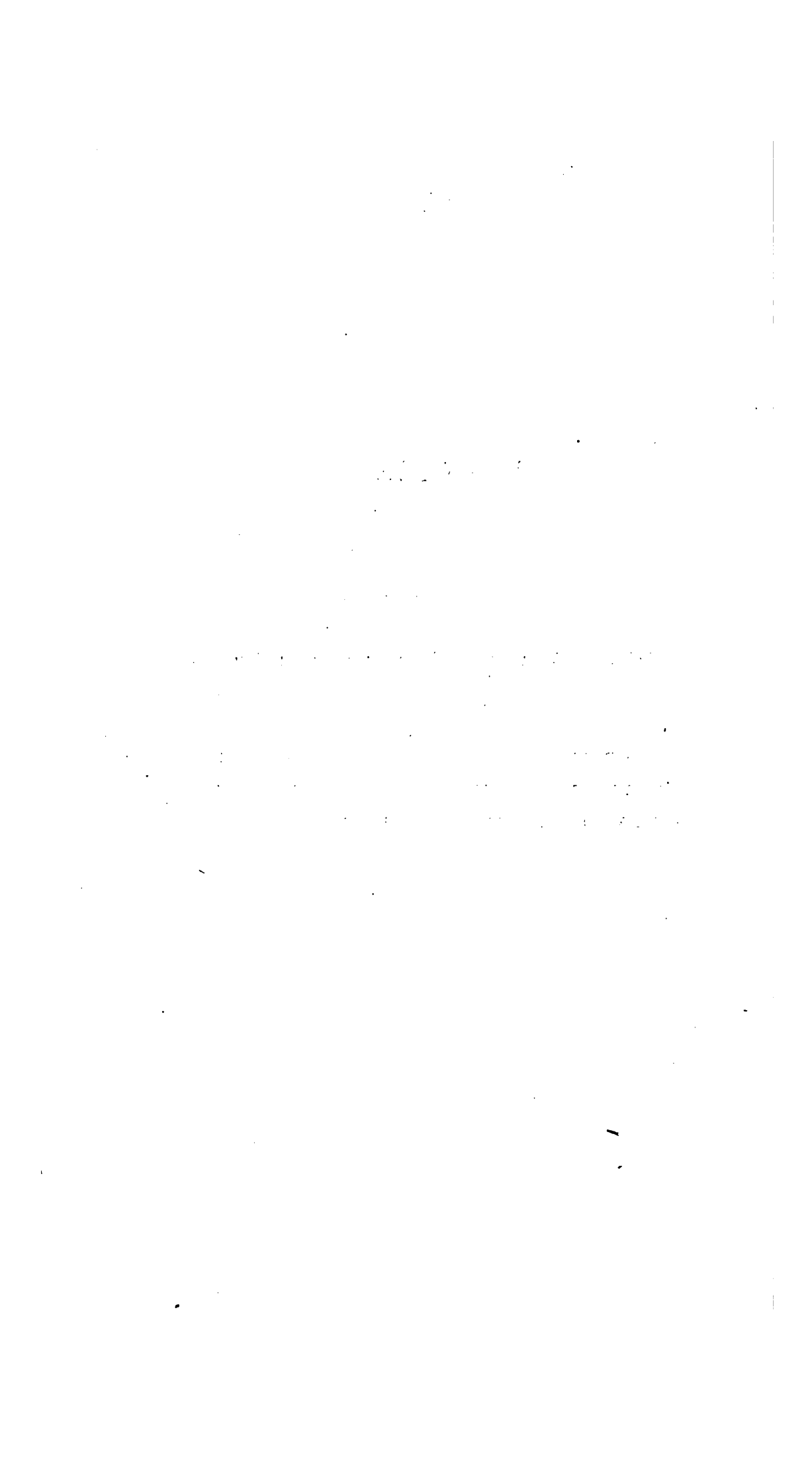
Uignaud
6-4-29

10-7-33 H.C.H.

PRÉFACE

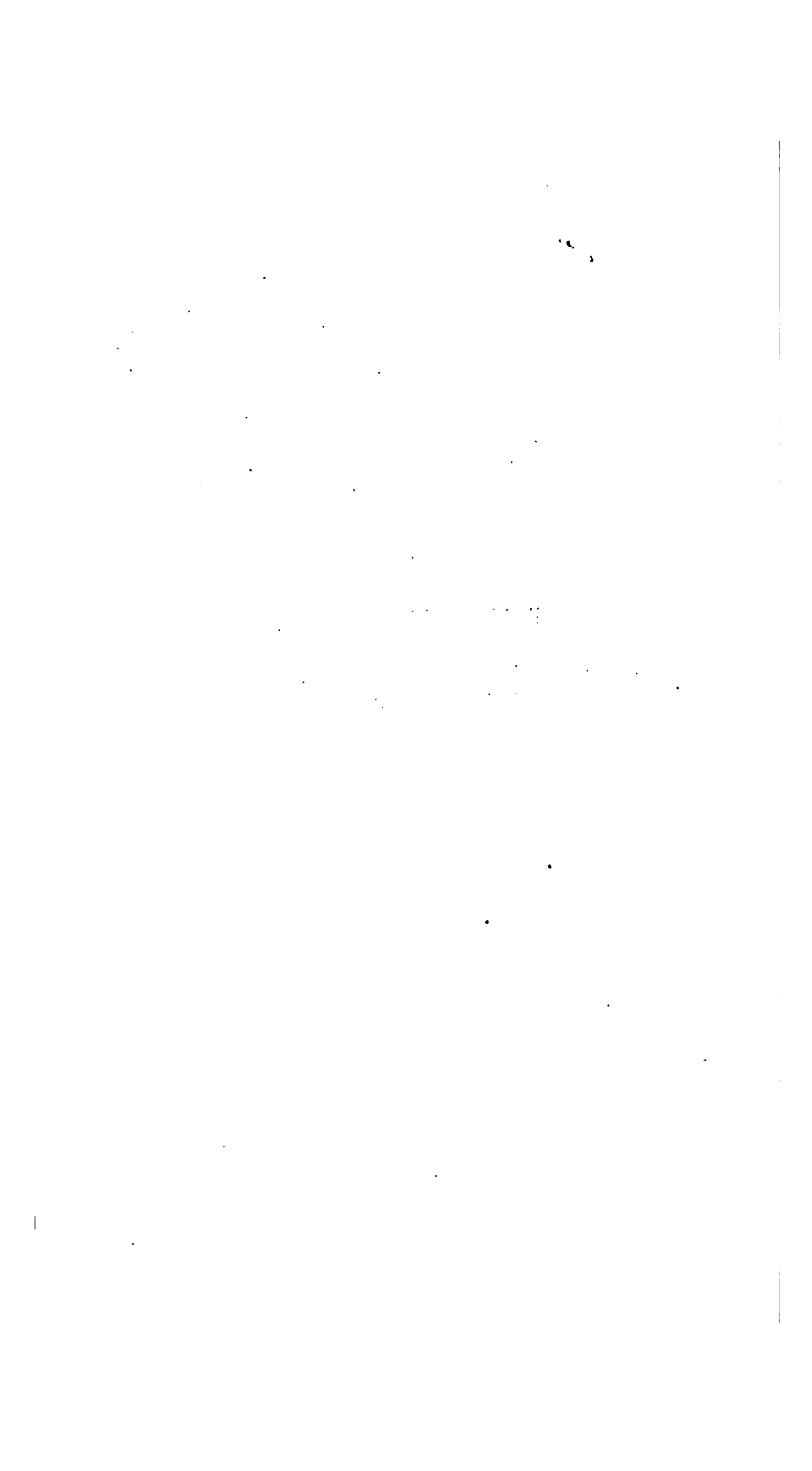
Ce livre est un exposé de la question du Haut-Sénégal, fait d'après les rapports, lettres, notes et cartes de ceux qui ont vu ce dont ils parlent.

Il a pour objet de faire connaître la partie du Soudan que nous occupons, de permettre d'apprécier ce qui a été fait, et ce qui reste à faire.



CHAPITRE PREMIER

**EXPOSÉ GÉNÉRAL DE LA QUESTION DU HAUT-SÉNÉGAL
ET DU HAUT-NIGER**



CHAPITRE PREMIER

La pénétration dans le Soudan et le général Faidherbe, 7 août 1863. — M. de Freycinet propose de relier le Sénégal au Niger, 12 juillet 1879. — Première proposition du ministre de la marine, l'amiral Jauréguiberry, 25 septembre 1879 : Poste de Bafoulabé et route de Médine à Bafoulabé. — Deuxième proposition du même ministre : Construction du réseau des voies ferrées du Sénégal et du Soudan, 5 février 1880. — Complément d'études demandé par le Parlement. — Le Parlement vote la construction de la voie ferrée Kayes-Bafoulabé. — Résumé des documents législatifs relatifs au Haut-Sénégal. — Tableau de l'ensemble des crédits. — Documents officiels (Décrets et règlements ministériels relatifs au Haut-Sénégal). — Lettre de M. le comte de Saint-Vallier, ambassadeur à Berlin.

LA PÉNÉTRATION DANS LE SOUDAN ET LE GÉNÉRAL FAIDHERBE

7 août 1863.

La question du Haut-Sénégal a été posée pour la première fois par le général Faidherbe, alors gouverneur du Sénégal, dans la lettre du 7 août 1863, qu'il écrivait à M. Mage, lieutenant de vaisseau :

« Monsieur le capitaine,

« Votre mission consiste à explorer la ligne qui joint
« nos établissements du Haut-Sénégal avec le Haut-Niger
« et spécialement avec Bammako qui paraît le plus rap-
« proché, en aval duquel le Niger ne présente peut-être
« plus d'obstacles sérieux à la navigation. »

Le général indiquait ensuite que le but serait plus tard
« de créer une ligne de postes, distants d'une trentaine

« de lieues, entre Médine et Bamako, ou tout autre point
« voisin sur le Haut-Niger, qui paraîtrait plus convenable
« pour y créer un point commercial sur ce fleuve. »

Examinant la voie commerciale, Saint-Louis à Médine par le fleuve, Médine à Bamako par terre, et enfin le Niger, le général montre qu'il y aura un avantage évident et très considérable pour nos marchandises à suivre cette voie de préférence à celle des caravanes (Mogador au Niger) et il ajoute :

« Les produits riches nous arriveront en retour par
« la même voie, mais les produits encombrants, que nous
« obtiendrons en échange, ne pourraient pour la plupart
« nous arriver en Europe qu'en descendant le Niger.
« C'est un problème à étudier. »

Les idées essentielles qui ressortent de cette lettre sont :

1° La jonction du Haut-Sénégal au Haut-Niger par une ligne de postes;

2° La possibilité de faire passer par ces voies les objets d'importation européenne pour en faire le commerce sur le Niger, et retour par la même voie des matières riches.

3° L'impossibilité de songer à cette même voie pour les marchandises encombrantes des bords du Niger, et l'importance qu'il y aurait à voir si on ne pourrait pas utiliser à cet effet l'embouchure de ce fleuve.

Tout le monde a lu le récit du voyage de Mage dans le Soudan occidental; c'est, parmi les ouvrages relatifs à l'Afrique, un des livres les plus remarquables, les plus vrais, les plus clairvoyants parus jusqu'à ce jour.

Mais ni le général Faidherbe, ni Mage ne réussissent à attirer l'attention du gouvernement sur cette grande question; l'opinion publique, indifférente à cette époque à toutes les découvertes géographiques, ne s'en préoccupe pas davantage.

M. DE FREYCINET PROPOSE DE RELIER LE SÉNÉGAL AU NIGER

12 juillet 1879.

Ce n'est que quinze ans plus tard que M. de Freycinet, ministre des Travaux publics, reprenait d'une façon accessoire les idées du général Faidherbe, à propos d'une brochure publiée, le 26 avril 1879, par M. Duponchel, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, brochure relative aux voies de communication entre nos possessions africaines et le Soudan.

Le ministre des Travaux publics, dans un rapport du 12 juillet 1879 au Président de la République, écrivait ce qui suit :

« Les découvertes des voyageurs dans ces dernières années ont montré que l'Afrique centrale est loin d'être ce que l'on supposait. Là où l'on croyait n'exister que de vastes déserts et des contrées arides, il est prouvé, au contraire, que de grandes agglomérations d'hommes vivent dans un état plus ou moins voisin d'une demi-civilisation. Des villes d'une réelle importance par le nombre de leurs habitants s'élèvent sur les bords des lacs et le long des cours d'eau. Le Sahara lui-même n'est pas tel que le dépeignaient des observations incomplètes ou superficielles.

« Le Soudan paraît être la partie la plus notable de ce vaste ensemble. La population y est évaluée par certains voyageurs à plus de cent millions d'âmes. Un grand fleuve, le Niger, le traverse sur la moitié de son territoire. Les habitants sont laborieux, et les éléments d'un trafic international paraissent y exister à un haut degré. Des deux côtés, par l'Algérie et par le Sénégal, ce pays peut être abordé en surmontant des difficultés plus ou moins considérables. Le problème depuis vingt ans a tenté nombre d'esprits : le moment semble venu de le résoudre pratiquement...

« Saisi par le rapport de M. Duponchel, je n'ai pas
 « cru devoir rester inactif. J'ai formé une Commission¹
 « préparatoire avec quelques membres distingués de mon
 « administration, et je l'ai consultée sur la valeur des
 « idées émises par M. Duponchel. Après une délibération
 « approfondie, cette Commission a produit, à la date du
 « 12 juin dernier, un avis motivé dont je transmets ici
 « les conclusions :

1° La Commission pense qu'il existe dans le Soudan des populations nombreuses, un sol fertile et des richesses naturelles inexploitées. Il y a grand intérêt à leur ouvrir des débouchés commerciaux vers les possessions françaises qui sont les mieux placées pour les recevoir.

Il est bon que la France, à l'exemple de l'Angleterre, fasse de son mieux pour, à l'intérieur de l'Afrique, s'opposer à la traite qui se pratique par les caravanes à la limite de son territoire incontesté et à travers des pays qui étaient reconnus comme dépendant de l'action des pachas d'Alger, dont elle tient tous les droits ;

2° L'ouverture d'un chemin de fer reliant nos possessions d'Algérie au Soudan est nécessaire pour arriver à ce double résultat ;

3° Il est nécessaire de relier également le Sénégal au Niger ;

4° Les explorations ou études à entreprendre doivent être dirigées simultanément du Sénégal et de l'Algérie, et les projets de loi doivent embrasser les deux directions ;

5°

M. de Freycinet ajoutait :

« A la suite de cet avis considérable, si j'avais pu
 « conserver quelque hésitation, cette hésitation aurait été

1. Cette Commission était composée de : MM. Tarbé de Saint-Hardouin, Legros et Hardy, inspecteurs généraux des ponts et chaussées ; Meissonnier, inspecteur général des mines ; Solacroup, directeur de la C^{ie} d'Orléans ; Jacquin, directeur de la C^{ie} de l'Est ; Godin de Lépinay, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Perouse, ingénieur des ponts et chaussées.

Le commandant Périer, délégué du ministre de la guerre, a participé aux travaux de la Commission.

« levée par le courant d'opinion, qui s'est simultanément
« manifesté dans les deux Chambres, en faveur de cette
« même question.

« A la Chambre des députés, la Commission du budget,
« ayant à statuer sur un amendement de l'honorable
« M. Paul Bert, s'est exprimée en ces termes, par l'organe
« de son rapporteur, l'honorable M. Rouvier :

« Votre Commission, Messieurs, est très sympathique à l'objet
« de cet amendement. L'Afrique attire de plus en plus l'attention
« des hommes civilisés. La France, plus rapprochée du continent
« africain que la plupart des autres nations, plus directement
« intéressée qu'elles à l'avenir de ce continent par ses possessions
« de l'Algérie, du Sénégal, du Gabon, et par les nombreux comp-
« toirs français établis sur la côte occidentale, la France ne peut
« se dispenser de prendre sa part dans le mouvement qui entraîne
« l'Europe vers les régions africaines dont on commence à entre-
« voir les richesses. Le souci de la grandeur et des intérêts de
« notre patrie ne nous commande-t-il pas de nous placer à la tête
« de ce mouvement?

« Au Sénat, la Commission du classement des chemins
« de fer en Algérie n'a pas été moins explicite. Son rap-
« porteur, M. Pomel, conclut ainsi au sujet d'un amen-
« dement de l'honorable M. Caillaud :

« La majorité de la Commission, pour ces motifs, n'a pas cru
« devoir accueillir l'amendement de M. Caillaud. La Commission,
« cependant, est unanimement très sympathique aux études qui
« doivent préparer, si possible, l'exécution du chemin de fer
« transsaharien : elle est bien convaincue qu'il y a un grand intérêt
« patriotique et national à résoudre à notre bénéfice le problème
« de l'accès du bassin du Niger et à nous tenir à l'avant-garde de
« la civilisation dans les autres contrées que nous ouvre notre
« France algérienne.

« A la suite de ce rapport, une grande Commission, dite
« Commission supérieure pour l'étude des questions rela-

tives à la mise en communication, par voie ferrée, de l'Algérie et du Sénégal avec l'intérieur du Soudan, » comprenant des membres du Parlement et divers spécialistes, était nommée par le Président de la République.

Dans cette première Commission, qui avait pour objectif principal le chemin de fer transsaharien, dont le chemin de fer projeté au Sénégal ne devait être qu'un prolongement, il s'opéra un revirement remarquable sur les observations présentées par M. Legros, au nom du ministre de la Marine, l'amiral Jauréguiberry, et le transsoudanien prit une place indépendante à côté du transsaharien.

**PREMIÈRE PROPOSITION DU MINISTRE DE LA MARINE
L'AMIRAL JAURÉGUIBERRY**

POSTE DE BAFOLABÉ ET ROUTE DE MÉDINE A BAFOLABÉ

•
25 septembre 1879.

Aux séances des 21 juillet et 1^{er} août 1879 de la grande Commission, les propositions relatives à la nécessité de relier le Sénégal au Niger se précisèrent davantage.

Le 25 septembre 1879, M. l'amiral Jauréguiberry, ministre de la Marine et des Colonies, présentait au Président de la République le rapport suivant :

« Monsieur le Président,

« L'attention des puissances maritimes de l'Europe,
« stimulée par les découvertes récentes du monde savant,
« se porte en ce moment vers le Continent africain avec
« une ardeur dont on chercherait vainement un autre
« exemple dans les temps modernes.

« Cette terre, encore mystérieuse, attire à la fois la
« curiosité des géographes, la sollicitude des esprits libé-
« raux et les légitimes convoitises du commerçant et du
« colonisateur. Il s'agit, en effet, d'un monde nouveau à

« entraîner dans le courant du progrès industriel et à
« conquérir à la civilisation.

« La France ne pouvait rester étrangère à ce mouve-
« ment. Le rôle le plus important appartient en effet
« dans cette question à notre pays qui, par l'Algérie,
« possède une notable partie du nord de l'Afrique, et
« par le Sénégal pénètre dans l'intérieur de ce conti-
« nent à une distance de 170 à 180 lieues, à l'aide d'un
« fleuve dont toutes les populations riveraines reconnais-
« sent notre souveraineté. Aussi n'avons-nous jamais
« cessé d'étendre dans ces deux directions le rayonne-
« ment de notre influence. Après avoir envoyé dans l'Ogoué
« et dans le Ségou des explorateurs qui ont recueilli des
« données précieuses sur ces contrées peu connues ou
« non encore explorées, le gouvernement français n'a pas
« hésité à confier l'étude de ces importantes questions à
« une haute Commission composée des hommes les plus
« spéciaux auxquels il a confié la solution du problème
« ardu de l'établissement d'un chemin de fer destiné à
« relier à travers le Sahara notre colonie algérienne à nos
« possessions de la côte occidentale d'Afrique.

« L'étude de cette idée grandiose, qui se poursuit avec
« tout le développement qu'elle comporte, a fait surgir un
« autre projet d'une réalisation infiniment moins labo-
« rieuse et qui a rencontré tout d'abord la faveur de la
« Commission : je veux parler de la construction d'une
« voie ferrée entre le Sénégal et le Niger. Ces deux grands
« fleuves, qui se jettent à la mer à une distance considé-
« rable l'un de l'autre, ne se trouvent plus séparés dans
« leur cours supérieur que par un intervalle de 500 kilo-
« mètres environ, formé par une contrée d'une grande
« richesse. Or, tandis que le Sénégal est navigable dans
« presque toute son étendue, durant une partie de l'année,
« le Niger est obstrué par des rapides qui interdisent
« absolument l'accès de la mer aux riverains de la plus
« belle partie de son cours. Faire affluer vers notre colonie

« par un fleuve français les produits naturels de ce bas-
 « sin si merveilleusement doté et jusqu'ici sans issue, tel
 « serait le but de ce projet dont j'ai déjà jeté les bases
 « principales et qui pourrait, si vous le jugiez opportun,
 « être soumis au Parlement à la session prochaine. Sa
 « réalisation, que je considère comme une œuvre d'une
 « importance immense, nécessitera des sacrifices consi-
 « dérables d'hommes et d'argent, mais j'ai la confiance
 « qu'elle trouvera auprès des Chambres l'accueil sympa-
 « thique réservé à tout ce qui peut ajouter à la grandeur
 « et à la prospérité nationales. »

Le ministre exposait ensuite la nécessité, sans préjuger la grave question qu'il venait d'examiner, d'étendre notre occupation du Sénégal, et demandait :

- 1° L'établissement d'un poste fortifié à Bafoulabé ;
- 2° La construction d'une route entre Médine et Bafoulabé.

DEUXIÈME PROPOSITION DU MINISTRE DE LA MARINE

CONSTRUCTION DU RÉSEAU DES VOIES FERRÉES DU SÉNÉGAL ET DU SOUDAN

Après que l'occupation de Bafoulabé fut devenue un fait accompli, et que l'essai de construction d'une route eut fourni des résultats négatifs, l'amiral Jauréguiberry déposa, le 5 février 1880, un projet de loi dont l'exposé des motifs rappelait d'abord les travaux de la Commission supérieure instituée par le Président de la République pour l'étude des questions relatives à la mise en communication, par voie ferrée, de l'Algérie et du Sénégal avec l'intérieur du Soudan.

Cette Commission avait tracé le programme des études et des reconnaissances à faire entre l'Algérie et le Niger

à travers le Sahara ; les ingénieurs et les explorateurs étaient déjà à l'œuvre, comme il résulte d'un rapport de M. de Freycinet, inséré au *Journal Officiel* le 31 décembre 1879. Le département de la Marine avait pourvu à l'organisation d'un service d'études au Sénégal. L'exposé des motifs continuait ainsi qu'il suit :

« Le but qu'on se propose aujourd'hui est de relier
« par une voie ferrée, d'une part Dakar à Saint-Louis, de
« l'autre Saint-Louis à Médine, cette dernière ligne se
« prolongeant par Bafoulabé jusqu'au Niger.

« L'établissement de cette grande voie se divise en
« trois parties :

« 1° Ligne de Dakar à Saint-Louis, d'une longueur de
« 260 kilomètres, à concéder moyennant une garantie
« d'intérêts ;

« 2° Embranchement entre cette ligne et Médine
« (580 kilomètres) qui serait également à concéder ;

« 3° Ligne de Médine au Niger (520 kilomètres) qui
« serait construite aux frais de l'État.

« La dépense est évaluée à 120 millions en somme
« ronde et se divise comme suit :

« Ligne Dakar-Saint-Louis : 62,440 fr. le kilomètre « (compagnie concessionnaire).	16,234,400
« Embranchement sur Médine : 71,800 fr. le kilo- « mètre (compagnie concessionnaire).	41,644,000
« De Médine au Niger : 88,250 fr. le kilomètre (État).	43,890,000
« Travaux imprévus (compagnie concessionnaire).	7,937,000
« Forts. — Travaux d'amélioration du Sénégal. —	
« Frais d'études. — Travaux imprévus (État).	8,294,600
TOTAL.	120,000,000

« Sur ces 120 millions, le chiffre de la dépense à la
« charge de l'État serait de 54,183,800 francs à répartir
« sur six exercices de 1880 à 1885, soit en moyenne neuf
« millions pour chaque exercice. »

Le ministre insistait ensuite sur la nécessité de mettre les crédits à la disposition de la Marine, dès les premiers mois de chaque année, et c'est là, comme nous le verrons, une condition essentielle dont il n'a malheureusement pas été tenu suffisamment compte.

On peut considérer à ce moment l'œuvre du Haut-Sénégal, en tant que conception, comme sortie complètement des tâtonnements et des hésitations qui marquent nécessairement l'enfantement de projets aussi considérables, et tout ce que nous venons de dire peut se résumer ainsi :

7 août 1863. — Le général Faidherbe indique que la jonction du Haut-Sénégal et du Haut-Niger est nécessaire au développement de notre influence et de notre commerce en Afrique.

25 septembre 1879. — L'amiral Jauréguiberry, ministre de la Marine et des Colonies, propose au Parlement les voies et moyens propres à opérer cette jonction.

COMPLÉMENT D'ÉTUDES DEMANDÉ PAR LE PARLEMENT

Mais si la conception de l'œuvre a été longue et laborieuse, sa mise à exécution ne semble pas devoir l'être moins.

Nous ne nous occuperons pas du chemin de fer Dakar-Saint-Louis. Cette ligne a une existence propre, complètement indépendante de ce qui a été fait et de ce qui sera fait dans le Haut-Sénégal d'ici longtemps, car elle ne s'y rattache que par le projet de construire un embranchement reliant la ligne Dakar-Saint-Louis d'une part, et d'autre part la ligne Kayes-Bammako. Or, cette partie du projet était mise de côté et son exécution renvoyée à beaucoup plus tard par le Parlement.

En effet, le 29 juin 1880, M. Blandin, député, rappor-

teur du projet de loi déposé par l'amiral Jauréguiberry, s'exprimait ainsi :

« Les nations de l'Europe tournent de plus en plus les yeux vers le continent africain, désireuses de le pénétrer, espérant y trouver des débouchés pour leur commerce et des éléments pour leur trafic international.

« A juste titre la France n'entend pas rester étrangère à ce mouvement, et ses possessions de l'Algérie et du Sénégal peuvent lui fournir d'utiles moyens de devancer ses rivaux. »

.

Après avoir rappelé les crédits votés pour la route de Bafoulabé, M. Blandin ajoute :

« Mais l'expérience paraît avoir démontré qu'il serait inutile et même dangereux de persévérer dans l'idée première de construire une route : les pluies, très abondantes en certaines saisons, détériorent la chaussée ; puis la végétation, surexcitée par l'humidité du sol et par le soleil ardent succédant aux pluies, fait disparaître le tracé déjà fait.

« Il a semblé à M. le ministre qu'il serait préférable de substituer un chemin de fer à une route exposée à ces inconvénients et à ces dangers.

.

« Nous ne vous cacherons pas que votre Commission du budget, à laquelle le projet fut renvoyé sur la demande du ministre, éprouva quelque surprise de la nouveauté, de la hardiesse, de l'ampleur du projet et aussi de l'insistance mise à obtenir un vote presque immédiat.

« Bien qu'elle comprit tout l'intérêt économique, commercial, patriotique, qui avait inspiré le projet, malgré tout le désir qu'elle a pu ressentir de s'associer aux vues du ministre, d'en préparer et d'en faciliter la

« réalisation, elle a pensé, cependant, qu'il ne fallait se
 « lancer dans cette œuvre nouvelle et hardie qu'avec ré-
 « flexion et maturité, qu'après l'avoir étudiée sérieusement
 « sous tous ses aspects.

« Après un premier examen, elle se demanda si les
 « trois sections de ce projet présentaient le même degré
 « de nécessité impérieuse et d'urgence.

« Il lui sembla que la ligne de Saint-Louis à Médine
 « pouvait être au moins provisoirement négligée.

« En effet, cette ligne doit courir parallèlement au
 « fleuve le Sénégal, et sur sa rive gauche; bien que la
 « navigation sur le fleuve ne soit complètement assurée
 « que pendant la saison des pluies de juillet à novembre,
 « bien que pendant le reste de l'année elle soit presque
 « absolument impraticable, votre Commission a pensé
 « qu'il pouvait cependant y avoir économie de se servir
 « provisoirement de cette voie d'eau et attendre que des
 « besoins impérieux vissent à se manifester pour lui
 « substituer une voie ferrée.

« Elle résolut donc de détacher du projet la ligne de
 « Saint-Louis à Médine.

« Restaient les lignes de Dakar à Saint-Louis et de
 « Médine au Niger.

« C'est sur la seconde des lignes conservées à son
 « étude que se sont reportées toutes les préoccupations
 « de votre Commission comme présentant le plus grand
 « intérêt immédiat, comme pouvant le plus promptement
 « réaliser le but proposé : mettre en communication le
 « port de Saint-Louis avec le Niger, par le Sénégal et la
 « voie ferrée. »

La Commission suppose ensuite qu'il serait impos-
 sible ou dangereux de s'avancer au delà de Bafoulabé,
 et elle demande, en conséquence, de faire étudier ce
 projet restreint.

Ce nouveau travail était bientôt remis à la même Commission qui le rejetait pour les motifs suivants :

« Après examen sérieux, votre Commission a le regret
« de vous dire que sa conviction n'est pas encore suffi-
« samment arrêtée, que sa religion n'est pas suffisam-
« ment éclairée pour proposer à votre sanction un projet
« même restreint, qu'elle se voit forcée de vous proposer
« l'ajournement aux derniers mois de cette année.

« Il paraîtra peut-être à certains esprits que la gran-
« deur patriotique de l'œuvre à entreprendre, que le but
« à atteindre qui doit être fécond, beaucoup le croient,
« en résultats avantageux pour notre influence, notre
« commerce, notre industrie, notre marine marchande,
« commandaient une résolution plus prompte, plus hardie,
« quand même les incertitudes, les inconnues qui sur-
« gissent à chaque pas dans ce projet, devraient nous
« donner quelques mécomptes, quelques regrets.

« La Commission du budget a pensé qu'elle devait
« imposer silence à ces considérations, qui l'émeuvent
« autant que qui que ce soit, pour écouter la seule voix
« de la prudence. Elle ne saurait oublier qu'elle a à vous
« proposer l'emploi des deniers des contribuables. »

La Commission concluait simplement au vote d'un
crédit de 833,000 fr. pour établissement des lignes télé-
graphiques, postes nouveaux fortifiés, approvisionne-
ments, brigades topographiques, etc., crédit qui, sur la
demande du ministre, fut porté à 1,300,000 fr.

Le 13 juillet 1880 ce projet adopté par la Chambre des
députés était soumis au Sénat et adopté par lui.

**LE PARLEMENT VOTE LA CONSTRUCTION DE LA VOIE FERRÉE DE
KAYES A BAFOLABÉ**

Enfin, le 13 novembre 1880, le ministre de la Marine,
l'amiral Cloué, demandait un crédit de 8,552,751 fr. pour

la construction d'une voie ferrée entre Médine et Ba-foulabé.

Le 21 décembre 1880, M. Blandin, député, rapporteur au nom de la Commission du budget, s'exprimait ainsi qu'il suit sur ce projet :

« L'objectif du ministère de la Marine, c'est le fleuve
« le Niger.

« Ce fleuve, qui prend ses sources dans les environs
« du mont Loma, remonte au nord-est vers Bammako,
« Ségou, Timbouctou, de là se dirige un moment vers
« l'ouest pour reprendre ensuite sa route presque direc-
« tement vers le sud et se jeter dans l'Atlantique, dans le
« golfe de Guinée. Il ne devient navigable, en sortant de
« ses sources, que vers les environs du pays de Bourée,
« à Bocnia.

« La prépondérance dans le Soudan, dans l'intérieur
« de l'Afrique, appartiendra à ceux qui les premiers seront
« maîtres de ce fleuve qui deviendra un puissant véhicule
« pour le transport des produits des pays qu'il traverse,
« un puissant auxiliaire de commerce et de civilisation.

« Si nous parvenions à toucher les premiers au Niger,
« par un chemin de fer parti de notre colonie du Sénégal,
« on peut dire que ce résultat pourrait avoir pour notre
« pays les conséquences les plus heureuses, au point de
« vue économique, industriel et commercial ; ce serait un
« grand honneur pour le gouvernement de la République,
« et la France trouverait là un vaste champ d'expansion
« pour son intelligente activité commerciale.

« La Commission extra-parlementaire, instituée par
« décret du 13 juillet 1879, sur la proposition de M. de Frey-
« cinet, alors ministre des Travaux publics, pour l'étude
« des questions relatives à la mise en communication,
« par voie ferrée, de l'Algérie et du Sénégal avec l'in-
« térieur du Soudan, a, dans sa séance du 1^{er} août 1879,
« émis à l'unanimité l'avis :

« Qu'il y avait lieu d'exécuter, dans le plus bref délai possible, l'étude d'une voie provisoire entre Médine... et un point placé sur le Niger près de Bammako. »

« Dans la même séance le rapporteur de la Sous-Commission des explorations s'exprimait ainsi :

« Le but des travaux de la Commission supérieure est l'étude des questions relatives à la mise en communication, par voie ferrée, de l'Algérie et du Sénégal avec l'intérieur du Soudan. Votre Sous-Commission a pensé que son rôle particulier devait se borner à l'exploration des pays inconnus ou fermés, c'est-à-dire de ceux qui s'étendent, d'une part, entre la limite de nos possessions algériennes et, d'autre part, entre le bassin du Haut-Sénégal et ce même Niger.

« Plusieurs explorateurs se sont déjà mis à la disposition du gouvernement français. *Toutefois il nous a paru que le département de la Marine pourrait utilement assurer cette seconde portion de nos travaux, et relier le Sénégal au Niger par des études techniques ; il est préférable de lui laisser cette tâche.*

« *Il n'y a effectivement ni montagnes élevées à franchir, ni difficultés exceptionnelles à vaincre. Des caravanes font régulièrement cette traversée et des explorateurs nous édifient complètement à son égard.* »

« Nous avons cité l'avis de la Commission supérieure et le rapport d'un de ses membres pour que la Chambre sût bien que le projet qui lui est soumis n'émane pas de la seule initiative de M. le ministre de la Marine, qui s'autorise de la haute compétence de cette Commission, et aussi de vous faire voir que la Commission du budget, dans les propositions qu'elle va vous soumettre, ne vous engage pas dans une œuvre qui devrait rencontrer des difficultés exceptionnelles. Ajoutons que les reconnaissances déjà faites dans le pays à traverser, confirment ces données premières.

« Le gouvernement a, d'autre part, reçu de ses agents de la colonie ou à l'étranger les plus grands encou-

« ragements vers le but qu'il poursuit et les meilleurs
« renseignements sur les résultats à atteindre.

« L'un de ces agents écrit à M. le ministre des Af-
« faires étrangères que nous devons établir notre in-
« fluence sur le grand fleuve africain et nous assurer
« ainsi

« ... des résultats qui seraient, dans un très bref délai, d'une
importance telle que les quelques dépenses que l'État pourrait
faire pour y parvenir, ne peuvent entrer en ligne de compte
avec le but à atteindre, but qui serait tout à l'honneur du
Gouvernement de la République et tout à l'avantage du com-
merce français de la côte ouest d'Afrique. »

« C'est par une politique essentiellement pacifique
« que nous devons et que nous voulons atteindre ce but.
« Dès le mois de juillet, quand nous vous avons proposé
« de voter les premiers crédits pour la mission topogra-
« phique, la construction des postes fortifiés et le per-
« sonnel militaire destiné à protéger la mission et les
« travailleurs, nous avons dit à M. le ministre de la Marine
« que nous ne voulions en aucune façon préparer une
« expédition militaire; que nous entendions faire les frais
« d'une mission pacifique; que l'envoi d'une escorte mi-
« litaire n'impliquait nullement une occupation à main
« armée; que la construction des postes fortifiés ne
« devait se faire que sur un territoire cédé bénévolement
« ou à prix d'échanges et de cadeaux par les chefs indi-
« gènes ou les propriétaires de ces terrains; que les
« postes ne devaient comprendre que le sol nécessaire à
« leur assiette et à une zone de défense. En dehors de
« ces limites, nous n'avons en vue ni prise de possession
« ni annexion de territoires devenant militaires. Avant
« l'établissement de la ligne ferrée, les postes devront
« servir à assurer, à protéger nos communications aussi
« bien que celles des commerçants, des traitants, qui,
« encouragés par notre présence, nous suivraient ou nous

« précéderaient dans le pays. Après l'établissement de la
 « ligne ferrée, les postes seront une garde pour la sé-
 « curité de la voie. Nous voulons, suivant une expression
 « du général Faidherbe, des *postes-comptoirs*, comme
 « ceux que l'on rencontrait et que l'on rencontre encore
 « dans les vastes solitudes de l'Amérique du Nord.

« Nous tenons également à ce que l'on respecte les
 « habitudes, les mœurs, les coutumes, les croyances des
 « indigènes ; évitant de nous mêler à leurs querelles intes-
 « tines, nous ne leur ferons aimer, apprécier la civilisation
 « que par l'exemple et la persuasion. L'appareil de la force
 « pourra aussi nous les attirer par le désir de protection ;
 « apportons à nos relations avec tous beaucoup de tact et
 « de diplomatie.

« M. l'amiral, ministre de la Marine, a bien voulu nous
 « assurer qu'il était en pleine conformité de vues avec
 « votre Commission, que c'était en ce sens qu'il avait donné
 « et qu'il renouvellerait ses ordres et ses instructions.

« Il nous a donné communication de traités signés des
 « chefs, notables et habitants des villages de la rive gau-
 « che du Bakhoy, du Fouladouyou et du pays de Kita,
 « conçus dans cet esprit.

« Au point où en sont aujourd'hui les études, M. le
 « ministre de la Marine ne pouvait persister dans son
 « premier projet et vous proposer de décider qu'une ligne
 « ferrée serait construite par l'État, de Médine au Niger ;
 « il vous demande seulement les crédits nécessaires pour
 « construire une section de cette ligne, de Kayes à Bafou-
 « labé.

« C'est du reste la Commission du budget qui, dès le
 « mois de mai de cette année, avait demandé la restriction
 « du projet à cette seule section.

« Il y a lieu de penser que l'on pourra, plus tard,
 « construire la ligne entière ; mais dût-on rencontrer des
 « difficultés que rien ne fait prévoir et s'arrêter à Bafoulabé,
 « que nous penserions néanmoins qu'il est opportun, qu'il

« est même nécessaire de construire la première section.

« En effet, jusqu'à Kayes ou à Médine, nous avons le
« fleuve du Sénégal, voie imparfaite qui n'est pas praticable
« en toutes saisons, mais qui est susceptible de quelques
« améliorations.

« Au delà de Médine, le fleuve n'est plus praticable et
« nous manquons absolument de voies de communications
« avec Bafoulabé, notre dernier poste dans l'intérieur, et
« entre ces deux postes il y a 136 kilomètres.

« Il serait certainement dangereux de laisser ainsi le
« poste de Bafoulabé sans appui; mieux vaudrait l'aban-
« donner.

« Nous ne saurions nous résoudre à ce parti; car ce
« serait perdre notre influence sur les peuplades qui ont
« accepté notre installation au milieu d'elles, qui attendent,
« qui consentent à nous laisser pousser plus loin, et qui
« nous verraient rétrograder. Ce serait compromettre
« l'avenir.

« Il faut donc conserver Bafoulabé et assurer ses com-
« munications avec Médine!

« La seule chose à faire pour atteindre ce but, c'est de
« construire une voie ferrée, dussions-nous ne pas aller
« plus loin. Ce serait toujours une avance, une pénétration
« de 136 kilomètres et la possibilité, la facilité de rayonner
« sur une plus grande étendue d'un pays fertile, peuplé
« d'habitants capables de travailler, de cultiver, de tra-
« fiquer et d'arriver à la civilisation.

« Nous avons donc l'honneur de vous proposer d'ac-
« cepter le projet de M. le ministre de la Marine et d'au-
« toriser la construction de la section de Kayes à Bafou-
« labé. »

On voit que, de tout le projet proposé par l'amiral Jauréguiberry, il ne restait plus que la voie ferrée Kayes-Bafoulabé; mais la question de principe de la continuation de la voie était absolument réservée.

« Il y a lieu de penser, dit M. Blandin, rapporteur de
« la Commission, qu'on pourra plus tard continuer la ligne
« entière. »

Le Parlement ne voulait pas engager une entreprise aussi considérable sans être bien fixé sur les conditions dans lesquelles elle pouvait être exécutée.

Les commencements de l'œuvre du Haut-Sénégal ont été difficiles, très laborieux, comme on le verra dans les chapitres suivants; mais s'il en doit résulter quelques modifications sur la manière d'opérer la pénétration dans le Soudan, les résultats obtenus sont de nature à justifier amplement les projets du général Faidherbe et des ministres de la Marine, l'amiral Jauréguiberry et l'amiral Cloué.

Nous ne croyons pas nécessaire d'exposer tous les actes législatifs postérieurs au projet de loi du 13 novembre 1880, relatifs à la question du Haut-Sénégal; nous donnons le résumé suivant qui permet de se reporter facilement aux documents les plus importants concernant cette question.

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX ACTES LÉGISLATIFS CONCERNANT L'ŒUVRE DU HAUT-SÉNÉGAL
(BUDGET EXTRAORDINAIRE)

DATE du dépôt du projet de loi	MONTANT des crédits demandés	CHAMBRE DES DÉPUTÉS		SÉNAT		DATE de la promulgation de la loi
		RAPporteur et date du rapport	DATE de la discussion et son résultat	RAPporteur et Date du rapport	DATE de la discussion au Sénat	
25 septembre 1879.	1 300 000	M. BLANDIN Annexe à la séance du 13 juillet 1880.	Séance du 13 juillet 1880. Les crédits sont votés.	M. Ch. BRUN 13 juillet 1880.	Séance du 15 juillet 1880. Les crédits sont votés.	30 août 1880.
13 novembre 1880.	8 558 751	M. BLANDIN Annexe au procès- verbal de la séance du 31 décembre 1880.	28 décembre 1880. Les crédits sont votés.	M. Ch. BRUN Annexe au procès- verbal de la séance du 8 février 1881.	Séance du 23 février 1881. Les crédits sont votés.	26 février 1881.
16 janvier 1882.	7 458 785	M. Arthur LEROY 10 janvier 1882.	Séance du 13 mars 1882. Les crédits sont votés.	M. BERALDI Annexe au procès- verbal de la séance du 28 mars 1882.	Séance du 1 ^{er} avril 1882. Les crédits sont votés.	4 avril 1882.
26 avril 1883.	4 677 000	M. Arthur LEROY Séance du 9 juin 1883.	Séance du 3 juillet 1883 Les crédits sont votés.	M. BARNE Séance du 24 juillet 1883.	Séance du 1 ^{er} août 1883. Les crédits sont votés.	4 août 1883.
	3 300 000	M. Arthur LEROY	Séance du 30 décembre. Les crédits sont repoussés.	M. BARNE Séance du 17 janvier 1884.	Séance du 21 janvier 1884. Les crédits sont rétablis.	La demande de cré- dite soumise de nouveau à la Cham- bre est ajournée.

L'ensemble des crédits votés de 1880 à 1883 peut se résumer ainsi qu'il suit :

TABLEAU DE L'ENSEMBLE DES CRÉDITS VOTÉS

	1880	1881	1882	1883	1884
Budget ordinaire. . .	»	»	950000	744576	1902998
— extraordinaire.	1300000	8552751	7458785	4677000	»

DOCUMENTS OFFICIELS RELATIFS AU HAUT-SÉNÉGAL

(Décrets et règlements ministériels)

Les documents officiels émanant du ministère de la Marine pour l'organisation des services du Haut-Sénégal sont les suivants :

- 1° Règlement du 21 septembre 1880 pour la comptabilité des travaux du Haut-Sénégal;
- 2° Décret relatif à l'organisation du commandement des troupes dans le Haut-Sénégal et la direction des travaux;
- 3° Règlement du 17 janvier 1881 relatif aux chantiers d'approvisionnements à Saint-Louis;
- 4° Règlement du 19 juillet 1881 modificatif du règlement du 17 janvier 1881;
- 5° Règlement ministériel du 13 septembre 1882 sur l'organisation des divers services du Haut-Sénégal : chantiers de Saint-Louis, de Kayes; service des constructions des nouveaux postes; comptabilité; finances, etc., etc.;
- 6° Décret du 22 décembre 1882 fixant le traitement et les allocations du personnel militaire et civil du service des travaux du Haut-Sénégal;
- 7° Décret portant création de la Compagnie auxiliaire

d'ouvriers pour les travaux du Haut-Sénégal du 6 septembre 1880;

8° Décret portant création de la compagnie du train.

**LETTRE DE M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR
A BERLIN**

Nous terminerons ce rapide résumé sur les origines de la question du Haut-Sénégal et les décisions officielles qui y sont relatives par l'extrait d'une lettre que M. le comte de Saint-Vallier, ambassadeur de la République française à Berlin, écrivait au ministre des Affaires étrangères à la suite d'une conversation qu'il avait eue avec le célèbre voyageur autrichien Lentz :

« En dehors des récits fort intéressants de M. Lentz
« sur l'ensemble de son voyage, notre entretien s'est
« porté principalement sur les affaires de Tunisie et sur
« le massacre de la mission du colonel Flatters. MM. Lentz
« et Nachtigal ont rapporté, l'un et l'autre, de leur séjour
« au Centre Africain, un mépris profond pour les races
« qui l'habitent, surtout pour les nombreuses branches
« de la race arabe qu'ils regardent comme absolument
« réfractaire à toute civilisation; la mauvaise foi, la bar-
« barie, les instincts sauvages et cruels des musulmans
« africains dépassent, d'après eux, tout ce que l'on s'ima-
« gine en Europe, et les peuplades noires, idolâtres et
« primitives, seraient bien plus aptes à recevoir l'in-
« fluence des idées et des mœurs européennes. L'Arabe,
« le Berbère, le Touareg, et, à leur exemple, les noirs
« convertis à l'islamisme, seraient animés d'un fanatisme
« farouche et d'une haine irréconciliable contre les
« nations chrétiennes et civilisées; aussi devrait-on s'at-
« tendre à des guerres d'extermination, avant de pouvoir
« pénétrer et s'établir dans les régions occupées par les
« Mahométans, tandis qu'il y aurait des chances sérieuses

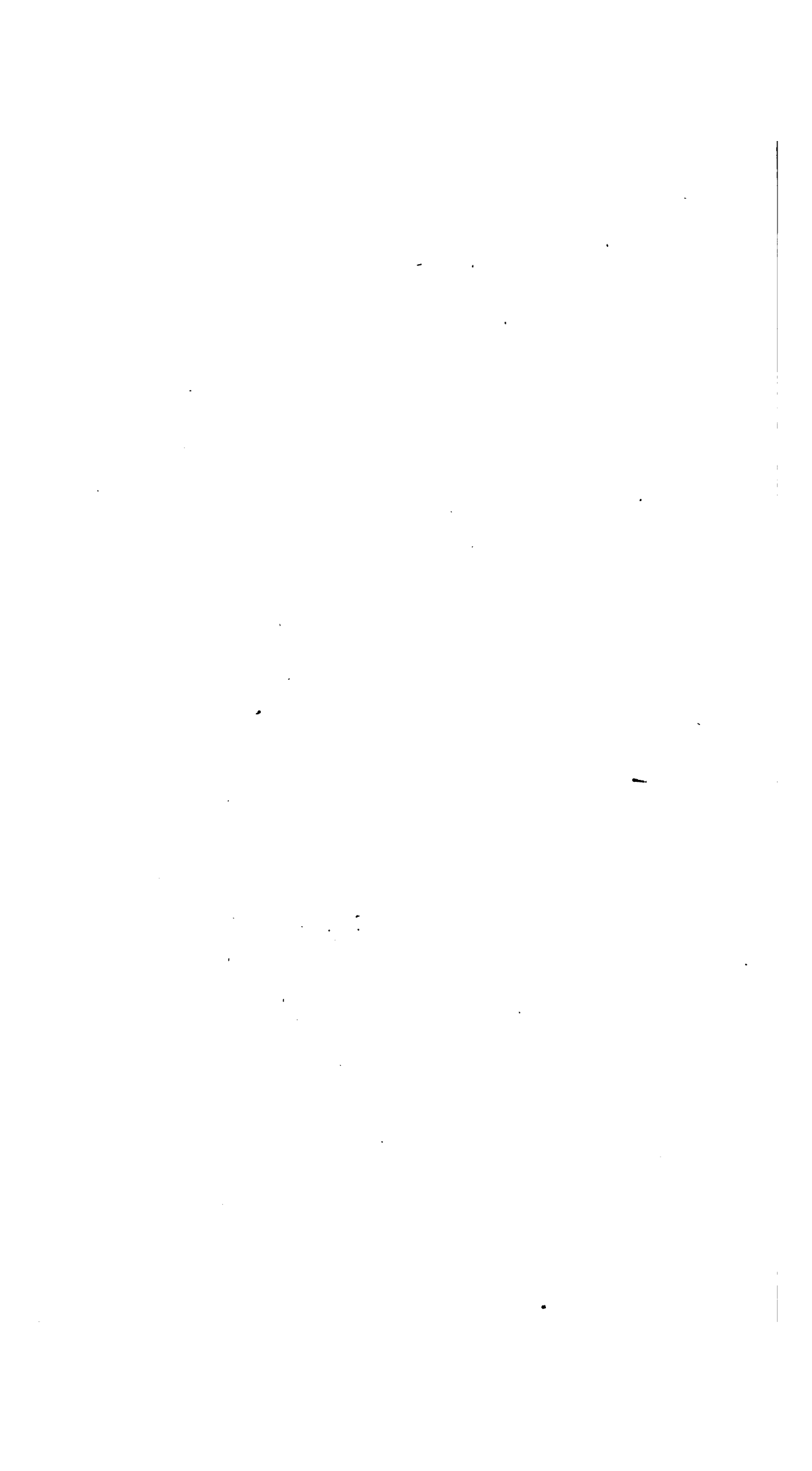
« de réussite pour les entreprises dirigées vers les contrées
« où les indigènes sont encore demeurés à l'état de nature
« et de *terre vierge*.

« Cette opinion des deux voyageurs allemands les
« conduit à porter un jugement fort différent sur les deux
« projets que la France tente de réaliser vers le Centre
« Africain. Celui qui a pour objectif d'unir par une voie
« ferrée les bassins du Niger et du Sénégal, afin de donner
« à notre colonie le bénéfice d'un grand courant commer-
« cial avec les populations noires du Haut-Niger et de la
« région de Timbouctou, leur semble pleinement réali-
« sable, non pas assurément sans de grands sacrifices et
« de nombreuses difficultés, mais avec un succès pres-
« que assuré, si nous y apportons la fermeté patiente et la
« persistance résolue, indispensables pour de semblables
« entreprises ; il s'agit, en effet, de distances limitées, de
« contrées à peu près connues, de populations sédentaires
« accoutumées à la domination. »

.

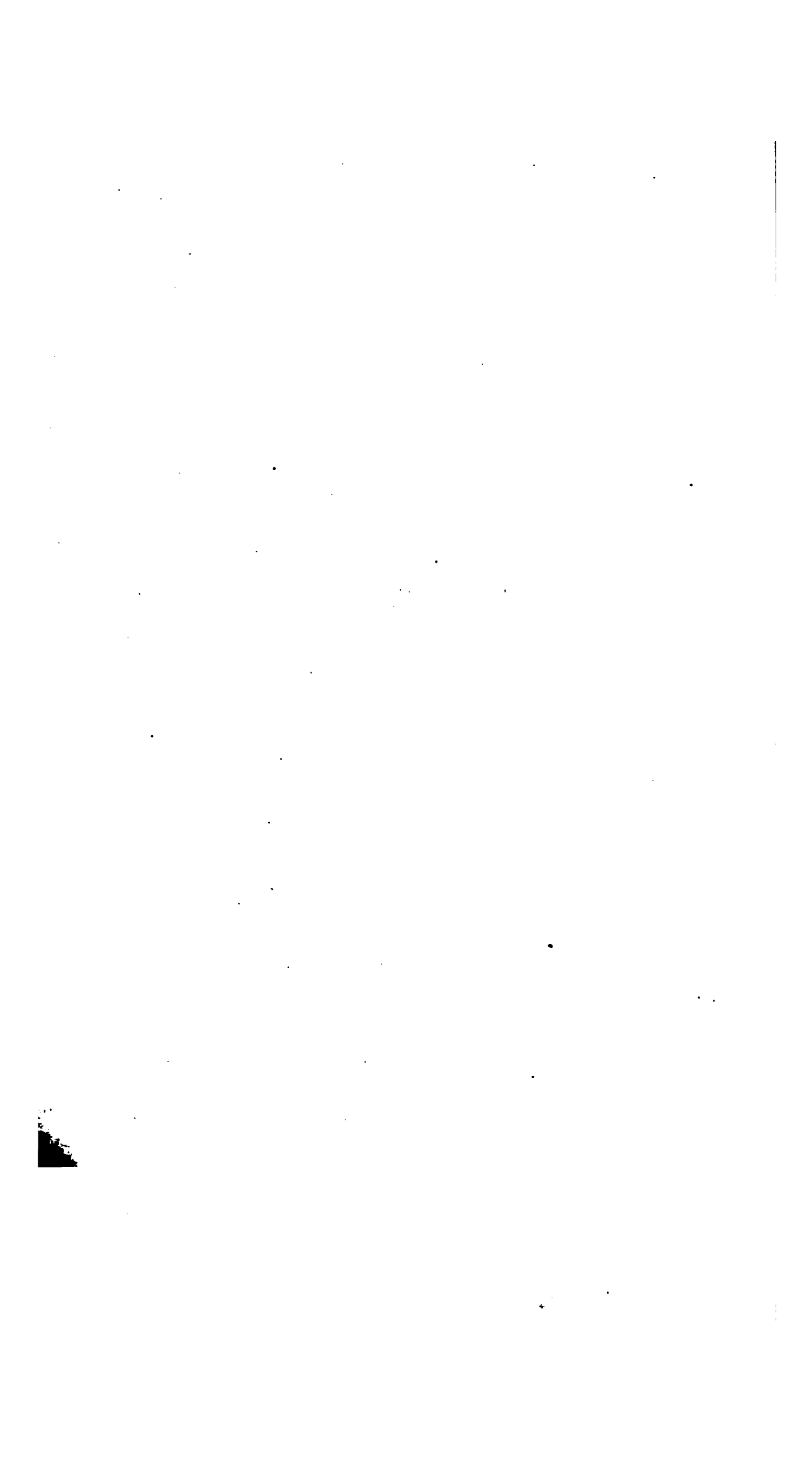
Après avoir rappelé l'opinion défavorable de MM. Nach-
tigal et Lentz sur le chemin de fer transsaharien, M. le
comte de Saint-Vallier, continue ainsi qu'il suit :

« La France, d'après les deux voyageurs, aurait, au
« contraire, une belle et admirable mission civilisatrice à
« remplir, si elle portait ses efforts, ses capitaux, sa puis-
« sance d'expansion sur les contrées avoisinantes de l'Al-
« gérie et du Sénégal, en limitant sagement sa tâche et en
« avançant peu à peu dans une voie qui serait féconde si
« chaque pas en avant était proportionné à la base solide
« qu'un progrès antérieur aurait permis de constituer... »



CHAPITRE II

**APERÇU GÉOGRAPHIQUE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE
POPULATIONS DU BASSIN DU SÉNÉGAL ET DU HAUT-NIGER
ORGANISATION SOCIALE
AGRICULTURE ET COMMERCE**



CHAPITRE II

§ 1^{er}

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DES BASSINS DU SÉNÉGAL ET DU NIGER

Limites de la colonie du Sénégal. — Aspect général du Haut-Sénégal et du Haut-Niger. — Bassin du Sénégal. — Bassin du Niger. — Hydrologie des cours d'eau de ces bassins.

LIMITES DE LA COLONIE DU SÉNÉGAL

La partie de l'Afrique occidentale, constituant actuellement notre colonie du Sénégal, est comprise entre les 9° et 17° degrés de latitude nord, et les 10° et 15° degrés de longitude à l'ouest de Paris.

Cette vaste région est formée par le bassin du Sénégal et la partie supérieure du bassin du Niger. Au sud-ouest, elle comprend les embouchures de divers fleuves dont le dernier est la Mellacorée, aux portes de la colonie anglaise de Free-Town. Les accidents géographiques qui la limitent sont à l'ouest, au sud et l'est, l'Atlantique, les montagnes du Fouta-Djallon et le cours du Niger; au nord, les cours du Bakhoy, du Baoulé et les territoires du Bakhounou et du Fadougou.

Ces limites sont très approximatives; et l'on ne saurait en conclure qu'elles enclavent un territoire présentant quelque unité au double point de vue géographique et poli-

tique. Elles indiquent purement et simplement le champ où s'exerce actuellement notre action coloniale. Elles reculeront nécessairement en même temps que s'étendront nos efforts qui ont une excellente base à Kita et à Bammako.

ASPECT GÉNÉRAL DU HAUT-SÉNÉGAL ET DU HAUT-NIGER

L'aspect général de ce pays varie selon les saisons. Pendant la saison sèche de décembre à juin, la campagne est monotone. Le soleil courbe les herbes, brûle les feuilles des arbres, tarit les petits cours d'eau et donne au paysage ce caractère d'aridité propre à tous les pays africains. Cependant, les vallées profondes arrosées par des rivières à eaux constantes conservent toujours la luxuriante végétation des contrées intertropicales.

Mais, dès que surviennent les pluies de l'hivernage, le pays se transforme tout à coup. La campagne est verte et riante ; c'est le moment des cultures et des récoltes. Nulle terre en Europe ne peut présenter une telle puissance de végétation.

Le terrain, dans le Haut-Sénégal, est fortement accidenté, couvert de monts isolés, de massifs, de chaînons, sans liens bien accusés entre eux, ayant un relief de 50 à 200 mètres au-dessus du niveau des plaines. Les pentes de ces hauteurs sont presque toujours des gradins successifs taillés à pic ; les sommets présentent des plateaux peu ondulés, couverts d'une végétation parfois puissante, mais le plus souvent rabougrie avec de grandes clairières pierreuses. Les lignes principales de ces hauteurs sont séparées par des plaines que la présence de nombreux cours d'eau rend très propres à la culture.

Vers les bords du Niger, l'aspect du pays change un peu. La vallée de ce fleuve, notamment, présente une vaste plaine fertile, bordée à l'ouest par les monts du Manding, s'élevant brusquement au-dessus de son niveau comme

une muraille abrupte. Ces monts du Manding présentent des ouvertures d'où descendent de jolies rivières roulant en cascades dans d'étroites vallées qu'elles fertilisent et où se sont installés bon nombre de villages prospères. On trouve des cultures jusque sur les pentes des montagnes.

BASSIN DU SÉNÉGAL

Le Sénégal proprement dit commence à Bafoulabé, au confluent de deux rivières importantes, le Bafing et le Bakhoy, et se jette dans l'océan Atlantique, à 16 kilomètres en aval de Saint-Louis.

Entre ces deux points, il reçoit à gauche la Falémé, sortant des montagnes du Fouta-Djallon. Cette rivière fournit de l'eau toute l'année, mais en saison sèche son débit est très faible. Elle se jette dans le Sénégal en amont de Bakel. A droite, le Koulou descend de Koniakary après avoir reçu un certain nombre de petites rivières venant en éventail du Diafounou, du Goudioumé, du Diombokho et du Sorma. Ces cours d'eau entretiennent la verdure et la fertilité dans ces régions considérées comme les plus chaudes du globe.

A Bafoulabé, le Bafing a 450 mètres de largeur. Cette rivière très importante sort du versant est du massif de Timbo, dans le Fouta-Djallon; son cours et ses nombreux affluents ne sont pas encore déterminés.

Le Bakhoy, qui forme avec le Bafing le fleuve du Sénégal, présente au confluent 250 mètres de largeur. Cette rivière vient du Manding, formée par un éventail de petits cours d'eau; elle coule d'abord vers le nord; puis, en aval du gué de Toukoto, elle reçoit le Baoulé et tourne brusquement à l'ouest pour rejoindre le Bafing à Bafoulabé.

Le Baoulé sort des monts du Manding entre Sibi et Bammako; il reçoit toutes les rivières qui fertilisent le sud du Bélédougou, coule vers le nord jusqu'en amont de Sam-

babougou et tourne brusquement à l'ouest pour porter ses eaux dans le Bakhoy, en aval de Toukoto. Le Baoulé reçoit à gauche le Badingho (ou Banioula) qui fertilise le Birgo et le Fouladougou. Son cours est presque parallèle à ceux du Bakhoy et du Baoulé dans leur partie supérieure.

La région nord-est du bassin du Sénégal n'est pas encore reconnue.

La navigabilité du Sénégal est permanente pour les grands avisos jusqu'à Mafou, dans l'île à Morphil (330 kilomètres de Saint-Louis à Mafou¹) ; elle se continue de ce point jusqu'à Khayes pendant quatre mois de l'année. Les chalands du commerce peuvent avec quelques efforts naviguer d'une manière presque permanente.

BASSIN DU NIGER

Le Niger prend sa source au mont Loma, se dirige vers le nord jusqu'à Farannah, tourne à l'est en aval de cette ville jusqu'au Ouassoulou. Puis il vient se heurter aux monts du Manding qui lui impriment la direction nord-est qu'il suit sensiblement jusqu'à Kabara, le port de Timbouctou. Au delà, le fleuve, après avoir décrit un grand arc vers le nord, s'infléchit vers le sud et va porter ses eaux dans le golfe de Guinée où il forme un vaste delta.

Son immense trajet, évalué à 850 lieues, a été suivi par Mungo-Park entre Bammako et Boussa ; mais ce voyageur, mort pendant son voyage, n'a pu donner les résultats de ses observations. René Caillé s'est embarqué entre Moptit et Kabara, dans une région où le fleuve se divise en plusieurs branches et le voyageur français n'a pu en suivre qu'une seule. Enfin les missions Mage et Galliéni n'ont pu dépasser Ségou.

Le cours du Niger est donc peu connu ; mais, d'après

1. D'après M. Legros, cette distance entre Saint-Louis et Mafou ne serait que de 200 kilomètres en ligne droite.

ce que l'on en sait, on l'a divisé en trois parties distinctes :

1° Le Haut-Niger compris entre les sources et les roches de Sotuba en aval de Bammako. Cette partie du bassin est montagneuse et bien arrosée par de nombreux affluents. Nous connaissons, à gauche, le Falico, le Tombali, le Sissi, le Koba, le Niando, le Diamba, le Kodosa, le Ba n'Diégué, le Tankisso, l'Amarakoba et les sept petites rivières en amont de Bammako. A droite, nous citerons les grands affluents : Mafou, Yendan, Milo, Soussa, Faudoubé. Le Milo, qui passe à Kankan, a devant cet important marché une largeur de plus de 100 mètres.

Un très important cours d'eau, le Mahel-Balével (en bambara Oulou-Oulou) traverse le Ouassoulou et, grossi du Mayel-Danével, du Baoulé, du Mayel-Bodevel, du Koba-Diéla et du Mayel-Bendougou, il se jette dans le Niger à Moptit (Macina) à un confluent visité par René Caillé. Toutes ces rivières font du Haut-Niger une région abondamment arrosée.

2° Le Niger moyen s'étend des chutes de Sotuba à celles de Boussa. Dans cette partie, le grand fleuve se divise en plusieurs bras qui arrosent le Macina; le bras de gauche est étroit mais profond et navigable. Il traverse le lac Déboé et coule ensuite sans obstacles jusqu'à Boussa en un lit large et profond. On ne connaît rien de ses affluents en dehors du Mayel-Balével. Le Niger moyen constitue la partie la plus fertile, la plus commerçante et la plus peuplée du bassin de cet immense fleuve. Notre position à Bammako peut nous rendre maîtres de la navigation et du commerce des vastes contrées riveraines.

3° Le Niger inférieur va des chutes de Boussa à la mer. Les cataractes de Boussa constituent un obstacle permanent à la navigation.

En résumé, le Niger forme trois grands biefs qui constituent en quelque sorte trois domaines coloniaux distincts. Si les Anglais manœuvrent en ce moment pour établir leur prépondérance dans le bief inférieur, la situation que nous

avons acquise à Bammako peut nous assurer l'exploitation des deux biefs supérieurs.

La navigabilité du Niger peut être considérée comme certaine entre Sotuba et Boussa, c'est-à-dire dans le bassin moyen. Quelles sont ses limites extrêmes dans le bassin supérieur? On ne pourra les fixer qu'après une reconnaissance plus approfondie de cette partie du cours du fleuve. Toutefois les indigènes affirment qu'il n'existe aucun obstacle entre Bammako et Kankan.

HYDROLOGIE DES COURS D'EAU DE CES DEUX BASSINS

Le système hydrologique du Sénégal, du Niger et de leurs affluents est le même que celui de la plupart des fleuves de l'Afrique. Les sources sont en général peu abondantes, les pluies ne tombent que trois mois de l'année, la pente générale des cours d'eau est très forte, il semble donc que les fleuves et rivières devraient se vider rapidement; il n'en est rien. Les parties supérieures des bassins conservent beaucoup d'eau; ainsi, à Bafoulabé, le Sénégal est beaucoup plus important qu'à Médine. De même le Niger devant Touréla a une largeur, à la maigre, de 700 mètres, et une profondeur qui atteint 5 mètres. Ce phénomène tient à ce que les cours d'eau, au lieu d'être ouverts au courant, sont barrés de loin en loin par des roches, des rapides, des cataractes qui, à la maigre, n'émettent que très peu d'eau. Dans le Sénégal, nous signalerons le Félou et Gouina; dans le Niger, Sotuba et Boussa. Il en résulte que les eaux sont maintenues en arrière et forment des biefs profonds et quelquefois étendus. Ainsi le bief du Logo, en arrière du Félou, pourrait porter des avisos jusqu'à Dinguiray.

Cette constitution des fleuves et de leurs affluents explique les crues périodiques et subites du Sénégal et du Niger. Au moment des pluies torrentielles de l'hivernage, les

biefs s'emplissent à la fois, débordent ; les barrages sont submergés et de grandes masses liquides se précipitent subitement dans les biefs inférieurs qui sortent de leur lit et transforment les deltas en immenses marais. Dès que les pluies cessent, le phénomène inverse se passe, les biefs inférieurs ne sont plus suffisamment alimentés, mais dans les hauts pays il reste assez d'eau pour y entretenir la fraîcheur et la fertilité.

Le Sénégal et le Niger, malgré l'imperfection de leur cours au point de vue de la navigation, n'en constituent pas moins deux grandes voies qui nous ouvrent le Soudan occidental. Leur situation entre l'Algérie et le Gabon semble en faire les éléments d'une vaste colonie française présentant des débouchés considérables aux produits de notre industrie et de notre commerce.

§ II

POPULATIONS DES BASSINS DU SÉNÉGAL ET DU HAUT-NIGER

Maures et nègres ; leurs relations actuelles avec les Français. — Limite géographique des pays habités par la race nègre. — Principales familles nègres : Ouolofs, Peuls, Soninkés, Mandingues. — Langues des peuples du Haut-Sénégal.

La colonie du Sénégal nous met en rapports avec deux races d'hommes bien distinctes : les Maures et les nègres.

MAURES

Les Maures habitent la partie du Sahara comprise entre le Maroc au nord, le fleuve du Sénégal au sud, et le pays des Touaregs à l'est. Ce sont des hommes de race berbère ; leurs traits sont aquilins, leur peau jaune, leurs cheveux longs et soyeux et bon nombre d'entre eux présentent des types d'une beauté vraiment remarquable,

Leurs femmes sont petites et admirablement faites, elles ont le regard profond, adouci par de longs cils, et possèdent des extrémités d'une finesse étonnante, étant donnés les rudes travaux auxquels elles sont soumises. Malgré ces avantages physiques, les Maures n'inspirent guère la sympathie; l'aspect des hommes est sauvage, leur regard est plutôt dur que fier, enfin leur cruauté et leur rapacité bien connues ne sont pas faites pour attirer. Tous les Maures du Sénégal ne correspondent pas au type physique que nous en donnons ici; les rapports constants qui se sont établis entre les nègres et eux ont fait naître des croisements sans nombre et les métis pullulent. C'est ainsi que le roi actuel des Trarzas a plutôt l'aspect d'un nègre que d'un Maure. On donne le nom de *pourrognés* à une certaine catégorie de ces métis.

« Les Maures, » dit le général Faidherbe, « nomades, « braves et farouches, parcouraient le Sahara avec leurs « chameaux qui faisaient leur principale richesse et trafiquaient avec les noirs à qui ils achetaient de l'or et des « esclaves en échange de leurs chevaux et du sel gemme « qu'ils apportaient des divers points du Sahara. » — Cette race énergique se trouvant à l'étroit dans son pays, entraînée aussi par l'esprit de propagande religieuse, a toujours cherché à s'étendre vers les pays nègres où elle est sûre de trouver en abondance le mil et le riz nécessaires à sa subsistance. Ses efforts eussent été couronnés de succès sans l'active résistance du gouverneur du Sénégal, M. le général Faidherbe. Après plusieurs années d'une lutte acharnée, les Maures se sont confinés dans leurs sables et ils ne peuvent plus franchir en armes le fleuve du Sénégal que nous leur avons imposé comme frontière définitive, à la suite de traités qu'ils n'ont plus osé violer ouvertement.

Actuellement, nous sommes en relations pacifiques et commerciales avec leurs trois tribus les plus puissantes, qui sont les Trarzas, les Braknas et les Douaïchs. Parmi elles et sur les mêmes territoires, on rencontre d'autres

tribus fort amoindries, notamment les débris des Zénagas qui ont donné leur nom au grand fleuve de la colonie, et les Askeurs, dont une certaine partie est venue s'établir sur la rive gauche du Sénégal, entre Bakel et Médine.

Les Maures fréquentent nos escales du fleuve, apportant périodiquement leurs gommes, leurs plumes d'autruche, leurs chevaux et leurs moutons en échange de nos calicots, de nos guinées, de nos pacotilles de toute sorte et du mil récolté par les noirs sénégalais. Nous n'insisterons pas autrement sur cette race, car rien ne fait prévoir une altération des bons rapports commerciaux que nous entretenons avec elle.

La limite géographique des pays directement placés sous l'influence des tribus maures est constituée par le Sénégal jusqu'à Bakel et, au delà de ce poste, par une ligne idéale allant contourner le Guidimaka, le Nioro, le Bakhounou et rejoignant le Niger à hauteur du Macina. D'après cela, il est aisé de voir que nous n'entrerons en lutte d'intérêts avec les Maures, que lorsque notre effort colonial, ayant franchi les pays nègres, se portera vers la région du Niger moyen, c'est-à-dire un peu avant Timbouctou. D'ici là, nous aurons cependant à surveiller leurs mouvements vers le nord; car ces hommes, après la curée, n'hésitent pas pendant la bonne saison à s'infiltrer, pour ainsi dire, à travers le Kaarta, le Fouladougou et le Bélédougou du nord. Ils vont audacieusement, par petites bandes, faire la chasse aux esclaves et marchent très loin protégés par la terreur qu'ils inspirent aux noirs. Gare aux femmes, aux enfants, qui vont au loin chercher du bois, ou cueillir le karité! Gare aux troupeaux gardés par des pâtres jeunes ou peureux!

En résumé, les Maures ne constituent pas en ce moment une préoccupation sérieuse pour nous, et, dans l'avenir, on peut dire que, grâce à leur intelligence et à leur amour du lucre, on pourra avoir avec eux des relations sérieuses et durables, à la condition, cependant,

de ne pas entrer dans leurs questions religieuses, autrement que pour surveiller leurs agissements politiques.

NÈGRES

Les nègres sont les possesseurs du sol; ce sont eux qui peuvent l'exploiter, et qui trouveront les éléments nécessaires pour payer ce que notre civilisation peut leur offrir en vue de leurs besoins actuels et de ceux que nous saurons leur créer.

On divise généralement les nègres en quatre familles, on pourrait dire en quatre races : les Ouolofs, les Peuls, les Soninkés et les Mandingues. Bien que ces races soient parfois très mélangées, les divisions que nous en donnons ne sont pas arbitraires; elles résultent des études anthropologiques, des traditions existant dans le pays et aussi des noms de famille qui se perpétuent malgré les croisements sans nombre qui se sont produits. Ce dernier moyen de classer les individus est presque infallible; le premier nègre venu sait le nom de ses ancêtres, et peut en reconstituer la généalogie assez avant dans les âges, en laissant cependant de côté toute question de date.

OUOLOFS

Les Ouolofs habitent le littoral maritime de Saint-Louis au Cap-Vert, et la rive gauche du Sénégal jusqu'à notre poste de Richard-Toll; ils ont même des centres habités jusqu'à Dagana. Les États principaux qu'ils ont constitués sont le Cayor, le Oualo et le Djolof. Le Dimar n'est pas entièrement Ouolof. Autrefois, leurs possessions s'étendaient plus à l'est et même franchissaient la rive droite du Sénégal; mais repoussés par les invasions maures du nord, rejetés par les Toucouleurs à l'ouest de la Taouey, ils sont aujourd'hui fort amoindris.

Les Ouolofs ont la peau très noire et luisante. Leur taille est élevée, leur constitution robuste. Bien qu'ils aient le nez aplati et les lèvres épaisses, on rencontre parmi eux et surtout chez leurs femmes des visages à traits fins et réguliers. Leur intelligence est médiocre et, malgré un long contact avec nous, ils ont fait peu de progrès dans la civilisation. Cependant parmi les habitants de Saint-Louis, qui ont pu fréquenter nos ateliers et nos écoles, il s'est trouvé des sujets assez remarquables pour ne pas désespérer, tant s'en faut, de l'avenir de cette race. Si les Ouolofs ont toujours des habitations insalubres et primitives, si leurs procédés agricoles sont toujours rudimentaires, si leur paresse est encore grande, nous devons constater que leurs mœurs sont devenues d'une extrême douceur et que leur esprit de transactions s'est beaucoup développé. Leurs besoins ont également augmenté : ils aiment les beaux vêtements, la bonne alimentation. Les actes de vol et de brigandage sont rares, sauf peut-être parmi les Tiédos du Cayor où la force est toujours considérée comme la loi suprême.

L'établissement de la voie ferrée de Saint-Louis à Dakar va changer rapidement la face des choses. Ce chemin de fer nous donnera une action prépondérante et définitive sur les Ouolofs du Cayor et nous assisterons avant peu à une véritable transformation de ce pays. Les transactions en bétail, arachides, mil, etc., etc., qui font la fortune de la contrée, prendront de l'extension et donneront un puissant essor à l'agriculture et à l'élevage des troupeaux. Le Oualo et le Djolof entreront peu à peu dans la même voie que le Cayor si l'administration coloniale sait les y encourager.

Le seul obstacle sérieux qui puisse gêner notre action sur les Ouolofs est leur conversion à peu près générale à l'islamisme. Cette religion fait de la prière la préoccupation suprême de l'existence, flatte par suite leurs penchants paresseux, augmente leur inactivité et les rend rebelles à

notre civilisation. Ils sont en ce moment assez fervents musulmans, en raison de la fraîcheur de leurs croyances ; mais nous pensons que les nouvelles générations qui ont vu l'infériorité des Maures vis-à-vis des blancs, qui assistent à notre grande poussée vers le Soudan, et qui apprendront sans doute la chute de l'empire musulman de Ségou, nous pensons, dis-je, que ces générations se rapprocheront de nos idées de travail et de progrès. Déjà la ville de Saint-Louis nous fournit des ouvriers d'art : mécaniciens, charpentiers, maçons, qui, étant bien rémunérés, mènent une existence relativement luxueuse. Les traitants du fleuve, eux aussi, rentrent de leur campagne commerciale avec de grands bénéfices et éblouissent leurs compatriotes par la richesse de leurs vêtements et leurs prodigalités de toutes sortes. Ces exemples se multipliant par la création de nouveaux débouchés vers le Soudan activeront la transformation que nous désirons.

PEULS

Les Peuls sont connus sous divers noms : Foulbés, Fouls, Foulès, Fourbas, Fellahs, Fellatahs, etc. Cette race est celle qui intrigue au plus haut point les géographes et les ethnographes. D'où vient-elle ? Comment a-t-elle pu s'implanter ainsi en plein Soudan et gagner le littoral maritime occidental, en y fondant des royaumes puissants ; se mélangeant ailleurs aux aborigènes au point d'adopter leur langues et leurs usages ; se présentant sur d'autres points avec l'organisation nomade des peuples pasteurs, en gardant avec un soin jaloux, comme dans le Ségou, la pureté de son type primitif et de sa langue ?

Les recherches historiques sont à peu près d'accord pour faire venir les Peuls de l'est en conquérants. Leur berceau semble être la Lybie égyptienne où on trouve des hommes, les Fellahs, qui portent leur nom et ont une

grande similitude de traits et de costume ; telle est du moins l'opinion du général Faidherbe, qui pense même que la Bible désigne les Peuls sous le nom de Phout, d'où serait venu Fouta. Quoi qu'il en soit de ces origines difficiles à déterminer, on doit constater que les Peuls sont la race la plus remarquable du Soudan. Leurs traits sont fins et réguliers, leur corpulence moyenne, leurs extrémités grêles mais élégantes, leurs cheveux presque lisses, leur peau rougeâtre ou cuivrée. On trouve parmi leurs femmes de véritables beautés. Leur intelligence est supérieure à celle des autres noirs. Il va sans dire que cette description s'applique à des types purs que nous avons rencontrés vers Ségou, types provenant en majorité du Bakhounou et du Macina. Dans les régions où ils se sont mélangés aux habitants du pays, il s'est produit de grandes altérations du type primitif : il n'est pas rare de voir un nègre aux traits grossiers et heurtés se déclarer orgueilleusement de naissance Peul. Dans l'état de mélanges sans nombre où se trouvent actuellement des individus de cette race, il faut pour les reconnaître et les classer s'en rapporter à leurs noms de famille ; ils sont Dialo, Diakité, Diaris, Dems ou Cattes, etc., etc. La religion de cette race est l'islamisme ; on peut même ajouter qu'elle a beaucoup fait pour sa propagation.

Leur langue, qui est fort belle, a été l'objet de savantes études de la part de M. le général Faidherbe et du D^r Quintin. On la parle dans les tribus nomades de pasteurs, dans le Fouta, où elle a reçu quelques mots oulofs, dans le Ségou, le Nioro, le Macina. Le docteur Barth l'a retrouvée très peu à l'est de Timbouctou, dans le Gahnata, et sur les bords du lac Tchad, dans le Haoussa. On peut affirmer qu'elle est la plus répandue des langues du Soudan. Un voyageur ayant un interprète de cette langue pourrait aller de Saint-Louis au lac Tchad.

Les Peuls sont actuellement répartis dans le Soudan de la façon suivante :

Dans le Cayor, la banlieue de Saint-Louis, le Oualo, le Dimar, le Fouta, le Ferlo et le Ségou, ils sont pasteurs et à peu près nomades. Ils se sont constitués sujets et tributaires des nègres ou de leurs métis.

Dans le Khasso, le Fouladougou, le Birgo et le Quassoulou, les Peuls se sont si intimement alliés aux anciens habitants du pays, que leur langue, leur religion, leurs usages, et les signes extérieurs de leur race ont à peu près disparu.

Les seuls États absolument peuls du Soudan sont le Fouta-Djallon, le Bakhounou et le Macina, et encore le chef nominal de ce dernier pays est-il un descendant des Toucouleurs, un des fils d'El-Hadj-Omar.

Les Peuls s'occupent à peu près exclusivement de leurs troupeaux. Ils cultivent peu et ne font pas de commerce. Ils sont chasseurs habiles et audacieux. A la guerre, leur bravoure les rend redoutables. Dans le Macina, ils opposèrent une brillante résistance à l'invasion d'El-Hadj-Omar. Tout le monde connaît le terrible combat de Sabowal où Amadou-Amat, le roi vaincu, se couvrit de gloire. Voyant la fortune l'abandonner, il se jeta dans la mêlée, armé de trois lances, et les plongea dans le corps de trois ennemis en s'écriant : « Pour mon père, pour mon frère et pour mon pays. » Son impitoyable vainqueur, loin d'admirer ce brillant courage, lui fit trancher la tête.

Les Toucouleurs, tel est le nom donné aux métis peuls originaires du Fouta sénégalais. Ces métis sont de courageux guerriers, des diplomates fourbes et avisés, des musulmans très fanatiques ; ils sont les plus intelligents et les plus actifs des noirs du Soudan. Ils méritent une étude spéciale, car ils représentent l'élément principal de résistance que nous rencontrerons dans notre marche vers l'intérieur.

Le Fouta sénégalais se nommait autrefois le Toukousor ou Toukourol ; c'est ainsi que le père Labat le désigne

dans ses écrits. La corruption de ce nom a formé le mot de « Toucouleur » qui a toute l'apparence d'un mot français. Les habitants contemporains du père Labat étaient des Mandingues. C'est vers la fin du quinzième siècle que les Peuls envahisseurs vinrent s'établir dans le Fouta et y fonder un puissant empire. Après bien des événements, cet empire s'est désagrégé ; actuellement, il forme une sorte de monarchie élective dans le Toro et une république religieuse avec un almamy à sa tête, dans le reste du pays. Les principales tribus toucouleurs sont les Irlabés, les Eliabés, les Bosseiabés, les Laos, etc.

C'est d'Aloar, dans l'île à Morphil, qu'est parti El-Hadj-Omar, le grand prophète et grand conquérant toucouleur. Ce noir de génie était parvenu à réduire tous les peuples nègres, du Sénégal à Timbouctou. Se servant tour à tour de la religion, de la politique et des armes, il avait atteint une puissance véritablement extraordinaire. Notre colonie du Sénégal eût été perdue à cette époque, sans l'action énergique du gouverneur d'alors, M. le général Faidherbe, qui vint battre une des armées du prophète sous les murs de Médine, au moment où ce poste, investi depuis trois mois par les Toucouleurs, allait enfin succomber faute de munitions et de vivres.

El-Hadj-Omar est mort avant d'avoir pu organiser complètement ses conquêtes. Son empire est aujourd'hui morcelé, mais grâce aux habiles dispositions qu'il avait prises durant sa domination, les débris qui subsistent ne manquent pas d'une certaine puissance. Les Toucouleurs ont encore à Nioro, à Ségou, à Dinguiray, dans leurs forteresses de Koniakary, Koundian, Tamba, des centres sérieux de domination et de résistance. Leurs démonstrations militaires à travers les pays conquis et vingt-cinq ans de domination sans rivale leur donnent encore un grand prestige. On comprendra aisément que notre présence dans le pays les gêne et que nous venons troubler la calme jouissance que leur procurait l'exploitation des peuplades

nègres conquises. Sans nous déclarer la guerre, ils nous sont sourdement hostiles et ils constituent notre principal souci au point de vue des établissements que la France doit fonder dans le Soudan.

Est-ce à dire qu'ils soient très redoutables ? Nous ne le pensons pas, parce que nous sommes loin d'être leurs seuls adversaires, et qu'une politique à la fois ferme, prudente et suivie peut nous donner de nombreux alliés. Les peuples qu'ils ont tyrannisés et ruinés, les Maures qui convoitent certaines de leurs possessions, le Nioro par exemple, les obligent à être circonspects. Les Toucouleurs n'ont plus d'ailleurs l'élan qu'ils ont montré durant la conquête; ils ont aussi perdu de leur solidarité. Le lien politique et religieux qui unissait naguère le Fouta sénégalais, Koniakary, Nioro, Mourgoula, Dinguiray et Ségou est aujourd'hui bien fragile et même rompu sur certains points. Chacun de ces centres a fort à faire chez lui et semble animé de tendances séparatistes. Nous n'assisterons sans doute pas de longtemps à une levée générale de boucliers.

Les Toucouleurs, s'ils sont nos adversaires politiques, nous rendent à divers titres de très précieux services. Ils fournissent la grande majorité de nos manœuvres, de nos muletiers et âniers et même de nos soldats. Nos avisos et nos remorqueurs ont également des *laptots* (matelots de rivières) toucouleurs. Enfin, au point de vue commercial, les transactions avec le Fouta sont fort actives. Ce pays est l'un des greniers de Saint-Louis. Les Toucouleurs, dès qu'ils auront cessé d'être nos adversaires politiques, nous rendront de plus grands services encore.

Pour l'œuvre du Haut-Sénégal, nous trouvons chez les Toucouleurs du bétail, des chevaux, des grains et enfin des travailleurs pour les voies de communication à créer.

SONINKÉS

Les Soni-n'kés ou Soninkés sont encore connus sous les noms de Son'rhais, Sarracolets et Markankés.

Les Soni-n'kés, après avoir formé, sous le nom d'empire de Soui, connu des historiens arabes, un État vigoureux, sont aujourd'hui dispersés dans tout le Soudan et forment au milieu des peuplades des ilots plus ou moins peuplés. On en trouve partout, de Bakel à Ségou et dans le Haut-Niger. A part quelques pays où ils vivent en maîtres (Guoy, Kaméra, Guidimaka, au Sénégal), ils subissent partout la suprématie des divers conquérants, préférant toujours aux luttes à main armée la tranquillité de leur commerce. Ils possèdent des qualités d'ordre et d'économie qui les distinguent des autres nègres. Ils apprécient les avantages du commerce et leur existence est celle de véritables colporteurs. Les Bakiris, famille noble et guerrière, font seuls exception à cette règle. Ceux qui peuplent les rives du Sénégal se mettent à notre service comme laptots, muletiers, agents de traitants, etc., et dès qu'ils ont gagné une somme d'argent suffisante, ils reviennent dans leurs villages. Ils achètent alors deux ou trois ânes, des étoffes, une pacotille et se font dioulas (marchands). Ils vont de chez les Maures du Sahara aux marchés les plus reculés du Soudan faire des échanges.

Ils forment, en réalité, la population la plus intéressante, au point de vue colonial, de toutes ces régions. Ce sont eux qui, par leur instinct commercial, l'étendue de leurs relations, semblent destinés à être nos agents civilisateurs les plus actifs. Dans leurs longs voyages, ils ne manquent pas de faire connaître nos produits et de parler des merveilles de notre civilisation.

Les États soninkés du Sénégal sont placés par traités sous notre protectorat ; mais, il faut bien le reconnaître,

nous ne faisons rien pour les protéger contre les attaques incessantes que les Maures dirigent contre leurs riches villages, alors que nos efforts devraient tendre, au contraire, à marquer notre protectorat le plus possible et à gagner entièrement ces hommes pacifiques et commerçants.

Les Soninkés parlent une langue particulière « le sarakoulé », mais en raison de leurs fréquents voyages, ils connaissent presque tous les idiomes répandus dans le Soudan. Leur religion est l'islamisme, mais ils ne semblent pas animés d'un grand esprit de prosélytisme.

MANDINGUES

On comprend généralement sous le nom de « mandingues » les populations noires qui couvrent les vastes territoires compris dans le Haut-Sénégal, le Haut-Niger et le versant occidental des montagnes du Fouta-Djallon.

On a dû donner cette appellation unique à des hommes d'une conformation physique semblable, habitant les mêmes régions, ayant la même religion ou plutôt les mêmes pratiques superstitieuses, parlant une langue analogue et enfin dont les origines semblent être communes.

Les Mandingues comprennent :

1° Les Mandingues proprement dits habitant le Manding ou Mandi ;

2° Les Mali-n'kés répandus dans le Bambouck, le Bouré, quelques contrées voisines du Ouassoulou et le Fouladougou ;

3° Les Bambaras ou Bamanas, peuplant le Kaarta, le Bélédougou, les confins du Bakhounou, la rive gauche du Niger jusqu'au Macina, le Ségou, le Ouassoulou et tous les pays jusqu'aux montagnes de Kong. Cette dernière branche est la plus nombreuse et celle dont les dernières campagnes du Haut-Sénégal nous ont rapprochés.

En général, les Mandingues sont laids, mais de haute taille et d'une grande puissance musculaire. Si leur alimentation était plus substantielle et surtout si le sel ne leur faisait pas à peu près défaut, ils deviendraient une très forte race. Leurs femmes sont, à de rares exceptions, fort disgracieuses.

« Les divers États mandingues semblent être les fragments séparés d'un ancien empire dont il est question chez les géographes arabes sous le nom d'empire de « Mali. » (Général Faidherbe.) Ceux des Mandingues qui prennent le nom de Bambaras sont les plus puissants de tous, se croient supérieurs aux autres et leur langue doit être prise pour type.

Les hommes de cette race sont cultivateurs, industriels, commerçants et guerriers. Nous avons vu dans le Ségou des dioulas bambaras venus pour faire le commerce des noix de *colas*. On rencontre des forgerons mandingues d'une certaine habileté : ils préparent le fer, savent extraire l'or et le mettre en lingots ; enfin, nous avons pu remarquer, en particulier dans le Bélédougou, combien ils s'appliquaient aux travaux des champs et à l'élevage du bétail. Dans la région de leur pays qui confine aux pays maures, les Mandingues s'occupent également de l'élevage et du dressage des chevaux. Enfin leurs habitations sont plus spacieuses, plus confortables et plus durables que celles des autres noirs.

Les Mandingues sont fétichistes ; nous reparlerons de leurs pratiques singulières. Cette race a le défaut de s'enivrer ; de là, chez les individus âgés, un certain abrutissement, et chez tous une sauvagerie que n'ont pas les noirs mahométans.

Nous pensons néanmoins des Mandingues qu'ils sont plus que tous autres susceptibles de soumission et de perfection. L'œuvre sera peut-être longue : on ne déracine pas du jour au lendemain de vieux préjugés et une très réelle barbarie. Nous en sommes encore aux préliminaires et

cependant nous avons trouvé chez eux, pour l'établissement de notre colonie, toujours une neutralité favorable, souvent un concours bienveillant. Les habitants de la région sillonnée par nos colonnes et nos convois ne se sont nullement émus de nos agissements. Nous avons pu acheter des grains et trouver des travailleurs surtout dans les pays malinkés qui nous connaissaient de plus longue date. Lorsque la fréquence des rapports aura augmenté la confiance, nous pourrons certainement établir avec ces noirs un commerce durable.

LANGUES

Dans toute la région du Haut-Sénégal, il y a deux langues parlées distinctes :

Le *Mandingue* et le *Poular*.

Le Mandingue comprend plusieurs dialectes : le *Malinké*, le *Bambara*, le *Soninké*.

C'est une langue très pauvre dans laquelle le même mot a plusieurs significations.

Le *Poular*, ou langue des Peuls et des Toucouleurs, est beaucoup plus riche, et à intonations plus variées.

Il n'y a pas d'autre langue écrite que l'arabe, et comme le nombre des indigènes qui lisent et écrivent l'arabe est extrêmement restreint dans la partie du Soudan que nous occupons, qu'il y a même des provinces entières où il serait impossible de trouver quelqu'un capable de déchiffrer deux mots, il est permis de conclure qu'en réalité il n'y a pas de langue écrite dans le Soudan.

C'est une des lacunes que nous aurons à combler plus tard ; le général Faidherbe a publié de savantes études sur divers dialectes de l'Afrique ; la voie est tracée, et il sera facile de la suivre.

Les indigènes apprennent les langues avec une facilité extraordinaire. Ils comprennent tout l'intérêt qu'il y a pour eux à parler le français.

Un notable de Médine est venu trouver à Kayes le colonel ; il voulait absolument lui donner son jeune fils pour qu'il lui fasse apprendre à lire et à écrire le français. Le colonel n'a pu accepter cette offre, qui aurait pu entraîner pour lui, à bref délai, une trop nombreuse famille d'adoption, mais il y a lieu de remarquer combien il est regrettable que ce grand village de Médine, qui est occupé par nous depuis 1856, n'ait pas encore une école française.

Le général Faidherbe avait créé une école à Bakel. Cette école n'existe plus.

A Bammako, les jeunes Bambaras viennent tous les jours au fort apprendre le français avec un interprète, qui malheureusement le sait lui-même fort mal ; mais on est encore trop heureux de trouver cette minime ressource. Ces enfants bambaras avaient d'ailleurs déjà appris beaucoup de mots français en travaillant avec nos soldats, mais il faut bien reconnaître que ce premier vocabulaire n'est pas très choisi, et que la langue verte y occupe une beaucoup trop large place.

Quoi qu'il en soit, il est assez extraordinaire que la première école, ou pour mieux dire le premier essai d'école dans le Haut-Sénégal ait été fait à la limite extrême de nos possessions, c'est-à-dire à Bammako.

§ III

ORGANISATION SOCIALE DES PEUPLADES NÈGRES

Hommes libres et esclaves. — Guerriers. — Agriculteurs. — Griots. — Professions ouvrières. — Rôle de la femme. — Les gouvernements. — La famille. — La religion. — La propriété. — La justice.

Les diverses populations du Soudan ont une organisation sociale identique ; c'est à peine si on constate entre

elles quelques nuances que nous ferons ressortir dans le présent examen.

Tout d'abord la société se divise partout en deux classes d'hommes bien distinctes : les hommes libres et les esclaves.

HOMMES LIBRES

Les hommes libres, comme dans toutes les sociétés, même les plus avancées dans la civilisation, comprennent plusieurs castes que nous désignerons par la nature de leurs occupations.

1° **LES GUERRIERS.** — Les membres des familles anciennes qui ont gouverné leurs compatriotes, ou qui ont leurs noms illustrés par quelque fait de guerre, constituent la classe des guerriers. Ce sont eux qui commandent les contingents lors des invasions chez les voisins ou dans la défense des foyers de la tribu. Ces hommes sont l'objet de la considération générale et ils sont eux-mêmes assez dédaigneux des autres castes, surtout de celles qui ont des professions manuelles. Cependant, l'agriculture étant fort en honneur, le guerrier va aux champs, ne serait-ce que pour surveiller ses captifs. On comprend l'intérêt qui s'attache aux travaux agricoles : ces peuples imprévoyants seraient dans la plus profonde misère si une année s'écoulait sans semailles. Cette manière de voir est si accréditée que les opérations militaires sont généralement suspendues pendant l'époque des cultures.

Les guerriers assistent aux *palabres* et prennent les décisions intéressant le village ou la peuplade. Ils forment une sorte d'aristocratie, qui a pourtant besoin d'être généralement étayée par la possession d'un certain nombre d'esclaves ; une grande renommée ne suffirait pas toujours à asseoir une influence effective.

Nous reparlerons de cette caste à propos de l'organisation des armées nègres.

Bambaras et les Malinkés l'ont réduite à l'état d'une bête de somme devant obéir et travailler ; elle est la chose du mari. Elle cultive, s'occupe plus des gros travaux, de la cuisine ; le temps qu'elle ne passe pas aux champs et à la recherche du bois dans les forêts, elle l'emploie au dur pilage du mil ou à la confection du fil de coton. La maternité même ne l'exempte pas de ces travaux. Nous avons vu des malheureuses, à peine relevées de couches, aller, une hachette à la main, chercher un gros faix de bois et revenir pliant sous le double poids de leur fardeau et de leur nourrisson, suspendu dans une écharpe à leur dos.

On voit cependant quelquefois, dans certaines familles, plus particulièrement chez les chefs, des femmes acquérir de l'ascendant sur leurs maris et influencer sur leurs décisions. C'est qu'alors elles étaient elles-mêmes de naissance élevée, ou d'une intelligence peu ordinaire. Ces cas sont rares : le principe est que l'homme peut faire de sa femme ce que bon lui semble. Dans le Bélé Dougou, les maris professent une grande indifférence à l'égard de leurs épouses : on en a vu les mettre en gage, soit pour se procurer du mil, soit parce qu'ils étaient mécontents d'elles et qu'elles ne leur plaisaient plus.

Il est bon de remarquer que ce rôle domestique de la femme la fait beaucoup rechercher. Son travail et sa fécondité ne sont-ils pas des sources de richesse ?

Le sentiment des nègres à l'égard de la femme change dès qu'il s'agit de leurs mères. Celles-ci vivent généralement chez leurs fils aînés qui les traitent avec beaucoup d'égards et leur demandent souvent conseil. Les indigènes se croiraient déshonorés s'ils n'avaient pas leur vieille mère avec eux. Le sultan de Ségou a donné une grande preuve de cette vérité. A la mort de son père, sa mère était à Dinguiray chez son frère cadet. Son premier soin fut alors d'envoyer toute une armée chercher sa mère en grande pompe pour la faire vivre auprès de lui. Aujourd'hui elle habite à Ségou un tata particulier avec un nom-

breux personnel de femmes et de captifs ; le sultan va la visiter chaque vendredi et ne prend jamais une décision importante sans la consulter. Un autre exemple : Abdoul Boubakar, le turbulent chef du Fouta sénégalais, s'est vu souvent injurier par ses propres fidèles qui lui reprochaient d'avoir laissé mourir sa vieille mère à Ségou, loin de lui.

Nous avons entendu dire des Bambaras qu'ils se souciaient médiocrement de la chasteté de leurs épouses ; ils les laissent le plus souvent libres de leurs actions, surtout si leur indulgence est pour eux une source de profits.

La grande consolation de la femme et sa seule passion, c'est la danse. Durant la belle saison, lorsque les travaux du jour sont terminés et qu'un brillant clair de lune vient éclairer la place du village, les griots battent le tam-tam et un cercle de curieux se forme autour d'eux. Les femmes se placent au milieu de l'arène ainsi ménagée et, obéissant au rythme de la musique, elles exécutent des danses qui ne manquent pas d'une certaine grâce nonchalante, tout d'abord, puis qui deviennent violentes et brutales.

Malgré la dure condition qui lui est faite dans le Soudan, la femme est restée ce qu'elle est partout, douce et charitable. Au commencement de ce siècle, un des voyageurs les plus illustres de l'Afrique, Mungo-Park, écrivait :

« Les hommes, comme le lecteur a pu le voir, m'ont
« quelquefois bien accueilli, mais quelquefois très mal :
« cela variait suivant le caractère de ceux à qui je m'a-
« dressais. Dans quelques-uns l'endurcissement produit
« par l'avarice, dans d'autres l'aveuglement du fanatisme
« avaient fermé tout accès à la pitié. Je ne me rappelle pas
« un seul exemple de dureté de cœur dans les femmes.
« Dans ma plus grande misère et dans toutes mes courses,
« je les ai constamment trouvées bonnes et compatissantes,
« et je peux dire avec vérité, comme l'avait dit éloquem-
« ment avant moi mon prédécesseur H. Leydyard : Je ne
« me suis jamais adressé décemment et amicalement à une
« femme que je n'en aie reçu une réponse amicale et dé-

« cente... Elles venaient à mon secours avec tant de franchise et de bonté que, si j'étais altéré, le breuvage qu'elles m'offraient en prenait une douceur particulière ; si j'avais faim, l'aliment le plus grossier me paraissait un mets délicieux. »

Nous reviendrons sur le rôle de la femme à propos de l'organisation de la famille.

ESCLAVES

A côté des hommes libres et sous leur dépendance absolue vivent les esclaves. On a dit justement que l'esclavage était la plaie de l'Afrique et que tous les efforts des nations civilisées devaient tendre à faire disparaître cette institution sociale à la fois vicieuse, immorale et improductive.

Cependant nous pouvons affirmer, après un long séjour dans le Soudan occidental, que bien des inexactitudes, bien des exagérations ont été émises sur cette question de l'esclavage dans la société nègre. Nous n'hésitons pas à avancer que l'esclavage des noirs n'a pris son caractère cruel et sauvage, que lorsque la race blanche s'est occupée de la traite ; tel que nous l'avons constaté dans la société africaine, il perd ce caractère. Le présent exposé modifiera peut-être bien des opinions à cet égard.

On distingue plusieurs sortes d'esclaves : 1° les captifs faits à la guerre ; 2° les esclaves de case ; 3° les esclaves de trafic.

1° CAPTIFS DE GUERRE. — Lorsque deux villages, deux tribus ou deux peuples sont en guerre, il est fait des prisonniers qui sont partagés entre les vainqueurs et deviennent leur propriété. Voici à peu près comment les choses se passent après le sac d'un village, par exemple. Les femmes et les enfants sont épargnés et mis de côté pour le

partage ; il en est de même des esclaves de tout âge. Les guerriers, les agriculteurs et les hommes libres de condition inférieure sont mis à mort, à moins qu'ils n'acceptent la captivité chez les vainqueurs, auquel cas ils ont la vie sauve. Si les griots ont joué un rôle actif dans la défense, ils ne sont pas tués, mais quelquefois mutilés.

Les hommes libres de haute condition acceptent peu la condition de la captivité et se font tuer comme à Fangalla par El-Hadj-Omar, ou comme à Kéniera par Samory. Cependant, un certain nombre d'entre eux préfèrent la vie sauve ; car ils savent que, moyennant une rançon payée par les survivants de leur famille, ils pourront redevenir libres. Or ces hommes de bonne maison, devenus esclaves par les hasards de la guerre, continuent à être l'objet d'une certaine considération, et leurs maîtres, tout en témoignant leur orgueilleuse satisfaction de les tenir en leur pouvoir, ne songent pas à tirer de grands profits de leur travail. Ces captifs qui travaillent peu, qui ne subissent pas de mauvais traitements et qui peuvent recouvrer leur liberté moyennant une rançon à débattre avec leurs maîtres, ne sont pas beaucoup plus malheureux que les prisonniers de guerre en Europe au moyen âge, et il serait même facile de trouver dans l'histoire moderne des Européens des exemples de mauvais traitements et de cruauté qui ne laissent certainement rien à envier aux nègres.

2° **ESCLAVES DE CASE.** — On désigne sous ce nom des esclaves nés, sous le toit de leurs maîtres, de parents esclaves de la maison. Ces individus sont à proprement parler des membres de la famille, moins le nom. Ils sont parfois nés d'un caprice du maître et sont élevés avec les enfants légitimes. Ces rapports du bas âge se continuent dans la vie, et l'esclave qui est né plus robuste, plus intelligent que le fils de son maître, prendra sur lui un ascendant qu'il conservera toujours. Certaines maisons sont en réalité conduites par des captifs de case influents. Lorsque

cette catégorie d'esclaves appartient à une famille souveraine, on les voit arriver aux plus hautes situations : ils commandent aux armées à des hommes libres, prennent la parole dans les palabres, sont enrichis par leurs maîtres et possèdent eux-mêmes des esclaves. Le roi de Ségou en fait ses généraux et ses commandants territoriaux : les chefs qui commandent actuellement à Koundian, à Koniakary, à Farabougou, etc., sont d'anciens esclaves de case d'El-Hadj-Omar. Dans le Cayor, les Demba-War, les Ibra-Fatim-Sar sont des captifs de case. Combien de ces hommes ne voudraient pas changer leur condition contre celle de cultivateurs libres !

Un maître ne vend pas ses captifs de case ; ce serait pour lui un déshonneur, et le rôle qu'ils tiennent dans la société nègre est bien supérieur à celui de beaucoup des membres du prolétariat de notre société européenne.

3° **ESCLAVES DE TRAFIC.** — Nous donnons ce nom à ceux qui forment la dernière catégorie d'esclaves. Là est la plaie contre laquelle on s'élève justement. Ces malheureux n'ont pas de patrie et sont la chose de leur maître. Ils suivent les fluctuations de la fortune des hommes libres. Quand ceux-ci s'enrichissent, ils accroissent le nombre de leurs esclaves pour augmenter l'étendue de leurs cultures et l'effectif de leurs troupes ; dans les temps de disette et de guerre, ils vendent leurs esclaves, et ces derniers quittent la maison pour suivre leurs nouveaux maîtres. Il se produit alors des séparations douloureuses, pour ces êtres dont quelques-uns avaient constitué une famille qui se trouve ainsi détruite tout à coup. Il est évident que notre influence civilisatrice doit s'employer à faire disparaître ce trafic honteux d'êtres humains, mais encore faut-il étudier les voies et moyens en vue d'obtenir un résultat sérieux. Il ne faut pas songer à attaquer la question brutalement, car alors, chose extraordinaire, non seulement on mettrait contre soi les hommes libres qui seraient atteints dans

leur fortune, mais encore les esclaves eux-mêmes qui ne sauraient que faire de la liberté ainsi offerte.

La liberté pour ces infortunés, ce serait le souci de l'existence, du boire et du manger. Que deviendraient ces hommes dénués de tout esprit d'initiative et placés dans un milieu où le travail n'est pas organisé, où le salaire est inconnu, si tout à coup, sans transition, on les délivrait sans leur assurer préalablement un travail rémunérateur ou un capital quelconque ? N'avons-nous pas vu au Sénégal des esclaves, rendus à la liberté par l'administration française, aller demander comme une grâce d'être repris par le maître qu'ils avaient quitté dans un mouvement d'indépendance ?

Au surplus, même l'esclave de trafic, même l'esclave d'un griot ou d'un autre esclave, n'est pas malheureux dans le sens matériel du mot. Sa condition n'est ni celle d'un paria de l'Inde, ni de l'esclave du planteur du nouveau monde. Au Soudan, les mauvais traitements, les violences capricieuses du maître sont très rares ; dans les cas de révolte seulement on voit apparaître les châtiments corporels. Nous ne sommes pas sûrs qu'un esclave des noirs voudrait changer sa situation contre celle d'un coolie indien. Au Soudan, tout le monde, maîtres et esclaves, habite les mêmes cases, mange sensiblement la même nourriture et porte les mêmes vêtements. Dans la rue, il est souvent difficile de distinguer les uns des autres.

Les esclaves, même ceux qui sont achetés dans les marchés, ne sont pas toujours placés sous la dépendance immédiate de leurs maîtres. Lorsque les familles d'une ville, comme Bamako par exemple, possèdent un nombre considérable de captifs, elles ne les gardent pas tous auprès d'elles. Elles les envoient au loin, à dix, vingt kilomètres, dans un site fertile avec la faculté de fonder un village. Dans ce cas assez fréquent, les esclaves se marient, s'organisent comme les hommes libres, élisent leurs chefs, ont des armes pour la défense de la colonie qu'ils vien-

ment de fonder, ont, à leur tour des captifs, élèvent des troupeaux et vivent en véritables affranchis. En général, tout en payant un fort tribut à leurs maîtres, ils prospèrent au point de songer à traiter d'égal à égal avec eux. Quelquefois ils vont jusqu'à vouloir reconquérir leur indépendance par les armes. C'est ainsi qu'il y a quelques années, le village de captifs, Khati, situé à 20 kilomètres de Bamako, voulut se soustraire à la domination de cette cité et prit les armes ; il fallut leur faire subir un siège de deux mois avant de les réduire. Après la prise du village, on se borna à punir les plus turbulents et à répartir les autres rebelles dans des villages voisins. Cette insurrection, et c'est là une marque éclatante de l'état actuel des esprits, fut blâmée par tous les autres villages d'esclaves, qui amenèrent leurs contingents à l'appui de la répression.

Dans cette question de l'esclavage en Afrique, il ne faut pas se laisser guider par des sentiments, si généreux qu'ils puissent être, mais par des considérations réfléchies, basées sur une étude approfondie des faits. Il existe, ce n'est pas douteux, un état social des plus regrettables dans le Soudan ; nous devons nous attacher à le faire disparaître à l'aide de moyens pratiques sagement raisonnés et progressifs. La suppression de la traite par les blancs a déjà été un très grand bienfait, au point de vue humanitaire. On ne voit plus dans le Soudan des chefs vendre leurs esclaves pour de l'alcool ou de maigres pacotilles. Le dépeuplement du pays s'est arrêté. Les tatas bondés d'êtres humains mourants de faim, les navires chargés de bois d'ébène, toutes ces hontes ont cessé dans la région sénégalaise. L'occupation prolongée du pays par les Français achèvera pacifiquement l'œuvre si bien commencée. En nous attaquant prématurément à l'organisation de la société nègre, nous aurions la guerre, la guerre perpétuelle et sans merci, et nous trouverions devant nous tous les peuples, les fétichistes et les musulmans, sans compter que les esclaves eux-mêmes seraient contre nous.

LES GOUVERNEMENTS

Nous allons continuer l'étude de la société chez les noirs en l'examinant sous ses différents aspects.

GOUVERNEMENTS. — Les Ouolofs qui ne sont pas directement administrés par les Français, forment deux États monarchiques, le Cayor et le Djolof, avec lesquels nous entretenons de fréquents rapports politiques.

Le Cayor est gouverné par un souverain qui porte le titre de Damel. Il est soumis à une sorte d'élection ou plutôt d'acceptation par les grands du pays. On le prend toujours dans la même famille, celle des Fal. Mais cette condition n'est pas la seule; il faut que le souverain soit issu par filiation maternelle des *Garmi*, nom que portent dans le Cayor les familles maternelles royales. Ces familles sont au nombre de sept : Maoiray, Wagadou, Dorobé, Guedj, Guélouar, Soguo et Bey.

Jusqu'à l'invasion de l'islamisme, les Damels gouvernaient surtout par la puissance d'une secte guerrière, les Tiédos. Ces hommes, braves et farouches, étaient les exécuteurs de leurs volontés. Le général Faidherbe cite l'anecdote suivante : « Un vénérable marabout du désert vint « dans le Cayor avec un magnifique cheval. Le Damel en « voulut à tout prix : « J'en demande cent jeunes filles « vierges, » dit le saint homme. Aussitôt les Tiédos montèrent à cheval et, sur l'ordre du Damel, livrèrent au pillage « une dizaine de villages des environs de Gandiole, pour « se procurer la marchandise demandée et la livrer au « marabout qui retourna dans le désert, rendant grâce à « Dieu qui bénissait son commerce. » La puissance actuelle du Damel est trop rabaisée pour lui permettre de renouveler une action semblable. Bien que ses chefs militaires soient encore d'un parfait sans-gêne avec les simples sujets, ils sont loin de commettre de pareilles exactions.

L'islamisme, en pénétrant dans le Cayor, a créé le pouvoir religieux des marabouts avec lesquels le souverain est obligé de compter.

Le Damel, pour jouir de toute sa puissance, doit être riche, afin de pouvoir entretenir par ses largesses et des soldats et des partisans. Sa fortune est alimentée par les impôts qu'il prélève et dont le plus clair et le plus productif est la dîme sur les récoltes et les troupeaux. Les razzias qu'il ne manque pas de faire chez ses voisins du Sine et du Baol contribuent à augmenter ses ressources, tout en entretenant l'esprit guerrier de son armée.

Pour assurer le maintien de l'ordre et la perception des impôts, le territoire du Cayor est divisé en commandements militaires dont les chefs sont pour la plupart des captifs de la couronne. Ces chefs portent le titre de Diarafs. Il existe également sur les frontières, aux débouchés des grandes routes, des sortes de douaniers qui prélèvent des droits sur les convois de mil, d'arachides, etc., etc., qui entrent et sortent du royaume.

Les habitants du Cayor, après avoir payé leurs impôts réguliers, sont loin d'être quittes. Il existe dans la famille royale des princes, des principicules de toutes sortes qui se taillent une liste civile en allant piller les sujets du roi. Ceux-ci réclament toujours à la suite de ces pillages, mais le plus souvent ils n'obtiennent que des consolations platoniques.

En dehors du pouvoir royal, chaque village a son chef et ses palabres. Le Damel n'entraîne pas toujours toute la nation à sa suite dans les décisions qu'il prend, mais, grâce à ses mercenaires, il réduit les récalcitrants à l'obéissance.

Le Djolof est gouverné comme le Cayor. Le souverain porte le nom de Bourba Djolof et appartient à la famille des N'Diayes.

Les Toucouleurs n'ont pas partout la même forme de gouvernement.

Dans le Toro, ils ont un monarque électif qui prend le nom de Lam Toro et réside à Guédé. Les élections donnent lieu à toutes sortes d'intrigues. L'influence de la France est très grande dans ce pays et les gouverneurs de Saint-Louis ont souvent fait élire un Lam Toro de leur choix.

Les Laos, les Irlabés, les Éliabés et les Bossélabés ont chacun leur chef particulier, mais tous ensemble ils formaient une fédération religieuse sous la direction d'un Almamy. Cette sorte de république est fort disloquée, mais un certain lien en réunit encore les divers éléments. Notre politique, inaugurée en 1863 avec beaucoup d'énergie par l'amiral Jauréguiberry, alors gouverneur, consiste depuis longtemps à ébranler le faisceau qui, bien uni, constituerait une puissance dangereuse pour notre colonie. Les Toucouleurs sont en effet de fanatiques musulmans fort hostiles à l'influence de notre nation. Un habile aventurier, Abdoul Boubakar, a exploité à son profit ce sentiment à notre égard et nous a suscité et nous suscite encore de grands embarras. C'est à la faiblesse, aux tergiversations, aux timidités, disons le mot, à la politique effacée, presque humiliante qui a été longtemps suivie, que cet homme doit la plus grande part de l'autorité et de la popularité dont il jouit. Sans le préjugé qui s'attache chez les noirs aux questions de naissance, Abdoul Boubakar eût pu être élu Almamy, et la république du Fouta se trouvait solidement reconstituée. C'était pour nous le signal d'une guerre longue et difficile. Tout récemment l'étoile de Boubakar a pâli : ses compatriotes, jaloux de sa puissance, se sont soulevés et une petite colonne française l'a jeté hors du Fouta. Ces succès pourraient être les préliminaires de l'établissement de notre influence dans ce pays, si nous revenons enfin à la politique de 1863, reprise en 1881 par le général Brière de l'Isle, encore abandonnée, et reprise en 1883 par le colonel Bourdiaux.

Dans le Fouta et les autres États toucouleurs, les prin-

cipes du gouvernement sont basés sur ceux de la religion musulmane. Le Coran sert de code dans les prescriptions qu'il consacre à l'exercice du pouvoir temporel. Cependant ni les chefs de tribus, ni les marabouts ne sont très experts en législation mahométane; aussi leurs caprices, leurs intérêts et les débris des anciens usages mandingues remplacent souvent l'esprit et la lettre des lois du Prophète. Souvent encore les citoyens paisibles ont à subir les pillages des bandes armées à la solde des chefs; ces aventuriers font des descentes inopinées dans les villages, razziant bêtes et gens. La sécurité des travailleurs est des plus précaires.

Pour rencontrer un gouvernement peu équitable, mais fortement organisé, il faut se transporter chez les Toucouleurs de Ségou. Le sultan Ahmadou est un véritable autocrate; il est le chef religieux et temporel du pays. Il a pris orgueilleusement le titre de *Lam-Dioulbé*, ou chef des croyants. Cette appellation est acceptée non seulement par ses propres sujets, mais encore par tous les musulmans nègres du Soudan occidental. Ahmadou a remplacé à Ségou le dernier roi bambara : *le Fama*; ses sujets de cette race désignent leur nouveau chef par ce titre, mais seulement quand ils sont entre eux; dès qu'un Toucouleur apparaît ils lui restituent le nom de *Lam-Dioulbé*.

Ahmadou est un tyran rusé, plein de duplicité et fort avare. Il a deux armées distinctes, l'une composée de Bambaras, l'autre de Toucouleurs; les premiers sont les Sofas, les autres les Talibés. La première de ces armées, dont il flatte beaucoup les chefs, lui sert à contenir la seconde. Il établit entre elles une sorte de rivalité qui sert ses intérêts et sans laquelle il eût déjà perdu son trône. En effet, l'armée toucouleure n'aime pas son roi et en voici la raison : El-Hadj-Omar, dans ses longues guerres, avait réuni dans sa forteresse de Ségou un très

grand butin. Il avait toujours promis à ses compagnons de gloire de se conformer aux usages, c'est-à-dire, la guerre terminée, de procéder au partage des captifs et de l'or pris ensemble. La promesse d'El-Hadj-Omar n'a pas été exécutée par son fils Ahmadou. Celui-ci recule toujours le moment de ce partage et refuse même les réclamations qui lui sont faites, en alléguant que son père ne lui a jamais parlé d'une pareille promesse et que d'ailleurs bon nombre des ayants-droit ne sont plus de ce monde. Les Talibés, contenus par les Sofas, se bornent à murmurer et à montrer une grande indolence dans les expéditions ordonnées par le roi; ils n'osent conspirer ouvertement. L'extrême sévérité employée par le Lam-Dioulbé contre deux de ses frères, Samba Moctar et Abibou, qui avaient pris les armes contre lui, a fortement effrayé les mécontents. Chacun sait à Ségou que les deux frères du roi ont été jetés dans une prison obscure, garrottés sur un tara; on dit même qu'Abibou est déjà mort dans les supplices.

Le sultan sait qu'il est détesté et que bon nombre de ses Toucouleurs ne demanderaient qu'à se débarrasser de lui, ou à faire le vide dans ses États. Aussi a-t-il pris d'habiles et rigoureuses mesures. Le territoire de Ségou est situé sur la rive droite du Niger, entre ce fleuve et son principal affluent, le Mayel Balevel. Chacun des gués ou des passages en pirogue de ces cours d'eau est gardé par une forteresse où il met un chef et une garnison ayant sa confiance. Dans la partie territoriale ouverte vers le sud, les deux places de Tadiana et de Bobala remplissent le même rôle. La consigne de ces garnisons et des chefs de villages environnants est de ne laisser entrer aucun étranger sans le consentement du roi, et surtout de ne permettre à aucun habitant du Ségou de franchir la frontière s'il n'est muni d'une autorisation timbrée du sceau d'Ahmadou. Dans les parties du cours du Niger, non gardées par les forteresses, les Somonos (pêcheurs) sont

responsables sur leur tête de la fuite des sujets du roi. Ces prescriptions de police sont admirablement exécutées, et on peut dire que le pays de Ségou n'est qu'une vaste prison. Pendant le séjour de la mission Gallieni à Nango, un vieux Bambara et sa femme, originaires du Fadougou, avaient tenté de passer sur la rive gauche du Niger; arrêtés et conduits à Ségou, le roi fit trancher la tête au mari et donner cent coups de corde à la femme. Nous avons vu le torse ensanglanté de cette malheureuse qui parcourait les rues de Nango en poussant des gémissements et vivant de la charité publique.

Le Lam-Dioulbé, tout en gouvernant personnellement son État de Ségou, étend son autorité sur les territoires de Nioro, Koniakary, Diala, Farabougou, Koundian, Tamba et Dinguiray. Ses prétentions sont plus grandes : il affirme que tous les pays conquis par El-Hadj-Omar lui appartiennent en propre, et que tous ceux qui dans ces contrées méconnaissent son autorité ne sont que des rebelles. Son ministre, Seïdou Dielia, a exposé ses théories à Nango. Le Bélédougou, les pays Malinkés, Bafoulabé, etc., etc., les territoires jusqu'à Podor, tout cela était bien au roi, et le colonel Desbordes, en donnant assaut au village de Goubanko, avait violé le territoire du sultan. Ces prétentions, qui font sourire, donnent la mesure de l'orgueil et de l'aveuglement du roi de Ségou. Nous soupçonnons cependant Ahmadou de jouer là une comédie; il est intelligent et son immense vanité ne peut lui faire perdre entièrement de vue que bien des événements se sont accomplis dans ces derniers temps et que l'unité de son empire est en pleine dérive.

Dans le Kaarta-Kingui, le plus riche de ses fiefs, son frère Montaga s'est peu à peu affranchi de l'autorité du roi. Il entretient avec son suzerain des relations amicales, lui envoie des courriers, l'informe de tous les événements intéressant le royaume, lui demande des ordres pour la ligne de conduite à tenir avec les Français et ses autres adver-

saires ; mais toutes ces démarches sont un peu platoniques et depuis longtemps Montaga ne fait parvenir à Ségou ni impôts, ni contingents armés. Aussi Ahmadou manœuvra-t-il dans le but d'attirer son frère dans sa capitale, afin de pouvoir le remplacer à Nioro par un de ses captifs de la couronne ; mais Montaga a flairé le piège et pour rien au monde il ne consentira à se rendre à Ségou.

Bassirou, le plus jeune frère du sultan, commandait à Koniakary et affichait également une certaine indépendance. Dernièrement il a gagné Ségou sur l'appel de son frère et seigneur ; nous pensons qu'à l'heure actuelle il doit être remplacé par une créature du Lam-Dioulbé.

A Diala, à Farabougou, l'influence d'Ahmadou, maintenue par son frère Daye et ses chefs captifs, a été assez grande jusqu'à ces derniers temps ; mais notre présence dans le voisinage encourage les Bambaras à relever la tête et à prendre une attitude moins soumise.

Koundian, Tamba, ne sont plus que des forteresses sans territoires, dépourvues de garnisons sérieuses et entourées d'ennemis malinkés. On les verra crouler au moindre effort et partager le sort de Mourgoula qui avait cependant conservé un certain prestige.

Nos renseignements sur Dinguiray, le berceau de la fortune d'El-Hadj-Omar, sont plus vagues. Toutefois, nous croyons tout lien interrompu entre cette capitale et Ségou : Samory n'est-il pas venu se placer entre ces deux villes ? Au surplus, on disait qu'Aguibou, roi de Dinguiray, guerrier très brillant, adoré de ses sujets, avait dû quitter ses États sur l'ordre de son frère et le rejoindre à Ségou. Il fallait que la situation fût jugée bien compromise.

Il résulte de ces derniers événements que le sultan toucouleur semble opérer un mouvement de concentration autour de sa capitale.

Il ne faut pas l'oublier, Ahmadou est un fin diplomate ; il possède à un haut degré la patience orientale et l'art d'éluder les réponses directes. Lorsqu'il se sent par trop

pressé il emploie des formules religieuses : « Dieu seul « peut répandre... Dieu seul peut savoir cela... Il en « sera ainsi si Dieu le veut », etc., etc. Son ministre Seïdou Dielia est un grave et beau parleur, dont la discussion est remplie de métaphores, de paraboles et de réticences. Les négociations avec ces gens-là sont longues, difficiles et décevantes. En général on n'aboutit jamais. Il est à peu près indispensable d'appuyer ses arguments sur une force imposante.

Le roi de Ségou passe pour le plus riche des souverains du Soudan. Tous les noirs parlent des immenses trésors enfouis derrière les murailles de son tata. Nous avons essayé d'avoir des renseignements exacts sur la valeur de ces trésors en interrogeant le vieux Samba N'Diaye, un ancien maître maçon de Saint-Louis, qui en a eu la garde pendant quelque temps. Il nous a assuré qu'il y avait là « beaucoup d'or, que quatre cases en étaient remplies ». C'est certainement une exagération ; il peut y en avoir dans quatre cases, mais elles ne sont pas pleines. A notre avis, il y a un trésor à Ségou, puisque tout le monde en parle ; ce trésor peut même être assez important en raison du grand nombre de villages pillés par El-Hadj-Omar, des nombreux bijoux arrachés aux femmes des pays conquis, et des gros d'or réunis dans les contrées aurifères ; mais, quant à donner le chiffre de sa valeur, nous ne pourrions le faire sans nous exposer à de très grossières erreurs.

En dehors de cet hypothétique trésor, le roi peuple sa capitale et les villages environnants des nombreux captifs que ses armées vont razzier vers le sud jusque sur les confins du Ouassoulou. Ses greniers sont pleins de mil, de riz, d'arachides et autres produits. La dîme qu'il prélève sur les récoltes de ses sujets lui permet de nourrir ses nombreux mercenaires. Il a établi dans ses États de la rive droite un impôt particulier, sorte de cote personnelle, qui oblige chacun de ses sujets de lui compter an-

nuellement 150 cauris. Cette partie de ses recettes lui fait réaliser des sommes importantes. Enfin il s'enrichit encore par les droits en nature qu'il perçoit sur les caravanes traversant son royaume. Tous ces impôts sont réunis par des agents spéciaux, véritables percepteurs placés dans les centres importants.

Cet ombrageux monarque ne souffre pas qu'un particulier amasse une grande fortune : le roi seul doit être riche. Nous citerons, à ce propos, le fait suivant : Un dioula soninké de Dougassou était parvenu, à la suite de ses opérations commerciales, à une certaine fortune : on comptait ses captifs par centaines et les gros d'or remplissaient ses coffres. Dès que le roi en fut informé, il opéra une descente à Dougassou et l'infortuné marchand fut dépouillé de ses biens. On ne lui laissa que quelques captifs et un petit troupeau. Ces faits sont loin de plaire à la population et augmentent l'aversion que l'on professe sourdement pour le roi.

Les Soninkés, répartis par ilots dans les autres royaumes, n'ont d'autre gouvernement que celui de la commune. Chaque village se donne un chef pris dans la famille la plus anciennement honorée, et ce chef, après avoir pris avis dans un palabre, s'abouche avec l'autorité du pays. Ce n'est que dans le Guoy sénégalais que nous trouvons une sorte de roi, le Tonka, qui traite au nom de tout le pays. Le Guoy est placé sous le protectorat des Français.

Les Mandingues, Bambaras et Malinkés, n'ont pas non plus d'État monarchique. Le dernier Fama de Ségou a été le dernier roi bambara digne de ce nom. On ne peut en effet compter comme monarque le roi du Khasso, bien qu'il se donne ce titre. Son autorité est précaire et en réalité ne vaut que par la protection dont nous le couvrons et l'amitié que nous n'avons cessé de témoigner à

la famille régnante en souvenir des services rendus par Sambala, au siège de Médine.

Partout ailleurs, nous ne trouvons que des villages plus ou moins importants, ayant à leur tête un chef soumis à l'acceptation des habitants libres et pris toujours dans la même famille. La transmission de ce faible pouvoir se fait, non de père à fils, mais du frère aîné au frère cadet, de ce dernier au frère qui vient après et ainsi de suite jusqu'à la mort du plus jeune. Après ce dernier, on revient à la filiation du frère aîné. Avec ce mode d'hérédité, les chefs, lorsqu'ils prennent la direction des intérêts du village, sont toujours très âgés, souvent incapables et aveugles. Aussi le véritable chef n'est jamais le titulaire, mais quelque membre de la famille plus jeune, plus actif, plus éloquent. C'est une remarque à faire que l'éloquence dans le Soudan est fort appréciée; un homme qui dans les palabres présente habilement ses idées est considéré au même titre qu'un guerrier brave et heureux. Il est d'usage dans les tribus ou villages que, lorsqu'un chef prend le pouvoir, il doit, dans l'année, faire une guerre ou une razzia chez les voisins. On se garde bien de manquer à cette tradition.

Les villages ainsi organisés forment des alliances avec leurs voisins de même race ou dont les chefs sont de même famille; de là des confédérations plus ou moins considérables qui prennent un nom particulier sans constituer un État dans le sens absolu du mot. A la tête de la confédération est le village le plus puissant avec le chef le plus honoré. On fortifie cette cité avec plus de soin que les autres et, en cas d'invasion, les contingents confédérés se réunissent derrière ses murailles. C'est ainsi qu'à Sabouciré et à Daba les Français ont pu rencontrer une sérieuse résistance. Est-ce à dire que les villages confédérés soient toujours bien unis? Il n'en est rien. On voit à chaque instant s'établir des rivalités entre les communes, de là des rixes et même des combats. Cette

sorte d'effritement des populations mandingues les affaiblit beaucoup devant les invasions et on conçoit sans peine qu'El-Hadj-Omar ait pu promener le fer et le feu dans tout le Haut-Sénégal sans rencontrer une armée digne de ce nom.

Voici la liste des principales confédérations placées sur notre trajet vers le Niger, avec le nom des villages suzerains :

CONFÉDÉRATIONS	VILLAGES SUZERAINS
Logo. Natiaga. Makadougou. Bétéadougou. Farimboula. Fouladougou occidental. Kita. Fouladougou oriental.	Sabouciré. Mansonnah. Kalé. Soukoutaly. Badoumbé. Goniokory. Makadiambougou. Sédian.

Le Bélédougou comprend un certain nombre de villages suzerains ayant des villages vassaux : tels sont Daba, Touroudo, Ouoloni, Siranicoro, Guinina, Dio, Douabougou, Diago, Nossombougou, Koumi, etc., etc. Le pays de Bammako compte plus de 20 villages.

Le Bélédougou est la plus forte confédération du Soudan. Au moment du passage des armées d'El-Hadj-Omar, elle était divisée ou mal organisée ; aussi courba-t-elle le front et laissa-t-elle passer l'orage. Mais dès que le faux prophète eut disparu du côté de l'est, les gens du Bélédougou se liguèrent pour la défense commune ; un traité d'alliance offensive et défensive fut passé entre les différents chefs, on jura sur la poudre de résister aux Toucouleurs et depuis cette époque le serment de haine contre les musulmans n'a jamais été violé malgré les divisions intestines. L'hostilité contre les fils d'El-Hadj-Omar est allée grandissant, et on peut dire que les Bam-

baras de ce pays ont porté le coup le plus funeste à la puissance toucouleure. Installés au milieu de leurs montagnes, abrités par leurs rivières profondes, placés derrière leurs fortifications habilement construites, ils n'ont pu être entamés par les armées du Ségou. Depuis une dizaine d'années, ils ont même pris l'offensive et tous les ans, les récoltes faites, ils réunissent leurs contingents contre l'ennemi commun. C'est ainsi qu'ils ont coupé la route de Nioro en 1880 en enlevant Guigué, et menacé Nyamina, la tête de pont des Toucouleurs, sur la rive gauche du Niger. Pendant son internement à Nango, la mission française a pu assister à la panique des Toucouleurs en apprenant la présence des Bambaras devant Nyamina. L'émotion gagna Ahmadou lui-même qui réunit 6,000 hommes devant la place. Il resta là trois mois et fit exécuter des travaux de fortification très considérables. Ces travaux mettent pour longtemps Nyamina à l'abri des efforts des Béléris.

Chez les Malinkés du sud, nous trouvons des confédérations analogues, mais plus faibles : ce sont le Gomou, le Gangaran, le Bafing, le Baniakadougou, le Gadougou, le Birgo, le Goro, le Koulou, le Bouré, etc., etc. — Dans le Manding proprement dit, nous trouvons le pays divisé entre quatre influences rivales : Niagassola, Naréna, Sibi et Kangaba. Deux familles détiennent le pouvoir : les Keïtas et les Kamaras. Les Keïtas, parents des familles malinkés de Kita et du Gadougou, commandent à Niagassola et à Kangaba. La branche mandingue de cette famille se nomme Mambi. Le Mambi de Niagassola a voué une grande haine au Mambi de Kangaba. Il suffit que ce dernier prenne un parti, pour que Niagassola prenne le parti contraire. C'est ainsi que, l'année dernière, Kangaba se jetait dans les bras de Samory, tandis que le Mambi de Niagassola faisait appel aux Français. Les Kamaras possèdent un plus grand nombre de villages que les Keïtas, mais ont toujours joué un rôle moindre. Cependant Sibi s'est dis-

tingué récemment en osant tenir tête aux bandes de Samory.

En résumé, on voit que, en dehors de l'empire ébranlé des Toucouleurs, il n'existe, du Sénégal au Niger, aucun État constitué. Chaque ville, chaque village est gouverné par un chef dont l'autorité varie selon sa naissance, sa fortune et son degré d'habileté. Enfin, au-dessus, on trouve parfois des confédérations dont le chef suprême n'a dans la plupart des cas qu'une autorité nominale.

Si cette désorganisation gouvernementale des noirs est un bien au point de vue de notre marche pacifique en avant, elle a aussi des inconvénients très sérieux, et le plus grave de tous consiste dans le peu de valeur des traités passés avec la plupart de ces confédérations débiles.

LA FAMILLE

La famille chez les noirs du Soudan est assez fortement constituée. Nous parlons, bien entendu, de la famille des hommes libres. L'islamisme, avec ses prescriptions nombreuses concernant la famille, a peu changé ce qui existait dans ces contrées. Quelques modifications ont été introduites dans les mariages et la transmission des héritages, mais certaines coutumes plus anciennes ont persisté. Nous négligerons la famille musulmane, qui est assez connue, pour ne nous occuper que des Mandingues fétichistes, auxquels nous avons plus particulièrement à nous intéresser.

Un chef de famille bambara ou malinké peut posséder plusieurs épouses. Imitant en cela les musulmans, ils en ont rarement plus de quatre. En dehors de ces femmes légitimes, un homme riche peut avoir un nombre illimité de concubines.

Quand un Bambara ou un Malinké veut épouser une jeune fille, il envoie au père un cadeau de dix colas *blancs*.

Le père, s'il accepte, répond par un cadeau semblable; en cas de refus, il envoie un *colas rouge*. Le demandeur, s'il est agréé, ajoute un cadeau de cauris et des poulets destinés au repas du mariage. Il peut ensuite emmener sa femme, mais le père lui réclame aussitôt la dot, fixée généralement à 30 ou 40,000 cauris. Puis une petite fête avec accompagnement de chants et de danse finit cette simple cérémonie.

La dot est souvent laissée à la famille de la femme; souvent encore, celle-ci l'emporte avec elle dans sa nouvelle famille. Il est rare d'ailleurs, vu l'importance de la dot, que le marié la compte de suite aux parents de sa femme; il en donne généralement une partie, s'engageant à livrer le reste plus tard. Le mari peut divorcer quand bon lui semble; s'il est mécontent de sa femme, il peut la renvoyer dans sa famille en réclamant sa dot. Dans un seul cas, le divorce peut avoir lieu au détriment du mari, c'est-à-dire la femme conservant la dot: c'est lorsque pendant les quinze premiers jours de l'union le mariage n'a pas été consommé.

Quand la femme meurt, son mari hérite de tout ce qu'elle possède. Quand un homme meurt, ses frères deviennent héritiers de ses biens et par suite de ses femmes. S'il n'y a pas de frères, les fils deviennent les maîtres des femmes de leur père, c'est-à-dire de leurs propres mères. Il est vrai que, s'il y a deux fils, chacun d'eux hérite de la femme qui n'est pas sa mère; mais, ainsi que nous l'avons dit précédemment, les faits se passent autrement dans la pratique et chaque enfant tient à garder sa mère auprès de lui.

Tous les enfants légitimes sont élevés ensemble et il règne une grande harmonie entre eux, comme parmi leurs mères. Dans les héritages, ils sont tous traités avec équité. Les enfants des concubines ne sont guère plus mal partagés pendant l'existence de leur père; après sa mort, ils n'héritent pas.

Les vieillards sont très honorés dans les familles. Dès que leurs forces ne leur permettent plus de travailler, ils restent au village dans la plus complète oisiveté. Ils passent leur journée étendus au soleil, fumant une pipe, ou prisant d'une façon désordonnée (le tabac est la grande passion des noirs). On leur prépare le repas avec celui des jeunes hommes, sans leur montrer en aucune façon qu'ils sont à charge. Les vieilles femmes continuent à travailler à la filature du coton, à moins d'une paralysie complète.

Les vêtements varient avec l'âge et le sexe. Les enfants des deux sexes vont à peu près nus jusqu'à 7 ou 8 ans. Après cet âge, les jeunes filles passent entre leurs cuisses une bande de linge de quelques centimètres de largeur, qui est retenue à la ceinture par une ficelle; quelquefois elles se recouvrent d'un pagne étroit. Les jeunes garçons sont encore moins vêtus. Ce n'est qu'à partir de la nubilité que les deux sexes prennent des vêtements plus décents. Les hommes sont vêtus d'un pantalon descendant jusqu'à mi-jambes et retenu à la ceinture par une sorte de cordelière, d'un boubou assez court laissant les bras complètement nus, et d'un bonnet terminé par des pointes relevées vers le sommet de la tête, le tout en étoffe de coton du pays. Les Toucouleurs et les Soninkés ont un peu plus de luxe. Un large pantalon en guinée bleue ou toubé, un boubou ample et flottant en guinée ou en calicot blanc, un petit bonnet blanc, bien collant sur le front et le derrière de la tête, souvent entouré d'un étroit turban, telles sont les parties essentielles de leur costume. Les femmes bambaras etmalinkés sont le plus souvent vêtues d'un simple pagne qu'elles enroulent autour de leurs reins. Les femmes peules et toucouleures, en outre de ce pagne, portent un boubou court et un *bourtouquel*, sorte de pièce d'étoffe légère, qui leur couvre la tête et retombe sur les épaules.

Les coiffures sont très variées, les femmes y mettent une grande coquetterie : tantôt les cheveux sont relevés en forme de cimier de casque, comme chez les Khassonkaises, tantôt ils sont réunis en tresses et ornés d'anneaux d'or et de verroteries, comme chez les Peules.

L'usage de la circoncision est général dans le Soudan ; chez le plus grand nombre des peuples on l'étend jusqu'aux filles. Chez les Malinkés et les Bambaras, les jeunes gens sont généralement âgés de douze à quinze ans au moment de l'opération, qui a lieu après l'hivernage, alors que les indigènes possèdent encore d'abondantes provisions de mil, nécessaires pour les repas plantureux préparés à cette occasion. L'opération est faite par les forgerons pour les garçons, par les femmes de forgerons pour les filles. L'instrument employé est un simple couteau en fer aiguisé. Les patients ne doivent donner aucun signe de faiblesse au moment de l'excision. Comme nous nous étonnions de voir pratiquer la circoncision vis-à-vis des jeunes filles, on nous répondait que celles-ci restaient ainsi plus fidèles à leurs maris ; cependant, les femmes indigènes ne se piquent guère de chasteté.

Les familles dont les enfants viennent de subir l'opération de la circoncision célèbrent cette fête par des danses et des chants, accompagnés de repas copieux. Les riches tuent des chèvres, des poulets, quelquefois même un bœuf ; les pauvres tuent des chiens et les cuisent avec le riz ou le couscous ; partout on confectionne du dolo (boisson fermentée faite avec du mil) et on se livre à d'abondantes libations.

Après l'opération, les circoncis sont vêtus de longues robes munies de capuchons qui leur recouvrent la tête et ne reparaisent dans leurs familles que lorsqu'ils sont entièrement guéris. Les garçons sont séparés des filles. Ils passent la journée sous l'un des arbres voisins du village, venant le matin et l'après-midi chercher leur nourriture, plus délicate que d'habitude. Au soir, ils se rapprochent du village et

passent la nuit dans des cases spécialement préparées pour eux. Ils rentrent en chantant, et en s'accompagnant sur une sorte d'instrument composé d'un morceau de bois recourbé, dans la plus grande branche duquel sont passés des fragments circulaires dealebasse, dont l'entrechoquement produit un bruit de castagnettes. Les filles portent de petitesalebasses remplies de menus cailloux. Au matin, de bonne heure, tous retournent sous leur arbre. La cicatrisation est longue, elle dure 40 à 50 jours.

Le retour dans les familles donne lieu à de longues fêtes. Les jeunes garçons ont désormais le droit de porter des armes et de donner leur avis dans les conseils ; les jeunes filles peuvent se marier.

L'alimentation dans les familles est la même pour tous. Les enfants mangent généralement à part ou après leurs parents. Cette alimentation est peu variée, elle a pour base la farine de mil avec laquelle on confectionne le *Lac-lalo* ou le *couscous*. Les femmes pilent le mil dans un mortier au moyen d'un pilon et obtiennent la farine qui est ensuite débarrassée du son. Cette farine est cuite à la vapeur d'eau et on y verse ensuite, soit du bouillon de viande, soit du lait, soit du jus de *lalo* (plante du pays). Les Bambaras savent aussi fabriquer une sorte de pain qui rappelle les crêpes au blé de sarrasin, en usage dans le Limousin et la Bretagne. Le riz tient aussi une grande place dans la nourriture des Bambaras et des Malinkés. On en récolte beaucoup et il est de bonne qualité. La viande de bœuf est un grand luxe ; on mange plus souvent des poulets, fort nombreux dans le pays. Chez les Bambaras, on fait, sous le nom de *Mafé*, un plat assez délicat, dans lequel il entre du riz, de la viande, le tout nageant dans une sauce d'huile d'arachide. Tous ces aliments sont fades : le sel est si rare et si cher que les gens riches seuls peuvent saler leurs aliments. Les pauvres hères sont obligés, pour donner du montant

à leur couscous, d'employer des oignons, des poivrons, des piments et autres épices du pays.

Les noirs musulmans boivent exclusivement de l'eau pure. Les fétichistes savent fabriquer avec le mil une boisson fermentée qui est assez agréable pour que les Européens eux-mêmes puissent en boire sans répugnance. Cette boisson, nommée Dolo, consommée en grande quantité, donne l'ivresse comme le ferait le vin ou la bière. Les fétichistes raffolent de ce liquide, et, durant la saison sèche, tant que la provision de mil n'est pas épuisée, on rencontre dans leurs villages un grand nombre d'ivrognes.

Ce qui nous a paru remarquable dans la famille noire, c'est la bienveillance des parents pour les enfants et le respect de ces derniers pour les premiers. Nous avons dit ailleurs de quelle vénération les mères étaient entourées.

LA RELIGION

Les Peuls, les Toucouleurs sont mahométans et exercent vis-à-vis des autres peuples le rôle de convertisseurs à main armée. L'islamisme pratiqué même par les Peuls et les Toucouleurs est fortement mitigé de grossières superstitions qui, soigneusement cultivées et assidument exploitées par les marabouts, se montrent partout. Ainsi tout indigène, quels que soient son âge, son sexe et sa condition, porte des talismans ou gris-gris, qui consistent le plus souvent en quelques mots arabes, écrits sur un petit morceau de papier et renfermés dans un sachet en cuir.

La religion de Mahomet fait de très grands et très rapides progrès dans le Soudan. Cependant les populations des régions que nous traversons pour aller au Niger sont restées réfractaires à la loi de Mahomet. Après le passage d'El-Hadj-Omar, les Malinkés et les Bambaras ont repris leurs anciennes superstitions.

Les Malinkés ont-ils une religion? Nous n'en avons

pas acquis la preuve. Ces hommes semblent vivre en dehors de toute préoccupation surnaturelle.

Quant aux Bambaras, ils sont fétichistes. Nous devons dire qu'il est très difficile d'obtenir des renseignements sur les idées religieuses des indigènes. Ce qui est certain, c'est qu'ils sont très superstitieux et que leur religion, comme celle de la plupart des peuplades africaines, se compose de pratiques dont il est malaisé de saisir la raison. Le *fétiche* ou *nama* est l'une des particularités les plus remarquables de leur religion; c'est toujours d'ailleurs ce même sorcier fantastique déguisé que nous ont décrit les voyageurs. Chaque village possède un arbre sacré, généralement un tamarinier, dont les branches basses et feuillues forment un réduit obscur, entouré de broussailles épineuses, le long desquelles est ménagé et entretenu avec beaucoup de soin un chemin de ronde, qui protège l'arbre contre les incendies. C'est dans ce tamarinier que demeure le fétiche qu'il faut consulter et se rendre favorable chaque fois qu'on entreprend quelque chose : cultures, guerre, chasse, mariage, etc. Les grands prêtres de ce fétiche sont des vieillards, seuls initiés à toutes ces sortes de jongleries et qui en profitent pour diriger dans le sens qu'ils désirent toutes les actions des gens du village. Les sacrifices ont lieu sous l'arbre sacré : on tue généralement des moutons, des chiens, des poulets, qu'accompagnent des offrandes de mil et des fruits. Les vieillards consultent les entrailles et décident. Le nama fait quelquefois des apparitions subites et mystérieuses dans les villages; tout le monde, sauf les initiés, se cache alors dans le coin le plus obscur des cases; les feux sont éteints et les portes bien fermées. Ceux qui le voient ou se laissent voir meurent dans l'année. Nama, qui n'est le plus souvent qu'un forgeron du village, se promène en dansant dans un costume bizarre; unealebasse percée de trous lui couvre la figure. Il ne sort que la nuit et inspire à tous une terreur extraordinaire. Pendant le séjour de la

mission Gallieni à Nango, Ahmadou, craignant sans doute qu'il n'arrivât malheur aux membres de cette mission, avait défendu aux Bambaras de se livrer à leurs cérémonies habituelles et surtout à Nama d'exécuter ses jongleries.

Les funérailles sont l'objet de certaines cérémonies. Quand un indigène est sur le point de mourir, tous les assistants quittent la case, craignant d'être emportés par le mort. Le décès est annoncé au village par un cri lugubre et perçant; les parents et amis se rassemblent aussitôt; les femmes pleurent et crient. Le mort est lavé et enterré presque aussitôt après le décès. En tête du cortège marchent les griots, puis vient le corps enveloppé dans une natte et suivi des femmes qui chantent; les jeunes filles se lamentent en poussant de grands cris; enfin viennent les parents et amis. La fosse est creusée peu profondément; dès qu'on commence à la remplir, tout le monde se retire, car on craint encore que le mort entraîne les assistants. Les hommes tirent des coups de fusils. Celui qui a creusé la fosse passe ensuite sa pioche aux flammes, afin que la maladie du décédé ne lui soit pas communiquée par l'intermédiaire de son outil. Pour la même raison, la case du défunt reste quelque temps inhabitée. A certains jours de l'année, on y expose de grandesalebasses de nourriture, destinées à apaiser la faim des parents morts. Le cimetière se trouve généralement près du village, dans un endroit souvent ombragé par de grands arbres. La rencontre d'un enterrement est considérée comme d'un bon augure.

LA PROPRIÉTÉ

Les Mandingues n'ayant aucune écriture, la propriété ne peut être régie que par des traditions et des usages.

Lorsqu'un village doit être édifié, le chef trace une enceinte et donne à chaque famille une concession. Entre ces concessions, on ménage des rues étroites aboutissant

aux portes de la localité. Puis chacun construit ses habitations dans sa concession, comme bon lui semble. Tant qu'il reste un membre de la famille concessionnaire, nul ne peut prendre possession des cases. Si une famille disparaît, les anciens du village désignent le nouveau propriétaire.

En ce qui concerne les champs, les règles générales sont à peu près les suivantes : chaque chef de famille obtient un secteur de la zone cultivée attenant aux murs du village, puis on parcourt les environs, on choisit les sites propres à la culture et les anciens assignent à chacun l'emplacement à défricher, sans limiter les surfaces. En principe, un sol défriché par une famille lui appartient en propre tant qu'elle travaille. Le jour où, pour une cause quelconque, ce sol est abandonné, le chef du village en dispose en faveur d'une famille nombreuse ou de nouveaux venus. On voit d'ailleurs peu de querelles à propos de ces questions. La population est loin d'être assez dense pour voir naître des conflits de limites. Il est arrivé cependant que des villages se disputaient des pâturages enviés par les deux partis ; dans ce cas on choisit l'arbitrage de quelque chef voisin, ou on vide le différend par les armes. Ce fait est fort rare.

L'ARMÉE

Bien qu'il y ait dans le Soudan une caste qui s'adonne plus particulièrement à la guerre, on peut dire qu'au moment du danger tous les noirs valides portent les armes.

Toutes les peuplades que nous connaissons possèdent des fusils. L'armement des Bambaras et des Malinkés comprend généralement un fusil à silex à un seul canon et de provenance anglaise ; ils le nomment *marfa*. Le bon marché de ces armes permet de douter de leur solidité ; on rencontre beaucoup de fusils dont les canons ont été sciés

on raccourcis à la suite de ruptures partielles. Au delà de 200 mètres, le tir de ces armes est incertain et le plus souvent, les projectiles en fer faisant défaut, on peut affirmer qu'il devient inefficace, car les cailloux ferrugineux, employés pour remplacer les balles, sont de formes très irrégulières et n'ont pas le poids voulu pour blesser ou frapper dangereusement. Les indigènes ont l'habitude de mettre plusieurs projectiles dans le canon, ce qui diminue la portée et la justesse du tir, mais, dans les combats rapprochés, multiplie beaucoup les blessures.

Les Soudaniens portent souvent, avec le fusil, des sabres dont les lames, de longueur variable et de médiocre qualité, s'enfoncent dans des fourreaux en cuir, fabriqués par les cordonniers du pays. Enfin, on voit encore quelques lances et un très petit nombre d'arcs. Les lances sont employées comme javelots et nous avons vu des hommes assez exercés pour leur faire décrire une trajectoire régulière jusqu'à près de 50 mètres de distance. Avec les arcs, ils lancent ordinairement des flèches empoisonnées; mais, nous le répétons, ce dernier armement est presque abandonné.

L'équipement se compose, pour chaque guerrier, d'une poudrière et d'une ou deux *coufas* (sachets à balles) suspendues à la ceintures. Les poudrières sont des cornes de bœuf ou d'antilope, plus ou moins enjolivées; les *coufas* consistent en de petits sacs en cuir, s'ouvrant au moyen d'une coulisse et garnis d'ornements et de pendeloques. A côté de ces objets, les indigènes portent encore, suspendus à la même courroie servant de ceinturon, un couteau ou un poignard renfermés dans des gaines en cuir.

Les Toucouleurs sont mieux armés que les précédents et la plupart des Talibés d'Ahmadou ont un fusil à deux coups, souvent à piston, acheté dans nos escales du Haut-Sénégal. Ajoutons que ces guerriers musulmans possèdent presque tous un cheval qui, malgré sa petite taille, rend d'excellents services dans ces contrées. Les Bambaras ont

peu ou point de cavalerie, les Malinkés combattent à pied.

Les Bambaras et les Malinkés fabriquent, d'après des procédés primitifs qui leur viennent sans doute des Maures, une poudre inférieure. Aussi les indigènes recherchent-ils avec soin les poudres européennes qui coûtent fort cher dans le pays : une charge de cette poudre vaut 40 cauris. Elle est généralement employée pour les amorces ; ils réservent la leur pour les charges.

Le salpêtre est recueilli sur les murailles où, selon toute probabilité, il vient en efflorescence par suite de la décomposition des matières animales qui ont servi à la construction ; on le lave pour l'isoler de la terre et on fait épaissir la solution qu'on laisse cristalliser. Le charbon est excellent et d'une grande finesse ; il provient surtout des arbres appelés en toucouleur *digali*, *bandi* et *yeloco*. Quant au soufre il est apporté et vendu par les Dioulas.

Le mélange se fait en prenant 7 parties de salpêtre, 2 parties de charbon et 1 partie de soufre. Le tout est pilé très fin. Cette poudre est ensuite manipulée comme du couscous. On nous a dit que le sultan Ahmadou en faisait beaucoup fabriquer et qu'il la mélangeait avec des poudres européennes.

Nous avons dit que les Bambaras et les Malinkés valides, au moment d'une guerre, prenaient tous les armes. Il n'y a donc pas à proprement parler d'armée organisée. Les guerriers de caste et les fils de chef exercent le commandement et c'est tout. Voici comment s'opère la mobilisation des hommes armés. Dès qu'une expédition est décidée, le chef de la confédération envoie ses griots dans les villages qui relèvent de son influence avec mission d'faire battre le tam-tam de guerre, d'indiquer le lieu de rassemblement et la date de la mise en route de l'armée. Chaque chef de village fait alors agir ses propres griots, assigne un lieu de rassemblement particulier à ses hommes, désigne les chefs de son contingent et, au jour fixé, se porte avec son monde au lieu général de rassemblement. On

procède alors à un dénombrement ; les chefs se distribuent des commandements et l'armée se met en marche au milieu d'un grand renfort de cris, de tams-tams et de détonations. On conçoit aisément le peu de force de résistance d'une pareille cohue. En réalité ces troupes ne sont dangereuses que derrière les murailles de leurs tatas.

Nous n'entrerons pas dans les détails des fortifications construites par les Malinkés et les Bambaras. On sait que leurs *tatas* forment des réduits difficiles à enlever : Sabouciré, Goubanko et Daba nous ont appris qu'il fallait compter avec les retranchements des noirs.

Le royaume de Ségou est le seul État qui possède une armée digne de ce nom. Elle se compose : 1° des Sofas ; 2° des Talibés, ces deux corps organisés d'une façon à peu près permanente ; 3° des lanciers peuls ; 4° de la levée en masse des sujets bambaras.

La partie des Sofas et des Talibés organisés d'une façon permanente constitue la garde du roi. L'élément bambara ou sofa domine dans la garde. Nous avons dit pourquoi l'ombrageux Ahmadou préférerait s'entourer de créatures prises dans la race conquise, au lieu d'employer ses turbulents Talibés.

Cette garde est organisée en *compagnies* dont l'effectif varie selon la popularité du chef. Le vieux Samba-N'Diaye a introduit ce mot compagnie dans la langue militaire du pays. Les compagnies de Sofas représentent plus particulièrement l'infanterie ; les chefs et quelques hommes de marque sont seuls montés. Ces commandants de compagnie sont de hauts personnages ; ils font partie du conseil du roi et assistent à tous les palabres. On peut dire néanmoins que ce n'est qu'une flatterie du souverain ; car, dans les palabres où nous avons assisté, les capitaines ont observé le plus grand silence. L'un d'entre eux, Bafi, ne connaissait même pas la langue toucouleure qui servait dans la discussion. Il n'en assistait pas moins, grave et compassé, sa hache d'or sur l'épaule, aux intermina-

bles discours du ministre du roi et de nos interprètes.

Le roi solde ses chefs militaires en leur donnant des commandements territoriaux dont les revenus enrichissent les titulaires. Les capitaines sofas les plus en vue, en 1881, étaient Bafi, Mahamout, Kantara, Marico, etc.

Les Sofas, armés de fusils à silex, se forment en colonnes épaisses ; les guerriers sont placés sur 8 rangs en profondeur, avec un front de 30 hommes environ, très serrés les uns contre les autres. En avant de ces colonnes, le chef et ses autres guerriers montés font caracoler leurs chevaux au milieu d'un tapage infernal de tams-tams, de clochettes, de flûtes, etc. Les hommes dans le rang poussent tous à la fois un cri sauvage et cadencé qui sert à les exciter dans l'action. Les guerriers n'ont pas de tenue spéciale, mais les chefs se couvrent de gris-gris, de sachets multicolores, et de vêtements éclatants de richesse.

Nous n'avons pas vu combattre cette troupe. On nous a dit qu'elle marchait à l'ennemi dans cette formation jusqu'à portée de fusil ; là, le premier rang tirait, démasquait le second rang qui tirait à son tour et imitait la même manœuvre pour le troisième rang et ainsi de suite jusqu'au dernier rang. Les hommes ayant déchargé leurs armes se portaient en arrière, les rechargeaient et se reformaient pour recommencer le mouvement. On obtenait ainsi des feux continus. Cette manœuvre serait fort belle, si elle était bien exécutée, mais nous sommes fort incrédule à l'égard des qualités manœuvrières des Sofas. Au feu, le désordre ne doit pas tarder à se mettre dans cette troupe.

Les Talibés de la garde constituent plus particulièrement la cavalerie. Les Toucouleurs ne combattent guère à pied. Leur chef en 1881 était Boubakar Saada. Ils passent pour bons guerriers, mais indisciplinés. Ils représentent les derniers débris de l'armée du conquérant El-Hadj-Omar et se montrent fort dédaigneux des Sofas. Tels que nous les avons vus à cheval, portant le costume sévère des adeptes de l'Islam : grand boubou flottant de couleur

sombre, pantalon bleu de forme arabe, turban entourant le petit bonnet toucouleur, ceinture chargée de gris-gris, de la poire à poudre, du sachet à balles, ils produisaient un grand effet. La manœuvre qu'ils exécutèrent devant nous nous fit comprendre l'effroi qu'ils inspirent aux autres indigènes. Ils s'avançaient au grand galop de leurs chevaux, qu'ils arrêtaient brusquement devant nous, puis repartaient au milieu d'un nuage de poussière, en simulant une charge en fourrageurs au milieu d'un ennemi en fuite.

Les Talibés forment aussi des compagnies composées chacune d'hommes de la même tribu du Fouta sénégalais. On désigne les compagnies par le nom de la tribu. Il s'établit de la sorte une certaine émulation entre elles, émulation qu'El-Hadj-Omar excitait habilement et dont il tirait les plus grands avantages.

L'indiscipline s'est glissée dans cette troupe et en a diminué la valeur. Cette indiscipline résulte de sa désaffection pour le roi, désaffection dont nous avons précédemment donné les raisons ; de la jalousie qu'elle porte aux Sofas qu'elle laisse souvent sans secours dans les combats, de son esprit d'indépendance qui la porte à choisir ses chefs au mépris de ceux que le roi désigne, de la perte du fanatisme religieux qui l'animait au temps de la propagande armée d'El-Hadj-Omar. Enfin bon nombre d'entre eux, n'ayant pas trouvé à Ségou la richesse et les faciles jouissances qu'ils espéraient, voudraient bien retourner dans le Fouta.

L'homme de guerre de Ségou le plus populaire, en 1881, était Tierno Alassane. Chose singulière, ce chef n'était pas un combattant, mais un marabout. L'armée le prenait pour chef en raison de l'opposition religieuse qu'il faisait au roi, et parce que ses prières avaient la plus grande influence sur le sort des combats. « C'est un heureux, disait-on, avec lui on gagne toujours. »

Ces troupes, à peu près permanentes, vivent des dons

du roi et du fruit de leurs razzias. Ahmadou les envoie expédier un peu partout ; c'est un moyen de les nourrir, de les payer sans bourse délier, et aussi d'entretenir leur esprit guerrier.

En temps de paix, le sultan nourrit sa cavalerie en la dispersant dans ses États. Chaque village reçoit selon son importance de 5 à 20 chevaux et cavaliers qui vivent sur l'habitant. Ahmadou fait ainsi nourrir de 1,500 à 2,000 chevaux ; c'est un moyen commode de décharger le budget de la guerre.

Il est une troisième troupe que l'on ne réunit que dans certaines circonstances, mais qui est digne de remarque : ce sont les lanciers peuls. Les Peuls, pasteurs épars dans le Ségou, sont commandés par un nommé Sambourou qui, sur l'ordre du roi, convoque ses cavaliers soit pour une parade, soit pour la guerre. Le premier ministre Seïdou Dielia, quand il vint à Nango, se constitua une escorte de ces guerriers. Ils s'avançaient sombres et solennels, armés de leurs lances. Ils différaient considérablement des autres troupes par cette attitude froide et martiale.

La mobilisation de l'armée du Ségou s'opère de la manière suivante :

Le monarque se rend avec sa garde au lieu de rassemblement. Pendant ce temps, les villages réunissent leurs contingents et, cela fait, ils vont rejoindre le camp royal. Si la mobilisation est partielle, les villages sont prévenus qu'ils doivent fournir chacun tant d'hommes, les chefs sont responsables. S'il s'agit d'une levée générale, tous les hommes armés doivent marcher. Dans ce dernier cas, les ordres sont de la dernière sévérité. Tout combattant qui n'a pas rejoint, voit ses biens confisqués. Avec de pareilles mesures, il semble que l'armée devrait être rapidement sur pied, cependant il n'en est rien. En 1880, Ahmadou a mis deux mois pour réunir à Fogui de 5 à 6,000 hommes.

Nous devons signaler une mesure singulière prise par Ahmadou à l'égard des Bambaras conquis, dont il peut

avoir à redouter des insurrections. Il a limité le nombre de fusils que chaque village devait posséder et a exigé, en plus, qu'une brèche fût toujours ouverte dans les tatas.

La puissance militaire de Ségou est très réelle. Mais, nous le répétons, cette armée qui pourrait être redoutable a des causes nombreuses de faiblesse. Les Bambaras, moralement hostiles, éludent le plus qu'ils peuvent leurs obligations militaires ; quant aux Toucouleurs ils voudraient transformer le régime actuel créé par Ahmadou ; ils voudraient voir les frontières moins rigoureusement fermées et vivre plus largement au détriment des Bambaras vaincus. Enfin, le roi se sentant entouré de la défiance générale est fort défiant lui-même. Il montre peu de goût pour les expéditions éloignées et les guerres purement politiques. Il se fortifie dans sa capitale et ne songe qu'à se défendre. Il n'a pas le caractère de son père qui fondait sur l'ennemi au lieu de l'attendre. Il y a longtemps qu'El-Hadj-Omar se fût porté au-devant de Samory et des Français. Ahmadou les attendra chez lui.

Le courage varie beaucoup dans les diverses races, et quelquefois dans la même race.

Le Peul et le Ouolof sont très braves. Le métis Peul du Birgo, abruti par la domination de Mourgoula, est timide et craintif ; le métis Peul du Khasso, qui jouit depuis longtemps sous notre protection d'une paix assurée, est devenu peu courageux de brave qu'il était. Le Toucouleur, métis Peul du Fouta, a une réputation de bravoure bien établie dans tout le Soudan.

Parmi les Mandingues, le Malinké est lâche, le Mandingue de Niagassola également ; celui de Kangaba vaut un peu mieux. Quant au Bambara, les luttes qu'il a soutenues et soutient encore contre les musulmans prouvent son courage.

En résumé, on peut dire que le noir musulman est brave, et que le noir fétichiste, sauf le Bambara, l'est généralement moins, mais qu'il est susceptible, par une instruc-

tion militaire convenable et lorsqu'il est bien encadré, de devenir un bon soldat. La bravoure que nous avons vu à diverses reprises déployer par les tirailleurs et les spahis sénégalais ne laisse aucun doute à cet égard.

LA JUSTICE

Il y a peu à dire sur l'organisation judiciaire chez les Soudaniens.

Les Toucouleurs et les autres musulmans ont pour trancher les différends entre particuliers l'intervention des marabouts. Ces personnages, généralement peu instruits, ont cependant la prétention de rendre des jugements conformes aux prescriptions du Koran ; mais nous savons que leurs intérêts, leurs inspirations personnelles remplacent le plus souvent la loi de Mahomet qui est d'ailleurs fort élastique et d'une interprétation compliquée. Toutefois le populaire s'en contente ; quand le marabout a prononcé, on s'incline.

Les autres noirs n'ont pas cette ressource du marabout. C'est le chef du village assisté des anciens et des *sorciers* qui prononce les arrêts. Nous avons parlé de ces *sorciers* à propos de la religion. Ces singuliers tribunaux valent presque autant que ceux des marabouts.

Le meurtre d'un esclave (fait très rare) entraîne pour un homme libre le payement de sa victime. Si l'esclave lui appartient, le crime peut rester impuni, mais le meurtrier est fort déconsidéré.

Le meurtre involontaire d'un homme libre par son égal entraîne pour ce dernier ce que l'on nomme le prix du sang. Si le crime est volontaire, l'homme libre peut devenir le captif de la famille de sa victime ; des chefs de village ont dans ce cas appliqué la peine capitale.

On peut dire que le vol est le péché mignon des noirs. Certaines peuplades ont une réputation déplorable à cet

égard. Tels sont les Diawaras et les Malinkés du Bambouck. Cependant les pénalités concernant le vol sont d'une extrême sévérité.

En novembre 1882, à Kayes, un captif du fils de l'ancien roi du Khasso, employé comme travailleur, fut surpris volant un paquet de tabac à un Européen.

Son maître Sadio Samballa, qui parle parfaitement français, vint trouver le colonel et lui demanda son captif qui avait été conduit au poste.

— Qu'en veux-tu faire ? lui dit le colonel.

— Je vais le tuer, pour le punir d'avoir volé, répondit Sadio.

Inutile d'ajouter que le colonel ne permit pas à Sadio de substituer sa justice féroce à la punition de quelques jours de prison qu'il avait infligée à cet indigène.

En général, en raison même de l'exagération des pénalités, on est très indulgent. Nous avons pourtant vu des hommes dont un poignet avait été coupé à la suite d'un vol par trop scandaleux. De même on va jusqu'à donner de 50 à 100 coups de corde à certains voleurs endurcis. Les habitants de certains pays se piquent de ne recéler aucun voleur ; tels sont les gens du Bondou. Nous avons même été surpris d'entendre là un propos absolument pareil à celui de certain duc de Normandie : « On peut, « disait le roi du Bondou, Boubakar Saada, suspendre à « un arbre du pays des bijoux de femme, sans craindre de « les voir dérober. » Mais le même Boubakar racontait qu'ayant envoyé son exécuteur pour châtier un voleur, ce dernier disparut après avoir volé le fouet qui devait servir à son supplice.

Les crimes et délits ne sont l'objet d'aucune instruction. Les faits sont exposés et affirmés par les deux parties adverses ; mais en cas de dissidence complète dans leurs déclarations, on fait appel à la solennité du serment. Les musulmans jurent la main étendue sur le Koran. Les autres noirs jurent sur de la poudre et des fusils. Il paraît que ce

dernier serment leur paraît si terrible, que beaucoup hésitent à le faire. Enfin, on nous a parlé de certaines épreuves qui rappellent ce qu'on appelait au moyen âge le jugement de Dieu. Ces épreuves consistent à faire saisir une barre de fer rouge par l'inculpé; s'il ne consent pas à l'expérience ou si sa main est brûlée par la barre de fer, il est déclaré coupable.

Malgré l'imperfection de leur organisation judiciaire, les noirs n'en ont pas moins le sentiment de la justice. Un homme juste est fort considéré. Les décisions prises par les officiers français commandant les postes sont l'objet de commentaires favorables de la part des noirs. Ce désintéressement du juge les étonne : « Les blancs sont justes », disent-ils. En 1880, étant à Niagassola, le capitaine Vallière fut reçu par les habitants avec une froideur qui frisait l'hostilité; mais un Dioula du Bouré, qui l'avait vu à Médine, raconta comment le chef de ce poste (c'était le capitaine Fischer) lui avait fait restituer, par un homme du roi Sambala, dix pièces de guinée que cet homme lui avait dérobées. Ce récit rendit au capitaine Vallière le plus grand service; chacun le regarda aussitôt avec la plus grande faveur.

§ IV

AGRICULTURE ET COMMERCE

Produits agricoles. — Forêts. — Produits métallurgiques. — Produits divers. — Produits pastoraux. — Commerce actuel du Soudan.

PRODUITS AGRICOLES

Tous les noirs du Soudan sont agriculteurs. Les chefs, les hommes libres des meilleures familles, prennent part ou vont présider aux travaux des champs.

Les travaux de culture commencent après les premières

pluies. Toute la famille se rend alors aux champs. Les surfaces ensemencées ne dépassent guère les environs des villages et les indigènes, au lieu de cultiver les immenses étendues de terrain fertile qu'arrosent les nombreux ruisseaux ou marigots de la saison pluvieuse, se bornent le plus souvent à utiliser leurs anciens champs, dans un rayon de 4 à 5 kilomètres de leurs cases. Cela tient sans aucun doute à leur paresse habituelle, ensuite et surtout à ce défaut absolu de sécurité qui force l'indigène à travailler assez près de son village pour pouvoir s'y réfugier en cas d'alerte. Une très minime partie des terrains cultivables est ainsi mise en œuvre et ce n'est pas l'espace qui manquera, lorsque l'ère de paix, que nous voulons inaugurer dans ces régions, aura déterminé ces peuplades nègres à se livrer sur une grande échelle aux paisibles occupations de l'agriculture.

Dès que le travail des champs commence, vers la mi-juin, les hommes partent chaque matin de très bonne heure pour *leurs lougans* ; les femmes les suivent de près, apportant dans desalebasses le repas qu'elles viennent de préparer pour leurs maris ou parents. Tout le monde se met au travail. La terre est bêchée à de petites profondeurs avec les outils du pays, sorte de piochons à manche court (60 centimètres environ), composés d'un fer rectangulaire concave, emmanché par une longue soie dans le manche, renforcé à cette partie. Ces outils diffèrent des outils employés dans les pays oulofs et qui consistent en un long manche en bois, auquel s'adapte, par une douille, un fer en forme de croissant. Ces derniers permettent de travailler la terre en se tenant debout. Il faut ajouter que le sol sablonneux des terrains alluvionnaires du bas-fleuve comportait un outil différent de celui employé dans les terres fortes du Haut-Sénégal.

A l'aide de ce piochon, les Bambaras et les Malinkés nettoient le terrain, enlèvent les herbes qu'ils brûlent sur l'emplacement même de leurs champs, puis disposent la

terre en petits tas réguliers, de forme tronconique (environ 1 mètre de large sur 30 à 40 centimètres de hauteur), afin de permettre à l'eau de séjourner entre ces monticules. Malgré l'infériorité de ces moyens de travail, les cultivateurs bambaras et malinkés opèrent avec une certaine rapidité, et on les voit, à peu près nus, courbés sur le sol sous un soleil de plomb, s'avancer sur la même ligne et ameublir en peu de temps d'assez grandes étendues de terrain. Ils travaillent tout le jour, presque sans repos. Les femmes rentrent au village un peu avant leurs maris pour préparer la nourriture ; elles se chargent d'un faix de bois à brûler. Souvent aussi on voit les Bambaras rentrer à leurs cases en bandes joyeuses, précédées de tam-tams et des flûtes indigènes ; les femmes et les enfants chantent, dansent et accompagnent les musiciens de leurs battements de mains.

Le Haut-Sénégal fournit une multitude de productions végétales importantes et intéressantes : le mil dans ses diverses variétés fournies par le genre sorgho, le riz, le maïs, les haricots, le tabac, l'arachide, l'indigo, le coton, le fruit de l'arbre à beurre, etc., etc. Sous le nom de mil, on désigne en Sénégambie toute la série de grains, petits et arrondis, qui proviennent du genre sorgho, et autres graminées. Ce sont les plantes dénommées par les Ouolofs, gadiaba, tigue, sanio, niéniko, fonio. Le gadiaba a un gros grain blanc ; le tigue a un grain petit et noir ; le souna et le sanio, à grains de forme ellipsoïdale, suspendus à de longues grappes, surmontant de hautes tiges de 3^m,50 à 4 mètres de hauteur, ont un grain à peu près identique. Le niéniko (Bimbi des Bambaras) a un grain blanc et assez gros ; on l'emploie surtout pour la nourriture des chevaux. Le fonio (Findi des Bambaras) a un tout petit grain verdâtre, plus petit encore que celui du millet.

Le maïs est le même qu'en Europe, il pousse dans le Soudan avec une rapidité prodigieuse. Les épis sont très gros et très fournis.

Les haricots présentent de nombreuses variétés ; il y en a de blancs et de multicolores ; leur goût est fort agréable.

Le tabac n'est pas cultivé en plein champ. On le récolte dans les fonds humides, dans des carrés disposés comme des jardins de la campagne française ; on entretient les plantes avec un soin infini.

Les oignons sont petits et ont moins de goût que les oignons français. On les cultive également dans des jardinetts situés aux abords des puits. Il en est de même d'une petite espèce de tomates, qui est excellente.

Une plante fort précieuse, qui pousse partout et en très grande abondance et qui pourra être l'objet de transactions importantes, est l'arachide. L'arachide fournit une huile propre à l'alimentation et son amande peut être employée à divers usages.

L'arbre à beurre fournit un corps gras végétal dont l'analyse a été faite à Paris. Il constitue une véritable ressource à la condition d'abaisser le prix de revient qui pour le moment est trop élevé. Pour cela, il faudra organiser les récoltes dans les forêts et améliorer le mode de préparation de ce corps gras, lequel est très rudimentaire, comme nous le verrons plus loin.

Le Soudan possède outre l'indigo, dont les variétés sont innombrables et dont quelques-unes sont équivalentes aux premières qualités d'indigo de Java et du Bengale, des plantes tinctoriales très variées. Il y a là toute une étude très intéressante à faire.

Enfin, le coton est fort abondant.

Les semis de grains ont lieu peu de jours après la préparation des terres, lorsque celles-ci ont été suffisamment mouillées par les pluies. On sème à la volée. Les indigènes ne forment pas toujours des champs séparés pour chaque espèce de culture ; le plus souvent, par exemple, ils mélangent dans leurs plantations de coton, du mil et du maïs.

Le fonio et le maïs se récoltent à la fin de septembre ;

le niéniko, le sanio et le soubako, en novembre et même en décembre.

Nous devons une mention spéciale au riz du Haut-Sénégal et du Haut-Niger, dont le grain a sensiblement la longueur et la grosseur du riz Caroline. Ce riz est, pour l'alimentation, de qualité aussi bonne que ceux de Caroline ou de l'Inde. Il se cultive dans les endroits marécageux que les inondations recouvrent pendant la saison pluvieuse; il est récolté vers la fin du mois de septembre.

Indépendamment des produits agricoles que nous venons d'énumérer, il existe d'autres végétaux, qui dans certaines régions contribuent beaucoup à l'alimentation des indigènes et qui peuvent également servir aux Européens. Telles sont la patate et deux autres racines appartenant, l'une à la famille des Euphorbiacés, l'autre à celle des Aroïdés. La première, fort commune, cuite dans la cendre, a un goût prononcé de pomme de terre.

Les moyens de transport des récoltes sont des plus rudimentaires. Les indigènes n'ont pu se décider à adopter encore cet instrument si simple, le brancard; ils transportent tout sur leurs têtes. La routine est pour le moment la seule règle de ces peuplades ignorantes; ainsi ont fait leurs pères, ainsi ils font eux-mêmes.

Les récoltes sont conservées dans des greniers en paille de forme cylindrique, de un à deux mètres de diamètre et de deux mètres de hauteur environ. Ils reposent sur des pierres, qui les mettent à l'abri des insectes et surtout des termites. Ces greniers ne sont pas toujours dans les villages, mais le plus souvent cachés au loin dans les broussailles. Ces précautions sont prises dans la crainte des razzias. Dans le Ségou les cavaliers toucouleurs ne se gênent guère pour faire main basse sur les récoltes; aussi les Bambaras ne gardent chez eux que le strict nécessaire pour quelques jours.

Il est assez difficile d'évaluer, même approximativement, la valeur annuelle des récoltes. On peut dire toute-

fois, en tenant compte de l'imprévoyance habituelle des nègres et du défaut de débouchés commerciaux dans ces contrées, que la récolte ne dépasse guère les besoins de l'année. Quelques Bambaras économes, malgré la crainte des razzias, possèdent bien quelques provisions, mais le fait n'est pas général.

FORÊTS

Les forêts couvrent la région dans toutes les parties qui ne sont pas cultivées ou occupées par d'arides plateaux pierreux et ferrugineux. Ces forêts ne sont pas également belles ; on en rencontre même d'une certaine étendue, qui ne présentent que des arbustes rabougris avec une végétation épaisse, active, mais en apparence stérile. Cependant dans les vallées du Gangaran, du Fouladougou, du Bélédougou, du Manding, on trouve des forêts dignes de ce nom. On y remarque des arbres de haute futaie, abritant une végétation touffue, dont les détritons ont formé une sorte de terreau très fertile, gras, profond, et dont la fécondité n'est pas douteuse. Voici les principales essences d'arbres que l'on rencontre dans les forêts de cette partie du Soudan : le *néretou* ou *houl*, qui donne de grandes gousses, contenant plusieurs grains de la grosseur d'une petite fève, entourés d'une farine jaune à saveur sucrée et de goût agréable ; le citronnier, qui fournit des fruits à peau lisse et généralement plus petits que ceux des autres climats ; le *baobab* dont les feuilles, récoltées en grande quantité à la fin de l'hivernage, servent à la confection du Lac-lallo, tandis que les fruits contenus dans un étui cylindrique sont comestibles et que l'écorce est utilisée pour la confection des cordes du pays ; le *gonatier*, arbre propre à la construction et donnant des gousses dont le fruit sert à tanner les peaux ; le *tamarinier*, fort bel arbre dont les fruits très acides servent à confec-

tionner une boisson rafraîchissante; le *cailcédra*, utilisable dans les constructions, très bon pour les travaux d'ébénisterie, fournit un médicament amer et fébrifuge, employé par les indigènes; le *berre*, arbuste donnant de petits fruits sphériques bons à manger et employés pour la préparation d'une sorte de boisson alcoolique; le *dimb*, bel arbre au feuillage élégant, dont les fruits de la grosseur d'une poire ne doivent pas être mangés en trop grande quantité, sinon ils produisent une sorte de syncope d'une durée assez longue; le *rhat*, employé pour les constructions légères du pays et dont l'écorce bouillie donne une teinture jaune utilisée par les tisserands bambaras et malinkés; le *dingouton*, donnant des fruits jaunes bons à manger; le *fromager*, arbre magnifique, servant à la confection des pilons et des mortiers, tandis que la gousse constitue une sorte d'amadou (le fruit produit encore une soie végétale très belle et très fine, mais dont nous ne pouvons apprécier la valeur au point de vue textile); le *gologne*, donnant de petits fruits bons à manger et qui, pilés et manipulés, servent aussi à préparer une sorte de savon très en usage sur les bords du Niger; le *doudoul*, dont les feuilles servent à faire du lallo; le *vène*, utilisé pour les manches d'outils et le charbon de bois des forges; le *tiamanoï*, qui donne des fruits comestibles; le *n'tabo*, bel arbre à grosses gousses qui contiennent de 6 à 8 gros noyaux juxtaposés et recouverts d'une chair blanche ou rouge agréable au goût (ces noyaux baignent dans un liquide blanchâtre et gluant et les indigènes leur attribuent des qualités aphrodisiaques énergiques); le *khadd*, sur lequel les Bambaras et les Malinkés ploient leurs ruches à miel et dont les feuilles par leur apparition annoncent la fin de l'hivernage; le *toroninkoko*, sorte de ficus, dont les fruits sont attachés directement au tronc et aux grosses branches; le *khos*, que l'on peut utiliser pour la construction des embarcations; le *khel* et le *doubalél*, arbres immenses, sortes de ficus, dont l'ombrage peut abriter

une caravane entière; le *ronier*, sorte de palmier à tronc élancé et droit, arbre très précieux : car son bois, surtout celui du mâle, se conserve indéfiniment dans l'eau et pourrait être employé pour la construction des ponts; l'*acacia*, dont on rencontre de nombreuses espèces; le *dattier*, malheureusement très rare; les *arbres à caoutchouc*, espèce nombreuse pouvant donner lieu à une véritable industrie, etc., etc.; enfin le *karité* ou arbre à beurre donnant le corps gras végétal dont nous avons parlé plus haut.

Le karité est très commun dans la vallée du Haut-Niger et dans celles du Bakhoy, du Baoulé et de leurs affluents; on en rencontre de véritables forêts dans le Bélédougou, le Fouladougou, le Manding, le Guéniékalaris, etc., etc.; c'est un bel arbre à feuilles oblongues et frisées; son fruit est de la grosseur d'une petite noix, enveloppé d'une coque assez mince comme la châtaigne, recouverte d'une chair excellente au goût. La noix semblable à un marron présente une chair blanche compacte, servant à la confection du beurre végétal. La récolte commence à la fin de mai et finit en septembre. Les femmes, les enfants vont alors journellement dans les forêts, surtout après les tornades (orages), et rapportent au village de grandesalebasses remplies des fruits que le vent a fait tomber. On les verse dans de grands trous, creusés çà et là dans les villages indigènes, au milieu même des rues et des places. Dans ces trous, les fruits perdent leur chair qui pourrit; on les y laisse généralement plusieurs mois, souvent même pendant toute la saison d'hivernage. Les noix sont ensuite placées dans des sortes de chaudières en argile, ayant un foyer au-dessous et construites dans les cases. Les noix sont ainsi séchées au feu et même légèrement grillées. Dans cette sorte de cuisson, les enveloppes sont cassées, on extrait l'amande intérieure que l'on écrase de manière à former une pâte bien homogène. On la met dans l'eau froide et, après l'avoir battue vivement, on la tasse et on

l'enveloppe pour la conserver dans des feuilles d'arbre. On obtient ainsi des pains que les femmes vont vendre au marché. Le beurre de karité est d'un usage constant parmi les populations bambaras et malinkés du Soudan occidental ; il sert pour la cuisine, les grossières lampes du pays, pour le savon, etc., etc.

PRODUITS MÉTALLURGIQUES

Le Haut-Sénégal et surtout le Haut-Niger renferment des richesses métallurgiques dont il est difficile d'apprécier dès à présent la valeur.

En première ligne, nous plaçons l'or, qui paraît exister dans toute la région montagneuse située aux sources des affluents du Niger et du Sénégal. Le Ouassoulou, le Sankaran, le Bambouck et le Bouré sont connus depuis longtemps comme pays aurifères. On nous a dit que, dans le pays de Kong, l'or constituait l'unique monnaie en usage. En ce qui concerne plus spécialement le Bouré, dont nous avons visité les confins, nous savons qu'il contient de l'or ; on a pu surfaire le rendement annuel, mais l'abondance des mines est incontestable. En effet, ce territoire, d'assez médiocre étendue, situé à une vingtaine de lieues au sud de Niagassola, comprend à peine 6,000 habitants, répartis dans des villages dont cinq seulement ont une réelle importance : ce sont Didi, Sétignian, Kintinian, Balato, Fatoïa. Il est évident qu'une aussi minime population ne doit pas extraire tout l'or qui, sous le nom d'or du Bouré, arrive aux marchés du Soudan et sur la côte occidentale d'Afrique. Ce sont les commerçants indigènes qui, voulant augmenter la valeur de la matière précieuse qu'ils apportent, lui donnent cette provenance, parce qu'ils savent que l'or du Bouré est considéré par les noirs comme le plus beau et le plus pur de tout le Soudan ; souvent cependant ils ont fait leurs acquisitions dans le Ouassoulou ou

simplement dans le Bambouck. Il faudra une exploration sérieuse du Bouré pour être fixé sur sa fortune aurifère. On peut apprécier approximativement le revenu annuel de ce pays de la manière suivante : sur 6,000 habitants, 1,000 travaillent aux mines. La durée du travail est celle de la saison sèche, soit six mois. D'autre part, un mineur heureux peut se faire 3 ou 4 gros par semaine, mais la moyenne réelle ne dépasse guère 1 grain par jour, soit 4 gros tous les 4 jours. Un travailleur se fait donc 45 à 50 gros dans sa campagne, et 1,000 travailleurs 45 à 50,000. Cette quantité représente en argent, dans le pays même, une valeur de 200,000 francs et en Europe 500,000 francs.

Ces chiffres doivent se rapprocher de la réalité, bien qu'ils s'éloignent des suppositions exagérées que l'on a faites souvent sur l'extrême richesse du Bouré. Nul doute d'ailleurs que, si des mains plus habiles et surtout plus actives s'emparaient des mines, on en verrait augmenter le produit dans de très notables proportions.

Nous avons pu voir les procédés des indigènes pour l'extraction de l'or — aux mines de Koumakhana sur les confins du Bouré. Elles se composent de petits puits de 0^m,80 à 1 mètre de diamètre et profonds de 2 à 3 mètres; disposés en quinconces, à quelques mètres les uns des autres, ils sont souvent reliés par des galeries souterraines. Ce travail s'exécute à l'aide d'un pic à main. Arrivés à une certaine profondeur, les ouvriers enlèvent les déblais au moyen de calebasses, tirées par des cordes; pour se faciliter la descente, ils réservent sur les parois des trous où ils placent les pieds et les mains. Ces puits, après avoir traversé une couche d'une sorte de grès roussâtre, rencontrent de l'argile, puis, au-dessous, du sable mêlé de quartz, quelquefois même un véritable gravier. Ce dernier terrain contient le métal que l'on retire généralement sous forme de poudre et aussi, bien que plus rarement, en petits lingots de la valeur d'un demi-gros. Le voisinage des mares donne toute facilité pour les lavages. Ce travail

est confié à des femmes. Leur matériel se compose de Calebasses et de pots en terre. La terre aurifère extraite de la mine est mise dans des Calebasses jusqu'à mi-hauteur ; on achève ensuite de remplir ces récipients avec de l'eau claire. Les ouvrières, rompues à cet exercice, impriment un mouvement circulaire aux Calebasses et bientôt, l'argile étant bien délayée, il ne reste au fond du vase que l'or et le quartz. L'eau terreuse est versée dans les pots d'argile et elle subit encore un ou deux lavages successifs. Les mineurs de Koumakhana, fort jaloux de leur industrie, ne voulurent pas nous montrer comment ils purifiaient le métal et le mettaient en lingots. Les mineurs interrompent leur travail au moment des cultures, mais ils recueillent encore quelques faibles quantités d'or par le singulier procédé suivant. Ils placent au fond des puits, dans les galeries et dans les lits de certains ruisseaux, des os de bœuf ou d'autres gros animaux, et des roseaux évidés à l'intérieur. Les terres, délayées par les pluies torrentielles de l'hivernage, passent à travers ces objets en y déposant souvent des parcelles ou de petits grains du précieux métal.

Ce sont là des moyens bien rudimentaires d'extraction et qui justifient bien ce que nous disions plus haut, à savoir : que le revenu des mines serait autrement important si on y employait les moyens perfectionnés de notre industrie.

Les gisements de fer sont nombreux et abondants dans le Haut-Sénégal, sur les bords du Bakhoy, dans le Fouladougou, le Bélédougou, le Manding, le Guéniékalari, etc. Le minerai est exploité par les indigènes de la caste des forgerons. Il est travaillé dans des fourneaux en terre à peu près cylindriques, élargis vers le milieu, hauts de 3 mètres environ, sur 1 mètre de circonférence. Des ouvertures sont pratiquées à la base et à fleur de terre ; on y adapte des soufflets mus à la main. L'une des ouvertures, plus grande que les autres, fermée au commencement de

l'opération, communique avec une excavation en pisé où aboutira la coulée future. Lorsqu'il s'agit de préparer une certaine quantité de fer, tous les forgerons du village se mettent à l'œuvre en même temps. On fait une fête : la coulée est arrosée à l'avance de *dolo* et les ouvriers, excités par de copieuses libations, empilent par couches superposées le minerai et le charbon. Le feu est allumé, les cris et les chants redoublent et tout le monde se met aux soufflets, jusqu'à ce que le métal soit obtenu. Ce dernier n'est pas de la fonte, c'est du fer analogue à celui obtenu par la méthode dite catalane.

Ces minerais, si riches qu'ils puissent être, ne semblent pas devoir être comptés, à notre avis, dans les futurs produits d'exportation ; ils seront peut-être utilisables pour les besoins de la colonie.

Parmi les autres produits métallurgiques de ces régions, nous citerons les gisements d'argent et de mercure signalés dans le Bambouck et le Ouassoulou. Nous n'avons jusqu'à ce jour aucune notion précise sur la valeur de ces gisements.

PRODUITS DIVERS

En dehors des produits agricoles et métallurgiques, nous comptons parmi les ressources naturelles pouvant donner lieu à un mouvement commercial : les gommés, le caoutchouc, les plumes d'autruche, les oiseaux vivants, les peaux d'oiseaux (merles métalliques, colibris, etc., etc.), la cire, les peaux de bœufs et de moutons et l'ivoire.

Pour ce dernier produit, nous voulons parler non seulement des dents d'éléphant, mais encore des dents d'hippopotame. Ces derniers animaux abondent dans le Haut-Sénégal et nous doutons qu'il y ait un pays au monde où ces pachydermes soient en plus grand nombre que sur les bords du Bakhoy, du Baoulé et du Bafing. Les indigènes, mal équipés et mal armés, savent tirer peu de

profit de la chasse de ces énormes amphibiens qui occupent en maîtres les rivières de ces contrées.

PRODUITS PASTORAUX

Parmi les animaux domestiques nous citerons les chevaux que l'on élève en grand nombre dans le Kingui, le Nioro, le grand Bélé Dougou et surtout sur la rive droite du Niger et dans le Macina. La taille de ces animaux est généralement petite, bien que l'on trouve des échantillons d'aussi forte taille que nos chevaux algériens; mais les bêtes sont solides, robustes et parfaitement appropriées au rude climat de ces contrées.

Les ânes du Kaarta et du Niger sont de très petite taille. Ils sont du reste bien proportionnés, bien musclés et ont le pied très sûr. Ils sont doués de qualités vraiment extraordinaires, et on les voit porter des fardeaux énormes avec une aisance, une agilité étonnantes. Les *dioulas*, qui soignent bien leurs animaux, font de très grands voyages avec leurs petits ânes, cependant fort chargés.

Les bœufs, les moutons, les chèvres sont en très grand nombre, particulièrement sur la rive droite du Niger, où l'on rencontre de grandes tribus de Peuls, voués exclusivement à l'élevage des troupeaux. Les pâturages sont abondants à l'infini, et il serait difficile d'assigner une limite au développement que peut prendre, dans le Soudan, l'élevage du bétail. Le défaut de sécurité, les razzias, le dégoût qui est survenu chez les Bambaras voyant sans cesse leurs troupeaux enlevés, sont les seules causes de la faiblesse relative des ressources en bétail. Vienne la paix, et l'on verra se reformer ces grandes agglomérations de bœufs qui faisaient la richesse des habitants peuls et bambaras, avant les conquêtes d'El-Hadj-Omar; et on trouvera là les éléments d'un commerce important pour les laines et les cuirs.

COMMERCE ACTUEL DU SOUDAN

Le commerce, tel qu'il est actuellement organisé, est à l'état rudimentaire, mais il donne une grande preuve de l'esprit de transactions qui existe chez les populations de ces contrées. Étant donné l'état permanent de guerre entre les peuplades, le défaut de sécurité qui en résulte, les nombreuses frontières douanières, le défaut de voies de communication et de moyens de transport, on est surpris de voir un continuel va-et-vient de caravanes entre des marchés permanents ou qui ont leurs jours fixés comme dans nos localités d'Europe. Les Bambaras, les Malinkés et surtout les Sarracolets ont les plus grandes aptitudes pour le commerce : astucieux, persuasifs et tenaces, ils aiment à marchander. Après la possession et avides de bénéfices, ils mettent un temps infini et prodiguent leur éloquence pour engager, continuer ou terminer une transaction commerciale. Ces transactions sont des échanges. Cependant il existe des monnaies : le cauri et le gros d'or.

Le cauri est une coquille univalve des mers de l'Inde ; on l'emploie dans le Haut-Niger et le Niger moyen. 3,000 cauris valent à peu près 5 francs, ou 3 francs, selon les régions et l'abondance de notre monnaie. Les indigènes comptent par 5 cauris à la fois, qu'ils ramassent avec une dextérité et une promptitude tout à fait remarquables ; quand ils ont 16 tas de 5, ils font un gros tas de 80 qu'ils appellent 100. Quand ils ont 5 de ces tas, ils les réunissent encore, ce qui fait en réalité 400 cauris. Deux tas de 400 cauris font pour eux 1,000 cauris. En réalité il n'y en a que 800, mais telle est leur numération.

Le gros d'or est de 3^{gr},8, il est d'un poids uniforme. Cette monnaie sert pour les gros achats. On l'emploie plus particulièrement dans le Bouré et le Ouassoulou.

Notre monnaie d'argent a cours aujourd'hui tout le long du Sénégal, dans la vallée du Bakhoy et dans le grand Bélé Dougou, où elle est très recherchée des Maures marchands.

Nos produits arrivent dans ces hautes régions par l'intermédiaire des Sarracolets. Ces marchands partent de nos escales du fleuve ou des rivières du sud au nombre de 20 ou 60 avec un chiffre de 20 à 100 ânes. Les principaux objets d'importation sont le sel, les verroteries, la poudre, les fusils à silex à un ou deux coups, les pierres à feu, les clous de girofle, les guinées, le calicot blanc, les étoffes de couleur désignées sous le nom de *roum*, *boja*, *liménéas*, etc., l'ambre, le corail, les cornalines, le tabac, la quincaillerie, la coutellerie, etc., etc.

Ceux de ces marchands qui partent de nos escales du fleuve du Sénégal vont surtout dans le Kingui et le Nioro. Là, ils achètent aux Maures le sel du Sahara; dans les moments d'abondance, ils obtiennent trois barres ou *bafals* de sel pour deux pièces de guinée. Ils vont ensuite par Kita et Niagassola vers les marchés du Haut-Niger, franchissent le fleuve vers Dialakoro et se dirigent sur Kaukan, Diakouro, Tengrela, etc., etc. Là, ils échangent leur sel, leurs armes, leurs pacotilles, leurs étoffes contre des captifs ou de l'or. Avec deux pièces de guinée transformées, à Nioro, en 3 bafals de sel, un marchand peut avoir jusqu'à 3 captifs qu'il ne manque pas de revendre environ 250 francs chacun à son retour. Avec 25 francs, il a obtenu après sa campagne 750 francs. Si ce même marchand a fait le commerce de l'or, avec les trois mêmes bafals de sel il pourra avoir 21 gros d'or, dont il tirera 210 francs au Sénégal. Le commerce de l'or est moins avantageux que celui des esclaves; aussi, malgré l'aléa de ce dernier commerce: mortalité, pillages, etc., etc., les *dioulous* n'hésitent pas à s'y livrer de préférence.

Voilà pour le commerce nomade; mais, dans les pays comme le Bélé Dougou, tout le Haut-Niger, Ségou, le

Macina, il existe des villages qui ont leurs marchés à date fixe et où les gens des environs viennent apporter leurs produits : on y vend, indépendamment des captifs, des bœufs, des chevaux, des moutons, des chèvres, des grains, du beurre, des étoffes, des fruits, etc., etc.

Nous pouvons donner pour le pays de Ségou la liste des marchés principaux avec l'indication des jours où ils ont lieu :

LUNDI : Ségou, Kama, Kouloro, Massabouyon, Bougoumi.

MARDI : Boghé.

MERCREDI : Kolodimini, Bougouba, Nyamina, Sambabougou.

JEUDI : Sékoro, Soïa, Cacoulé, Gassola.

VENDREDI : Banakoro, Somoné, Ténégon, Samagolaqué.

SAMEDI : Fasono, Somonobougou, Bounon.

DIMANCHE : Massala, Dougasson.

Ces dates sont invariables.

En résumé, le commerce des esclaves tient trop de place dans les préoccupations commerciales de ce peuple ; mais il existe, en dehors de ce trafic honteux, les éléments d'un commerce susceptibles de grands développements.



CHAPITRE III

TRAVAUX PRÉPARATOIRES A L'OCCUPATION MILITAIRE



CHAPITRE III

§ I

MISSION A BAFULABÉ

Août à octobre 1879

OBJET DE LA MISSION

Au mois d'août 1879, le gouverneur du Sénégal, M. Brière de l'Isle, agissant en exécution des instructions du ministère de la Marine, organisa une première mission commandée par M. le capitaine d'infanterie de marine, Gallieni.

Cet officier avait sous ses ordres : M. le sous-lieutenant Vallière, de l'infanterie de marine, 2 interprètes, 2 sous-officiers européens, une escorte de 20 tirailleurs et un convoi composé de muletiers, d'âniers et d'une cinquantaine de bêtes de somme.

La mission avait pour objet :

1° De rechercher, en aval du village de Médine, un port de débarquement pour les chalands du Sénégal, qui ne pouvaient, aux basses eaux, franchir les rapides des Kippes, et d'étudier le tracé d'une route destinée à relier ce port avec le port de Médine ;

2° De rétablir la paix entre les habitants du Logo et le roi Sambala de Médine : les habitants du Logo, malgré la défaite que nous leur avons infligée en 1878, persistaient

à ne pas vouloir reconnaître le roi de Médine pour le suzerain nominal de la confédération kassonkaise ;

3° Ces deux premiers points assurés, de parcourir la région entre Médine et Bafoulabé, de reconnaître le terrain au point de vue du passage d'une route entre ces deux points, de lever la carte du pays, enfin de choisir un emplacement convenable pour l'établissement d'un poste à Bafoulabé ;

4° De nouer des relations avec les chefs des divers États malinkés, compris entre le Bafing et le Bakhoy, sur lesquels nous n'avions encore que des données très vagues, de manière à nous préparer, au point de vue politique, l'accès vers les régions du Haut-Niger.

Cette mission avait donc deux sortes de résultats à atteindre, les uns politiques, les autres topographiques. M. le capitaine Gallieni se réserva les premiers et confia les seconds à son adjoint, M. Vallière.

RÉSULTATS POLITIQUES

Partis de Saint-Louis à la fin d'août, ces officiers étaient à Bafoulabé le 12 octobre. Ils en repartirent le 17 du même mois et le 22 ils rentraient à Médine.

Cette courte campagne, exécutée sous les pluies de l'hivernage, avait été extrêmement pénible, mais elle fut fertile en résultats.

Au point de vue politique, le Logo et le Natiaga, entièrement pacifiés, s'étaient soumis complètement à notre politique. Badon et Altiné Kéfi, les chefs de ces pays, avaient signé, avec le capitaine Gallieni, des conventions les plaçant sous la protection de la France.

Parvenu à Bafoulabé, le chef de la mission apprit que tous les Malinkés du Bakhoy, du Gangaran, de Kita et du Bafing, s'étaient unis contre Tiécoro, le seul chef malinké

de la région qui fût partisan des Toucouleurs, et assiégeaient sa capitale, Qualiha, située sur le Bafing, à 20 kilomètres environ en amont de Bafoulabé. L'instigateur de cette prise d'armes était Gara, un des chefs du Bambouk et fils de l'ancien possesseur de Koundian, chassé de ses États par El-Hadj-Omar. Le capitaine Gallieni saisit cette occasion de nouer des relations avec des populations situées sur les routes du Niger et dont aucune ne connaissait encore les Français. Après de laborieux pourparlers, le chef de la mission put ramener à Saint-Louis les délégués des principales peuplades.

En résumé, toute la rive gauche du Sénégal entre Médine et Bafoulabé était placée sous l'influence française ; des relations amicales étaient commencées avec les peuplades malinkés depuis Bafoulabé jusqu'au Niger.

RÉSULTATS TOPOGRAPHIQUES

Au point de vue topographique, les résultats étaient également satisfaisants. L'un des buts essentiels était d'exécuter un levé itinéraire du chemin entre Médine et Bafoulabé. Ce travail n'avait jamais été fait, Mage ayant suivi presque constamment la voie du fleuve. Les travaux topographiques accomplis du 13 septembre au 21 octobre comprennent quatre parties :

- 1° Levé régulier de la route entre Kéniou et Médine ;
- 2° Levé régulier de la route suivie entre Médine et les chutes de Gouïna ;
- 3° Levé expédié à la boussole de poche et la montre entre les chutes de Gouïna et de Bafoulabé ;
- 4° Levé régulier de la pointe de Bafoulabé et de ses abords.

Les instruments employés étaient, pour les parties 1, 3 et 4 du travail, la chaîne d'arpenteur et la boussole

éclimètre du colonel Goulier. M. Vallière, aidé des deux sous-officiers européens et d'une escouade de tirailleurs, eut à opérer à travers un pays fourré, couvert de la végétation touffue de l'hivernage, et entrecoupé de marais, de cours d'eau débordés, etc., etc. C'est littéralement à la serpe et à la hache qu'ont été ouvertes, à travers les bois, les hautes herbes et les cultures, les percées destinées à assurer les visées de l'instrument.

Les levés itinéraires de M. Vallière furent dressés par lui en un plan d'ensemble au $\frac{1}{20000}$. Les levés de Médine à Kéniou et de la pointe de Bafoulabé furent dessinés au $\frac{1}{5000}$.

Les différents travaux de cette mission avaient mis en évidence la possibilité de lier des relations amicales avec les peuplades au delà de Bafoulabé, et de créer assez facilement entre Médine et Bafoulabé une route ou une voie ferrée destinée à relier ces deux postes. Sur un trajet de près de 130 kilomètres, on ne signalait que 4 points présentant quelques difficultés.

§ II

MISSION A SÉGOU

1880-1884

OBJET DE LA MISSION

Le pays compris entre le Haut-Sénégal et le Haut-Niger avait été traversé par Mage en 1862. Cet officier avait d'abord été à Kita, puis de là il s'était dirigé sur Ségou par Nioro ; il n'avait donc visité qu'une partie de cette région qu'El-Hadj-Omar venait alors de traverser, ne laissant derrière lui que des ruines. Depuis vingt ans, quelques-

uns des anciens habitants avaient osé revenir ; ils avaient construit de nouveaux villages. Le désert se repeuplait peu à peu.

On savait cela vaguement à Saint-Louis ; le ministre de la Marine et le gouverneur, le colonel Brière de l'Isle, songeaient à reprendre les projets du général Faidherbe et à porter jusqu'au Niger notre influence et notre commerce.

Une mission, dont le chef était le capitaine Gallieni, fut chargée de parcourir le pays qui s'étend entre le Haut-Sénégal et le Haut-Niger, d'en étudier soigneusement les populations et les ressources et de traiter avec les chefs au nom de la France ; elle devait aussi pousser jusqu'au Niger dont Bammako semblait le point le plus accessible et le plus avantageux, d'après les renseignements fournis par les voyageurs et les indigènes.

La mission devait y installer un résident français ; ensuite, si la chose était possible, elle descendrait le Niger pour aller à Ségou se mettre en relation avec Ahmadou, fils d'El-Hadj-Omar, et tâcher d'obtenir de ce souverain une protection efficace pour le commerce.

On sait qu'avec les chefs indigènes on ne peut entrer en relation sans donner préalablement des cadeaux. Aussi le gouvernement mit-il à la disposition de M. Gallieni une grande quantité d'objets de toute espèce, toiles, sabres, verroteries, etc., qu'un convoi d'ânes devait transporter. On lui adjoignit deux officiers des troupes de la marine, l'un de l'artillerie, le lieutenant Pietri, l'autre de l'infanterie, le lieutenant Vallière, qui devaient s'occuper de la conduite du convoi et de levés topographiques.

Un médecin de la marine, le docteur Tautain, était attaché à la mission que devait aussi accompagner le docteur Bayol, le futur résident de Bammako.

Une petite troupe de 20 tirailleurs et 10 spahis du Sénégal devait servir d'escorte et de protection. Le petit nombre de ces soldats ne pouvait d'ailleurs inspirer aucune méfiance aux villages que l'on traverserait et leur

montrerait, au contraire, que le but des Français était tout pacifique.

La mission fut constituée à Bakel et à Médine. Une centaine d'âniers avaient été recrutés dans ces deux postes pour conduire les 250 ânes et les 12 mulets nécessaires au transport des vivres et des cadeaux.

RÉSULTATS POLITIQUES

Le 22 mars 1880, la mission partit de Médine en suivant la route reconnue cinq mois auparavant par MM. Gallieni et Vallière jusqu'à Bafoulabé, où le convoi arriva le 1^{er} avril. Le même jour, il franchit le Bafing. Le 2, il quitta le poste français pour suivre la rive gauche du Bakhoy. M. Gallieni put avoir alors quelques renseignements précieux sur la route qu'il avait à suivre jusqu'à Kita. Deux mois auparavant, le lieutenant Marchi, le premier commandant du poste de Bafoulabé, avait reçu l'ordre du gouverneur de préparer des approvisionnements en mil dans le pays, aussi loin que possible.

Cet officier, dans un voyage très rapide, accompagné seulement d'un interprète et de quelques porteurs de guinée, avait poussé jusqu'à Kita et donnait les plus rassurantes nouvelles jusqu'à plus de 200 kilomètres au delà de Bafoulabé.

Il avait confié le mil qu'il avait acheté aux chefs des divers villages, et il faut rendre cette justice aux indigènes, que tous les dépôts furent fidèlement gardés.

M. Vallière précédait la mission, l'annonçait dans les villages où elle devait passer, levait l'itinéraire et indiquait les parties de la route où quelques travaux étaient nécessaires pour faciliter le passage aux bêtes de somme.

La réception que reçurent partout les Européens dans le Makadougou et le Bétéadougou fut très cordiale. On voyait en eux des protecteurs qui sauraient tenir en res-

pect les musulmans, car les sentiments qui dominaient étaient la haine et la crainte de ces derniers. Ces malheureuses populations, appauvries et décimées, vivaient dans une perpétuelle appréhension. Aussi tous leurs souhaits se résumaient dans ces deux mots que les interprètes répétaient à satiété aux officiers français : « La paix et la tranquillité. » Les cadeaux que le capitaine Gallieni distribuait largement, augmentaient encore l'empressement avec lequel il était partout accueilli et l'insistance des indigènes pour garder les blancs un jour de plus chez eux. C'est ainsi que le 10 avril on arriva à Badumbé, dernier village du Bétéa.

Rien de particulier ne distinguait ces villages les uns des autres. Tous sont situés dans la plaine, à petite distance de la rivière. La plupart sont entourés d'un mur en terre, haut de 3 mètres environ et d'épaisseurs variables. Tous étaient à peu près également pauvres, surtout en bétail, soit que depuis le passage des Toucouleurs ils n'eussent pas eu le temps de reformer de grands troupeaux comme autrefois, soit que la garde du bétail contre les pillards fût trop difficile.

Quant aux transactions commerciales il est bien clair qu'il ne pouvait y en avoir avec ce manque absolu de sécurité.

On acceptait quelquefois notre argent, mais on n'avait aucune idée de sa valeur, et il n'avait pas d'autre utilité pour eux que de servir à la fabrication de bracelets pour leurs femmes.

Le pays qu'allaient parcourir les Européens en quittant Badumbé était désert depuis le passage d'El-Hadj-Omar. D'après les indigènes il avait été très peuplé, bien cultivé et riche ; par cela même, les conquérants s'étaient acharnés contre lui avec plus de rigueur et l'avaient impitoyablement ravagé. Le siège et la prise de Fangala sont restés dans les esprits comme un souvenir épouvantable et ces mêmes noirs, si difficiles à émouvoir, que rien n'étonne.

ne racontaient pas sans fierté que les musulmans avaient proposé aux vaincus de leur laisser la vie sauve et de les associer à leurs conquêtes s'ils voulaient faire le salam. Tous avaient refusé et tous avaient été massacrés.

A 40 kilomètres de Badumbé, la mission franchissait à gué le Bakhoy et entrait dans le Fouladougou. Ce pays, d'une vaste étendue, est limité à l'est par le Ba-oulé qui le sépare de Bélédougou. Il est divisé en deux régions, occidentale et orientale, parfaitement distinctes, ayant une enclave remarquable, le pays de Kita, qui était le premier objectif de la mission. Le Bakhoy fut franchi à Toukoto le 14 avril. De ce point, le capitaine Gallieni détachait sur sa gauche le lieutenant Pietri pour reconnaître le cours du Bakhoy, puis du Baoulé, en remontant vers l'est. On n'avait sur le pays qu'arrosait cette rivière que des renseignements très vagues, et la carte de Mage présentait en ce point une lacune importante.

Le Fouladougou comprend cinq ou six villages, entre autres Goniokory où résidait autrefois le chef du Fouladougou et dont Mungo-Park parle dans ses notes de voyage. Le souvenir du voyageur écossais durait encore chez les indigènes qui avaient entendu leurs pères en parler.

Ces villages plus éloignées des Toucouleurs ont par cela même une sécurité plus grande que les villages du Makadougou et du Bétéadougou ; ils cultivent un peu plus de mil, et font, avec ce grain, une boisson fermentée : le dolo. — Dans tout le pays, des ruines attestent le passage des musulmans. Les chefs du Fouladougou accueillirent les Européens avec amitié.

Le 21 avril, la mission arrivait à Kita, pays relativement très peuplé.

Quinze villages sont construits autour du massif de ce nom ; ils ne sont pas entourés de murs en terre comme ceux du Fouladougou, et les habitants, à la moindre appa-

rence de danger, avaient l'habitude de gravir rapidement la montagne où ils cachaient leurs provisions, et cherchaient à défendre les rares et mauvais passages qui y donnaient accès.

Au commencement de ce siècle, au temps de la puissance des Massassis, la sécurité était encore moins grande dans la plaine; aussi les villages étaient-ils situés sur le massif même, dans les parties les plus difficiles à aborder et où n'habitent plus maintenant que de nombreuses bandes de singes. Les populations de Kita n'ont jamais connu la sécurité du lendemain qui seule peut encourager au travail. Encore aujourd'hui, elles se souviennent des incursions des Bambaras du Kaarta et ont pour eux une aversion très marquée.

Les chefs du pays de Kita hésitèrent longtemps à faire acte d'indépendance en signant le traité offert à leur acceptation. Ils craignaient les représailles des Toucouleurs.

La mission marcha ensuite sur Bammako. Il y avait deux routes à suivre pour y arriver. La première, la plus directe, prenait à l'est, traversant le Fouladougou et le Bélédougou. L'autre, plus longue, prenait au sud: c'était la route des caravanes qui vont de Nioro au Niger, passant par Mourgoula et le Manding, puis redescendant vers le nord-est, en suivant le cours du Niger.

Cette dernière présentait un grave inconvénient. Il fallait passer par Mourgoula où habitaient des Toucouleurs dépendant de Ségou. Ceux-ci gouvernaient, ou pour mieux dire, opprimaient au nom d'Ahmadou le Birgo et les pays environnants. Ils étaient donc des ennemis de Bammako et la mission pouvait craindre de n'être reçue dans cette dernière ville qu'avec la plus grande méfiance si elle était soupçonnée d'être en relations d'amitié avec Mourgoula. Un des Maures commerçants de Bammako, que M. Gallieni ramenait de Saint-Louis, et en qui il pouvait avoir confiance, Abderramane, disait même qu'il ne

répondait de rien si on arrivait dans son pays, après avoir traversé ce village ennemi.

Par le Bélédougou, au contraire, la route était plus courte et on pouvait espérer que les habitants, amis de Bammako, recevraient la mission avec autant de sympathie que le Fouladougou en haine d'Ahmadou.

Le capitaine Gallieni se décida donc à passer par le Bélédougou; mais, pour s'éclairer sur le pays et les populations qu'il laissait à sa droite, il détacha le lieutenant Vallière du côté de Mourgoula et du Manding. Cet officier devait le rejoindre à Bammako.

Le 28 avril 1880, le convoi partait de Kita et se dirigeait vers l'est. Pendant ce temps, le chef de la mission essayait de réconcilier les habitants de Kita avec le village de Goubanko, qui en était distant de 12 kilomètres au sud. Il obtint des promesses de paix des deux côtés, promesses qui furent oubliées le lendemain. Comme marque de bonne volonté, Goubanko fournit des guides qui égarèrent volontairement le convoi dans le Fouladougou, et qui disparurent à la frontière du Bélédougou.

Le pays compris entre Kita et Koundou est celui qui a su le moins réparer les désastres que lui ont infligés les musulmans. Il est à peine habité bien qu'il ait été autrefois peuplé et qu'il y ait eu des villages florissants comme l'atteste Mungo-Park qui les a traversés, et comme le prouvent les ruines fréquentes qu'on rencontre.

Les indigènes qui ont pu échapper au massacre sont maintenant répandus dans le Manding.

La mission Gallieni ne trouva que trois villages sur un parcours de 100 kilomètres qui séparent Kita de Koundou. Ce dernier seul était un village assez important contenant peut-être 500 ou 600 habitants ¹.

1. Depuis deux ans le nombre des villages du Fouladougou a augmenté et la population se répartit différemment à cause du retour des anciens chefs. Ainsi Koundou a perdu à peu près le tiers de ses habitants, qui sont allés s'établir à Motabougou, à une quinzaine de kilomètres au sud. Bangassi commence à se repeupler, etc.

Le 4, le capitaine Gallieni arrivait lui-même avec le convoi et, campé sur les bords du Baoulé, il recevait les envoyés du chef de Guissoumalé, village le plus proche du Bélédougou, qui lui souhaitaient la bienvenue. Mais la mission ne devait pas traverser le Bélédougou avec autant de bonheur que le Fouladougou.

Une des parties les plus importantes du petit Bélédougou avait pour capitale Daba ; la mission n'avait reçu aucun renseignement sur ce pays qu'elle ne connaissait pas. Le chef de Daba, soit qu'il fût mécontent de voir les blancs traverser son pays, soit qu'il trouvât l'occasion excellente de s'emparer d'un riche convoi destiné à son ennemi acharné Ahmadou, recruta une bande d'un millier de guerriers dans tous les villages de la région, s'entendit avec les autres chefs séduits par l'espoir d'un riche butin, et le 11 mai, au passage d'un ruisseau encaissé et fangeux, près de Dio, la mission française était attaquée, avait bientôt quatorze de ses indigènes tués et parvenait à grand-peine à battre en retraite vers le Niger en abandonnant tous ses bagages pour emporter ses blessés.

Si le capitaine Gallieni n'avait pas fait preuve de beaucoup d'énergie et de sang-froid, si même il n'avait pas trouvé chez ses compagnons de route et chez les soldats indigènes un courage et un dévouement à toute épreuve, toute la mission aurait misérablement péri entre Dio et le Niger.

Bammako n'était pas, comme l'on croyait, une grande ville commerçante ayant une grande autorité sur ses voisins. C'était la capitale d'un petit État, autrefois très prospère et riche, il est vrai, mais déchue depuis que la conquête de Ségou par les Toucouleurs, en détruisant tout le commerce du Haut-Niger, l'a coupée de Timbouctou, ville avec laquelle elle n'a plus de communication. Toute sa puissance, qui venait de son commerce, est tombée avec lui. Ce sont les villages plus guerriers du Bélédougou qui ont maintenant la prépondérance.

Ces derniers se sont soumis un instant au nouveau prophète musulman, mais ils ont bien vite secoué le joug, et toutes les expéditions d'Ahmadou n'ont jamais eu d'autre résultat que la prise d'un village ou deux qui, d'ailleurs, se reforment ensuite. Une sécurité et un bien-être relatifs règnent dans ces pays qui ont su se défendre des Toucouleurs. Le sol produit largement tout ce qui est nécessaire à la vie. Il produirait bien plus si les habitants y trouvaient quelque intérêt. On n'y construit pas de cases à toit de paille mais des maisons en terre, plus solides et mieux soignées, dans lesquelles la subdivision en chambres séparées est connue. Les villages y sont nombreux et considérables; la population y est beaucoup plus dense que dans le Fouladougou et même que dans tout le pays compris entre le Baoulé et le Bafing. On y connaît une monnaie, le cauri.

Bammako avait reçu le lieutenant Pietri, qui y précédait le capitaine Gallieni, avec beaucoup d'amitié. Grâce à l'empressement des commerçants maures, tous les chefs du pays s'étaient réunis le 10 mai, et ils avaient accepté en principe toutes les propositions qui leur avaient été faites y compris le résident. Mais, à la nouvelle du pillage de la mission, leurs bonnes intentions s'étaient évanouies. Quelques Maures cependant nous étaient restés fidèles, et grâce à l'un deux, Karamacobilé, officiers, soldats et âniers, arrivés exténués, trouvèrent à manger. Les officiers, bien que réduits à la plus grande détresse, résolurent de poursuivre leur route et, puisqu'ils n'avaient pas réussi dans le premier objet de leur mission, c'est-à-dire à conclure un traité avec Bammako, ils voulurent du moins entrer en relations avec Ségou.

Le lieutenant Vallière venait précisément d'accomplir avec bonheur la reconnaissance dont il avait été chargé à Kita. Il avait vu l'Almamy à Mourgoula, et avait recueilli de précieux renseignements sur le Manding et les pays environnants. Grâce à lui, la mission put se décider en con-

naissance de cause sur la route à suivre en quittant Bamako. Remontant le Niger jusqu'à Dialiba, M. Gallieni fit revenir par le Manding et par Mourgoula, sur Bafoulabé, le docteur Bayol et les âniers désormais inutiles. Cette route était celle que venait de suivre le lieutenant Vallière sans être inquiété, accompagné seulement de deux tirailleurs et d'un muletier. La mission, considérablement diminuée, passa le Niger le 15 mai à Dialiba et se trouva de l'autre côté à Torella, village qui dépendait immédiatement de l'autorité d'Ahmadou. Elle prit la route de Ségou, mais s'arrêta le 1^{er} juin, sur l'ordre du sultan, au village de Nango, à 35 kilomètres environ de Ségou. C'est là qu'elle passa dix mois en communications fréquentes avec le roi par l'intermédiaire de deux notables, dont l'un était l'ancien hôte de Mage à Ségou et l'autre un des chefs du Diom-Foutou (garde royale). C'est là aussi que le capitaine Gallieni conclut, au mois de novembre 1884, avec le premier ministre Seydou Djeylia, qui représentait Ahmadou, un traité où la mauvaise foi des Toucouleurs se donna libre carrière, quand ils durent le traduire en arabe et le présenter au roi ; ce dernier prolongeait sans motif apparent le séjour des officiers français dans son pays, et avait toujours quelque raison pour ne pas signer le traité.

Enfin après bien des lenteurs, des hésitations de la part d'Ahmadou, après bien des alternatives douloureuses des Européens, ceux-ci se croyaient à la veille du départ, lorsqu'on apprit qu'une colonne française était à Kita et que Goubanko était détruit. Cette nouvelle indisposa d'abord fortement les musulmans ; mais ensuite elle ne fit qu'accélérer le départ de la mission. Le 5 avril 1884, elle arrivait à Kita où elle était reçue par le colonel Desbordes.

1. Voir Annexe n° 1, le traité français, le traité arabe, et celui qui a été rédigé par le colonel Canard en novembre 1884.

RÉSULTATS TOPOGRAPHIQUES

La mission du capitaine Gallieni devait déterminer la position astronomique des points importants de son parcours ; dans ce but, elle s'était munie d'instruments de précision : sextants, chronomètres, horizons artificiels. M. Piétri était plus particulièrement chargé de leur emploi et de leur entretien. Malheureusement, ces instruments furent faussés ou brisés bien avant Kita. On ne put vérifier que les positions de Médine et de Bafoulabé. Au delà de ce dernier point, les levés de la mission furent exécutés à l'aide de la boussole et de la montre. Les azimuts étaient relevés à chaque changement de direction du chemin, les distances mesurées au moyen de la marche du cheval. De chaque côté du chemin, et aussi loin que la vue pouvait s'étendre, des intersections étaient prises sur les sommets principaux des montagnes, et les grands mouvements du terrain dessinés à vue. Afin de vérifier les levés ainsi obtenus, les officiers s'arrêtaient sur les points culminants et faisaient des visées en arrière qui leur permettaient de se fermer sur des points déjà déterminés.

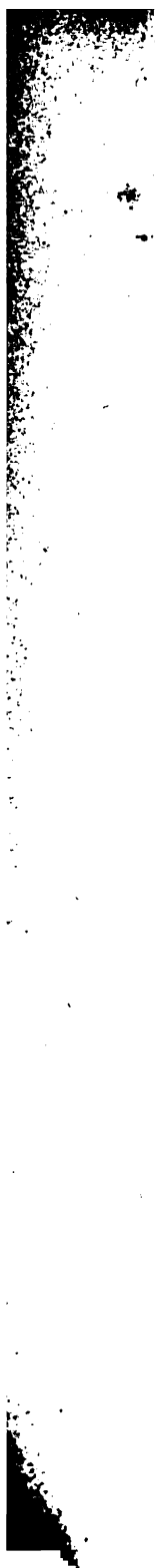
Les différences de niveau étaient calculées à l'aide d'un baromètre anéroïde de grande dimension, et de thermomètres bien construits.

Malgré l'imperfection de ces moyens, la mission put rapporter un itinéraire complet des routes parcourues et de leurs abords. M. Vallière leva de Bafoulabé à Nango par Kita, le Manding et la rive droite du Niger. M. Piétri leva la vallée du Baoulé, et la route de Kita à Bammako par le Bélé Dougou.

Ces différents levés dessinés au $\frac{1}{50000}$ servirent à la construction d'une carte générale au $\frac{1}{1\ 000\ 000}$ sur laquelle

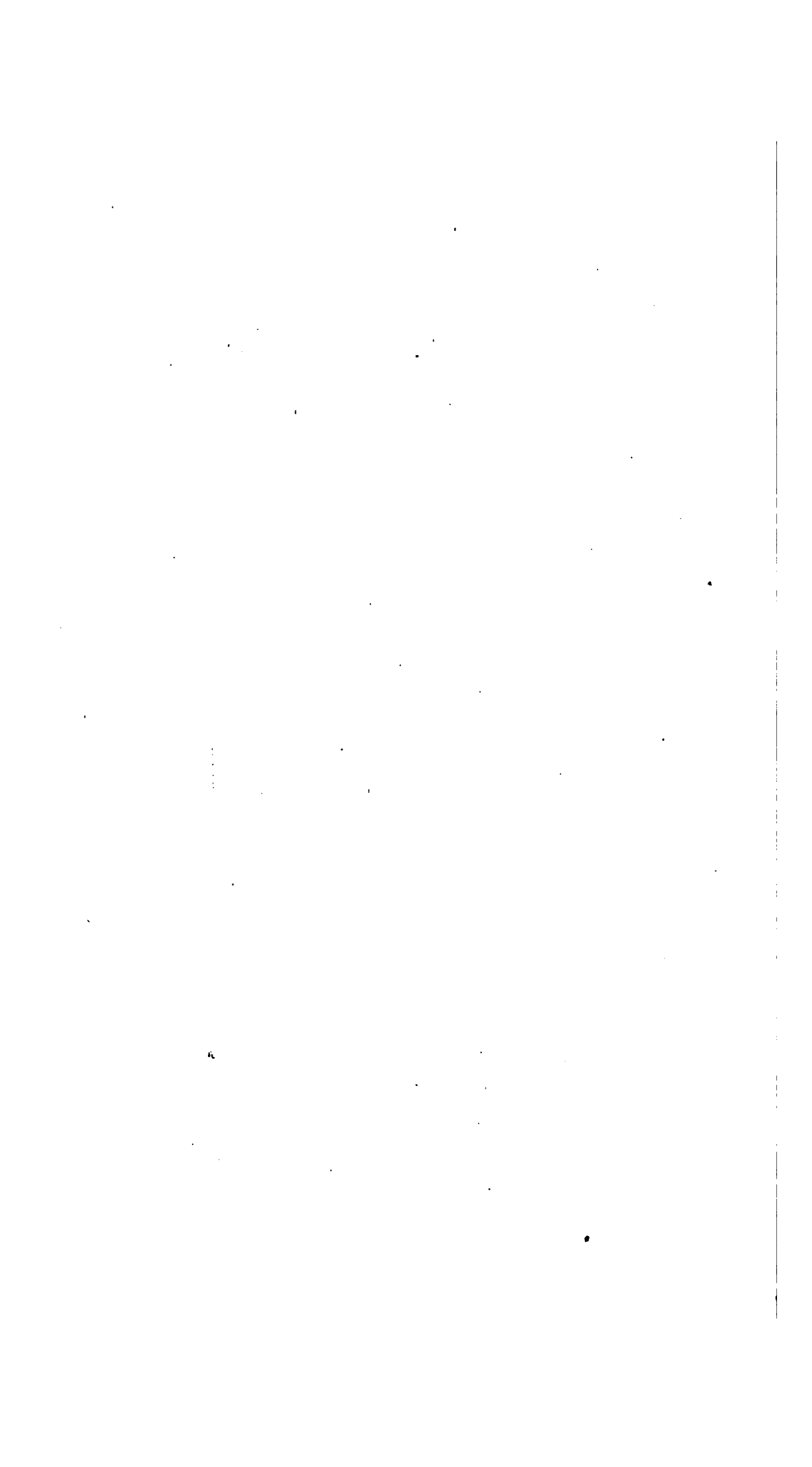
furent consignés les nombreux renseignements géographiques recueillis par les officiers de la mission, ainsi que les travaux antérieurs des voyageurs Mungo-Parck, René Caillé et Mage.

Cette carte, gravée et imprimée par Ehrard, est incontestablement aujourd'hui le document le plus complet et le plus exact sur toute la partie du Soudan occidental comprise entre le Haut-Sénégal et le Haut-Niger.



CHAPITRE IV

OCCUPATION MILITAIRE DU SOUDAN
LES TROIS CAMPAGNES 1880-81 — 1881-82 — 1882-83



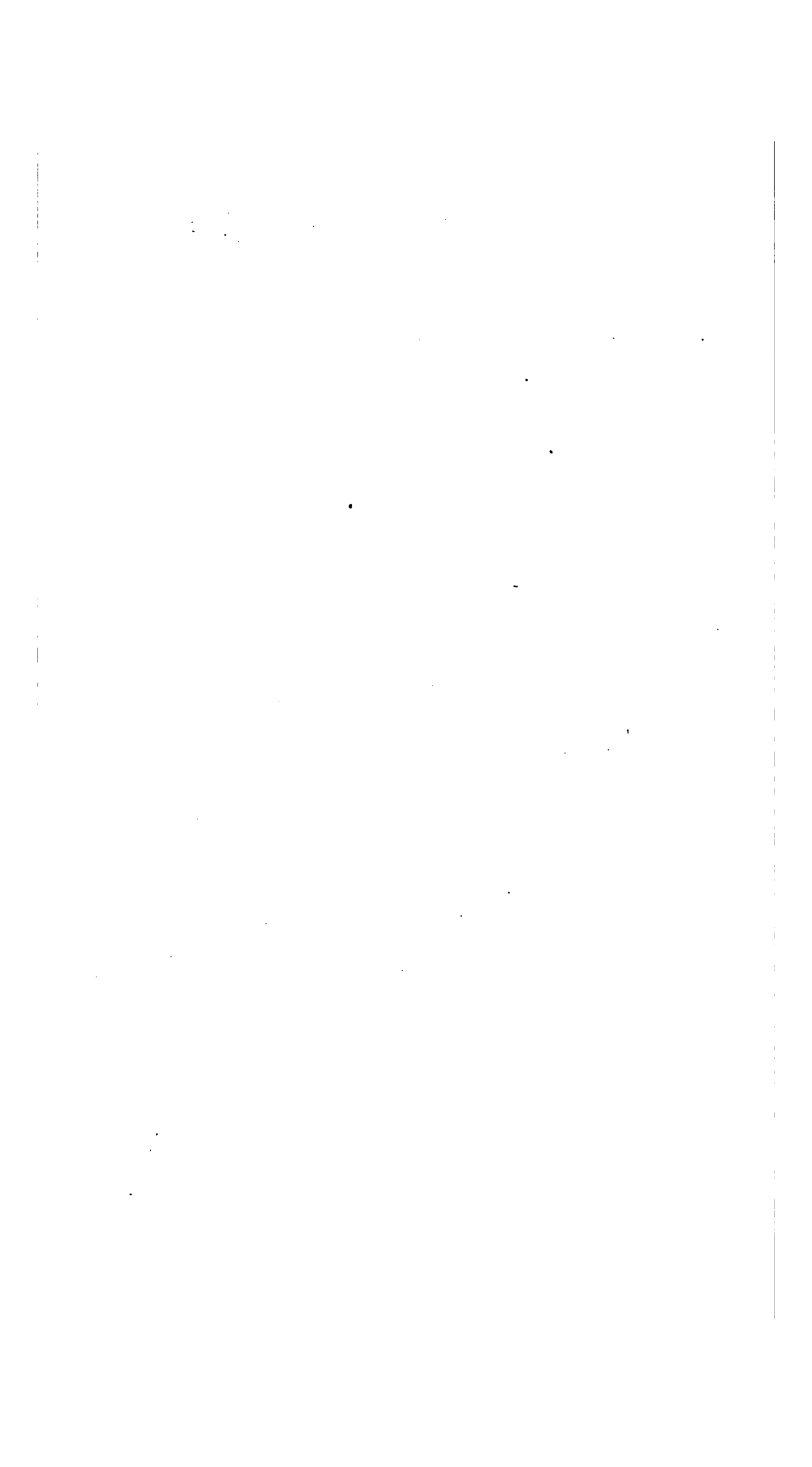


Phototypie E. BERNARD et Cie, Paris

FORT DE BAFOULABÉ

(FACE NORD-EST)

SÉNÉGAL ET NIGER. — CHALLAMEL aîné, éditeur.



CHAPITRE IV

§ I

CAMPAGNE 1880-81

Instructions du ministre. — Départ tardif de Saint-Louis. — Épidémie à Médine. — Départ de Médine, 9 janvier 1881. — Incident de Foukhara. — Arrivée à Kita, 7 février 1882. — Attaque et prise de Goubanko, le 11 février 1882. — L'Almamy de Mourgoula et Suleyman. — Retour de la colonne à Médine.

INSTRUCTIONS DU MINISTRE

Le 4 octobre 1880, le ministre de la Marine envoyait au chef de la première expédition dans le Haut-Sénégal, le lieutenant-colonel Desbordes, les instructions suivantes qui exposaient nettement ce qu'on voulait faire :

« Paris, 4 octobre 1880.

« Monsieur le Commandant,

« La loi du 2 août 1880 met à la disposition du départe-
« ment une somme de un million trois cent mille francs
« pour les études à faire dans le Haut-Fleuve, et la créa-
« tion de nouveaux postes.

« Le décret du 6 septembre 1880 organise le com-
« mandement du Haut-Sénégal.

« Vous opérerez en partant de ce principe que le but
« de la campagne 1880-81 doit être l'établissement pres-
« crit des postes, par conséquent l'occupation du pays

« jusqu'à Kita, et l'étude des régions du Haut-Sénégal,
« entre Bafoulabé et le Niger, en vue de l'établissement
« d'un chemin de fer reliant Médine, point où le Sénégal
« cesse d'être navigable, à Bammako, Manabougou ou Dina
« sur le Niger.

« Vous aurez donc à établir le plus rapidement, le
« plus solidement possible, et successivement, des postes
« dont la position sera approximativement Fangalla, Gonio-
« kory et Kita. Choisissez vous-même l'emplacement des
« postes, et vous adopterez, au point de vue stratégique
« et en tenant compte de l'importance capitale de la proxi-
« mité de l'eau potable, le tracé et le mode de construc-
« tion qui vous sembleront le mieux résoudre la question.
« Vous aurez, en outre, à compléter les installations de
« Bafoulabé. Vous ne perdrez pas de vue que le poste de
« Kita doit avoir une importance exceptionnelle, parce
« qu'il est destiné à nous assurer la domination du pays
« jusqu'au Niger et à servir de base à nos opérations ; il
« sera donc indispensable d'y accumuler tous les moyens
« de défense dont on disposera et de tout organiser en
« vue de l'occupation permanente de ce poste par une
« garnison de deux compagnies de tirailleurs, largement
« approvisionnée de vivres pour huit mois au moins.

« Au delà de Kita, le pays est occupé par les popula-
« tions Bambaras du Bélédougou qui ont attaqué et pillé,
« sans provocation aucune, le convoi de M. le capitaine
« Galliéni. Il conviendra d'aviser aux mesures à prendre
« pour châtier les auteurs de cette agression, afin qu'il
« soit bien entendu que, si nous avons l'intention d'occu-
« per pacifiquement le pays dans les conditions des traités
« passés avec les chefs indigènes et avec le cheik Ahma-
« dou, nous voulons cependant inspirer un profond senti-
« ment de respect à nos voisins.

« Vous mettrez à la disposition du chef des brigades
« topographiques, le matériel, les vivres et le personnel
« qui seront jugés nécessaires pour assurer le succès des

« opérations, d'après un programme dont les bases principales seront arrêtées à l'avance, autant que faire se pourra, par le gouverneur de la Colonie.

« Vous devez en outre, après entente avec le chef de la mission, prendre les mesures pour garantir la sécurité des opérations; mais vous réglerez vous-même, en raison des circonstances du moment, l'effectif des hommes d'escorte; de son côté, le chef de la mission restera libre de restreindre le champ de ses opérations s'il ne juge pas suffisantes les escortes mises à sa disposition.

« Vous resterez toujours en communication avec les brigades topographiques. En cas d'attaque de ces dernières par une bande armée, vous devrez vous porter rapidement à leur secours avec toutes les forces que vous aurez sous la main et châtier vigoureusement tous les agresseurs.

« Vous comprendrez au surplus et le chef de la mission topographique également, je n'en saurais douter, que bien qu'opérant dans des sphères différentes, vous aurez intérêt à vous entendre mutuellement, et que c'est la plus sérieuse garantie du succès de la prochaine campagne, mais que, cependant, le commandement supérieur ne pouvant être partagé, il appartient en toutes circonstances au commandant supérieur du Haut-Sénégal.

« Le Vice-Amiral,
« Ministre de la Marine et des Colonies.

« *Signé* : CLOUÉ. »

DÉPART TARDIF DE SAINT-LOUIS

Le gouverneur du Sénégal était alors M. le colonel Brière de l'Isle, aujourd'hui général. Il occupait ce poste depuis longtemps déjà, avait étudié à fond la question du Haut-Sénégal et avait beaucoup contribué à la faire entrer dans la période d'exécution, persuadé qu'il était que la

France ne pouvait tenter aucune entreprise plus susceptible de nous payer de nos peines si nous étions assez persévérants.

Les instructions rédigées par le gouverneur pour le commandant de l'expédition, étaient un exposé très complet et très net de la situation politique du Soudan, des difficultés qu'on y rencontrerait, et des moyens à mettre en œuvre pour les surmonter.

Les fonds nécessaires avaient été votés tardivement, et par suite, l'arrivée du personnel et du matériel à Saint-Louis avait lieu à une époque telle qu'il était devenu impossible d'atteindre Médine et même Kayes sur les avisos.

Le *Badibou* partait le 21 octobre; l'*Archimède* le 30 octobre; le *Castor* le 5 novembre; le *Dakar* le 8 novembre; le *Cygne* le 11 novembre. Ce dernier aviso emportait l'état-major et le commandant supérieur du Haut-Sénégal. Enfin, le *Laprade* partait le 23 novembre.

L'expédition du personnel et du matériel avait été faite avec la plus grande activité; il n'y avait pas eu un seul instant perdu; et le gouverneur qui savait combien le temps pressait, écrivait au commandant supérieur, le 23 novembre :

« Nous nous sommes efforcés, à Saint-Louis, de diriger
« sur Médine tous les éléments de succès pour l'accom-
« plissement de la difficile et glorieuse mission dont vous
« êtes chargé. Pendant votre séjour au chef-lieu, vous vous
« êtes rendu compte de tous les inconvénients des retards
« dans l'arrivée de France du personnel et du matériel. A
« l'heure qu'il est, la plus grande partie de nos expéditions
« est encore traînée péniblement et lentement par des
« chalands que des avisos n'ont pu conduire seulement
« jusqu'à Bakel, de telle sorte que la traversée de Saint-
« Louis à Médine sera, sans nul doute, trois ou quatre fois
« de plus longue durée que celle de France au Sénégal et

« dans des conditions de bien-être tout à fait rudimentaires.

«

« . . . C'est compromettre la prompte exécution de ses
« entreprises et même le succès complet de ses projets
« que de se mettre ainsi à la merci des caprices des sai-
« sons et de la crue du Sénégal. »

Les difficultés qui devaient survenir étaient plus grandes encore que n'avait pu le prévoir le colonel Brière de l'Isle, et tout était compromis avant qu'il eût été possible de rien faire.

La baisse des eaux du Sénégal avait été plus rapide que de coutume. Le *Badibou* arrivait seul jusqu'à Tambo N'Kané, à 53 kilomètres en aval de Médine. L'*Archimède* s'arrêtait, le 10 novembre, à 240 kilomètres de Médine, le *Castor* à 276 kilomètres. Le *Cygne* laissait à Saldé le commandant de l'expédition, qui était gravement malade, et débarquait tout le personnel et tout le matériel qu'il avait à son bord, à 250 kilomètres de Médine, le 17 novembre. Le *Laprade* s'arrêtait à Saldé, le 29 novembre, à 360 kilomètres de Médine.

A la date du 17 novembre, la situation était donc la suivante : Tout le personnel et tout le matériel étaient abandonnés sur la berge entre Saldé et Tambo N'Kané, c'est-à-dire sur une longueur de plus de 300 kilomètres ; le commandant supérieur était retenu par la maladie à Saldé, et, par suite, le commandement faisait défaut alors qu'il aurait été le plus nécessaire.

Le gouverneur donna le commandement intérimaire au chef de bataillon Voyron, commandant les tirailleurs, et cet officier supérieur, avec une vigueur et une énergie qu'on ne saurait trop louer, assura la concentration de la colonne expéditionnaire.

Le 11 décembre, le colonel Desbordes, dont la santé était rétablie, arrivait à Médine et reprenait son commandement.

Le 2 janvier, les derniers convois arrivaient à Médine.
Le commandant Voyron terminait son journal de marche par les lignes suivantes :

« C'est avec un profond regret que je vous fais l'exposé
« d'un voyage aussi décousu et aussi long. Tous mes offi-
« ciers ont été malades à la peine. Les tirailleurs seuls
« nous ont tirés d'affaire. »

« Du 14 novembre au 12 décembre, ils ont passé
« toutes leurs journées tirant à la cordelle les chalands à
« travers les bois et les broussailles qui encombrent les
« berges, et très souvent à l'eau jusqu'aux aisselles pour
« franchir les barrages presque à sec. »

C'est au moment où la colonne expéditionnaire, arrivée à Médine, espérait pouvoir trouver quelques jours de repos, qu'elle allait être le plus durement éprouvée.

ÉPIDÉMIE A MÉDINE

Pour éviter l'encombrement, les troupes avaient été disséminées autour du fort de Médine et à l'extérieur, le long des fronts Est, Ouest et Sud; les tirailleurs indigènes campaient à 2,000 mètres environ dans une vaste plaine. Tout le monde était logé sous de grands gourbis dont la charpente grossière, constituée par des branches d'arbres, était recouverte de paille.

Une épidémie de fièvre typhoïde se déclarait simultanément au fort même et dans le camp.

Le 2 janvier, le commandant supérieur écrivait au gouverneur :

« Le nombre des décès est de 12, 3 indigènes et 9 euro-
« péens. J'ai 60 Européens malades, soit le tiers de l'effectif;
« la situation morale des hommes de troupe n'est pas

« bonne; le personnel officier est toujours irréprochable
« à tous les points de vue. »

Les moyens de transport manquaient et, par suite, il fallait, malgré l'épidémie, rester à Médine. Il n'y avait que 112 uletsm et 325 ânes. Les bâts faisaient défaut pour la moitié des mulets. De plus, il fallait confectionner des caisses pour le transport des cartouches, pour l'argent (pièces de 5 francs et petite monnaie blanche), pour les outils, pour la pharmacie et pour la plus grande partie des vivres qui avaient été transportés jusqu'à Médine par les chalands dans des caisses dont le poids total était trop grand pour pouvoir être chargé sur des mulets. Il fallait, en outre, mettre en état les cacolets, ajuster les bâts d'ânes et de mulets, enfin organiser le transport des bagages de la troupe

Le 28 décembre 1880, le capitaine Marchi partait en éclaireur avec quelques tirailleurs.

Le 5 janvier 1881, la mission topographique commençait ses travaux.

DÉPART DE MÉDINE

Le 9 janvier, la colonne expéditionnaire se mettait en route.

Les tableaux suivants indiquent les divers effectifs et le matériel de guerre partis le 24 décembre 1880, les 5 et 9 janvier 1881.

PERSONNEL

	EFFECTIF NON COMBATTANT				EFFECTIF COMBATTANT											
	COLONNE EXPÉDITIONNAIRE et AVANT-GARDE		MISSION topographique		AVANT-GARDE (capitaine Marchi)				COLONNE EXPÉDITIONNAIRE							
	Koupeïens	Indigènes	Koupeïens	Indigènes	Koupeïens	Indigènes	Koupeïens	Indigènes	Officiers	Troupes	Koupeïens	Indigènes	Officiers	Troupes	Koupeïens	Indigènes
Commandement et état-major.																
Batterie d'artillerie.																
Compagnie auxiliaire d'ouvriers d'artillerie.																
Spahis du Sénégal.			1	1												
Tirailleurs.			1	1												
Interprètes.			3	3												
Services divers.			7	7												
Ouvriers indigènes.			86	86												
Indigènes (muletiers, serviteurs, domestiques).			259	29												
Total.	355	43	12	43	2	44	44	18	16	2	2	2	438	222	360	
Total.	355	55	410	424	2	44	44	18	16	2	2	2	438	222	360	
Total.			410	424												

1. Hommes laissés malades à Médino. — Les nombres entre parenthèses, représentant des non-valeurs, ne sont pas compris dans le total.
 2. 3 médecins, 1 vétérinaire, 1 sous-commissaire, 1 sous-trésorier, 1 agent comptable.
 3. Un timonier.

Chevaux — Mulets — Anes

	MISSION topographique	AVANT-GARDE	COLONNE	TOTAL
Chevaux arabes. . .	11	»	39	50
Chevaux du pays. .	4	6	23	33
Mulets.	3	7	58	63
Anes.	40	61	200	301
Total. . .	58	74	320	452
Total. . .	58	394		452

MATÉRIEL D'ARTILLERIE

4 canons de 4 rayés de montagne, 16 coups à obus à balles,
8 affûts, 49 boîtes à mitraille.
85 coups à obus,

MUNITIONS D'INFANTERIE

Les hommes portaient chacun

{	Tirailleurs, 96 cartouches modèle 74.
	Compagnie d'ouvriers, 72.
	Canonniers, 36.
	Spahis, 36.

Les spahis et les officiers avaient 12 cartouches de revolver. Quelques indigènes avaient été armés du fusil double, modèle 1861, et avaient reçu 24 cartouches de ce modèle.

En résumé, le personnel combattant comprenait :

20 officiers	}	18 européens.
		2 indigènes.
138 hommes de troupes européennes.		
266 hommes de troupes indigènes.		

TOTAL : 424 combattants dont 156 Européens, y compris 18 officiers.

C'est avec ce faible effectif qu'il s'agissait d'aller jusque dans le Bélédougou, de faire reconnaître sur tout le parcours le protectorat de la France, de défendre l'honneur du drapeau s'il était menacé, de châtier le Bélédougou et de construire des forts à Fangalla, Goniokory et Kita. On verra quelles modifications ce programme a dû subir.

Le personnel non combattant, déduction faite de la mission topographique, qui n'a été comprise dans le tableau précédent que pour mémoire, atteignait le nombre de 355 hommes dont 7 Européens seulement, c'est-à-dire un chiffre presque égal à celui des combattants. La plus grande partie de ce personnel était composée par les ouvriers indigènes et par les muletiers et âniers.

A travers ce pays accidenté, sans route tracée, coupé de marigots profonds, on ne peut transporter les bagages, les munitions et les vivres qu'à dos de mulets et d'ânes; il en résulte ces convois considérables qui exigent à la fois tant d'hommes, tant d'animaux (258 animaux de bât pour la colonne), et encore, le convoi était-il insuffisant : la colonne manquera de munitions, de vivres et d'argent. De nombreux convois d'ânes durent être organisés, fonctionnant aussi régulièrement que possible, de la base des opérations, c'est-à-dire Médine, aux points occupés successivement par les troupes.

Le départ de Médine, le 9 janvier, fut triste. Les soldats européens, plus ou moins atteints par l'épidémie de fièvre typhoïde ou par des fièvres paludéennes, étaient fatigués, anémiques, démoralisés; mais les officiers étaient vaillants, pleins d'entrain. Cela devait suffire pour relever bientôt les courages. Aussi, lorsque le capitaine Marchi, qui avait déjà été jusqu'à Kita et connaissait les durs labeurs qui nous attendaient, disait au commandant supérieur quelques instants avant de partir en éclaireur :

« Mon colonel, vous arriverez à Kita avec vos officiers

« et vos noirs, mais vos soldats blancs resteront le long de la route, » le colonel lui répondait :

« Je vous donne rendez-vous à Kita, et nous y serons tous ou à très peu près, nègres et blancs, je vous en réponds. »

La colonne, après huit jours de marche, arrivait à Bafoulabé, ayant parcouru 135 kilomètres.

INCIDENT DE FOURHARA

Le seul incident à signaler fut le conflit survenu au village de Foukhara. En ce point se trouvent deux villages : l'un placé sur la rive gauche du fleuve, l'autre vis-à-vis, dans une île. Ils font tous les deux partie de Natiaga.

Le chef du village situé dans l'île avait fort mal reçu les officiers de la mission topographique, avait tenu des propos hostiles à l'égard des blancs et avait même défendu aux gens du village placé sur la rive droite de donner des guides à la mission.

Connaissant l'habitude des indigènes de tâter les chefs auxquels ils ont affaire, le colonel jugea qu'il convenait d'arrêter sans retard ces démonstrations mal intentionnées, d'autant plus que le roi du Natiaga avait été, dans l'entrevue qu'il avait eue la veille avec lui, à Boccaria, très froid et très peu conciliant.

Il fit sommer le chef du village de l'île de Foukhara de faire des excuses et de payer une légère amende.

Cette sommation fut répétée à trois reprises, et la troisième fois, l'interprète de la colonne était congédié brutalement par le chef du village.

Le 14 janvier, à six heures du matin, le village était attaqué. Les obus mettaient le feu aux chapeaux en paille des cases, et le bataillon de tirailleurs, passant par un gué qui relie la rive à l'île, pénétrait dans le village dont

les habitants avaient fui. La colonne rentrait ensuite à son camp, et, le soir même, le fils du roi du Natiaga venait trouver le colonel, condamnait la conduite du chef de village et faisait mille protestations de dévouement et d'amitié. Depuis cette époque, les deux villages de Fouxkara nous ont été très dévoués et nous ont rendu beaucoup de services.

Arrivée à Bafoulabé, la colonne se débarrassa de ses malades au nombre de 24 dont 19 Européens et 5 indigènes. Il ne restait plus que 338 combattants formés par 219 indigènes et 119 Européens.

Le passage du Bafing qui, à Bafoulabé, a près de 500 mètres de large et une grande profondeur, était une opération assez complexe, car on ne disposait que de trois mauvaises petites pirogues du pays pouvant contenir au maximum neuf hommes. Aussi le passage dura-t-il trois jours. Les hommes passaient dans les pirogues; les animaux, chevaux, mulets, ânes et bœufs étaient jetés à la rivière et placés de chaque côté de la pirogue, la tête tenue hors de l'eau par un homme au moyen d'une corde ou d'un bridon. On fut assez heureux pour n'avoir aucun accident de personne à déplorer; il n'y eut qu'un mulet et un âne noyés.

Partie le 22 janvier à 3 heures 30 du soir, la colonne arrivait au gué de Toukolo le 1^{er} février, après avoir parcouru 265 kilomètres depuis Médine.

En ce point le Bakhoy est divisé en deux branches par une île; le grand bras a environ 350 mètres de large, le petit bras 50 mètres. Le gué est formé par des blocs de granit dont quelques-uns viennent affleurer, dont d'autres, au contraire, sont sous l'eau à une profondeur de 75 centimètres. Ces alternatives de parties hautes et de parties basses forment ce que les indigènes appellent d'une façon assez expressive des baignoires. Le fond de ces baignoires est souvent parsemé de cailloux ayant la grosseur moyenne

d'un des pavés de nos rues, ce qui rend le passage désagréable pour les hommes et difficile pour les bêtes.

Le passage commença dès l'arrivée et se termina sans accident. La colonne se remettait en marche le 3 février.

ARRIVÉE A KITA

Le 7 février, à 10 heures du matin, elle campait dans la plaine de Kita. Les éclaireurs qui, sous les ordres du capitaine Marchi, avaient précédé la colonne pour s'assurer des dispositions des habitants, et acheter les grains nécessaires à la nourriture des bêtes le long de la route, étaient à Kita depuis 48 heures.

Le soir même de l'arrivée (7 février) l'emplacement du fort était reconnu et piqueté; les travaux étaient immédiatement commencés. Mais un incident grave vint les interrompre.

ATTAQUE ET PRISE DE GOUBANKO

Un grand village, Goubanko, placé à 17 kilomètres de Kita, répondait par un défi aux paroles de paix d'un envoyé du colonel. En même temps, quelques-uns des villages que la colonne avait traversés et qui, à son passage, avaient promis de fournir des travailleurs et de donner du mil, travailleurs et mil que nous devions payer, manifestaient le peu de confiance que nous leur inspirions et refusaient de nous aider pour ne pas se compromettre aux yeux de leurs maitres, les Toucouleurs. Il fallait couper court à ces vellétés de résistance que le moindre acte de faiblesse aurait bien vite transformée en une hostilité générale qui aurait mis en grand péril la petite colonne.

Le 9 février, le colonel donna l'ordre au chef de Goubanko de se rendre à Kita.

Le 10 au soir, il apprit par ses espions qu'après une orageuse discussion, qui dura toute la nuit du 9 au 10, les jeunes gens de Goubanko, confiants dans leur courage et dans la solidité des murailles de leur village, avaient fait décider que le chef n'irait pas parlementer avec les Français et qu'on répondrait par les armes à toute demande faite par les blancs.

Le 11, à 4 heures du matin, par nuit noire, la colonne marchait sur Goubanko. Elle se composait de :

204 tirailleurs,
51 hommes de la compagnie auxiliaire,
19 canonniers,
17 canonniers auxiliaires formés avec des tirailleurs indigènes,
17 spahis,

TOTAL 308 hommes.

Les malades laissés à Kita constituaient toute la garde du camp.

A 7 heures du matin, la colonne arrivait devant Goubanko. Elle était attendue. Les chants de guerre des griots annoncent son approche.

L'enceinte de la ville était constituée par une muraille en argile ferrugineuse ayant la forme générale d'un vaste rectangle avec des retours formant flanquement, des portes fortifiées avec corridors à retour, des créneaux et plateformes pour le tir. Deux fortes traverses, également en argile, partageaient le village en trois parties inégales dont chacune formait, à vrai dire, une véritable forteresse, la prise de l'une d'elles n'entraînant pas la prise des deux autres. Enfin un fossé extérieur, dont les bords étaient presque partout à pic, entourait toute l'enceinte extérieure.

Le village fut attaqué à l'angle Nord-Est, à 7 heures du matin. A 10 heures, les obus mettaient le feu à une partie du village, mais le mur, dentelé par les trous d'obus, restait debout. Les projectiles allaient manquer; il ne

restait plus que onze obus. Le capitaine Du Demaine qui dirigeait le feu de la batterie avec autant de sang-froid que de précision, informait le colonel de cette situation et lui offrait de tenter de faire brèche à la pioche. Le colonel refusa d'employer ce moyen héroïque auquel il aurait été toujours temps de recourir lorsqu'il n'y en aurait plus eu d'autres, et ordonna de continuer le tir. La muraille tomba enfin en comblant à peu près le fossé, et une brèche praticable de 11 mètres de largeur était ouverte. Les tirailleurs, commandés par M. le chef de bataillon Voyron, donnèrent l'assaut; la compagnie d'ouvriers d'artillerie, sous les ordres du capitaine Archinard, était en réserve et entra bientôt elle-même en action.

Après une lutte pied à pied qui ne dura pas moins de trois quarts d'heure, et dans laquelle M. le commandant Voyron, MM. les capitaines Monségur, Pujol et Archinard firent des prodiges de courage et de prévoyance, deux des tatas tombèrent en notre pouvoir. Une partie des défenseurs prirent la fuite et furent chargés par les spahis; les autres, retirés dans le troisième tata, vendirent chèrement leur vie en combattant avec une bravoure remarquable.

C'est à cette dernière attaque que fut blessé mortellement M. Pol, capitaine d'artillerie de marine, tout jeune officier auquel des qualités éminentes réservaient un brillant avenir. En passant près du commandant supérieur, M. Pol, porté par des tirailleurs, retrouva assez de force pour lui dire : « Mon colonel, je meurs en soldat. Je n'ai « qu'un regret : ce n'est pas ici, sous les coups des noirs, « que j'aurais voulu tomber. »

La ville était enfin à nous, et il y régna bientôt une confusion indescriptible. Les Malinkés de Kita, qui nous avaient suivis, et que le capitaine Marchi n'avait pu, par son audacieux exemple, entraîner à l'attaque de la ville, s'y étaient précipités dès qu'ils avaient vu tout danger disparu.

Les troupes furent ralliées en dehors du village. Il était midi et demi.

La colonne avait :

1 officier tué,
5 hommes tués et 24 blessés.

Un dixième de son effectif était donc tué ou hors de combat. L'ennemi avait perdu plus de 300 hommes. Le dernier coup de canon tiré sur Goubanko avait tué le chef même du village.

La colonne se reposa jusqu'à 4 heures, et reprit ensuite la route de Kita où elle arriva à 8 heures du soir.

On retrouva dans le village divers objets ayant appartenu à la mission Gallieni et qui prouvaient la part active que les gens de Goubanko avaient prise au pillage de Dio. Le gouverneur, M. Brière de l'Isle, avait d'ailleurs été bien renseigné à cet égard, car dans ses instructions au commandant supérieur, il avait écrit : « M. Gallieni a fait « tous ses efforts pour s'assurer du bon vouloir de ce centre important (Goubanko), ennemi aussi bien de Kita que « de Mourgoula, et placé entre ces deux points; il n'a « réussi qu'à se faire trahir, car, après lui avoir fourni des « guides pour le mener dans le Bélédougou, le chef de « Goubanko l'a fait suivre jusqu'à Dio par des guerriers « conduits par son propre frère, lequel a été tué pendant « l'action. »

Le 20 février, le capitaine Marchi, un des officiers d'infanterie de marine attachés à l'état-major du commandant supérieur, mourait des suites des fatigues éprouvées sous le soleil brûlant du Soudan.

Dans une lettre du 25 février au gouverneur, le colonel disait entre autres choses :

« Le capitaine Marchi a été enterré le 21 février devant « le fort à côté du capitaine Pol, tué à Goubanko.

« J'ai pensé que ces deux officiers, qui ont si largement
« contribué à l'œuvre que nous poursuivons, devaient
« dormir pour toujours près du fort, à l'ombre du pavillon
« de la France. Leurs noms rappelleront à ceux qui vien-
« dront après nous le dévouement et l'énergie qu'ils ont
« mis, sans compter, au service de la patrie dans ces loin-
« taines contrées. »

Quelques jours avant, la première pierre du fort avait été posée en présence de toute la colonne expéditionnaire sous les armes, et le colonel, entouré de tous les officiers, prononçait un discours qui se terminait par ces mots :

« Des esprits superficiels et chagrins prétendent que
« les Français n'ont pas les vertus nécessaires pour colo-
« niser, à savoir : l'audace dans l'exécution, la persévérance
« et le travail dans l'organisation. L'histoire est là pour
« protester contre ce jugement injuste, et quant à nous,
« je suis convaincu, grâce à votre patriotisme, que nous
« serons dignes de ceux qui ont porté si loin et si haut le
« nom de la France, notre pays bien-aimé. »

Les travaux du fort étaient immédiatement repris avec la plus grande activité. Tous les villages malinkés qui avaient douté de notre puissance et avaient témoigné de leur mauvais vouloir, croyaient maintenant à la protection efficace que nous pouvions leur assurer, et, par suite, ne craignaient plus de nous venir en aide.

L'ALMAMY DE MOURGOULA ET SULEYMAN

Cependant toutes les difficultés étaient loin d'avoir disparu par le fait seul de la prise de Goubanko. Les Toucouleurs considéraient les habitants de cette ville comme leurs sujets ; ils étaient en cela conséquents avec la pré-

tention qu'ils affichaient très haut de tenir sous leur domination tous les peuples de la vallée du Bakhoy ; et en ce qui concernait particulièrement Goubanko, cela était d'autant plus extraordinaire que cette ville, assiégée trois fois par les Toucouleurs et pendant plus de trois mois, avait repoussé ses agresseurs, maintenu son indépendance et continué ses exactions et ses violences tout autour d'elle. Il fallait néanmoins ménager l'orgueil des Toucouleurs, d'autant plus qu'à la veille de l'attaque le colonel avait reçu une dépêche ministérielle modifiant les premières instructions et insistant sur ce point que le mouvement en avant devait être fait pacifiquement.

Le gouverneur, en transmettant cette dépêche, avait ajouté ces mots : « Vous ne perdrez pas de vue que nous « avons beaucoup à ménager les Toucouleurs dont le chef « supérieur a entre les mains le personnel de la mission « Gallieni. »

Le colonel n'avait pas cru devoir modifier les ordres qu'il donnait pour l'attaque de Goubanko, au moment même où ces dépêches lui parvenaient. Il était dans une situation trop critique pour que le moindre acte de faiblesse n'eût pas des conséquences redoutables. Mais, quelques jours après la chute de Goubanko, le 17 février, il envoyait un de ses officiers, M. le capitaine Du Demaine, escorté du peloton de spahis, à Mourgoula.

Cette citadelle toucouleure, établie à 63 kilomètres au S.-E. de Kita, avait été élevée par El-Hadj-Omar dans une très belle situation. Elle avait pour objet d'assurer le maintien de la puissance des Toucouleurs dans la vallée du Bakhoy.

Le 19, le capitaine Du Demaine arrivait devant Mourgoula. Dans son rapport de mission, cet officier disait :

« L'Almamy ne nous fit point attendre sa visite ; à « 8 heures, en effet, il sortait de la ville, accompagné de

« Suleyman et d'une nombreuse suite de guerriers, tous
« bien habillés et bien armés.

« Abdallah, Almamy de Mourgoula, est un homme de
« cinquante-cinq à soixante ans, déjà voûté, aux traits
« grossiers, mais à la figure franche et sympathique.

« Suleyman, ministre d'Ahmadou, forme avec lui un
« contraste frappant. C'est le vrai type du marabout tou-
« couleur, traits fins et réguliers, belle prestance, attitude
« quelque peu hautaine; mais le regard faux et fuyant
« donne à sa physionomie une expression de ruse et de
« dissimulation qui inspire l'aversion. Après leur avoir
« serré la main et présenté les officiers qui m'accom-
« pagnaient, je les fis asseoir à mes côtés et leur exposai
« le but et le sens de ma mission, conformément aux ins-
« tructions que vous m'aviez données.

« Retenu à Kita par de nombreuses occupations, vous
« m'aviez envoyé à Mourgoula pour les saluer et leur
« assurer qu'ils n'avaient rien à craindre de notre établis-
« sement dans leur voisinage; résolu à ne point nous
« immiscer dans les affaires de nos voisins, à respecter
« leurs mœurs, leur gouvernement, leur religion, nous
« désirions seulement étendre nos relations commerciales
« et assurer la sécurité des routes suivies par les caravanes.
« C'est pour arriver à ce résultat que nous avons dû, mal-
« gré notre répugnance à faire la guerre, détruire Gou-
« banko, repaire de voleurs et de pillards. A ce moment,
« l'Almamy me serra fortement la main en m'exprimant
« combien il était satisfait d'un pareil événement. J'ajoutai
« que j'étais porteur d'une lettre du gouverneur pour eux,
« confirmant mes déclarations, et je leur en fis donner
« lecture par mon interprète Mahmadou Alpha. Je remis
« ensuite à l'Almamy la lettre du gouverneur au sultan de
« Ségou, le priant de la faire parvenir le plus rapidement
« possible à son adresse. Suleyman s'en empara, et, après
« l'avoir considérée avec attention, me pria de lui en
« donner la traduction, ce que je ne crus pas devoir faire.

« en raison même de son insistance. Ils m'assurèrent
« néanmoins qu'un courrier partirait dès le lendemain
« pour Ségou.

« J'abordai ensuite la question du passage éventuel de
« la colonne par le Manding, mais au premier mot l'Al-
« mamy m'arrêta, cherchant à me démontrer avec beau-
« coup de chaleur que cette route n'était pas la nôtre ;
« suffisamment éclairé sur ce point, je feignis alors de n'y
« attacher aucune importance et passai brusquement à un
« autre ordre d'idées. La colonne avait besoin de bœufs
« qu'on ne trouve pas dans le pays de Kita, tandis que le
« Birgo en élève de nombreux troupeaux ; je priai, en votre
« nom, l'Almamy d'user de son influence pour engager les
« habitants à venir nous vendre leurs bestiaux, ce qu'il
« me promit de faire.

« Enfin je terminai mon discours, en leur annonçant
« la prochaine arrivée de cadeaux qui leur étaient envoyés
« par le gouverneur. Nous nous séparâmes alors, après
« avoir échangé de nouvelles protestations d'amitié, et
« peu de temps après nous recevions un bœuf, un mouton,
« du couscous et du mil en grande abondance.

« Vers 4 heures, je fis prévenir l'Almamy que
« j'allais lui rendre sa visite. Je comptais le trouver seul ;
« mais à peine étions-nous assis, que parut l'inévitable
« Suleyman.

« La conversation roula sur des sujets assez indiffé-
« rents : je remerciai l'Almamy et Suleyman de leurs
« cadeaux, je leur dis combien nous leur étions recon-
« naissants de la façon dont ils avaient reçu MM. Vallière
« et Bayol, et soigné les blessés de Dio. Ils m'assurèrent
« qu'au cas où M. Gallieni prendrait la route de Mourgoula,
« il y recevrait le même accueil, me donnèrent quelques
« renseignements sur le Bélédougou, et m'assurèrent que
« la mission française à Ségou faisait, depuis huit jours,
« ses préparatifs de départ.

« Je pris alors congé de l'Almamy en lui renouvelan

« mes remerciements pour sa cordiale hospitalité, et dis
« à Suleyman que je désirais également lui rendre sa visite.
« Nous nous rendîmes alors chez lui, où nous restâmes
« fort peu de temps. Je le priai d'user de sa haute situation
« et de l'influence qu'il avait à Ségou pour consolider l'al-
« liance des Français et des Toucouleurs, et hâter la con-
« clusion d'un traité de commerce si profitable aux deux
« nations.

« Il me répondit avec beaucoup de réserve. Je me levai
« alors et lui fis mes adieux.

« Il fut heureusement plus expansif avec l'interprète
« Mahmadou-Alpha, Toucouleur comme lui, et ne lui
« cacha pas que Ségou voyait avec peine notre établis-
« sement à Kita, dont le résultat serait de détourner les
« caravanes de la route de Mourgoula, privant ainsi cette
« ville des coutumes énormes qu'elle perçoit; il se plai-
« gnit qu'on n'eût pas rendu à l'Almamy les captifs de Gou-
« banko, vassaux rebelles du sultan de Ségou, et s'expliqua
« nettement au sujet de la route du Manding. Les habitants
« de ce pays ne manqueraient pas, dit-il, de se jeter dans
« nos bras, pour se soustraire au joug des Toucouleurs.
« Aussi jamais Ahmadou ne nous autoriserait-il à prendre
« cette route.

« Il résulte de ces explications que la prétendue alliance
« entre les Français et les Toucouleurs est absolument
« factice, et sera rompue du jour où ceux-ci se croiront en
« mesure de le faire sans danger... »

Le sultan de Ségou reçut bientôt la lettre du gouverneur, que l'Almamy de Mourgoula lui faisait parvenir comme il l'avait promis, et il mettait la mission en liberté, après avoir signé un traité qui ne devait et ne pouvait être ratifié, parce qu'il était à la fois inacceptable dans la forme et dans le fond. Les 5 et 6 avril, MM. Gallieni, Pietri, Vallière et Tautain arrivaient au fort de Kita, et de là partaient pour Saint-Louis.

L'Almamy et son ministre Suleyman commencèrent sans tarder la lutte sourde et déloyale qu'ils devaient toujours faire à la France. Des envoyés de l'Almamy arrivaient régulièrement tous les soirs au camp de Kita, annonçant que le Bélé Dougou rassemblait ses guerriers et que l'armée Bambara allait se mettre en marche contre nous; que l'Almamy croyait devoir en avertir le chef de la colonne pour lui donner le temps d'éviter une lutte inégale; que cette armée comptait plus de trente mille hommes; puis on indiquait les étapes qu'elle suivait, la date à laquelle elle passait le Baoulé, son arrivée dans le Fouladougou, etc.

Le colonel n'avait aucun autre renseignement du Bélé Dougou : pas un malinké ne voulait se risquer dans ce pays. La situation de la colonne était critique; il restait cinq coups de canon et un petit nombre de cartouches par homme. Le ravitaillement se faisait avec difficulté, faute de moyens de transport suffisants. Sans munitions et sans vivres, il eût été difficile de manœuvrer et de combattre. Mais la sollicitude de l'Almamy pour la colonne française parut tout d'abord assez extraordinaire au colonel; il pensa ensuite que l'Almamy et Suleyman avaient bien pu inventer ce moyen ingénieux de l'effrayer et de lui faire abandonner le pays. Aussi répondait-il le 24 février à l'envoyé de l'Almamy :

« Tu diras à ton maître que je le remercie de tout l'intérêt et de la cordiale amitié qu'il me témoigne; que je suis enchanté de savoir que le Bélé Dougou vient à ma rencontre; que jamais nouvelle ne m'a fait un égal plaisir, certain que je suis, qu'avec les soldats, les armes et les nombreuses munitions dont je dispose, aucun de mes ennemis ne m'échappera en rase campagne. »

L'Almamy de Mourgoula cessa alors d'envoyer ses avis et ses conseils. L'année suivante, au passage d'une

petite colonne passant par Mourgoula, cet incident eut son épilogue. Un Toucouleur vint voir le colonel et demanda à lui serrer la main. Très bienveillant avec les indigènes, le commandant supérieur se prêta à la fantaisie de cet homme qui lui dit alors : « Je suis le courrier « auquel tu as répondu que tu étais content de voir le « Bélédougou marcher contre toi. Tu n'as pas eu peur des « contes que l'Almamy m'envoyait te raconter pour te faire « partir. Tu es un brave homme. Tu as fait comme Faid- « herbe, et c'est pourquoi j'ai voulu te serrer la main. »

Cette dernière phrase permet de voir quel souvenir a laissé le général Faidherbe, même au milieu du Soudan, grâce à la politique à la fois ferme, sage, énergique et persévérante qu'il a eu l'honneur de suivre dans ce pays pendant de longues années, et grâce aussi à l'éclatant fait d'armes par lequel il avait arrêté El-Hadj-Omar à Médine, souvenir qui, à cette heure encore, fait la plus grande part du prestige que nous possédons dans l'Afrique centrale.

RETOUR DE LA COLONNE A MÉDINE

Le 7 mai, les travaux du fort sont interrompus.

Le 8 mai, la colonne repart pour Médine, laissant à Kita un administrateur à la fois très habile et très énergique, M. le capitaine Monségur, en qualité de commandant de cercle. Il avait le commandement d'une compagnie de tirailleurs (3 officiers, dont un indigène, 112 tirailleurs, dont 12 Européens); la garnison se composait aussi de 9 canonniers, 7 canonniers ouvriers, 1 armurier, 1 médecin, 1 distributeur indigène.

Total : 135 hommes dont 101 indigènes.

L'armement du fort était constitué par 4 canons de 4 rayés avec tous les accessoires les fusils modèle 1874

de la compagnie des tirailleurs, les mousquetons modèle 1874 des canonniers, et un petit nombre d'armes diverses en magasin. Les munitions laissées au poste étaient les suivantes :

347 coups de canon de 4 rayé de montagne,
30,000 cartouches, modèle 1874,
476 cartouches de revolver.

Les vivres comprenant de la farine, du biscuit, du sel, du sucre, du café, de l'eau-de-vie et du vin, représentaient un poids utile de 26 tonnes. Il y avait, en outre, 20,428 francs en argent et 12,301 mètres d'étoffe.

Le capitaine Monséguir recevait du commandant supérieur des instructions très détaillées sur les devoirs militaires et politiques qui allaient lui incomber. Il est impossible de reproduire en entier ce long document, nous donnerons seulement les quelques lignes suivantes que le colonel avait empruntées aux instructions données par le gouverneur, M. Brière de l'Isle, au premier commandant de Bafoulabé, en y changeant seulement Bafoulabé en Kita :

« Vous serez toujours prêt à recevoir d'importance
« tout ennemi qui se présenterait; mais il faut que votre
« attitude et celle de votre garnison soient plutôt celle d'une
« troupe observant strictement les règlements militaires,
« que celle de gens s'attendant à une attaque. Vous devez
« avoir l'air, au contraire, de ne pas admettre que qui
« que ce soit puisse trouver mauvais votre présence à Kita.

« Vous direz bien haut que nous ne voulons que la
« paix pour la prospérité du commerce et le bien-être des
« peuples dont nous respectons les croyances et les
« libertés, laissant chacun libre de vivre suivant les lois
« de son choix. Si l'on vous parle de nos relations avec
« le sultan de Ségou, vous direz aux Toucouleurs qu'elles

« sont excellentes, qu'Ahmadou sait que nous sommes à
« Kita et que nous voulons aller plus loin, vers le Niger;
« aux Malinkés et aux Bambaras, c'est-à-dire aux indi-
« gènes du sol, aux races qui ont subi l'invasion du Pro-
« phète et qui se sont relevées après son passage, vous
« direz que, partout où nous sommes, nous protégeons la
« race à qui appartient le sol, et nous exigeons la paix
« sans demander ni un centime d'impôt, ni le moindre
« sacrifice quelconque ; que nous payons tout ce que nous
« demandons ; qu'il faut, pour avoir cette protection, nous
« venir en aide dans notre établissement en nous four-
« nissant des bras que nous paierons largement ; que sans
« doute les Toucouleurs ne doivent pas nous voir d'un
« bon œil nous établir chez des peuples qu'ils avaient l'in-
« tention de soumettre tôt ou tard, mais qu'ils ne diront
« rien et que le sultan de Ségou restera en bonnes rela-
« tions avec le gouverneur, parce qu'il sait très bien que
« les Français ne veulent pas faire de conquête, ni prendre
« ce qu'ils ont à eux, qu'ils veulent seulement faire une
« bonne route commerciale.

« Votre attitude sera donc toute de conciliation et
« exempte de toute apparence d'agression.

« Vous exigerez de la part de tout le personnel mili-
« taire et civil sous votre autorité, qu'il s'y conforme et
« qu'il s'abstienne absolument de tout ce qui pourrait
« être pris, de près ou de loin, pour de la provocation,
« soit à l'égard des Malinkés et des Bambaras, soit à
« l'égard des Toucouleurs et de leurs partisans. J'entends
« qu'on traite bien les indigènes et qu'on les attache à
« notre cause par de la bienveillance et des cadeaux
« donnés avec discernement. Si, exceptionnellement, un
« mauvais traitement avait lieu envers des travailleurs,
« vous aurez à faire redoubler de bienveillance pour
« effacer la mauvaise impression produite et vous ferez
« en sorte que la victime du sévice sache bien quelle
« punition a encourue son auteur. »

La colonne partie pour Médine comprenait :

	10 officiers européens,
TROUPES.	{ 74 Européens,
	{ 69 indigènes,
TOTAL.	143 combattants.

et de plus 126 indigènes divers (ouvriers, muletiers, âniers). Elle avait 10 chevaux arabes, 16 chevaux du pays, 52 mulets, 54 ânes.

Elle marchait sans interruption jusqu'au 21 mai, date à laquelle elle arrivait à Médine. Là, après un repos de deux jours, elle s'embarquait sur 27 chalands pour effectuer son retour à Saint-Louis. Le 10 juin, elle arrivait à 155 kilomètres en aval de Saldé et y rencontrait l'avisio l'*Alecton* qui la ramenait à Saint-Louis où elle débarquait le 12 juin 1881.

RÉSUMÉ

Pendant cette première campagne, la colonne, en considérant son rôle exclusivement militaire, avait parcouru 756 kilomètres à pied, et près de 800 kilomètres sur des chalands. Elle avait attaqué et pris Goubanko et fait reconnaître d'une façon effective et sérieuse notre protectorat de Bafoulabé à Kita.

§ II

CAMPAGNE 1881-82

Épidémie de fièvre jaune à Saint-Louis. — Départ de Saint-Louis. — Départ de Kayes, le 20 décembre. — Instructions du gouverneur. — Incident de Mahina. — Incident de Kalé. — Marche par le Gangaran. — Expédition de Keniera, du 16 février au 11 mars. — Retour de la colonne à Kayes.

ÉPIDÉMIE DE FIÈVRE JAUNE A SAINT-LOUIS

La campagne 1881-82 devait avoir pour objet d'aller jusqu'au Niger et de s'y établir. Le ministre de la Marine

avait approuvé les propositions qui lui avaient été faites à cet égard par le colonel Desbordes et ce dernier était sur le point de s'embarquer le 5 septembre à Bordeaux pour Dakar. lorsqu'il reçut l'ordre de revenir à Paris.

Au moment où les derniers ordres étaient donnés pour la concentration du personnel et pour les précautions à prendre, dans le but d'éviter tout contact avec Saint-Louis où régnait une épidémie de fièvre jaune, qu'on espérait être entrée dans la période de décroissance, les nouvelles les plus alarmantes parvenaient à Paris. Le gouverneur de Lanneau, qui avait succédé au gouverneur Brière de l'Isle, était mort, et l'intérimaire annonçait au ministre que Dakar, indemne jusqu'à cette époque, allait être contaminé.

Le ministre dut alors renoncer au programme tout d'abord adopté et décida qu'on se bornerait à ravitailler Bafoulabé et Kita, à faire les travaux qu'on pourrait avec les seules ressources en hommes que la colonie serait susceptible de fournir. Il était, en effet, impossible d'envoyer des troupes en ce moment au Sénégal; on ne faisait partir de France pour le Haut-Fleuve, et avec les précautions les plus méticuleuses, afin d'éviter la fièvre jaune, que le personnel rigoureusement nécessaire : officiers, médecins, ingénieurs et conducteurs de travaux. •

Le 2 octobre 1881, le nouveau gouverneur, le colonel Canard, débarquait à Saint-Louis. Le colonel Desbordes l'accompagnait.

On se mit immédiatement à l'œuvre pour réaliser le mieux et le plus rapidement possible, le programme restreint du ministre.

Cela était moins facile qu'on n'aurait pu le croire tout d'abord. L'épidémie avait désorganisé tous les services en faisant disparaître la plupart des fonctionnaires et des employés.

DÉPART DE SAINT-LOUIS

Le 17 octobre seulement, on put commencer d'une façon un peu suivie les expéditions de matériel et du personnel. Le temps pressait, car le fleuve baissait rapidement. Heureusement les moyens de transport dont on disposait, étaient plus nombreux que ceux de l'année précédente, et tout le personnel combattant ainsi qu'une grande partie du personnel des travaux arrivait à Kayes par les avisos et les remorqueurs suivants :

Cygne (aviso), parti le 17 octobre. Arrivé à Kayes le 25 octobre.

Médine (remorqueur), parti le 18 octobre. Arrivé à Kayes le 31 octobre.

Kayes (remorqueur), parti le 22 octobre. Arrivé à Kayes le 4 novembre.

Kita (remorqueur), parti le 23 octobre. Arrivé à Kayes le 4 novembre.

Écureuil (aviso), parti le 1^{er} novembre. Arrivé à Kayes le 6 novembre.

Cygne (aviso), deuxième voyage, parti le 2 novembre. Arrivé à Kayes le 10 novembre, et enfin le remorqueur le *Bafodlabé* qui, parti le 27 octobre 1884 de Saint-Louis, dut s'arrêter à 43 kilomètres en aval de Kayes, et là débarquait ses passagers.

Le matériel (rails, bois, charbon, briques, vivres) qu n'avait pu être expédié jusqu'alors, partait successivement sur les bateaux ci-après désignés :

Le 8 novembre, *Badibou*, vapeur du commerce, qui ne peut dépasser Podor. Le remorqueur le *Kayes* y prend le chargement du *Badibou* et le porte à Ségala; le 17 novembre l'aviso l'*Écureuil* atteint Verma, où le *Médine* prend le chargement de l'*Écureuil* et le porte à Lanel;

Le 9 novembre l' <i>Alecton</i>	(A)	atteint	Podor.
Le 11 novembre le <i>Kita</i>	(R)	—	Tambo n'Kam.
Le 11 novembre le <i>Kayes</i>	(R)	—	Lamel.
Le 20 novembre l' <i>Alecton</i>	(A)	—	Podor.
Le 6 décembre le <i>Kita</i>	(R)	—	Lanel.
Le 9 décembre le <i>Cygne</i>	(A)	—	Tinali.
Le 9 décembre le <i>Kayes</i>	(R)	—	Boudias.
Le 14 décembre l' <i>Écureuil</i>	(A)	—	Tuabo.
Le 19 décembre le <i>Bafoulabé</i>	(R)	—	Mafou.
Le 22 décembre le <i>Médine</i>	(R)	—	Aleibé.
Le 24 décembre le <i>Cygne</i>	(A)	—	Djoulebé.
Le 27 décembre le <i>Kayes</i>	(R)	—	M'Barobé.
Le 3 janvier le <i>Médine</i>	(R)	—	M'Barobé.
Le 6 janvier le <i>Kayes</i>	(R)	—	Podor.
Le 9 janvier le <i>Kita</i>	(R)	—	Mafou.
Le 15 janvier le <i>Bafoulabé</i>	(R)	—	<i>id.</i>
Le 15 janvier le <i>Médine</i>	(R)	—	<i>id.</i>
Le 21 février le <i>Kayes</i>	(R)	—	<i>id.</i>
Le 21 mars le <i>Bafoulabé</i>	(R)	—	<i>id.</i>

(A) Aviso. — (R) Remorqueur.

Ces divers bâtiments avaient été forcés de s'arrêter à des distances de Kayes d'autant plus grandes que le niveau du Sénégal avait baissé davantage.

Il en est résulté des retards considérables dans l'arrivée du personnel et du matériel transportés par ces avisos et ces remorqueurs, retards qui se traduisent fatalement par des dépenses; mais on se trouvait en face de tous les impedimenta qui résultaient d'une épidémie de fièvre jaune, et il n'avait pas été possible de faire ni mieux, ni plus vite.

On remarquera que le matériel naval avait été augmenté de quatre grands remorqueurs : le *Médine*, le *Kita*, le *Kayes*, le *Bafoulabé*, et de quelques grands chalands en fer; mais ce matériel était encore insuffisant.

La plaine de Kayes, sur laquelle on débarquait, n'était pas à cette époque ce qu'elle est aujourd'hui : elle offrait pour tout abri quatre petites maisonnettes en argile. Il

fallait pourvoir immédiatement à l'installation du personnel avec les moyens restreints dont on disposait. Les quarantaines venaient encore compliquer singulièrement la situation. Le colonel Desbordes se débarrassa, dès son arrivée, de ces entraves, en supprimant d'une façon complète et absolue, toutes les précautions prises; et il en informait le gouverneur par la lettre suivante du 7 novembre :

« J'ai levé les quarantaines à Kayes et à Médine. Il
« m'est impossible de procéder autrement. Je manque de
« tout. Je n'ai rien de ce qui m'est nécessaire pour ravi-
« tailler Kita et pour faire mes constructions. Si j'ajoutais
« à toutes ces difficultés les impedimenta inextricables
« d'une quarantaine si rigoureuse qu'elle atteignait mes
« mulets et mes ânes, il ne me resterait plus qu'à rembar-
« quer tout mon monde pour Saint-Louis, après avoir
« rappelé la garnison de Kita. Mieux vaut encore le risque
« d'une épidémie. Je dois ajouter que la santé dans mon
« camp est aussi bonne qu'à Médine, et j'espère le main-
« tien de cet état de choses. On travaille trop pour avoir
« le temps d'être malade. »

Et cependant il y avait bien des causes de contamination. Le docteur Martin-Dupont, le secrétaire du commandant supérieur, M. Bravard, et le colonel Desbordes venaient de Saint-Louis, où ils avaient séjourné au milieu du foyer épidémique. Les ouvriers indigènes avaient jugé bon, ce qui n'a été connu que plus tard, d'apporter des couvertures et des vêtements, qu'ils avaient achetés à Saint-Louis dans des conditions détestables. Malgré tous ces éléments de contamination, il n'y eut pas un seul cas de fièvre jaune et l'état sanitaire fut satisfaisant pendant tout le séjour de la colonne à Kayes.

Ce fait a paru utile à constater parce qu'il réduit à néant les fables par lesquelles on faisait provenir la fièvre jaune

du Haut-Sénégal à Saint-Louis, et on imputait à cette maladie, qui n'avait jamais sévi dans la colonne, les pertes éprouvées par le corps expéditionnaire.

DÉPART DE KAYES

Les travaux de construction de Kayes étaient poussés avec la plus grande activité. Le 22 novembre, un grand convoi partait pour Kita. Le chef de ce convoi, un lieutenant d'artillerie, avait sous ses ordres des ouvriers indigènes. Il devait rendre le sentier aussi praticable que possible pour la colonne et réunir le long de la route des vivres pour les hommes et pour les animaux.

La brigade télégraphique partait le 25 novembre

La mission topographique partait le 12 décembre.

Le commandant Laguarrigue, chef d'escadron d'artillerie, directeur des travaux, et son personnel partaient pour Bafoulabé le 12 décembre.

Le 20 du même mois, la colonne se mettait en route.

Le tableau qui suit donne le détail du personnel et du matériel de guerre dont on disposait.

OCCUPATION MILITAIRE DU SOUDAN

P E R

	EFFECTIF NON COMBATTANT				
	CONVOI envoyé en avant de la colonne	BRIGADE télé- graphique	MISSION topo- graphique	DIRECTION des travaux	COLONNE
Commandement et état-ma- jor.	»	3 ¹	4 ²	2 ³	»
Garde d'artillerie.	»	»	»	»	»
Batterie d'artillerie.	»	»	»	(2) ¹²	»
Compagnie auxiliaire d'ou- vriers d'artillerie.	»	»	»	»	»
Infanterie de marine.	»	»	»	»	»
Disciplinaires.	»	»	»	(2) ¹²	»
Spahis du Sénégal.	»	»	»	»	»
Tirailleurs.	»	»	5	(12) ¹³	»
Agents civils.	»	»	»	2	1 ⁵
Interprètes.	2	»	3	1	3
Surveillants des lignes télé- graphiques.	»	5	»	»	»
Indigènes divers (serviteurs, muletiers-âniers, etc., etc).	61	14 ⁶	16	9	332
Ouvriers indigènes.	65 ⁷	2 ⁸	»	15 ⁹	26
Marocains	»	»	»	»	59
Chinois ¹⁰	»	»	»	»	»
Médecins, vétérinaires, admi- nistration, etc.	2 ¹¹	»	»	4 ¹²	»
Total.	130	24	28	33	421
636					

1. Le chef de la brigade, M. Madomba, indigène, et 2 employés également indigènes.
2. 1 capitaine d'artillerie de la guerre, chef de mission, 1 capitaine de cavalerie, 2 lieutenants d'infanterie de marine.
3. 1 chef d'escadron d'artillerie de marche; 1 lieutenant d'artillerie.
4. Tirailleurs indigènes.
5. Agent civil, chef des Marocains
6. Hommes d'équipe.

SONNEL

EFFECTIF COMBATTANT							
CONVOI EN AVANT DE LA COLONNE				COLONNE			
OFFICIERS		TROUPES		OFFICIERS		TROUPES	
Européens	Indigènes	Européens	Indigènes	Européens	Indigènes	Européens	Indigènes
1	1	»	»	2	»	»	»
1	»	»	»	2	»	22	13
»	»	»	»	1	»	27	»
»	»	»	»	1	»	24	»
»	»	»	»	1	»	12	»
»	»	»	»	1	»	9	22
»	»	»	15	4	2	4	184
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
2	1	»	15	12	2	98	219
3		15		14		317	
349							

7. Ces 65 ouvriers comprenaient 28 charpentiers, 30 maçons et 7 apprentis.
 8. 1 charpentier et 1 apprenti.
 9. 3 menuisiers, 1 charpentier, 9 maçons, 1 forgeron, 1 apprenti.
 10. Les Chinois sont arrivés beaucoup plus tard.
 11. 1 commissaire et 1 sous-trésorier.
 12. 2 médecins, 1 secrétaire du colonel, 1 agent comptable, tous européens.
 13. Hommes laissés malades à Médino. — Les nombres entre parenthèses, représentant des non-valeurs, ne sont pas compris dans le total.

ANIMAUX

	CONVOI en avant de la colonne	BRIGADE télé- graphique	MISSION topo- graphique	DIRECT ^{ION} des travaux des forts	COLONNE	TOTAL
Chevaux arabes. . . .	1	»	2	1	31	35
Chevaux du pays. . .	6	1	5	4	19	35
Mulets.	9	»	2	1	107	119
Anes.	81	40	15	7	223	366
Total.	97	41	24	13	380	555

MATÉRIEL D'ARTILLERIE

Le matériel d'artillerie se composait de 4 canons de 4 rayés de montagne, approvisionnés chacun à 100 coups.

MUNITIONS D'INFANTERIE

Chaque fantassin portait 72 cartouches; les spahis et les canonniers de la batterie 36.

Le parc avait en outre un approvisionnement de 100 cartouches par homme.

INSTRUCTIONS DU GOUVERNEUR

Le gouverneur du Sénégal avait remis le 31 octobre au colonel Desbordes, ses instructions, qui sont reproduites ci-dessous. Elles définissent nettement la situation politique générale dans le Soudan.

« Vous allez partir pour remplir la mission qui vous a été

« confiée par M. le ministre de la Marine, mission très
« belle, mais excessivement pénible et très difficile à
« mener à bonne fin : aussi mon seul espoir repose
« complètement sur votre intelligence bien connue, votre
« énergie rare, et sur la connaissance que vous avez
« des régions du Haut-Fleuve. J'espère que vous réus-
« sirez ; je le désire vivement et je ferai tous mes efforts
« pour vous aider dans cette rude tâche.

« Espérons que les quatre petits remorqueurs arri-
« ront dans quelques jours, et que nous pourrons, à bref
« délai, sinon compléter du moins augmenter vos moyens
« d'action.

« Par suite des moyens insuffisants mis à votre dispo-
« sition, il me paraît plus que probable qu'il ne sera pas
« possible d'exécuter complètement le programme tracé
« dans le rapport du 9 septembre dernier, rapport qui a
« été approuvé par le ministre ; mais la partie du pro-
« gramme qui s'impose et qu'il faut exécuter quand même,
« c'est le ravitaillement des postes de Bafoulabé et de
« Kita ; si, par suite d'éventualités que je ne puis prévoir,
« ce ravitaillement devenait absolument impossible (et
« pour vous, mon cher colonel, il y a peu d'impossibilités),
« il faudrait abandonner ces deux postes avant qu'ils ne
« soient complètement dépourvus de vivres. Mais ce recul
« serait un quasi-désastre, retarderait la question du Niger
« de bien des années et nous ferait perdre une notable
« partie du peu d'influence que nous avons dans le Haut-
« Fleuve. Aussi faut-il éviter cette retraite, coûte que
« coûte, et je compte pour cela sur votre énergie bien
« connue et à l'épreuve des circonstances les plus diffi-
« ciles.

« Comme vous le dites fort bien dans votre lettre du
« 21 octobre, n° 52, la situation politique dans le Haut-
« Fleuve est peu rassurante ; il en est malheureusement
« de même dans le milieu et dans le bas du fleuve ; je
« compte qu'elle va s'améliorer un peu et je m'en occupe

« sérieusement, mais nous ne pourrons imposer nos vo-
 « lontés que lorsque nous disposerons d'une force mili-
 « taire suffisante pour faire respecter les anciens traités
 « qu'on a eu le tort de laisser tomber en désuétude. Pour
 « le moment, la situation est difficile : il faut temporiser
 « et mettre beaucoup de miel dans nos relations avec les
 « chefs indigènes du pays, car, comme vous le savez, je
 « vous ai donné le peu que j'avais comme force militaire
 « et il ne me reste presque plus rien.

« En raison de ce qui précède, vous devez donc être
 « très circonspect dans vos relations avec les chefs du
 « Haut-Fleuve, et ne pas faire des menaces que vous ne
 « pourriez mettre à exécution : il faut agir suivant vos
 « moyens et ne pas les dépasser !.

.

« La situation politique dans le Soudan doit attirer
 « votre attention. Les constructions faites à Bafoulabé et
 « à Kita ont excité à un haut point la défiance des Tou-
 « couleurs, et ramené les espérances des Bambaras et des
 « Mandingues. Les Bambaras et les Mandingues désirent
 « le succès de notre entreprise de laquelle ils espèrent leur
 « délivrance ; à un moment donné ils pourraient être nos
 « alliés. Les Toucouleurs, au contraire, seront toujours
 « nos ennemis, car ils sentent que la civilisation que nous
 « voulons introduire dans le Soudan, sera la ruine de leur
 « puissance. Vous avez donc cette difficile mission de
 « calmer la défiance des Toucouleurs qui ont parmi eux
 « des sujets très fins, et de faire patienter les Bambaras et
 « les Mandingues.

« Malgré la lettre du commandant de Kita, du 17 sep-
 « tembre 1884, n° 74, et son télégramme du 10 octobre, je

1. Suivaient diverses appréciations et recommandations sur le Guoy annexé, le Guoy indépendant, le Bondou, le Kamera, le Khasso.

« ne crois pas que vous ayez des attaques sérieuses entre
 « Médine et Kita; cependant il faudra bien vous renseigner
 « avant de vous mettre en route et prendre toutes les me-
 « sures nécessaires pour protéger efficacement notre lon-
 « gue ligne de ravitaillement, ligne qui m'inquiète un peu,
 « car vous ne pouvez être partout à la fois.

« Comme il faut tout prévoir, en cas d'événements de
 « guerre très graves et qui vous empêcheraient de tenir
 « la campagne et de ravitailler Kita, il faudrait, coûte que
 « coûte, trouver un moyen de faire battre en retraite la
 « garnison de Kita sur Bafoulabé et Médine, avant qu'elle
 « ne soit complètement dépourvue de vivres. Cette retraite
 « est une dernière extrémité à laquelle j'espère que nous
 « ne serons pas réduits; mais, je le dis plus haut, il faut
 « tout prévoir.

« Pendant tout le temps de votre séjour dans le Haut-
 « Fleuve, il faudra, à l'aide d'espions habiles et bien payés,
 « vous tenir au courant de ce qui se passe à Nioro et à
 « Koniakary, deux points dont il faut se méfier.

« Quant à Mahina et à son chef Tiecoro, et à Mourgoula,
 « vous connaissez ces questions mieux que moi et je vous
 « charge de les traiter au mieux de nos intérêts.

« L'année dernière, sous prétexte qu'ils correspon-
 « daient directement avec vous, les chefs des postes du
 « Haut-Fleuve n'adressaient au gouverneur aucune pièce
 « de fin de mois; je vous prie de rappeler à ces messieurs
 « que j'exige que ces pièces me soient toutes envoyées et
 « aussi régulièrement que possible.

« Ci-joint une copie du traité signé par Boubakar-
 « Saada ambassade de Ségou.

« Signé : CANARD. »

Depuis Bakel jus-à Kita, c'est-à-dire sur un long territoire de plus de 500 kilomètres, le colonel, avec 349 combattants, a la mission de dissiper les défiances de nos ennemis, de réaffirmer le courage de nos alliés, de

ravitailer Kita, de continuer les constructions de ce fort et de ramener la colonne à Kayes, après avoir effectué le changement de la garnison de Kita.

La colonne, partie de Kayes le 20 décembre, arrivait à Bafoulabé le 26 décembre, après avoir parcouru 151 kilomètres.

INCIDENT DE MAHINA

A 5 kilomètres de ce poste se trouve un petit village, Mahina, dont les habitants, soumis à Tiecoro, vivaient de brigandage. L'année précédente, le colonel avait signifié à ce chef qu'il eût à cesser ses agissements coupables. Aucune plainte n'avait été faite pendant la campagne 1880-81. Mais, au mois de novembre, le bruit avait couru de la disparition complète des blancs par la fièvre jaune. On pensait ne plus nous revoir. L'occasion parut excellente à quelques chefs pour reprendre leurs habitudes de vol et de pillage. Le chef de Mahina fut un de ceux-là, et se sentant coupable, il envoya une députation de notables au colonel à deux jours de marche de Mahina. Le colonel leur répéta ce qu'il disait partout : « Nous sommes vos alliés ; nous « vous défendrons s'il y a lieu. Nous ne nous immisçons « pas dans votre gouvernement. Nous ne changeons rien « à vos mœurs ; nous ne nous occupons pas de religion. « Nous vous demandons seulement, en compensation des « sacrifices que la France s'impose, pour vous couvrir de « sa protection, de respecter les caravanes et les voyageurs. Mais c'est là une condition formelle de notre « alliance. » Et il ajouta :

« Vous restituerez tout ce que vous avez pris, ou votre « village sera rasé. »

Il fut immédiatement porté à Bafoulabé 800 moules de mil, 4 captifs, 57 grammes d'or et 5 pièces d'étoffe. Ce n'était certes pas tout ce qui avait été volé ; mais les noirs

ne sont pas économes, et le colonel pensa qu'il ne fallait pas trop demander pour que le village pût exécuter l'ordre de restitution qui lui était donné.

Nous reproduisons ici la lettre par laquelle le colonel informait le gouverneur de cette affaire, et qui a un intérêt particulier parce qu'elle touche à cette question des captifs dont il a déjà été question plus haut.

« Les divers objets et les captifs, restitués par le village
« de Mahina, ont été laissés au commandant de Bafoulabé.
« Le mil sera acheté au prix habituel par le service du
« Haut-Fleuve, et l'argent qui en proviendra, ainsi que
« l'or et les autres matières rendues par Mahina, sera
« conservé en dépôt pendant un an et un jour pour être
« remis au chef de la caravane, s'il se présente. Dans le
« cas contraire, ces diverses valeurs seront acquises à
« l'État.

« Quant aux captifs, j'ai pris la décision suivante : Ils
« représentent indubitablement, pour le chef de la cara-
« vane, une valeur que nous ne saurions nous approprier :
« il trouverait avec raison qu'il lui importerait bien peu
« d'être volé par nous ou par un chef indigène. D'autre
« part, je ne crois pas devoir considérer le captif comme
« une marchandise ordinaire. J'ai donc prescrit au com-
« mandant de Bafoulabé d'agir ainsi qu'il suit : Si les
« captifs veulent retourner au maître de la caravane, il
« les laissera partir. Dans le cas contraire, ils travailleront
« au poste ; une partie de leurs salaires, jusqu'à concur-
« rence de 200 francs, sera mise de côté pour indemniser
« celui qui les a achetés et ils seront libres. »

Les captifs restèrent au poste de Bafoulabé où ils travaillèrent et bientôt ils furent déclarés libres. Ils se sont installés autour de Bafoulabé et s'y sont mariés.

INCIDENT DE KALÉ

Le passage du Bafing avait lieu sur un bac qui avait été construit à la fin de la campagne précédente ; et le 27 décembre, à 5 heures du soir, la colonne se remettait en route ; elle arrivait à Badumbé le 31 décembre, après avoir parcouru 79 kilomètres.

Sur ce parcours, un autre épisode avait lieu à Kalé, à 23 kilomètres de Bafoulabé.

Le chef de ce pays, chef réel bien qu'il n'en ait pas le titre, Dioka Moussa, est un Malinké intelligent, intrigant, ambitieux, sans aucune moralité. Il avait, lui aussi, mis à profit les nouvelles qui arrivaient de la terrible épidémie qui ravageait Saint-Louis. Il avait cru ou feint de croire que tous les blancs étaient morts et avait entraîné les habitants à divers actes de brigandage. Une grande caravane, entre autres, avait été pillée, et pour lever les derniers scrupules des habitants de Kalé, qui avaient sans doute quelque indécision sur notre disparition et qui craignaient un châtement sévère, Dioka Moussa envoya un homme à Bafoulabé, et, au retour de ce dernier, dissipa les scrupules et les craintes de ses sujets en osant dire que le commandant de Bafoulabé autorisait le pillage.

Dioka Moussa était, en outre, le chef des mécontents de la vallée du Bakhoy, et il louvoyait avec habileté entre les Français, dont il avait peur, et les Toucouleurs, dont il redoutait les représailles, et cherchait à se bien faire venir de ces derniers en partageant avec eux les dépouilles des caravanes qu'il pillait.

A l'annonce de l'arrivée du colonel à Kayes, Dioka Moussa avait rendu spontanément au commandant de Bafoulabé quelques-uns des objets volés. L'ordre lui fut donné de tout restituer. Il rendit alors 6 femmes, 2 enfants, 1 homme, 8 fusils, 4 sabres, 10 boubous, 9 pagnes et

beaucoup d'autres objets de peu de valeur. Ce n'était pas la dixième partie de ce qui avait été voté. Le commandant de Bafoulabé lui fit connaître que le pardon de l'acte odieux de brigandage commis par lui, ne pourrait être accordé qu'à la condition de tout restituer. Dioka Moussa répondit par la menace d'abandonner le pays. Le 28 décembre, le colonel faisait brûler le village, dont les habitants s'étaient enfuis ; et en rendant compte de ce fait au gouverneur, il ajoutait :

« Les habitants m'ont fait demander le lendemain si je
« voulais les laisser rentrer dans leur village. Je leur ai
« dit de venir me voir, et ils se sont rendus à Solinta pour
« me faire leur requête.

« Je leur ai expliqué que je ne voulais pas détruire les
« villages qui sont sur le Bakhoy ; que tous les efforts de
« la France n'avaient, au contraire, qu'un but : c'était de
« développer leurs richesses et leur prospérité ; mais que
« ces résultats ne pouvaient être obtenus avec les habitudes
« de brigandage et l'esprit d'intrigue de leur chef ; que je
« les autorisais à revenir chez eux, sous la condition for-
« melle que Dioka Moussa ne reparaitrait pas dans le
« pays. Ils ont accepté cette condition sans faire la moindre
« objection.

« La leçon qui leur était infligée était beaucoup plus
« douce qu'on ne le croirait tout d'abord. Le village était
« complètement évacué ; il n'y restait plus que des quan-
« tités insignifiantes de mil et de maïs, et les effets de l'in-
« cendie se bornèrent à la destruction des chapeaux en
« paille des cases. »

MARCHE PAR LE GANGARAN

Le 1^{er} janvier, le convoi d'ânes partait pour Kita, par la route habituelle, c'est-à-dire Fangalla, Toudora, Toukolo,

Goniokory et Kita ; et alors que tout le monde croyait que la colonne allait suivre la même direction, le colonel changea brusquement son itinéraire. Le 2 janvier, il écrivait au gouverneur la lettre suivante pour lui expliquer les motifs de cette détermination :

« Dans une dépêche télégraphique datée du 1^{er} janvier 1882, de Badumbé, je vous ai annoncé que, modifiant mon itinéraire, au lieu de continuer ma marche par Fangalla et le gué de Toukolo, j'allais passer par Fatafi, Niantanso, Médina, Bahé, le gué de Noya. Je vous disais que je vous expliquerais dans une de mes prochaines lettres les motifs de ce changement de direction.

« Vous savez que, l'année dernière, la mission topographique avait parcouru le Gangaran ; deux de mes officiers, M. Du Demaine et de Gasquet, avaient également traversé le pays. Ils avaient été parfaitement reçus par les Bambaras réfugiés à Fatafi avec Mary Ciré, et ils avaient trouvé auprès des autres chefs un accueil empressé, dû beaucoup plus à l'écho de la prise de Goubanko qu'à leur inclination pour nous.

« La mémoire des noirs est courte généralement, et cette année, les Malinkés du Gangaran, croyant aussi que nous étions tous morts, ont maltraité les Bambaras qui nous avaient accueillis, et, dans leur langage grossier, ont déclaré que tout Français qui oserait passer chez eux, serait mutilé ; et vous savez de quelle mutilation il s'agit. De plus Mary Ciré et les Bambaras étaient, lui et les siens, l'objet d'une hostilité qui pouvait d'un jour à l'autre avoir des suites fort graves pour lui, et cette hostilité avait pour motif le dévouement qu'il nous avait montré.

« Le Gangaran est notre seule voie de communication actuelle, pendant l'hivernage, entre Bafoulabé et Kita. Il faut que nos courriers soient respectés ; il faut que les petits convois de médicaments ou d'autres objets urgents

« passent sans encombre. De plus, il importe de n'avoir
« pas, à l'est du pays de Kita, des Malinkés hostiles.
« Enfin il me paraissait utile de ne pas laisser écraser un
« homme auquel on n'avait à reprocher que de nous avoir
« servis. J'ai donc jugé nécessaire de traverser ce pays
« avec la colonne pour lui montrer qu'il pourrait être fort
« dangereux de maltraiter nos alliés ; qu'il était ridicule
« de proférer contre nous des menaces qui, si elles étaient
« mises à exécution, amèneraient des représailles sévères. »

La colonne avait laissé à Badumbé ses malades, 1 officier, 5 canonniers, 2 tirailleurs et en plus 1 médecin. Elle était donc réduite à 341 combattants. Elle passait successivement par Fatafi, Niantanso, Medina, Nahadji, Guignagné, Noya ; traversait le Bakhoy au gué de Noya et arrivait à Kita le 9 janvier à 5 heures du soir, ayant parcouru 160 kilomètres depuis Badumbé, 390 kilomètres depuis Kayes.

Le chemin avait présenté de réelles difficultés, particulièrement à la colline rocheuse entre Badumbé et Fatafi, à la descente de la colline de Fatafi, aux marigots de Fatafi, de Niantanso, de Medina, de Nienigo. Ce dernier, qui est dans le fond d'une cuvette, forme un véritable marais de 150 mètres de largeur. Il a été rendu praticable pour l'artillerie en deux heures, par les efforts réunis de la compagnie d'ouvriers, des ouvriers indigènes et des tirailleurs sous l'habile direction du capitaine Archinard. Le passage du gué de Noya avait été facilité par les soins du commandant de Kita qui avait reçu des ordres à cet effet.

Les habitants du Gangaran furent d'abord inquiets de nous voir tomber au milieu d'eux, alors qu'ils nous croyaient sur notre route habituelle ; aussi ils s'enfuirent avec un ensemble merveilleux ; Mary Ciré et ses Bambaras restèrent seuls à Fatafi. Le colonel rassura les populations par son intermédiaire, et bientôt elles rentrèrent dans leurs villages. Le chef et tous les habitants reprirent cou-

fiance entière en voyant la discipline rigoureuse de la colonne, le respect que tous avaient pour les personnes et les propriétés. Le roi du pays et les principaux chefs comprirent qu'ils avaient eu tort de nous avoir pris pour une armée de noirs dévastant tout devant elle et volant hommes, femmes et enfants ; — ils s'aperçurent que leurs menaces étaient de l'enfantillage, et lorsque la colonne quitta le pays, elle y laissa la persuasion que la fièvre jaune n'avait pas tué tous les blancs, et que les chefs de la région avaient tout à gagner à être nos amis, tout à perdre à devenir nos ennemis.

Le 10 janvier, le colonel passait la revue de la garnison laissée à Kita pendant l'hivernage et constatait que M. le capitaine Monséguir avait rempli très habilement les fonctions délicates qui lui avaient été confiées, et avait dirigé son personnel avec beaucoup d'autorité et d'énergie.

La France pouvait être considérée, dès cette époque, comme solidement établie à Kita.

Le 12 janvier, les travaux de réparation et de construction du fort commençaient.

EXPÉDITION DE KENIÉRA

La tâche militaire de la colonne semblait terminée pour cette campagne. Mais divers événements imprévus en décidèrent autrement :

Le ministre de la Marine avait écrit le 18 décembre au gouverneur :

« Les communications entre Kita et Saint-Louis, entre
« Saint-Louis et la métropole, sont par trop rudimentaires
« et par suite, demandent un temps tellement long que le
« commandant supérieur serait dans l'impossibilité d'agir
« s'il n'avait pas une large latitude dans ses mouvements. »

« J'entends dans ces conditions qu'une grande liberté
« d'action lui soit donnée sous sa responsabilité person-
« nelle. »

Cette liberté que lui laissait le ministre, le commandant supérieur jugea bon d'en profiter, non pour empêcher, ce que ses ressources ne lui permettaient pas de faire, mais pour retarder la marche d'un conquérant musulman, Samory, qui remplissait du bruit de ses exploits, de ses triomphes et de ses cruautés, la rive droite du Niger. Déjà la partie du Manding qui a pour capitale Kangaba, avait reconnu son autorité ; l'autre partie du Manding, dont la capitale est Niagassola, était restée fidèle à l'alliance française ; mais les habitants, frappés de terreur par la seule annonce de la marche de Samory, avaient abandonné leurs villages et s'étaient réfugiés sur les montagnes. Or Niagassola n'est qu'à 120 kilomètres de Kita, c'est-à-dire à trois jours de marche pour les noirs ; et si nous laissions tranquillement l'armée de Samory ravager cette contrée, c'en était fait de notre prestige dans le Soudan ; la confiance que nous inspirions était détruite, et, de plus, nous étions menacés d'avoir à nous défendre sous les murs de Kita, alors que le ravitaillement du fort n'était même pas commencé et que les forces si minimes, dont nous disposions, ne nous permettaient pas de couvrir notre ligne de ravitaillement. Enfin il importait de ne pas laisser fermer cette vallée du Bakhoy, dont nous nous étions rendus maîtres jusqu'à Kita, au prix de si grands efforts et de si pénibles travaux. Kita par lui-même, n'est, en effet, qu'une position militaire importante, et notre objectif était non pas d'occuper une sorte d'impasse, s'étendant de Bafoulabé à Kita, mais d'ouvrir la route de Bafoulabé au Niger.

Ce n'était pas tout. Le commandant de Kita, dans une intention généreuse, pour sauver des horreurs de la famine la ville de Keniéra assiégée par les troupes de Samory, avait dépassé les instructions du colonel, lui

recommandant de se tenir soigneusement au courant de ce qui se passait sur le Niger, mais sans faire de démarche qui pût nous compromettre. Il avait envoyé un officier indigène, M. Alakamessa, pour négocier avec Samory.

Ce chef, inconnu il y a quelques années, est un Malinké. D'une famille obscure, sa jeunesse n'offre rien de saillant. Il fut fait prisonnier dans le sac de son village et emmené par des forgerons. Il réussit à s'échapper et se mit sous la protection d'un grand marabout, Fodé Birama, dont il gagna l'amitié par son courage, son énergie, son habileté à la guerre, sa ferveur religieuse, son apparente austérité et sa fidélité qui semblait à toute épreuve.

Samory détacha peu à peu de Birama les chefs les plus influents, sapa par ses intrigues la puissance de son protecteur et de son ami, leva enfin le masque, lui déclara la guerre avec ses propres soldats, et bientôt, après l'avoir vaincu s'en rendit maître. Il le jeta en prison en lui donnant pour occupation de prier Dieu et son prophète pour le succès des armes de son geôlier.

Telle est l'origine de la grande fortune de cet homme énergique, dissimulé, organisateur, sanguinaire et cruel. Il paraît croire à sa mission divine: Maigre, grand, la tête très développée, la voix haute et vibrante, il impose aux masses ignorantes. Il devint le maître du Baleya en 1879, puis de Kankan et enfin de Keniéra en 1882; il est aujourd'hui un des chefs les plus puissants du Soudan.

Samory reçut fort mal M. Alakamessa, ne voulut rien entendre et le menaça de mort. Devant l'attitude énergique de cet officier, qui lui répondit que la loi de Mahomet défendait de tuer un homme qui était non seulement un parlementaire, mais encore un homme libre et un musulman, Samory se contenta de le retenir prisonnier et voulut bien limiter la durée de cette détention à dix années. M. Alakamessa jugea inutile de rester si longtemps chez ce chef inhospitalier, et, avec autant de pré-

sence d'esprit que d'audace, il réussit à s'échapper.

Or, en Afrique, plus peut-être que partout ailleurs, une offense ne doit jamais rester impunie; le pardon ou l'oubli y est considéré comme une faiblesse dont les indigènes prennent acte immédiatement, et qu'ils exploitent avec beaucoup d'habileté.

« Depuis que je commande dans le Haut-Sénégal, écrit le colonel, je suis resté toujours fidèle à ce principe, « exigeant en retour de tous mes officiers qu'ils se conduisent avec les populations et leurs chefs avec beaucoup de bienveillance, et sans jamais commettre d'abus de pouvoir. »

Indépendamment des motifs qui précèdent, le colonel était bien aise d'aller juger par lui-même ce qui se passait à Mourgoula. La grande citadelle toucouleure avait été pendant l'hivernage et depuis le commencement de la campagne, un foyer d'intrigues contre nous; les relations étaient devenues défiantes, difficiles, presque hostiles. Mais cette visite à Mourgoula avait un autre but, qui était d'obtenir de passer au delà sans que l'Almamy considérât cette marche comme un *casus belli*, menace qu'il avait faite à diverses reprises en s'abritant derrière l'autorité du roi de Ségou.

Pour ne pas interrompre les travaux de Kita et y laisser toutes les forces nécessaires pour parer aux éventualités qui auraient pu se produire, la petite colonne expéditionnaire fut composée ainsi qu'il suit :

19 soldats d'infanterie de marine et 1 officier,
 9 disciplinaires et un officier,
 133 tirailleurs, dont 7 Européens,
 5 officiers de tirailleurs, dont 1 indigène,
 21 spahis (9 Européens, 12 indigènes),
 1 officier.

Une section de canons de 4 rayés de montagne et ses servants.

En tout, y compris l'état-major :

12 officiers,
58 Européens,
151 indigènes,

Soit 221 combattants.

La petite colonne avait, en outre, ses services administratif, médical et vétérinaire. Elle comprenait enfin 43 chevaux, dont 24 arabes, 19 du pays, 80 mulets et les indigènes nécessaires pour le service des animaux.

Partie de Kita le 16 février, elle passait successivement par Goubanko, Sitakoto, Mourgoula, Niagassola, Keniekrou, Nafadié et arrivait au Niger près de Falama, le 25 février, à 7 heures du matin, après avoir parcouru 224 kilomètres en 10 jours.

Le colonel avait envoyé en avant de la colonne, à Mourgoula, un lieutenant indigène, M. Mamadou Racine, et un commissaire, pour annoncer son arrivée et préparer les vivres nécessaires à la colonne.

La surprise et l'émotion furent grandes à l'annonce de cette nouvelle : la police de Mourgoula qui, disait l'Almamy, était si bien faite, que le colonel ne pouvait se promener en dehors du fort sans qu'il le sût, était singulièrement en défaut.

A la mare de Dalaba, à 2 heures du matin, le colonel fut réveillé par un courrier : l'Almamy lui faisait dire de rester à Sitakoto, à 7 kilomètres avant d'arriver à Mourgoula, comme la mission Gallieni était restée à Nango, à 35 kilomètres de Ségou. La proportion semblait parfaite à l'Almamy ; le colonel n'en jugea pas ainsi et passa outre. En débouchant, le 18 février, à 8 heures du matin, sous les murs de Mourgoula, il put constater que les portes étaient fermées, les défenseurs armés et à leurs postes, prêts à se défendre. Les femmes et les enfants avaient fui.

Après bien des hésitations, et sur une invitation qui ressemblait beaucoup à un ordre, l'Almamy, accompagné d'une suite nombreuse, vint voir le chef de la colonne. Le colonel rendit immédiatement la visite avec quelques officiers et sans aucune escorte, sauf cependant le spahi indigène qui lui servait d'ordonnance, et qui, n'ayant pas confiance, avait pris sur lui, sans que personne s'en aperçût tout d'abord, de l'accompagner avec sa carabine au bras.

La conversation fut banale; l'Almamy ne dit que quelques mots polis. Suleyman conserva sa figure impassible et sournoise.

Au coucher du soleil, l'Almamy et Suleyman revinrent voir le colonel. Le premier fit un long discours très étudié, promit que nos relations ne seraient plus jamais troublées par les fables répandues autour de lui, exprima cependant le vif regret qu'il éprouvait de ne plus pouvoir *manger comme des poissons*, les Malinkés qui s'étaient mis sous le protectorat de la France; il parla avec amertume du Gadougou et de Niagassola, dont les chefs se retranchaient derrière le colonel pour ne plus lui obéir. Les regrets de l'Almamy étaient assez naturels, et prouvaient le succès de notre politique groupant autour de nous les Malinkés fétichistes. Le colonel répondit simplement à l'Almamy :

« Je suis heureux de voir que tu crois enfin à nos intentions pacifiques : la petite troupe qui m'accompagne, et qui est moins nombreuse que ton escorte, en est une preuve assez claire. J'ai laissé à Kita tout mon monde pour travailler. Je vais faire visite aux chefs du Manding. Tel est le but de mon voyage.

« J'espère que les difficultés pendantes entre le gouverneur et le sultan de Ségou seront bientôt résolues; j'ai le plus vif désir de voir l'accord s'établir entre nos deux pays, et, ne voulant y apporter aucune entrave, je ne ferai aucun établissement au delà de Mourgoula. »

L'Almamy et Suleyman furent satisfaits de ces paroles ou, du moins, en eurent l'air.

La route était libre, et c'était le point important.

Le soir, un interprète allait dans le village pour s'assurer des dispositions des chefs. Suleyman lui dit avec tristesse :

« Les Français sont ici : ils ne quitteront plus le pays. « Il n'y a pas à lutter contre eux, car cela reviendrait à « choquer un œuf contre une perle. »

L'Almamy, plus tristement encore, disait : « J'ai la « colonne devant moi, Kita derrière; je suis le captif du « colonel. »

Le commandant supérieur se confirmait dans l'opinion qu'il avait déjà de la possibilité de se débarrasser un jour du dernier vestige, dans la vallée du Bakhoy, de la domination des Toucouleurs.

A Niagassola, l'accueil fait à la colonne et à son chef fut très sympathique; à Nafadié, la réserve fut plus grande : l'influence de Samory s'y était déjà fait sentir.

La colonne passa le Niger dès son arrivée, le 25 février; les hommes à pied traversèrent dans des pirogues préparées à l'avance; l'artillerie et la cavalerie passèrent par un gué excellent à fond de sable sur lequel il n'y avait pas plus d'un mètre d'eau.

Le colonel entra immédiatement en relation avec le roi du Kourbaridougou, Bala. La frayeur avait paralysé tous les habitants, et lorsqu'on n'a pas assisté soi-même à ces paniques, qui sont de tous les pays et de tous les temps, on ne peut s'en faire une idée. Le colonel décida cependant quatre à cinq cents guerriers du pays à partir avec lui. Vigoureux, grands, bien faits, tous armés de fusils, couverts de gris-gris, il semblait que la colonne dût trouver en eux des auxiliaires utiles.

Nous étions à 46 kilomètres de Keniéra et il fut impos-

sible d'avoir le moindre renseignement sur la position de l'armée de Samory, sur la nature de ses retranchements, sur la résistance de Keniéra. Un homme, cependant, annonçait que la ville, réduite par la famine, était au pouvoir de l'ennemi.

Le 26, la colonne arrive, à 8 heures du matin, au marigot de Kadiala et fait halte.

Notre approche n'est annoncée par aucun indice et c'est par hasard que des cavaliers de Samory, en poursuivant des captifs qui fuyaient, tombent sur les grand-gardes. Le colonel fait alors commencer l'attaque sans perdre un instant, car l'ennemi était trop nombreux pour qu'il fût prudent de lui donner le temps de se reconnaître. Les cavaliers se retirent devant des feux de salve et la colonne marche en avant. Elle aperçoit bientôt les camps retranchés de Samory.

Ces camps retranchés, appelés « sagnés » dans le pays, sont formés par des palissades très bien faites. Dans l'intérieur se trouvent les cases des guerriers, les chevaux, les troupeaux, les provisions. Il y avait quatre camps retranchés semblables aux quatre sommets d'un vaste rectangle dont Keniéra occupait le centre. Des postes intermédiaires complétaient le blocus, et Samory avait attendu tranquillement que la famine lui eût livré la ville.

Le sagné nord est incendié, et la colonne marche sur le sagné sud occupé par Samory lui-même. Ce chef, qui a annoncé à grands fracas qu'il ne reculerait pas devant les Français, de la largeur de son pied, et qui avait promis à ses femmes des blancs pour les distraire, fuit honteusement, et on voit bientôt une véritable fourmilière d'hommes et de femmes, de fantassins et de cavaliers qui gravissent une colline voisine pour s'enfoncer dans les terres. Quelques obus hâtent leur fuite. A midi, la colonne occupe le sagné de Samory, s'y retranche et y prend un peu de repos dont elle a bien besoin, car elle marche et se bat depuis 4 heures du matin, et il fait une chaleur accablante.

En allant du sagné nord au sagné sud, on avait passé près de Keniéra. La ville était déserte; il y avait cinq jours qu'elle s'était rendue.

A 1 heure, le sagné est bombardé et brûlé. A 3 heures 1/2, la ville de Keniéra est fouillée pour bien constater que les gens de Samory ne s'y sont pas cachés et le sagné ouest est occupé.

Des cadavres enchaînés, au nombre de plus de 200, y sont trouvés; tous sont des hommes de Keniéra qui ont été brûlés par leurs vainqueurs. Ce sont ces exécutions barbares qui donnent à Samory cette puissance extraordinaire, résultant de la terreur folle qu'il inspire.

Le colonel avait pu constater qu'il se trouvait avec ses 200 combattants en face de plus de 4,000 ennemis. Surpris, décontenancés par des feux à longue distance et quelques obus, ces derniers avaient fui, mais il ne fallait pas leur donner le temps de se reconnaître. Il fallait ou les poursuivre ou se retirer rapidement. Les poursuivre était impossible pour la petite troupe exténuée de fatigue, dont les approvisionnements en vivres et en munitions étaient bien minimes, et dont les chevaux, ayant les pieds usés par les terrains ferrugineux qu'on avait traversés, ne pouvaient plus marcher. Le colonel se décida alors à revenir sur le Niger.

A 4 heures du soir, le même jour, la colonne se mettait en marche; elle arrive au marigot de Kaladia à 6 heures 40, à la nuit tombante, et là, est reçue par une vive fusillade. Au bout de quelques minutes les gens de Samory sont en fuite, le marigot est passé, et la colonne campe. Nos auxiliaires, les Malinkés de Faraba et de Falama, qui ont fui au premier coup de feu tiré à l'attaque des sagnés, reparaissent pour se mettre à l'abri de la colonne.

Le 27, à 11 heures du soir, la colonne arrive au Niger et commence immédiatement à passer sur la rive gauche, sans autre incident que quelques coups de fusil

tirés par des cavaliers de Samory, qui, conduits par son frère Fabou, voltigent aux alentours.

Du 25 février à 4 heures 30 du soir, au 27 février à 11 heures du soir, la colonne avait parcouru 97 kilomètres et combattu une partie de la journée du 26. Un vent d'est brûlant soufflait depuis quelques jours et la chaleur était très pénible.

Personne cependant ne resta en arrière. L'état sanitaire était très satisfaisant. Il n'y avait que les chevaux qui ne pouvaient plus marcher : ils étaient tous fourbus.

Le 1^{er} mars, la colonne quitte les bord du Niger pour rentrer à Kita par le chemin qu'elle avait déjà suivi en venant. A quelques kilomètres du marigot de Koba, le 2 mars, les 5 spahis dont les chevaux peuvent encore porter leurs cavaliers et qui couvrent les derrières de la colonne, sont attaqués subitement par une soixantaine de cavaliers commandés par Fabou.

La situation était critique. L'officier de spahis, M. de Melville, manœuvra avec audace et sang-froid. Il bat en retraite lentement, s'arrêtant toutes les fois qu'il peut pour faire feu. Mais il était bientôt grièvement blessé et allait être cerné avec ses hommes lorsque les tirailleurs d'arrière-garde, sous la conduite de M. Alakamessa, lieutenant indigène, arrivèrent au pas de course. Les cavaliers ennemis disparurent alors pour ne plus revenir.

La colonne rentra le 11 mars à Kita, après avoir parcouru 545 kilomètres depuis le 16 février.

RETOUR DE LA COLONNE A KAYES

Le commandant supérieur, accompagné de quelques spahis, partait le 14 avril de Kita, pour examiner les travaux en cours d'exécution à Badumbé et à Bafoulabé. Le commandant Laguarrigue prenait le commandement de la colonne qui quittait le fort de Kita le 1^{er} mai, arrivait

à Bafoulabé le 7 mai, y séjournait pour aider aux travaux du fort et arrivait à Kayes par détachements successifs, les 14 et 23 mai, et 14 juin 1882.

Le capitaine Pietri prenait le commandement du fort de Kita dont la garnison comprenait :

4 officiers dont 1 indigène,
120 tirailleurs dont 6 Européens,
16 canonniers.

L'approvisionnement en cartouches, modèle 1874, était porté de 30,000 à 55,700. Le nombre des bouches à feu de 4 à 6. Le nombre des coups de canons de 476 à 760.

Un sous-officier prenait le commandement du fort de Badumbé créé pendant la campagne, et dont la garnison, outre le chef du poste, se composait de :

1 sergent européen.
14 tirailleurs.

Ce fortin était armé d'un canon de 4 rayé de montagne, approvisionné à 200 coups; le nombre des cartouches s'élevait à 2,000.

Dans cette campagne 1881-82, la colonne avait parcouru 1,290 kilomètres.

Une partie de la colonne embarquait le 15 juin, l'autre partie quelques jours plus tard, pour descendre à M'Barobé, où des avisos et des remorqueurs avaient été envoyés pour ramener la colonne à Saint-Louis.

RÉSUMÉ

La deuxième campagne, effectuée dans le Soudan, avait eu pour résultats militaires d'affermir notre protectorat de Bafoulabé à Kita, de nous assurer l'amitié du Gangaran, de faire subir un temps d'arrêt à la marche triomphante de Samory, de rassurer les populations du Manding de Niagassola, et de montrer, à la stupéfaction des Africains, que les blancs étaient capables d'aller jusqu'au fleuve sacré du Soudan, le Niger.

§ III

CAMPAGNE 1882-83

Instructions du ministre et du gouverneur. Départ de Saint-Louis. — Mauvais état de santé des hommes et des animaux à Kayes. — Départ de Kayes du 12 au 19 novembre 1882. — Départ de la colonne de Sabouciré le 22 novembre. — Incident de Diamou. — Arrivée à Kita le 16 décembre. — Chute de la citadelle toucouleure de Mourgoula. — Attaque et prise de Daba, 16 janvier 1883. — Pacification du pays de Daba et du Petit-Béledougou. Arrivée à Bammako le 1^{er} février 1883. — Attaque simultanée de la ligne de ravitaillement et de Bammako par l'armée de Fabou, frère de Samory. — Combats des 2, 5 et 12 avril. — Poursuite de Bankoumana. — Episode de Koumakhana et de Narena. — Retour de la colonne à Kayes.

Appelé à formuler devant le ministre son opinion sur la campagne qui devait être faite en 1882-83, le colonel Desbordes exposa qu'il y avait deux plans à suivre : le premier consistait à ne pas dépasser Kita, à faire exclusivement une campagne de ravitaillement et de travaux ; le second consistait à poursuivre la marche en avant, à atteindre les bords du Niger et à s'y installer.

L'exécution du premier plan était beaucoup plus facile ; il avait l'avantage de permettre de pousser les travaux avec une très grande activité en y accumulant toutes les ressources dont on disposait, et calmait, par suite, les impatiences de ceux qui ne constataient d'autres résultats acquis que le nombre de kilomètres de voie ferrée effectués. Mais il y avait à craindre que des difficultés graves ne fussent la conséquence de notre immobilité. Les indigènes, en nous voyant une année encore ne pas nous établir au delà de Kita, auraient soupçonné des hésitations de notre part, et alors se seraient produites des résistances d'autant plus vives qu'on nous aurait cru plus faibles. Enfin Samory annonçait hautement sa marche sur Bammako ; c'eût été commettre une faute grave, et dont

les conséquences nous auraient coûté de grands sacrifices, que de ne pas devancer le conquérant musulman, en admettant qu'il fût encore possible de le faire.

INSTRUCTIONS DU MINISTRE

Le ministre, l'amiral Jauréguiberry, partagea la manière de voir du colonel Desbordes et lui envoya les instructions suivantes :

« La campagne 82-83, dans le Soudan, aura pour « objectif l'occupation du pays de Kita au Niger.

« Les difficultés que le commandant supérieur rencon-
« trera sont surtout celles résultant de la nécessité de
« faire le ravitaillement en vivres, munitions et matériel
« de la colonne et des postes à d'aussi grandes distances;
« ensuite celles qui sont la conséquence de la situation
« politique troublée, existant actuellement sur le Niger ;
« enfin celles qu'entraîne l'obligation de terminer les opé-
« rations sur le Niger au milieu du mois d'avril, ce qui
« ne donne guère plus de quatre-vingt-dix journées de
« travail.

« Le ravitaillement s'opérera au moyen des mulets qui
« sont à Kayes ou qui vont y arriver, des ânes qui sont
« également à Kayes et de ceux que le commandant supé-
« rieur fera acheter. Il devra, en outre, utiliser toutes les
« parties navigables du Sénégal et du Bakhoy de Médine
« à Solinta. Enfin il fera tous ses efforts pour trouver dans
« les pays qu'il traverse et dans les pays voisins, des bes-
« tiaux, du riz, du mil, des arachides, etc., etc.

« La marche sur le Niger exigera beaucoup de pru-
« dence. Deux routes peuvent être suivies : celle qui va
« à Bammako par Niagassola et celle qui, pour aboutir au
« même point, passe par le Fouladougou et le Bélédougou.
« Cette dernière a l'avantage d'être plus courte de 50 kilo-

« mètres au moins, mais elle traverse le Bélédougou qui
« s'est rendu coupable du pillage de la mission Gallieni et
« dont les dispositions à notre égard ne paraissent pas
« très conciliantes. La route par Niagassola a l'inconvé-
« nient de laisser derrière la colonne la grande citadelle
« toucouleure de Mourgoula, ce qui, en cas d'échec, peut
« avoir des conséquences fort graves ; de plus, la partie
« du Manding voisine du Niger et dont la capitale est
« Kaugaba, nous est hostile. Enfin Samory qui, pendant
« l'hivernage, s'est retiré vers les sources du Niger, sera
« sans doute revenu, à la saison sèche, du côté de Keniéra
« qu'il avait déjà atteint et détruit l'année dernière.

« Or, l'objectif que doit se proposer le commandant
« supérieur est de s'installer sans coup férir à Bammako,
« de telle façon que l'occupation de ce pays soit un fait
« accompli avant qu'Ahmadou et Samory qui, chacun de
« leur côté, convoitent cette proie, aient pu s'opposer à
« notre marche et à nos travaux.

« Le fort de Bammako sera établi de manière à y laiss-
« ser une garnison complète d'un peloton de spahis, d'une
« compagnie de tirailleurs et des artilleurs nécessaires
« pour y servir les bouches à feu qui pourront y être trans-
« portées. Le commandant supérieur pourra y laisser, en
« outre, des ouvriers civils et militaires de bonne volonté
« afin d'utiliser à la continuation des travaux les nom-
« breuses journées d'hivernage pendant lesquelles il ne
« peut pas.

« Pendant l'établissement du fort de Bammako, les évé-
« nements politiques se seront dessinés. Il paraît probable
« qu'Ahmadou et Samory, surpris par la rapidité de notre
« marche, renonceront à toute attaque. Le commandant su-
« périeur pourra alors diviser la petite colonne qu'il com-
« mandera, et faire faire à Niagassola un fort susceptible
« de contenir une soixantaine d'hommes (un peloton de
« tirailleurs et quelques canonnières). Ce fort, outre l'a-
« vantage de créer entre Kita et Bammako une position

« fortifiée, nécessaire à la défense et au ravitaillement,
 « placera Mourgoula entre les forts de Kita et de Niagas-
 « sola et amènera ainsi la chute certaine, et à bref délai,
 « de la citadelle toucouleure.

« Pour la construction de ces deux forts à Bammako
 « et à Niagassola, le commandant supérieur choisira lui-
 « même leur emplacement et adoptera le tracé et le mode
 « de construction qui lui sembleront le mieux résoudre la
 « question, en ne perdant pas de vue l'importance capi-
 « tale de la proximité de l'eau potable.

« En outre de ces travaux, le commandant supérieur
 « aura à faire continuer la ligne télégraphique de Kita au
 « Niger; il devra fournir à la mission topographique toutes
 « les instructions de détails nécessaires à l'exécution des
 « travaux que cette mission doit accomplir. Il fera termi-
 « ner les forts de Bafoulabé, Badumbé et Kita. Il devra
 « enfin prêter, soit lui-même, soit par ses délégués, tout
 « son concours à l'ingénieur chargé des travaux du che-
 « min de fer.

« Parallèlement à la marche de la colonne, le D^r Bayol,
 « qui est placé sous la direction du lieutenant-colonel,
 « commandant supérieur, cherchera à resserrer les
 « liens d'amitié entre le Diafounou, le Diambokho, le
 « Kaarta-Kingui, le Kaarta-Bine. Si le D^r Bayol réussit
 « dans cette délicate mission, il en résultera certaine-
 « ment de très grandes facilités pour les approvisionne-
 « ments en même temps que nous aurons assuré la sécu-
 « rité de notre ligne de ravitaillement. Le lieutenant-
 « colonel Desbordes donnera ensuite au D^r Bayol, pour
 « la continuation de sa mission, les instructions que
 « lui suggérera la situation politique dans laquelle se trou-
 « vera la colonne au moment où le D^r Bayol rejoindra
 « celle-ci. »

INSTRUCTIONS DU GOUVERNEUR

Le gouverneur du Sénégal était encore changé ; le capitaine de vaisseau Vallon remplaçait le colonel Canard.

Le 19 octobre, le gouverneur envoya à son tour au colonel Desbordes les instructions suivantes :

« Vous avez reçu les instructions du ministre ; je n'ai
« pas été consulté dans leur préparation et je n'ai rien à y
« changer. Tirez-en tous les résultats que vous pourrez.
« Vous pouvez compter sur mon concours et sur celui de
« la colonie jusqu'aux limites de nos ressources pour vous
« aider dans l'accomplissement de votre mission.

« Vous jouissez dans le Haut-Fleuve d'une liberté d'ac-
« tion entière aux points de vue militaire, politique et com-
« mercial ; la distance qui nous sépare pendant la saison
« sèche, m'interdit toute immixtion dans les intérêts placés
« entre vos mains.

« Je me suis attaché, pendant l'hivernage, à affirmer
« la politique que vous-même avez indiquée après la der-
« nière campagne ; vous ne trouverez donc rien de changé
« dans nos relations avec les peuplades que vous allez
« revoir, et M. le commandant Boilève vous rendra un
« compte exact de la situation.

« D'après les derniers renseignements, la paix règne
« partout ; Samory n'aurait pas passé le Niger et serait plus
« occupé d'Ahmadou, cheik de Ségou, que de nous-mêmes.

« Le Kaméra et le Guidimaka ont des querelles fré-
« quentes, mais je les ai empêchés d'en venir aux mains.

« Le Fouta est menacé de famine et la conduite d'Ab-
« doul Boukabar est toujours aussi suspecte, sans être
« menaçante.

« Ould-Eyba est mort devant Saldé, et sa succession
« se dispute à coups de fusil, entre son fils et son frère ; —

« Sidy-Ely, roi des Bracknas, voudrait bien se l'adjuger, « mais je refuse d'intervenir dans une dispute de famille « sur la rive des Maures. Je leur conseille la paix.

« Pour le reste, rien n'est changé; et vous êtes con- « vaincu comme moi que, dussions-nous supporter quel- « ques ennuis d'amour-propre, il nous faut, faute de « moyens de répression, conseiller et maintenir la paix « sur la route de Saint-Louis à Médine.

« Je vous recommande d'exiger la plus grande régula- « rité d'administration compatible avec les circonstances « de votre mission. Il importe que MM. les sous-ordonna- « teurs, les sous-trésoriers et les agents spéciaux puissent « rendre des comptes clairement justifiés, de l'emploi des « deniers de l'État, guinées ou argent, mis à leur dispo- « sition.

.
Suivent des détails sur les difficultés de l'entreprise.

Le colonel, en reproduisant ces instructions dans son rapport, les faisait suivre des observations suivantes :

« Je ne me permettrai aucun commentaire sur ces ins- « tructions. Il me sera permis toutefois de remarquer « combien elles étaient peu encourageantes pour mes com- « pagnons d'armes et pour moi. Heureusement, j'avais l'ex- « périence des difficultés inhérentes aux campagnes dans « le Haut-Sénégal, et, sans me dissimuler en rien l'import- « tance de ces difficultés, je me croyais capable de les sur- « monter, grâce au concours dévoué de mon personnel « qui, loin de Saint-Louis, et sous mon unique direction, « retrouverait rapidement la confiance sans laquelle tout « paraît impossible et tout le devient réellement. »

DÉPART DE SAINT-LOUIS

L'*Écureuil* partait de Saint-Louis, le 20 septembre; le *Cygne*, le 22; l'*Albatros*, le 23; l'*Écureuil* (nouveau voyage), le 11 octobre, et le *Cygne*, le 17 octobre. Tous arrivaient jusqu'à Kayes. La *Cigale*, partie le 1^{er} octobre, donnait son chargement entre Matam et Bakel à l'*Albatros*, et le *Médine* prenait à son tour ce chargement à Bakel.

L'*Estafette*, partie le 21 octobre, arrivait le 27 de ce mois à Matam; le *Cygne*, puis le *Podor* montaient son chargement à Kayes.

Le *Laprade*, parti le 22 octobre, arrivait le 29 à Bakel, et son chargement était porté à Kayes par le *Podor*.

L'*Écureuil* partait le 27 octobre, arrivait le 2 novembre à Tambo-N'kané, d'où le *Podor* transportait son chargement à Kayes.

Le *Kita* partait le 29 octobre, arrivait le 7 novembre à Bakel. Le chargement (mulets et ânes) arrivait par terre à Kayes le 14 novembre.

Du 30 septembre au 14 novembre, l'état-major, les troupes et le personnel des travaux étaient réunis à Kayes.

Il manquait encore bien des choses, l'outillage, les bâts d'ânes, la sellerie, du riz, etc. La baisse des eaux nous surprenait encore en pleine réparation, mais, comme en novembre 1881, tout le personnel était arrivé. C'était l'essentiel; le reste devait suivre peu à peu au moyen de chalands et il n'en devait résulter d'autres graves inconvénients que le surcroît de dépenses, qui était la conséquence des retards imposés par ce mode de transport.

On remarquera que le matériel avait été augmenté d'un petit remorqueur, calant 50 centimètres seulement, le *Podor*, lequel rendit beaucoup de services. Il devait être suivi quelque temps après du *Dagana* et du *Richard-Toll*, du même type.

Le ravitaillement était immédiatement installé, et le premier convoi partait le 1^{er} novembre de Kayes.

La brigade télégraphique partait le 8 novembre.

Le personnel affecté au service des travaux militaires à Bafoulabé, Badumbé et Kita, sous la direction du commandant Laguarrigue, partait le 12 novembre pour se rendre à son poste.

La mission topographique partait le 16 novembre.

Le 17 novembre, un capitaine partait pour Kita avec un sous-ordonnateur et des âniers indigènes.

MAUVAIS ÉTAT DE SANTÉ DES HOMMES ET DES ANIMAUX A KAYES

Pendant que ces divers préparatifs avaient lieu et que les troupes étaient mises en état de partir en partageant entre elles les minimes ressources en objets d'habillement qu'on trouvait dans le magasin de Kayes, l'état sanitaire devenait tout à fait mauvais, contrairement à ce qui s'était passé l'année précédente; et malgré toutes les précautions prises pour que les malades eussent tout ce qui leur était indispensable, la mortalité allait en augmentant rapidement.

Le 6 novembre il y avait 88 malades;

Le 10 — — — 95 —

Le 14 — — — 111 —

Le 18 — — — 137 —

Les cas de fièvre qui s'élevaient à 48 le 6 novembre, montaient à 91 le 18 novembre.

Le découragement s'accroissait chez les soldats de l'infanterie et de l'artillerie de la marine. Ces hommes, trop jeunes et trop peu préparés à la vie coloniale, étaient visiblement inquiets et démoralisés.

Une épidémie foudroyante attaquait les chevaux et les mulets, et les vétérinaires devenaient impuissants devant

cette maladie qu'ils ne connaissaient pas. Le peloton de spahis, jusqu'au 17 novembre, avait perdu 20 chevaux, soit plus d'un tiers de son effectif.

Il était bien clair que Kayes était un foyer d'infection paludéenne dont les terrassements effectués pour la voie ferrée avaient probablement augmenté l'intensité et qu'il fallait fuir le plus rapidement possible, sans quoi on risquait bientôt d'avoir un état-major sans soldats et des cavaliers sans chevaux.

DÉPART DE KAYES

Le colonel dissémina, du 12 au 19 novembre, les troupes de Longtou à Sabouciré sans attendre qu'elles eussent terminé leurs préparatifs de départ. — Le 21, la concentration avait lieu sur le plateau de Sabouciré.

DÉPART DE LA COLONNE

Le 22, à 5 heures du soir, la colonne se mettait en marche.

Les tableaux suivants donnent les effectifs, combattant et non-combattant, ainsi que le nombre des animaux et la quantité de matériel en route dans le Haut-Sénégal.

PERSONNEL PARTANT DE KAYES

	EFFECTIF NON COMBATTANT						EFFECTIF COMBATTANT			
	1er et 2e CONVOLS	BRIGADE	SERVICE	MISSION	CONVOI DOCVIERS	COLONNE	OFFICIERS		TROUPES	
							Européens	Indigènes	Européens	Indigènes
Commandement et état-major.	3	21	7	1*	1*	1*	6	1	2	18
Garde d'artillerie.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Batterie d'artillerie.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Compagnie auxiliaire d'ouvriers d'artillerie.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Infanterie de marine.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Spahis du Sénégal.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Tirailleurs.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Train.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Interprètes.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Surveillants des lignes télégraphiques.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Indigènes (serviteurs, muletiers, âniers, boulangers, etc., etc.).	429	77	30	16	16	261	2	2	2	2
Ouvriers indigènes.	1	43	1	1	1	121	1	1	1	1
Médecins-vétérinaires, administration, etc.	1	1	1	1	1	8	1	1	1	1
TOTAL.	120	33	49	18	18	397	96	3	276	237
							89			513

738

TOTAL.

1. Commandant Lagarrigue et 1 capitaine d'artillerie. — 2. 1 capitaine d'artillerie. — 3. 1 officier indigène. — 4. Les nombres entre parenthèses représentent des non-valeurs laissés à Kayes. Ces chiffres ne sont pas compris dans le total. — 5. Tirailleurs détachés à la batterie. — 6. Sur ces 77 indigènes 60 provenaient de Saint-Louis. — 7. 1 charpentier et son apprenti. — 8. 20 maçons, 10 charpentiers, 8 apprentis, 4 mouilleurs, 1 ouvrier à fer. — 9. 54 maçons, 3 apprentis, 5 mouilleurs, 49 charpentiers, 3 apprentis. — 10. 3 médecins, 1 sous-commissaire, chef du service administratif de Bamako, 1 vétérinaire en 2^e, 2 aides-vétérinaires.

Animaux partant de Kayes.

	1 ^{er} et 2 ^e CONVOIS	BRIGADE télégraphique	SERVICE des travaux	MISSION topographique	CONVOI D'OUVRIERS	COLONNE	TOTAL
Chevaux arabes. . . .	»	»	2	2	1	41	46
Chevaux du pays. . .	1	1	2	8	1	36	49
Mulets.	»	»	»	4	»	225	229
Anes.	230	40	46	30	27	40	353
TOTAL.	231	41	20	44	39	312	677

MATÉRIEL D'ARTILLERIE

4 canons de 4 rayés de montagne,
6 affûts approvisionnés à 100 coups par pièce.

MUNITIONS D'INFANTERIE

Une section de munitions d'infanterie portait 50,000 cartouches modèle 1874. En outre les hommes, tirailleurs, infanterie de marine, compagnie auxiliaire d'ouvriers, avaient 72 cartouches; les canonniers et les spahis 36.

C'était dans avec ce maigre effectif de 542 combattants dont 302 Européens, que s'ouvrait une campagne que tout annonçait comme difficile et périlleuse.

Cette situation, critique dès le début, était due à l'impossibilité dans laquelle le gouverneur s'était trouvé de fournir les effectifs des tirailleurs et des ouvriers d'artil-

lerie fixés par le ministre; de plus, le colonel avait dû laisser à Kayes 1/15^e de son effectif des tirailleurs (soldats infirmes), 1/11^e de l'effectif des canonniers ouvriers (malades), 4/10^e de l'effectif de l'infanterie de marine (malades).

Une partie de ces malades devaient plus tard rejoindre.

La colonne, partie le 22 novembre de Sabouciré, était à Bafoulabé le 29, ayant parcouru 123 kilomètres.

L'état sanitaire restait mauvais et on fut encore obligé de laisser à Bafoulabé le personnel combattant qui suit :

27 Européens,
9 indigènes.

TOTAL . . . 36

Enfin, l'épidémie sur les chevaux, qui s'était arrêtée à Sabouciré, avait repris avec une nouvelle intensité, 18 chevaux arabes et 6 mulets avaient été emportés par cette singulière maladie.

Le colonel laissa alors 16 spahis et 1 officier, tous démontés, à Bafoulabé, avec ordre de le rejoindre quand ils auraient reçu de Médine des chevaux du pays pour remplacer ceux qui étaient morts.

C'étaient donc 56 combattants laissés à Bafoulabé.

INCIDENT DE DIAMOU

Entre Sabouciré et Bafoulabé il n'y eut à signaler que l'incident de Diamou. Des forgerons de ce village, dont le métier est, non de forger, mais de voler à main armée, avaient pillé une caravane. Les voleurs furent arrêtés; le chef du village, qui avait profité du pillage, reçut l'ordre de tout restituer dans les 24 heures, ce qu'il fit. Quant aux forgerons coupables, le colonel les emmena avec lui, leur fit faire, sous bonne escorte, 76 kilomètres pour leur puni-

tion, et les renvoya ensuite en leur promettant d'être beaucoup plus sévère s'ils osaient recommencer.

DE BAFOULABÉ A KITA

Le passage du Bafing commença le 29, à l'arrivée de la colonne; il était terminé le 30 novembre à 10 h. 30 du soir.

Le 1^{er} décembre, la colonne se remettait en marche et arrivait à Kita le 16 décembre à 7 heures du matin, ayant parcouru 204 kilomètres.

Elle avait dû encore laisser à Badumbé :

13 Européens malades,
5 spahis démontés,
1 vétérinaire pour le service.

La colonne, à son arrivée à Kita, comprenait le personnel combattant, qui suit :

28 officiers,
241 Européens,
267 indigènes.

TOTAL . 536 combattants.

La réduction, malgré les hommes laissés à Bafoulabé et à Badumbé, n'était pas plus considérable sur l'effectif combattant initial (542), par suite des hommes laissés malades au début de la campagne et qui avaient été pris dans la garnison de Bafoulabé et de Badumbé en remplacement d'un certain nombre de malades trop affaiblis pour continuer la campagne, mais susceptibles encore de défendre un fort.

De Bafoulabé à Kita, il ne se passa aucun fait important.

Le village de Mahina, dont le chef était un pillard incorrigible, avait été transporté, par ordre du colonel, à la

fin de la campagne précédente, sous les murs du fort de Bafoulabé, et se trouvait, par conséquent, sous la surveillance immédiate du commandant du cercle. Ce déplacement s'était effectué sans trop de difficultés et les relations du chef avec l'autorité militaire étaient devenues bonnes.

Le Guimbaya s'était séparé du Kasso et avait demandé à venir s'installer sous la protection du fort de Bafoulabé ; le colonel Desbordes, d'accord avec le roi du Kasso, avait accédé à cette demande, mais le vieux Samballa avait ensuite cherché par diverses intrigues à empêcher cette émigration. Il résulta de ces incidents divers retards dans le mouvement du Guimbaya vers Bafoulabé ; néanmoins, il était commencé et devait, en janvier 1883, prendre un assez grand développement.

En outre, à son passage à Kalé, le colonel autorisait Dioka Moussa, qui avait été chassé l'année précédente de son village et qui n'avait donné lieu à aucune plainte, à rentrer dans ses foyers.

Enfin, à Soukoutaly, le chef du village ayant pillé un commerçant toucouleur, était sommé de réparer le dommage causé et s'exécutait sans difficulté.

ARRIVÉE A KITA

Dès son arrivée à Kita, le colonel passait l'inspection du fort, du *Sanitorium* créé sur la montagne, et recevait tous les chefs du pays.

Il constatait que le capitaine Pietri avait su remplir d'une manière très satisfaisante les fonctions de commandant de cercle ayant des affaires politiques délicates à régler ; de chef militaire ayant une très lourde responsabilité ; de directeur des travaux, ayant beaucoup d'initiative ; d'administrateur intègre et plein de ressources.

Les travaux du fort étaient immédiatement mis en train sous l'habile direction du capitaine Archinard.

Le ravitaillement, faute d'un nombre suffisant d'ânes, n'était pas encore assuré et la colonne était, par ce fait, immobilisée à Kita.

De plus, l'état sanitaire n'était pas bon ; beaucoup d'hommes étaient anémiques et fatigués et avaient un besoin impérieux de quelques jours de repos pour pouvoir continuer cette rude campagne.

CHUTE DE LA CITADELLE TOUCOULEURE DE MOURGOULA

Le colonel résolut alors de mettre à profit ce temps d'inaction forcée pour entreprendre l'expédition de Mourgoula, un des faits les plus extraordinaires de cette campagne, et qui montre le mieux l'influence qu'en si peu de temps nous avons su conquérir dans le Soudan avec les moyens, cependant si restreints, que nous avons mis en œuvre. Nous reproduisons ci-après, malgré sa longueur, le chapitre du rapport du colonel Desbordes relatif à cette affaire, en y supprimant seulement quelques détails techniques.

« Les Toucouleurs ayant à leur tête El-Hadj-Omar, « ont porté dans le Soudan la terreur et la ruine. Un pro-
« verbe dit encore aujourd'hui :

« Là où El-Hadj-Omar a passé, le coup de balai est
« si bien donné que cinquante ans après la place est
« encore nette. »

« Bien que ce conquérant n'eût pas le génie organisa-
« teur et qu'il dût laisser un grand empire voué à une
« décomposition rapide, il assura la conquête du Soudan
« avec cette lucidité d'esprit et cette simplicité de moyens
« qui sont la marque de tous les hommes de génie.

« Il créa sur tout le long parcours de Bafoulabé au
« Niger quatre forteresses puissantes, Koundian, Mour-
« goula, Tamba, Dinquiray, dans une situation militaire

« très bien choisie, et il laissa dans chacune d'elles, sous
« les ordres d'un chef militaire respecté, dévoué à sa
« personne et musulman fidèle, une nombreuse garnison
« de talibés, qui était bien forcée de vivre aux dépens du
« pays, de le rançonner d'une façon continue, de se tenir,
« par conséquent, toujours en garde contre toute velléité
« de résistance, et qui était trop intéressée à l'abaissement
« du peuple conquis pour n'y pas travailler avec cette
« férocité tranquille et satisfaite qui est le caractère du
« musulman.

« Les Malinkés, dans cet effacement politique, dans
« cette longue servitude, ont bientôt été envahis par ces
« deux vices qui sont l'apanage fatal des peuples vaincus
« qui acceptent leur défaite : la lâcheté et le mensonge.

« Aussi, malgré la faiblesse croissante de l'empire
« d'Ahmadou, il suffisait d'une menace de Koundian et de
« Mourgoula pour faire trembler tout le monde.

« Mourgoula était gouverné par un Almamy, ancien
« captif d'El-Hadj-Omar, qui se nomme Abdallah. Vieillard
« vigoureux encore, d'une physionomie bienveillante,
« d'une intelligence médiocre, sa force résidait non seule-
« ment dans son titre et ses fonctions, mais encore et
« surtout dans la vénération qu'inspirait aux musulmans
« toucouleurs, l'homme qui avait été le fidèle serviteur
« d'El-Hadj-Omar, l'avait suivi partout, portant le Koran
« de ce Prophète du Soudan. Enfin, lorsque Ahmadou, fils
« d'El-Hadj-Omar, cheik actuel de Ségou, vint au monde,
« pendant une des marches triomphales du conquérant du
« Soudan, ce fut Abdallah qui fut chargé de porter le jeune
« enfant dans une calebasse, sur sa tête. On comprend
« donc facilement le pouvoir de cet ancien captif sur
« Ahmadou, et par suite la crainte qu'il inspirait.

« Placé auprès de l'Almamy pour le diriger, le con-
« trôler, l'espionner, Suleyman, Toucouleur à la physio-
« nomie hypocrite et rusée, ambitieux, d'un esprit inquiet,

« mécontent du rôle effacé qu'il avait à remplir, infatué de
« sa personne, était en réalité le chef politique de Mour-
« goula. Les impôts qu'il percevait et dont il avait soin de
« retenir la plus grande partie, lui permettaient d'être
« généreux, et il avait acquis ainsi une popularité et un
« ascendant que de hautes vertus ne lui auraient pas donnés.

« Mourgoula était une grande citadelle avec un tata
« entourant toute la ville et un tata intérieur très fort dans
« lequel se trouvaient les diverses habitations de l'Almamy,
« de sa famille, de sa suite. Il est difficile d'estimer la
« population de cette ville, mais on peut, du moins
« d'après les observations faites ultérieurement, porter
« à cinq cents hommes le nombre des défenseurs. Le tata
« était bien entretenu; les portes bien comprises au point
« de vue défensif; les armes étaient en bon état; les
« approvisionnements de poudre, de balles et de vivres
« considérables.

« Mourgoula se trouvait situé au centre du Birgo, pays
« peuplé de Peuls venus sans doute du Fouta-Djalou, et
« restés comme une épave isolée au milieu de la vallée du
« Bakhoy. Bien que supérieur aux Malinkés par le courage
« et par l'intelligence, ces Peuls du Birgo étaient tellement
« déprimés par la longue servitude qui avait pesé sur eux
« qu'ils ne songeaient pas même à secouer le joug détesté
« qu'ils subissaient.

« J'avais déjà eu, à plusieurs reprises, à me plaindre
« des Toucouleurs de Mourgoula. Je ne reproduirai pas les
« motifs de ces plaintes; elles se retrouvent pour la plus
« grande partie dans le rapport suivant que me remettait
« M. le capitaine Pietri, à mon arrivée à Kita :

« Mourgoula, sur la route à peu près forcée entre le Man-
« ding et Kita, a toujours gêné beaucoup nos relations avec les
« populations riveraines du Niger. Le Manding aurait pu con-

courir largement à l'approvisionnement du poste, mais nous n'avons pu en tirer que quelques bœufs à cause de l'influence qui reste encore à Mourgoula sur ce pays, influence dont l'Almamy ne s'est servi que pour nous calomnier auprès de ces populations et les empêcher de communiquer avec Kita. Il nous a toujours représentés à elles comme des pillards, ou bien il a exigé des voyageurs un impôt considérable pour décourager tout commerce. Non seulement le Manding, mais encore le Baleya et le Dialloukeya se sont trouvés aussi isolés du poste, et soustraits à notre influence. On m'a cité des troupeaux venant de ces pays et que l'Almamy a fait revenir sur leurs pas.

« Telle a été la ligne de conduite de l'Almamy pendant tout l'hivernage, surtout pendant que Samory n'était pas encore brouillé avec Ségou et se trouvait sur le Niger.

« Pendant ce temps, Mourgoula a été le refuge de nos déserteurs qui y étaient non seulement tolérés, mais accueillis avec la plus grande bienveillance. C'est de Mourgoula que sont venus les encouragements à la désertion, et cette place hostile, à deux journées de Kita, a été pour le poste un grand danger et l'objet de toutes les préoccupations du commandant du fort au moment où nous étions, à cause de l'hivernage, coupés du reste de la colonie et menacés par Samory.

« C'est de là que sont partis tous les renseignements dont Samory avait besoin. L'Almamy correspondait régulièrement avec lui et l'a même encouragé à venir attaquer Kita, lui promettant son appui.

« Mourgoula est la seule influence qui puisse contrebalancer la nôtre dans ce pays : mais l'autorité que l'Almamy possède encore sur les populations voisines, lui vient en grande partie des ménagements que nous avons toujours eus pour lui. Ces hommes n'ont attribué notre respect des droits de nos voisins qu'à notre impuissance. De là leur orgueil, les refus de contribuer au ravitaillement du poste et leurs efforts pour l'empêcher.

« Ce n'est que lorsque Samory s'est éloigné du Niger et que la saison s'est avancée que l'attitude de l'Almamy a changé. Il a passé, alors, de l'orgueil à l'humilité la plus basse, allant jusqu'à proposer de méconnaître l'autorité d'Ahmadou, et à demander notre protection.

« L'Almamy ne faisait ainsi qu'aller au-devant des désirs

des habitants de Mourgoula, excédés de cette tyrannie sénile, doublée encore par l'astuce du marabout Suleyman, espèce de *socius* attaché par Ahmadou à sa personne. La population ne veut plus de lui; j'en ai eu des preuves nombreuses pendant l'hivernage. »

« Cette citadelle toucouleure était pour nos alliés le « signe évident de notre faiblesse ; elle empêchait de venir « à nous tous ceux qu'effrayait encore la puissance d'Ahma- « dou. Je me décidai alors à la faire tomber. Je pensais que « le cheik Ahmadou s'inclinerait sans mot dire, devant le « fait accompli, parce que les embarras intérieurs au mi- « lieu desquels il se débattait ne lui permettraient pas de « faire autrement.

« La chute de Mourgoula devait avoir, en outre, pour « nous un grand avantage. Pour des motifs que j'expliquerai « plus loin, j'avais pris la décision d'aller à Bammako par « le Bélédougou. Ce pays était hésitant ; et des chefs « habiles mettaient en avant notre amitié pour Ségou, « dont la preuve manifeste était notre courtoisie pour « l'Almamy de Mourgoula. En faisant tomber cette cita- « delle toucouleure, je dissipais brusquement le nuage qui « empêchait les Bambaras de voir clair, et j'espérais qu'ils « comprendraient tous, sans exception, l'intérêt qu'ils « avaient à être nos alliés. On verra plus loin que nos es- « pérances ne se sont réalisées qu'en partie.

« Le 19 décembre, la colonne partait pour Mourgoula. « Elle comprenait 376 combattants dont 192 Européens, « y compris les officiers. Elle emportait 4 canons de 4 « rayés de montagne. Tous les hommes trop fatigués « étaient laissés à Kita.

« Le 22 décembre, la colonne quittait la mare de Da- « laba et arrivait à Sitakoto, village situé à 6 kilomètres « avant Mourgoula. Je fis faire halte, et mandai le chef du « village que j'emmenai avec moi ainsi qu'une douzaine

« de notables. Je les prévins que je les ferais fusiller si le
« village commettait un acte d'hostilité envers moi, sur
« mes derrières ; que, dans le cas contraire, ils n'auraient
« rien à craindre et en seraient quittes pour une promenade
« dont je les indemniserai.

« Arrivé à Mourgoula à 10 heures du matin, je dispo-
« sai mes troupes en ligne à 400 mètres du village, les
« pièces en batterie, les Européens sur une ligne et bien
« en vue.

« J'envoyai un de mes interprètes donner l'ordre aux
« notables du village de venir me parler. Ils arrivèrent
« immédiatement, ayant à leur tête Suleyman et le fils de
« l'Almamy.

« Descendu de cheval, entouré de quelques officiers de
« mon état-major, je leur tins à peu près le langage suivant
« qui explique franchement ce que je voulais faire et pour-
« quoi je le faisais :

« Je vous ai fait venir parce que j'ai des choses graves à vous
dire. Aujourd'hui, je ne discute plus ; je donne des ordres.

« Je vais vous rappeler, d'abord, comment je me suis con-
duit vis-à-vis de vous.

« En janvier 1881, dès mon arrivée, après la prise de Gou-
banko, j'ai envoyé à l'Almamy deux de mes officiers pour le
saluer, l'assurer de mon amitié, lui expliquer que je ne dési-
rais rien tant que de vivre en bonne intelligence avec lui, lui
montrer que notre but était simplement de faciliter le commerce
et de porter aussi, peu à peu, dans son pays, des éléments de
richesses, de prospérité et de civilisation.

« Son fils est venu à Kita. Je l'ai reçu avec beaucoup de
bienveillance ; je l'ai honoré de mon amitié, je l'ai comblé de
présents.

« En 1882, je suis passé à Mourgoula. J'ai assuré moi-même
l'Almamy de mon désir de vivre en bonnes relations avec les
Toucouleurs ; je lui ai expliqué longuement la politique de paix
que mon gouvernement voulait suivre dans le Soudan. J'ai
donné de magnifiques présents, à lui, à son fils, à Suleyman,
au frère de Suleyman.

« A mon retour, j'ai ajouté qu'en châtiant Samory, ce chef redouté, qui avait fui lâchement devant ma petite troupe, je l'avais puni d'avoir osé maltraiter un de mes officiers, envoyé en parlementaire, et, de plus, j'avais rendu service à Ahmadou que ce chef malinké menaçait...

« Suleyman; je t'ai toujours honoré devant les notables de ton village; je t'ai rendu ta visite, moi qui ne vais jamais que chez les grands chefs de ce pays.

« J'avais espéré que toi, homme intelligent et instruit, tu comprendrais qu'en aidant la France, tu travaillerais en même temps pour ta famille, pour l'Almamy, pour ton pays, pour ton maître.

« En retour, de cette conduite si bienveillante, si loyale, si courtoise, qu'avez-vous fait l'un et l'autre ? Je vais vous le dire, et je ne sépare pas l'Almamy de Suleyman dans les responsabilités que vous avez encourues.

« Alors que je construisais le fort de Kita, en 1881, vous avez cherché à m'intimider par de fausses nouvelles.

« Vous m'avez pris pour un Malinké qui fuit devant son ombre.

« Vous m'avez desservi et insulté depuis deux ans.

« Vous avez empêché le Manding de me vendre des bœufs et du mil.

« Vous avez cherché à faire désertre la garnison indigène et vous avez répondu avec insolence aux observations du commandant de Kita.

« Ce n'est pas tout. Vous avez été en relations amicales avec Samory pendant l'hivernage; avec une duplicité sans nom, alors que vous protestiez de votre dévouement pour moi, vous cherchiez à l'attirer sur Kita. C'est une trahison envers mon pays, trahison aussi vile et aussi basse qu'elle était inutile et ridicule.

« Vous avez donc oublié qu'El-Hadj-Omar, votre grand prophète, s'est brisé en 1857, contre le fort de Médine, défendu par une poignée d'hommes ? Et, cependant, vous connaissez le fort de Kita; vous savez qu'il renferme de nombreux défenseurs, de grands approvisionnements de cartouches et de boulets; vous savez que l'Afrique tout entière peut se ruer contre ce fort sans obtenir d'autre résultat que de faire tuer les audacieux qui oseraient s'en approcher. Comment avez-vous pu espérer que Sa-

mory oserait venir m'y attaquer au risque d'y perdre ses meilleurs soldats, sa puissance, son prestige ?

« En agissant comme vous l'avez fait, vous avez été contre la volonté de votre maître qui vit en bonne intelligence avec mon gouvernement. Vous avez violé la loi de Mahomet en ne tenant aucun compte de vos serments envers nous, en nous traitant comme des fétichistes et non comme un peuple qui a reçu une révélation ; vous avez été traîtres envers mon pays et envers moi.

« Je ne veux plus de vous à Mourgoula, vous allez me suivre à Kita.

« Ce n'est pas que je veuille vous prendre par trahison : vous êtes venus librement ici ; rentrez à Mourgoula, et si vous le voulez, défendez-vous. Mais songez que dans quelques instants Mourgoula n'existera plus ; que le Manding, le Bagnakadougou, le Gadougou, le Bélédougou, le pays de Kita savent que je suis ici, et de quelque côté que vous cherchiez à fuir, vous trouverez un ennemi implacable : on volera vos femmes, vos enfants, vos captifs et toutes vos richesses.

« Je ne suis pas venu en Afrique pour ravager le pays ; je n'ai pas besoin de votre or ; je n'ai pas besoin de captifs ; je ne vole ni les femmes ni les enfants.

« D'ailleurs, je ne confonds pas les habitants du Birgo et les chefs. Je sais, Almamy que tu es détesté par ceux que tu gouvernes. Tes notables m'ont demandé déjà, l'année dernière, à s'installer à Kita ; d'autres à partir pour Niore.

« A vous, notables de Mourgoula, je vous dis : Abandonnez l'Almamy et Suleyman ; allez à Niore, si vous le voulez ; vous partirez sous ma protection. Que ceux d'entre vous qui ne veulent pas quitter Mourgoula, y restent et choisissent un chef parmi eux. Vous reconnaîtrez l'autorité du commandant de Kita ; vous ne percevrez plus d'impôts sur les caravanes ; vous n'aurez plus d'autorité sur les divers villages du Birgo qui sont tous indépendants et sous ma protection. »

« Suleyman avait esquissé un sourire ironique lorsque « je lui avais dit que je ne voulais plus ni de l'Almamy, ni « de lui à Mourgoula. Sa physionomie était ensuite redevenue impassible, et d'une voix respectueuse, il com-

« mença des explications qui étaient parfaitement inutiles
« et que je refusai d'entendre.

« Il déclara alors qu'il acceptait ma décision à son égard,
« mais qu'il avait besoin de voir l'Almamy pour connaître
« son avis.

« Quelques instants après, l'Almamy et Suleyman reve-
« naient avec une suite peu nombreuse. L'Almamy, après
« m'avoir salué, me dit d'un air résigné qui ne manquait
« pas de grandeur, en me montrant un arc et des flèches
« qui étaient toute sa fortune, alors qu'il était captif
« d'El-Hadj-Omar : « C'est avec cela que je suis venu ici,
« c'est avec cela que je pars. »

« Je leur expliquai que je n'avais plus aucune confiance
« en eux et qu'ils partiraient avec moi; que d'ailleurs ils
« seraient traités avec la générosité, la politesse et la bien-
« veillance habituelles dans mon pays; que je les enver-
« rais à Nioro; qu'ils pouvaient emmener leurs femmes,
« leurs enfants, leurs serviteurs et emporter leurs riches-
« ses.

« L'Almamy accepta et me demanda alors à rentrer
« dans son village avec Suleyman pour chercher tout son
« monde et venir ensuite camper au pied de mes canons,
« attendre mes ordres pour partir. Je lui permis de faire
« ainsi qu'il le demandait.

« Il était temps, paraît-il, qu'il vint lui-même sauver ce
« qui lui appartenait : déjà le pillage de sa maison com-
« mençait.

« Bientôt l'Almamy et Suleyman arrivaient au camp
« avec leurs suites. J'avoue qu'elles étaient un peu plus
« nombreuses que je ne pensais et la nécessité de pourvoir
« à la nourriture de tous ces exilés jusqu'à leur arrivée
« dans le Kaarta, me parut une obligation stricte, mais
« désagréable, vu l'état de mes approvisionnements.

« L'Almamy avait avec lui : 35 hommes, 53 femmes et
« beaucoup d'enfants. Suleyman et son frère, dont j'exigeai

« aussi le renvoi, n'avaient que 20 serviteurs, 35 femmes
« et des enfants.

« Par mesure de précaution, je fis désarmer les hommes
« qui étaient armés de fusils bien entretenus ; ces armes
« leur furent rendues lors de leur départ de Kita.

« M. Mahmadou Racine, lieutenant indigène, fut chargé
« de la garde de l'Almamy et de Suleyman, et de la con-
« duite de ce convoi.

« La révolution politique que les agissements coupables
« de l'Almamy et de Suleyman m'avaient forcé à brusquer,
« était terminée sans qu'il eût été besoin de tirer un coup
« de fusil. La grande citadelle toucouleure, qui tenait en
« respect les Malinkés, qui était pour eux un objet de ter-
« reur et qui contrebalançait notre influence, reconnais-
« sait enfin notre autorité. Le Birgo, au lieu d'être une
« province soumise aux Toucouleurs, enclavée au milieu de
« deux pays placés sous notre protectorat, recouvrait son
« indépendance sous la réserve d'être soumis au comman-
« dant de Kita.

« Les notables de Mourgoula vinrent à la tombée de la
« nuit, déclarer qu'ils désiraient rester dans leur village
« et qu'ils acceptaient mes conditions.

« Je ne me dissimulais pas les inconvénients qui résul-
« teraient de la continuation du séjour des Toucouleurs à
« Mourgoula. Mais privés de chef, entourés des villages
« hostiles du Birgo, ayant tous des captifs qui trouveraient
« dans chacun de ces villages voisins un asile sûr, ne pou-
« vant compter sur des renforts de Ségou qu'Ahmadou ne
« pouvait faire arriver, toutes les routes de Mourgoula lui
« étant coupées, il n'y avait que deux hypothèses possibles :
« ou les Toucouleurs restant à Mourgoula, oubliant leurs
« promesses envers nous, prendraient le parti de se mettre
« en opposition avec le commandant de Kita et de conti-
« nuer leurs intrigues contre notre influence ; ou ils aban-

« donneraient bientôt Mourgoula, s'y trouvant mal à l'aise,
« au milieu de villages hostiles et à 60 kilomètres du fort
« de Kita qui les surveillait.

« Dans le premier cas, j'avais du temps devant moi, et
« à la fin de ma campagne, je punissais et détruisais Mour-
« goula. Mais je croyais peu à la réalisation de ce plan de
« campagne trop audacieux pour des indigènes qui n'avaient
« plus de chef et qui n'étaient pas d'accord entre eux. La
« seconde hypothèse devait se réaliser plus vite que je ne
« pensais, comme on le verra plus loin.

« Le 23 décembre la colonne reprenait la route de
« Kita.

« M. Mahmadou Racine, chargé de la conduite de
« l'Almamy et de Suleyman, partait en général deux ou
« trois heures avant nous, pour leur épargner des
« marches de nuit difficiles avec des enfants et avec des
« serviteurs peu dévoués qui, de temps en temps, jetaient
« là les bagages dont ils étaient chargés et se sauvaient
« dans la brousse.

« J'avais donné à M. Mahmadou Racine la consigne de
« garder à vue les chefs; j'avais prescrit de laisser à
« l'Almamy et à Suleyman le soin de conduire et de sur-
« veiller leur monde. Il ne me convenait pas de prendre
« auprès de tous ces gens, entraînés plus ou moins volon-
« tairement à la suite de leurs maîtres, des mesures
« de rigueur qui n'entraient nullement dans la ligne de
« conduite que je me suis imposée.

« La colonne fut de retour à Kita le 26 décembre.

« L'expédition avait duré huit jours et nous avions
« parcouru 128 kilomètres. Les troupes avaient bien
« supporté la marche et il y avait eu peu de malades,
« malgré quelques journées très pénibles, particulière-
« ment celle passée à Mourgoula, où, de 5 heures du matin
« à 4 heures du soir, tout le monde avait dû rester en

« armes, et, la plus grande partie du temps, sur une plaine
« dénudée et ferrugineuse, surchauffée par un soleil
« éclatant.

« L'Almamy m'avait précédé de trois heures à Kita. Il
« avait été reçu par le commandant du fort, le capitaine
« Monséguir, qui, conformément à mes ordres, avait eu
« soin de mettre en évidence le personnel dont il disposait,
« y compris les soldats malades laissés par la colonne.
« Cela devait faire à nos ennemis illusion sur nos forces,
« illusion qui devait être augmentée par l'étalage de tout
« le matériel de l'artillerie du fort, y compris celui hors
« de service.

« Le 26 décembre, l'Almamy demanda à me voir. Je le
« reçus. Il resta dans des généralités assez vagues, me
« remercia de la manière dont il avait été traité, et ajouta
« que je lui avais rendu service en le retirant du milieu
« impie dans lequel il avait été obligé de vivre. L'Al-
« mamy faisait allusion sans doute non seulement aux
« gens du Birgo, mais encore aux Toucouleurs de Mour-
« goula dont il avait à se plaindre.

« Je lui annonçai que le lendemain il partirait pour
« Nioro; que je lui laissais, ainsi qu'à Suleyman, les
« chevaux que je leur avais prêtés depuis Mourgoula; que
« je le ferais accompagner par M. Mahmadou Racine
« jusqu'à la limite du pays occupé par nous, et qu'il pour-
« rait ensuite aller librement à Nioro, sous la réserve
« qu'il me jurerait sur le Koran que lui et tous ceux qui
« l'accompagnaient se rendraient auprès de Mountaga. Je
« lui donnai moi-même une lettre pour le roi du Kaarta-
« Kingui, lettre qui avait surtout pour objet d'atténuer
« l'effet que produirait l'exil de l'Almamy. Dans cette lettre
« je protestais de l'amitié de mon gouvernement pour les
« Toucouleurs en général et Mountaga en particulier;
« j'expliquais la chute politique de Mourgoula par des

« considérations dépendantes du voisinage de Kita, de la
« personnalité de Suleyman, etc., n'ayant, par suite,
« aucun caractère général et ne devant, par conséquent,
« apporter aucune modification aux bonnes relations qui
« existaient entre la France et Moutaga.

« Le 28 décembre l'Almamy et Suleyman prenaient
« la route de Nioro.

« Le 30 décembre, une députation des Toucouleurs
« de Mourgoula arrivait à Kita et demandait à me
« parler. Ces Toucouleurs me déclaraient très nette-
« ment qu'ils ne se croyaient plus en sûreté au milieu
« du Birgo, et exprimaient le désir d'émigrer à Nioro,

« Je feignis d'être fort étonné de cette requête. Je
« reprochai à ces envoyés de demander à partir après
« avoir sollicité de rester; je leur expliquai que leurs
« craintes étaient peut-être exagérées; puis je finis par
« accéder à leur demande, qui venait tout naturelle-
« ment et plus vite que je n'avais osé espérer, réaliser
« le projet que j'avais formé. J'exigeai seulement que
« tous, sans exception, quittassent Mourgoula.

« J'informai le commandant de Kita de cette décision
« et lui ordonnai de surveiller cette évacuation, de la hâter
« par les moyens en son pouvoir sans employer la force,
« et dès que Mourgoula serait vide, de détruire de fond en
« comble ce village et ses fortifications. Je lui recomman-
« dai de faire exécuter cette œuvre de destruction par
« les gens du Birgo, afin de les compromettre bien nette-
« ment aux yeux des Toucouleurs, et par suite, de les rap-
« procher de nous qui devenions leurs seuls protecteurs.

« Le 23 janvier, les Toucouleurs passaient à Kita, et,
« après avoir fait visite au commandant du fort, partaient
« pour Nioro, escortés par un officier et quatre tirailleurs
« jusqu'au delà du pays de Kita.

« Ils avaient dit qu'ils iraient tous à Nioro; mais cela
« n'était pas exact. Les uns allèrent dans le Diombokho,

« les autres dans le Dialafara, le reste dans le Kaarta-Kin-
« gui. Il ne pouvait me déplaire de les voir se fractionner
« ainsi : c'était pour eux un élément de faiblesse de plus.

« Le commandant de Kita profita de cette évacuation
« de Mourgoula pour acheter le mil, le maïs, le riz que
« les Toucouleurs ne pouvaient pas emporter. Les
« 70 tonnes de denrées trouvées ainsi furent une ressource
« précieuse pour nous, au moment où le ravitaillement
« fonctionnait mal encore.

« Aussitôt que ces 70 tonnes furent réunies à Sitakoto,
« le capitaine Monséguir envoya M. Koli-Guiro, lieutenant
« indigène, et un interprète pour présider à la destruction
« de Mourgoula ; et le 31 janvier, il m'annonçait ainsi qu'il
« suit que c'était chose faite :

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que je reçois ce ma-
tin MM. Koli-Guiro et Ahmadou-Coumba, de retour de Mour-
goula.

« Toute la population du Birgo, convoquée en masse, a pris
part, pendant deux jours, les 26 et 27 janvier, à la destruction
des murailles de la grande citadelle toucouleure. Pas un mètre
courant n'est resté debout ; les tatas dans tout leur développe-
ment ont été abattus à moins de 50 centimètres de terre.

« Mourgoula a cessé d'exister, et ce n'est plus qu'une ruine. »

« Ce n'était pas tout que de débarrasser le pays de l'in-
« fluence toucouleure. Il fallait encore organiser le Birgo.
« En revenant de Mourgoula, j'avais donné l'ordre à tous
« les chefs du Birgo de venir me voir à Kita, et le 23 dé-
« cembre, à Sitakoro, j'envoyai M. le capitaine Delanneau
« dans les divers villages de ce pays pour leur renouveler
« cet ordre. En même temps je chargeai cet officier de
« faire le levé du pays qui était fort peu connu, grâce aux
« précautions jalouses de l'Almamy.

« Le capitaine Delanneau était accompagné par M. Alakamessa, lieutenant indigène.

« Le 30 décembre, tous les chefs du Birgo étaient réunis à Kita. Je leur expliquai longuement et sous toutes les formes, ce que le capitaine Delanneau leur avait déjà dit sur l'organisation de leur pays. Je choisis pour chef du pays, Goulouko, le chef du village de Mamakono. Jeune encore, vigoureux, l'œil intelligent, la physionomie énergique, il me paraissait susceptible de jouer le rôle difficile d'intermédiaire entre le commandant de Kita et les autres chefs de village.

« Tel est l'exposé succinct de cette campagne de Mourgoula, qui a duré du 19 au 28 décembre, c'est-à-dire dix jours.

« Sans avoir tiré une cartouche, sans avoir perdu un homme, nous avons fait la campagne la plus utile et incontestablement la plus féconde, pour le développement de notre influence dans le Soudan. »

DÉPART DE LA COLONNE POUR BAMMAKO

Pendant le peu de temps passé à Kita du 16 au 19 novembre, le colonel avait non seulement préparé l'expédition de Mourgoula, mais il avait encore arrêté le plan de campagne pour marcher sur Bammako, et en avait fait commencer l'exécution pendant qu'il était à Mourgoula.

Un sous-lieutenant d'artillerie, un sous-lieutenant d'infanterie, 58 tirailleurs indigènes, 30 hommes de Goubanko comme travailleurs, et une petite troupe de partisans (40 Bambaras), étaient partis pour Koundou sous la direction du capitaine Pietri, avec mission d'assurer les vivres de la colonne, de transformer la route qui était impraticable de Guenikoro à Koundou, de faire un pont provisoire sur le Badingho ; de rendre les passages des marigots possibles

pour l'artillerie, et enfin de tâcher d'attirer à nous les chefs du Bélédougou.

Les partisans bambaras étaient sous les ordres de Garan-Mary-Ciré, un Massassi du Kaarta, dévoué à la France, et dont l'influence personnelle pouvait nous être très utile.

Ce n'était pas sans des motifs très sérieux que la route passant par Koundou pour aller à Bammako avait été choisie de préférence à celle passant par Mourgoula, Niagassola, Koumakhana, Sibi, Nafadié. Cette dernière route, qui aurait présenté des avantages considérables, aurait été suivie sans aucune difficulté en 1882. En 1883, il était trop tard : Une armée toucouleure était à Tadiana; Fabou, frère de Samory, était à Bankoumana se préparant à marcher sur Bammako, et dans ces conditions il aurait fallu des forces militaires, dont on ne disposait pas, pour passer par la vallée de Bakhoy. Au contraire, en traversant le Bélédougou, on pouvait espérer devancer Fabou à Bammako; et, si on réussissait à devenir l'allié du Bélédougou, on opposait par cela même à la marche de Samory vers Ségou des difficultés très grandes, et de plus les Béleris ou Bambaras du Bélédougou, placés sous notre protectorat, coupaient les communications entre les deux grandes parties de l'empire de Ségou : le Diombokho, le Kaarta et le Dialafara d'une part, le Ségou de l'autre.

Le 7 janvier la colonne partait de Kita.

Elle comprenait comme combattants :

27 officiers, dont 2 indigènes,
217 Européens,
277 indigènes,

TOTAL : 521 hommes.

Ce chiffre n'avait pu être atteint qu'en faisant partir tous les hommes susceptibles de tenir debout, et en prenant à Kita plus de la moitié de la garnison du fort.

La réception de la colonne dans les divers villages du Fouladougou fut plus craintive que cordiale. Il ne faut pas trop s'en étonner. On ne nous connaissait pas encore dans ce pays qui avait été ravagé, ruiné, dépeuplé par El-Hadj-Omar. Or, les chefs indigènes ne s'embarrassent pas de convois pour nourrir leurs troupes ; ils trouvent plus commode d'avoir recours à des réquisitions forcées ou plus exactement à de véritables pillages. Les chefs du Fouladougou craignaient certainement de nous voir agir ainsi, et ils ne furent rassurés qu'après avoir constaté la discipline de la colonne et son respect pour les personnes et pour les propriétés.

ATTAQUE ET PRISE DE DABA

Le 12 janvier, à 19 kilomètres avant d'arriver à Koundou, au marigot de Boconi, le colonel recevait du capitaine Pietri la lettre suivante :

« Daba s'est décidé. Il ne veut pas de nous et se prépare à la guerre. Il a ordonné chez lui et dans les villages voisins qui dépendent de lui, de faire du couscous. Ces préparatifs prendront au plus trois jours, et si on ne l'attaque pas, le 15 probablement, il sera sur le Baoulé. Tous les villages entre le Baoulé et Dio sont pour Daba, volontairement ou par force. »

Nous connaissions mal la situation géographique de Daba : aucun Européen n'était encore passé par cette ville. Nous savions seulement que le vieux chef, Naba, appartenait à une ancienne famille du pays ; qu'il avait été l'instigateur et l'acteur principal de l'attaque et du pillage de la mission Gallieni ; qu'il inspirait tout autour de lui une grande terreur ; que Guissoumalé tremblait ; que Oualoni, Guinina, Dio, qui voyaient avec crainte approcher le

moment de rendre compte de leur conduite, se préparaient à prendre part à la lutte, s'ils voyaient les événements nous devenir contraires.

Le colonel répondait immédiatement au capitaine Pietri :

«Ce qui m'inquiète le plus, c'est l'attitude prise
« par le chef de Daba. J'avoue que j'espérais n'avoir pas
« à recourir aux armes. Aujourd'hui il n'y a plus à en
« douter : si vos renseignements sont exacts, nous nous
« trouvons en face d'une résistance qui s'étend du Baoulé
« à Dio.

« Il n'y a plus qu'à tomber le plus rapidement possible
« sur Daba, et à en faire un exemple qui arrête court toute
« extension de révolte. Je n'ai ni les hommes, ni les muni-
« tions nécessaires pour faire la conquête du Bélé Dougou
« village par village.....

« Je hâte ma marche malgré la fatigue de tous. »

Le 13 janvier, la colonne passait le Baoulé; elle avait parcouru, de Kita à ce fleuve, 118 kilomètres.

Le 16 janvier au matin, le capitaine Pietri débouchait devant Daba. Un indigène, envoyé la veille au soir en parlementaire pour essayer, une fois encore, d'éviter une collision, ne revint pas. On apprit plus tard qu'il avait été tué.

Le capitaine Pietri veut encore entrer en pourparlers, mais la fusillade répond à ses paroles de paix, et son interprète, un brave caporal de tirailleurs, tombe à côté de lui mortellement frappé.

Le village de Daba était placé dans une plaine. Un très fort tata dont l'épaisseur atteignait et dépassait souvent 1^m,20, faisait le tour de la ville; ce tata avait la forme d'un grand quadrilatère. Toutes les maisons étaient de vraies casemates défensives, entourées de petits tatas qui se reliaient les uns aux autres avec des flanquements, et qui

ne laissaient pour la circulation dans le village que des rues tortueuses et étroites ayant quelquefois 60 centimètres seulement de largeur, et enfilées par des créneaux découpés dans des redans nombreux. Deux espingoles et deux pierriers pris à la mission Gallieni étaient placés sur les murs du tata, et augmentaient encore le courage des défenseurs par la confiance que leur inspiraient ces canons pris aux blancs.

Une heure après l'arrivée du capitaine Pietri, la colonne débouchait à son tour devant le front Est de Daba, qu'on avait choisi pour l'attaque.

L'artillerie était très habilement dirigée par le capitaine de Gasquet qui faisait sa troisième campagne dans le Soudan; cet officier commençait le feu immédiatement, désorganisant la défense en envoyant des projectiles dans tout le village, puis tirait en brèche jusqu'à ce que la chute d'un pan de muraille de 10 à 11 mètres de large permit de donner l'assaut.

A 10 heures 1/4, la colonne d'assaut, formée d'une compagnie de tirailleurs et d'une compagnie d'infanterie de marine, s'ébranlait sous les ordres du capitaine Combes, qui pénétrait le premier par la brèche. Les défenseurs, que les feux de l'artillerie avaient un moment écartés, se reportaient en avant et ouvraient sur les assaillants un feu meurtrier qui ralentissait sa marche sans l'arrêter. Après une lutte, qui dura jusqu'à midi, Daba était pris.

La compagnie de tirailleurs, forte de 80 hommes, avait ses quatre officiers blessés (l'un d'eux, M. Picquart, lieutenant aux tirailleurs, mourait le soir même), 2 hommes tués, 24 blessés. La compagnie d'infanterie, qui ne comptait que 64 hommes, avait 1 sous-officier tué et 13 hommes blessés.

L'attaque du village avait été dirigée avec une intrépidité et un sang-froid remarquables par le capitaine Combes.

Le vieux chef, Naba, avait été tué ainsi que 23 membres de sa famille.

On reprit les deux espingoles et les deux pierriers,

deux mulets, des instruments de chirurgie, un révolver modèle 1858, un fusil modèle 1866 et beaucoup d'autres objets sans valeur, le tout provenant du pillage de la mission Gallieni.

La petite colonne avait à peine les troupes nécessaires pour faire face aux difficultés que la défense opiniâtre de Daba faisait présager ; d'autre part les blessés constituaient un impedimentum très grave ; on ne pouvait songer à les laisser en pays ennemi : ils auraient été massacrés. Pour porter un blessé sur ces chemins de chèvre, il faut six hommes qui se relayent de demi-heure en demi-heure, ce qui fait douze hommes par blessé, et trois cent soixante hommes pour les trente blessés. Il ne serait plus resté qu'une centaine d'hommes en armes et les officiers.

Le capitaine Pietri reçut l'ordre de partir le soir même pour Segnerabougou, d'où il devait diriger sur Koundou une dizaine de blessés susceptibles d'être portés par des mulets. Il fut assailli à ce village par une vive fusillade ; la nuit était noire : il en résulta seulement la perte de quelques bagages.

Le 18, à 6 heures du matin, la colonne quittait Daba pour revenir à Dibouroula, avec le reste des blessés portés sur des civières. A deux kilomètres environ avant d'arriver à Segnerabougou, les spahis, qui formaient devant la colonne un cordon d'éclaireurs, démasquaient des Bambaras cachés dans la brousse. Ces hommes qui attendaient sans doute le passage du convoi, se voyant découverts, commencèrent le feu. La colonne prit immédiatement ses dispositions de combat. L'infanterie de marine, au pas de course, chargea les assaillants qui disparurent bientôt.

La colonne dont la marche était lente et pénible par suite des difficultés du transport des blessés, arrivait à Dibouroula à midi. Le 19 janvier, à 3 heures de l'après-midi, tous les blessés étaient évacués sur Koundou sous l'escorte d'une compagnie de tirailleurs.

PACIFICATION DU PAYS DE DABA

Le 20 janvier la colonne rentrait à Segnerabougou, et le colonel prenait les dispositions nécessaires pour pacifier le pays, en ménageant le plus possible ses troupes déjà bien fatiguées.

La veille, une colonne mobile composée de 30 canonniers à pied, d'une compagnie de tirailleurs et d'une section d'artillerie, était partie de Dibouroula sous les ordres du capitaine Pietri, avait occupé Segnerabougou, puis Boumoudou et Bouëla au nord, villages qui s'étaient compromis dans la défense de Daba et dans la fusillade du 18.

Le 20 la colonne campait dans Segnerabougou même.

Le 21, le capitaine Delanneau partait avec un peloton de spahis, un canon de 4 rayé de montagne, 30 hommes d'infanterie montés sur des mulets. Il marchait d'abord à l'est, passait par Falagué et Tékédou; changeait de direction en allant vers le nord, passait à Serinaloulou, Daba, Kéléboula, Sirakorobougou; revenait à Krinaloulou et allait vers le sud à Bassambougou et Touroudou au sud-est. Il rentrait à Segnerabougou le 25, après avoir parcouru 118 kilomètres, dont les 60 derniers en 24 heures.

Le 22 le capitaine Combes partait de Segnerabougou avec une compagnie de tirailleurs, 40 hommes d'infanterie, une pièce de 4 rayée de montagne; il se dirigeait vers le nord, passait par Bouëla, Seramé, Boulougou, Banonko-Cero au S.-O. de Boulougou, Siratoma au N.-E. du même village, et rentrait le 24 au soir à Segnerabougou après avoir fait 56 kilomètres.

Les divers renseignements recueillis par les colonnes mobiles et par les convois qui avaient circulé de

Segnerabougou à Koundou, montrèrent que les Bambaras découragés renonçaient à la lutte, et que la colonne pouvait, par suite, continuer sa marche. Il était bien clair que nous avions frappé juste en détruisant Daba. Nous pouvions nous heurter encore à de mauvais procédés ; mais les actes d'hostilité n'étaient plus à craindre. La pacification du pays de Daba pouvait être considérée comme terminée.

PACIFICATION DU PETIT-BÉLÉDOUGOU

Le 25 janvier 1883 la colonne partait de Segnerabougou ; le 27, elle arrivait à Oualoui. Le chef vint avec ses notables voir le colonel ; il s'excusa d'avoir coopéré au pillage de la mission Gallieni et paya une amende en mil, couscous, chèvres et bœufs.

Le 28 janvier, à Guinina, l'officier d'avant-garde prévenait que le chef refusait de sortir de son tata, et qu'il répondait avec hauteur à toutes les demandes qui lui étaient faites, mais lorsqu'il vit la colonne formée en bataille devant le village, il s'exécuta, fit des excuses et remit au colonel tous les objets pillés à la mission Gallieni, qui étaient encore entre ses mains : pelles, pioches, lames de sabre, boîtes à musique, scies, etc., etc.

Le 29, la colonne arrivait à Dio, le village le plus compromis après Daba. Tous les habitants avaient fui. Le village fut occupé militairement. Le colonel ne voulant laisser derrière lui aucun centre habité dont il pût avoir à craindre l'inimitié, et qui, par suite, aurait pu singulièrement gêner le ravitaillement, entra en relations avec les chefs de Dio par l'intermédiaire de quelques indigènes dévoués qui allèrent plusieurs fois parlementer du camp à la retraite cachée des habitants.

Après de nombreux incidents qu'il n'est pas utile de relater, les envoyés de Dio, parmi lesquels se trouvaient

les trois frères et le fils du chef, vinrent au camp et consentirent aux conditions suivantes :

Demande solennelle de pardon, remise de tous les objets volés, amende de 1,500 kilogrammes de riz, de 250 kilogrammes de couscous, 250 kilogrammes d'arachides, 15 bœufs et 10 chèvres.

ARRIVÉE A BAMMAKO

Le 1^{er} février, à 10 heures du matin, la colonne arrivait à Bammako. Le frère du chef du village, qui est en réalité le chef véritable, Titi, venait au-devant des Français et les assurait de son amitié.

La colonne campait près de Bammako, et le 7 février, la pose de la première pierre du fort avait lieu devant la colonne sous les armes. Le drapeau français, salué par onze coups de canon, était enfin hissé sur les bords du Niger.

La colonne, de Kita à Bammako, avait parcouru en moyenne, en y comprenant la marche de Daba, 325 kilomètres; depuis son départ de Kayes elle avait parcouru 808 kilomètres.

La lassitude de tous était grande et les travaux du fort allaient nécessairement beaucoup aggraver l'état sanitaire par suite des mouvements de terre qu'il était impossible d'éviter.

Et ce n'était là encore que la moindre des épreuves qui attendaient cette poignée d'hommes serrés autour du drapeau français, si loin de leur base d'opérations.

Dès son arrivée, le colonel avait pu constater que Bammako était divisé en deux camps d'inégale puissance : le camp Bambara et fétichiste, hostile à Samory, représenté par Titi, le chef du pays de Bammako; le camp maure et musulman ou des marchands, qui avait à sa tête Tiécoro, Sidikaro et Karamacobilé. Ce dernier parti avait plus

d'influence que celui de Titi à cause de ses richesses et de ses nombreux captifs. Les chefs avaient fait des avances à Samory, avaient envoyé leurs fils servir dans ses armées et comptaient sur son arrivée prochaine pour prendre le pouvoir politique que détenaient les Bambaras.

Si nous arrivions assez tôt pour que Bammako ne fût pas encore aux mains des partisans de Samory, nous arrivions trop tard pour n'avoir pas à lutter contre une influence hostile à la nôtre et déjà très puissante.

Les Maures dissimulèrent tout d'abord leur mécontentement de notre arrivée sous des protestations d'amitié et travaillèrent en dessous avec habileté à nous mettre dans l'embarras en nous empêchant d'obtenir le mil nécessaire pour les chevaux et mulets, les manœuvres indispensables pour la construction du fort, etc.

Il fallut user de menaces pour faire cesser cet état de choses. Les Maures cédèrent; ils firent même, contre mauvaise fortune, bonne contenance et semblèrent se conformer aux conseils qui leur avaient été donnés par le colonel. « Acceptez en bon musulman le fait accompli, » leur disait-il. Nous sommes à Bammako; le fort va être « terminé; personne ne pourra nous chasser d'ici. Mieux « vaut donc ne pas persévérer dans cette lutte sourde, et « tâcher, au contraire, de tirer le meilleur parti de la situation en nous servant fidèlement. »

Mais la conversion politique des Maures n'était qu'apparente; ils continuèrent leurs intrigues pour amener Samory sous les murs de la ville. Malgré les divers renseignements qui lui étaient parvenus, le colonel doutait encore de la duplicité de ces hommes qui lui avaient même demandé de jurer devant lui, sur le Koran, d'être des amis fidèles de la France. Il les fit venir et leur déclara qu'ils payeraient de leur tête toute trahison contre nous. Ils protestèrent de leur innocence avec une conviction apparente telle que le colonel douta encore, et les laissa rentrer librement à Bammako.

Mais bientôt des espions arrivaient de divers points et annonçaient la marche de Fabou. Le village de Sibi, qui était sous notre protection et qui couvrait la ligne de ravitaillement était attaqué et pris le 20 mars ; c'était le fils de Tiécoro qui conduisait les troupes de Fabou.

Le doute n'était plus permis. Tiécoro et Sidikoro, les deux Maures les plus compromis, furent arrêtés ; le troisième Maure, Karamacobilé, fut laissé en liberté parce qu'il s'était montré plus serviable que les deux autres, parce qu'il avait osé manifester des intentions bienveillantes à l'égard de la mission Gallieni en fuite et dénuée de tout, parce qu'il pouvait peut-être encore arrêter l'armée de Fabou et la décider à rebrousser chemin pour sauver la tête de Tiécoro et celle de Sidikoro, enfin parce que, le cas échéant, il devenait le chef du parti maure.

La colonne française était si épuisée que son chef voulait faire tout ce qui dépendait de lui pour éviter la lutte.

ATTAQUE SIMULTANÉE DE LA LIGNE DE RAVITAILLEMENT ET DE BAMMAKO PAR L'ARMÉE DE FABOU

Au moment même de l'arrestation des chefs maures le 29 mars, une colonne des troupes de Samory passait dans le Petit-Béledougou par la route de Sibi à Domila. La ligne de ravitaillement était coupée, la ligne télégraphique détruite, la brigade de construction était attaquée le 3 avril, et l'ennemi nous enlevait un troupeau de bœufs. Tout le ravitaillement était arrêté.

En même temps l'armée principale, guidée par le fils de Tiécoro, continuait sa marche le long du Niger et des cavaliers débouchaient dans la plaine de Bammako, le 1^{er} avril.

La colonne était dans une situation des plus critiques. La maladie et la mort avaient singulièrement réduit son

effectif déjà si faible ; la chaleur était devenue accablante ; les travaux du fort étaient loin d'être achevés et demandaient, pour l'être en temps utile, un travail sans relâche. Et à ce moment même, au sud-ouest, une armée nombreuse sous les ordres de Fabou marchait contre le fort ; au nord une troupe, dont la force était inconnue, attaquait la ligne de ravitaillement et coupait toutes les communications ; dans le Bélédougou, affolé par la peur qu'inspire Samory à tous les indigènes, des défections avaient lieu, et des villages appelaient le conquérant musulman ; au nord-ouest et à l'est, c'est-à-dire dans le Kaarta et dans le Ségou, les nouvelles étaient inquiétantes, car quelques jours avant le colonel recevait du commandant Boilève cette dépêche : « D'après les nouvelles reçues hier de « Badumbé, les cavaliers de Nioro sont en route pour nous « attaquer. » — Enfin les habitants de Bammako étaient divisés en deux partis dont le plus puissant, dévoué à Samory, n'attendait que l'occasion de lui ouvrir les portes de la ville. Et c'était avec 350 hommes valides, dont plus de la moitié était indigène, qu'il fallait faire face victorieusement à de pareilles difficultés, pour ne pas être enfermés à Bammako, dans un fort inachevé, sans vivres, sans argent, sans munitions suffisantes.

Grâce aux mesures énergiques prises par le colonel, Titi était devenu le chef incontesté du village et notre ami d'autant plus dévoué qu'il sentait très bien que si Fabou entraît à Bammako, sa tête, comme il le disait lui-même, ne resterait pas sur ses épaules.

COMBATS DES 2, 8 ET 12 AVRIL

Le 31 mars, le capitaine Pietri prenait le commandement d'une petite colonne composée de 13 hommes d'infanterie, montés sur des mulets, d'un peloton de tirail-

leurs, de 12 spahis, d'un canon de 4 rayé de montagne. Il avait pour mission de rétablir, coûte que coûte, nos communications, et d'arrêter dans le Bélédougou toute velléité de révolte.

Le 2 avril, les quelques spahis qui restaient à Bammako (14 cavaliers) étaient envoyés en reconnaissance du côté de l'armée de Fabou. Ils bousculèrent les avant-postes et arrivèrent au marigot de Oueyako ; là ils se trouvèrent en présence d'un grand nombre de fantassins et de cavaliers. Ils furent ramenés jusqu'à Bammako où ils arrivèrent en bon ordre.

La colonne, qui avait entendu la fusillade, avait pris les armes, et le colonel jugea utile de faire immédiatement acte de vigueur, malgré le petit nombre d'hommes dont il disposait, à savoir :

35 hommes de la compagnie auxiliaire d'ouvriers d'artillerie,
110 tirailleurs,
55 hommes d'infanterie de marine,
14 spahis,
2 canons de 4 rayé de montagne et les servants.
Ce qui donne un total de 242 combattants.

Le seul médecin de la colonne, présent à Bammako, était malade ; il fut remplacé par le vétérinaire.

L'ennemi recula devant la colonne et l'attendit, au nombre de plus de 3,000 hommes, sur le marigot de Oueyako, qui était pour lui une excellente ligne de défense.

Déjà les tirailleurs, conduits par le capitaine Fournier, avaient traversé le marigot avec un élan admirable, et avaient été suivis par les canonnières ouvriers, lorsque l'ennemi déborda notre gauche et bientôt après notre droite. Le feu avait une intensité qui témoignait de l'énergie de la lutte et il devint nécessaire de faire repasser le marigot aux tirailleurs et aux canonnières ouvriers et de prendre une attitude défensive. Après diverses péripéties dans

le détail desquelles il est inutile d'entrer, les cartouches commencèrent à manquer. Il était midi; la chaleur était accablante, et les soldats européens étaient tellement épuisés que plusieurs d'entre eux n'avaient plus la force de mettre leur fusil en joue. Les chevaux des spahis ne tenaient plus debout.

L'ennemi avait fait des pertes considérables; son feu s'était ralenti; une dernière charge des spahis avait dégagé notre droite. Le carré fut alors formé. Les cartouches restantes furent partagées.

Quelques-uns des blessés, montés sur des cacolets, furent mis au centre du carré et confiés au vétérinaire; les autres, ceux qui pouvaient encore marcher, saisirent la queue d'un mulet d'une main et se traînèrent ainsi péniblement. La colonne opéra sa retraite en bon ordre sur Bammako.

L'ennemi se montra bientôt sur nos derrières, et devint assez pressant pour qu'il fût nécessaire de faire halte et de le tenir en respect par quelques feux bien dirigés.

Les Européens étaient littéralement à bout de forces et plusieurs s'arrêtaient en route. On avait beau leur répéter qu'en restant en arrière, ils seraient mutilés et tués, ils répondaient qu'ils ne pouvaient plus marcher. Ils furent sauvés d'une mort certaine, grâce au dévouement de M. de Poly, lieutenant de spahis, et de M. Bonnier, lieutenant d'artillerie.

A 4 h. 1/2, la colonne rentra à Bammako.

Nous avons : 2 tirailleurs disparus, 1 homme tué et 20 blessés, c'est-à-dire près du dixième de notre effectif hors de combat. Il avait été tiré 8,368 coups de fusil et 25 coups de canon.

Les résultats de cette lutte qui, d'abord, put paraître indécise, se révélèrent plus tard.

Pendant ce temps, le capitaine Pietri était arrivé à Guinina le 1^{er} avril; à Domila, le 2; à Guenigué, le 3. Ces

deux derniers villages étaient abandonnés. Le 4, il arrivait à Sibi, brûlait Kalassa et apprenait que l'ennemi se rendait à Douabougou. Le 5, il marchait à sa rencontre et campait au marigot de Boudanko.

A 3 h. 1/2, les grand'gardes signalèrent la présence de l'ennemi. Sans lui donner le temps de se reconnaître, le capitaine Pietri tombait dessus, et, au bout d'une heure de combat, l'ennemi était en déroute, après avoir eu 25 hommes tués. Il laissait entre nos mains 13 prisonniers, 14 chevaux et l'étendard du chef.

Le 6 avril, le capitaine Pietri reprenait le troupeau de bœufs, qui nous avait été enlevé; le 7, il entra dans Douabougou, village qui nous avait trahis. Un grand nombre d'habitants furent tués, et le feu fut mis au village le 8. Le 9, il rentra à Bammako, ayant conduit avec beaucoup d'intelligence, d'entrain et de vigueur cette campagne de dix jours.

Pendant que ces événements se passaient sur notre ligne de ravitaillement, Fabou envoyait au colonel l'ordre de quitter immédiatement l'Afrique, et il mutilait et tuait devant nos grand'gardes quelques indigènes de nos partisans, qui étaient tombés entre ses mains au combat de Boudanko.

Dès que le capitaine Piétri fut rentré, le colonel prit avec lui tous les hommes capables de marcher, y compris ceux légèrement blessés, forma une colonne de 371 combattants et d'une section d'artillerie, auxquels il adjoignit 200 fantassins bambaras et 20 cavaliers indigènes ayant Mary Ciré à leur tête. Le 12 avril cette colonne se mit en marche contre l'armée de Fabou, et se dirigea sur le marigot de Oueyako en tournant l'ennemi par sa gauche.

Fabou ne réussit pas à mettre ses troupes en ligne contre nous : le combat du 2 avril les avait démoralisées; et l'ennemi, après une résistance très molle pendant laquelle nous tirons 3,273 cartouches, s'enfuit avec pré-

cipitation. Les prisonniers s'accordaient tous à dire que l'armée de Fabou ne voulait plus se battre contre les Français, et, sans reprendre haleine, elle se retira jusqu'à Bankoumana. — Malheureusement l'état sanitaire de la colonne ne permit pas de poursuivre l'ennemi.

Le camp de Fabou fut incendié. La colonne revint à Bammako, et les travaux, qui d'ailleurs n'avaient jamais été interrompus, reprirent avec une nouvelle activité. Le ravitaillement, qui avait cessé depuis le 30 mars, recommença avec toutes les ressources dont on disposait.

POURSUITE DE BANKOUMANA

Le colonel espérait qu'après les combats des 2, 5 et 12 avril, il serait enfin possible de donner un peu de repos aux hommes et d'achever le fort de Bammako, sans être inquiété journellement. Mais le chef de cette armée démoralisée, Fabou, voulait encore lutter : il chercha à reconstituer sa troupe et s'installa à Bankoumana, Kroussalé, Koleya, Dialiba et Sibi ; il envoyait ses cavaliers jusqu'aux ruines de Farabougou. Le départ de la colonne pour Kayes était proche ; il ne fallait pas qu'il coïncidât avec une attaque du fort par les troupes de Fabou.

Le 19 avril, le capitaine Pietri partait avec 99 tirailleurs, 36 spahis, 1 canon de 4 rayé de montagne, soit en tout 146 combattants. Tous les Européens étaient montés. Cet officier avait l'ordre de marcher rapidement sur Nafadié et de détruire ce village.

Le 20 au soir, le colonel et le commandant Boilève partaient avec tout ce qui restait de forces disponibles : 143 combattants, et adjoignaient à ces troupes le personnel de la brigade télégraphique armé de fusil modèle 1874, ce qui faisait un total de 156 combattants ; 55 tirailleurs qui étaient sur la route de Bammako à Guinina devaient rejoindre cette colonne le 21.

Après avoir brûlé Nafadié, le capitaine Pietri fit sa jonction avec le colonel qui occupa successivement Dialiba, Krina, Kroussalé, Bankoumana où la colonne arrivait le 22.

L'ennemi fuyait à mesure que la colonne s'avavançait, sans prendre le temps d'emporter ses vivres.

Les villages qui, après être venus faire des protestations de dévouement au colonel, nous avaient trahis en fournissant des hommes et des vivres à Fabou, furent punis.

Le colonel rentrait ensuite à Bammako pour préparer le départ de la colonne dont le commandant Boilève prenait le commandement.

ÉPISODE DE KOUMAKHANA ET DE NARENA

Pendant que ces faits se passaient sur les bords du Niger, le commandant de Kita, le capitaine Monségur, jugeait utile d'en profiter pour affirmer notre puissance dans le Manding de Kankaba, notre allié en 1881, aujourd'hui gagné à la cause de Samory. Malheureusement la garnison de Kita était formée presque exclusivement de malades, et on ne put mettre sur pied que 9 tirailleurs, 1 clairon et 1 officier. Ce dernier reçut l'ordre de châtier le village de Koumakhana et de punir Narena qui avait reconnu l'autorité de Samory.

Parti de Kita le 3 mai, cet officier arrivait le 16 devant Koumakhana, ayant grossi sa petite troupe de 350 auxiliaires indigènes de Kita, qui s'accrurent en route des contingents de Baladougou, de Koumakhana-Koura, de Komalé et de Mamaïa. La sonnerie du clairon des tirailleurs produisit un effet magique sur les défenseurs de Koumakhana, qui s'enfuirent abandonnant le village.

Narena fit sa soumission bientôt après ; et le 20 mai le petit détachement rentrait à Kita, après avoir parcouru 350 kilomètres.

Cette pointe très audacieuse, que les succès obtenus sur le Niger pouvaient seuls autoriser, affirma une fois de plus aux yeux des indigènes notre puissance et l'inanité des efforts de Samory pour les protéger contre nous.

Tel est le résumé très succinct des luttes contre l'armée de Fabou et ses partisans.

Le 27 avril au soir, la colonne quittait Bammako, où était laissée une garnison composée de :

6 officiers,
116 tirailleurs,
10 canonniers,
23 spahis,

TOTAL. . . . 155 combattants.

L'armement du fort était constitué par 4 canons de 4 rayés de montagne avec tous les accessoires, les fusils modèle 1874 de la compagnie de tirailleurs, les mousquetons et les carabines modèle 1874 des canonniers et des spahis.

Les munitions laissées au poste se composaient de :

540 coups de canon de 4 rayé de montagne,
40,000 cartouches modèle 1874.

Les vivres comprenant de la farine, du biscuit, du sel, du sucre, du café, de l'eau-de-vie et du vin, représentaient un poids de 49 tonnes.

Il y avait en outre 83,700 francs en argent, 72,710 mètres d'étoffe, 62 kilogr. de cauries.

Le kilogr. de cauries valait à ce moment environ 13 fr.70.

12 ouvriers indigènes de Gorée et de Saint-Louis, sur lesquels, en cas de guerre, on pouvait parfaitement compter, et 13 malades ou blessés étaient, en outre, laissés à Bammako.

Le commandant Boilève ayant pris le commandement de

la colonne pour le retour, le colonel, avec quelques spahis, partit en avant pour inspecter les postes provisoires de Guinina, de Koundou, les forts de Kita, de Badumbé et de Bafoulabé.

La colonne arrivait après treize jours de marche à Kita où elle se reposait le 10 mai; le 11, elle en repartait pour arriver à Tambo N'Kané le 6 juin.

Le 9 juin, les troupes embarquaient sur les chalands et parvenaient à M'Barobé le 19. Là, on rencontra les avisos qui remorquèrent les chalands jusqu'à l'île Tood, où tout le personnel fut débarqué sur une plage nue, ensoleillée et malsaine. Cette mesure quarantenaire, d'une extrême sévérité, avait été prise à cause des inquiétudes aussi vives que mal fondées, que causait à Saint-Louis l'état sanitaire de la colonne. Le 29, on s'embarquait sur le *Richelieu* et le 3 juillet, ce navire passait la barre et partait pour France.

L'état sanitaire ne s'améliora pas sensiblement en route. Les hommes étaient trop anémiques et trop fatigués pour se remettre rapidement; mais il n'y avait heureusement aucune maladie épidémique à bord et on n'eut à déplorer que le décès d'un seul homme, survenu à Bordeaux.

RÉSUMÉ

Dans cette rude campagne 1882-83, la petite colonne française avait fait à pied 1,573 kilomètres, attaqué et pris d'assaut Daba, pacifié le Petit-Béledougou, livré les trois combats des 2-5 et 12 avril, fait la poursuite du 19 au 24 avril et rejeté Samory dans le Sud.

En résumé, pendant les trois expéditions de la France dans le Soudan en 1880-81 — 1881-82 et 1882-83, le nombre des *combattants* a été au maximum :

de 424 pendant la 1 ^{re} campagne,	
de 349 pendant la 2 ^{me}	—
de 542 pendant la 3 ^{me}	—

Avec ces effectifs, on a attaqué et pris d'assaut deux villages fortifiés : Goubanko et Daba ; quatre combats ont été livrés, et la colonne expéditionnaire a parcouru, sous un soleil de plomb, 3,620 kilomètres. De plus elle a placé sous notre protectorat un pays dont l'étendue est égale au tiers de la France.

Les résultats militaires obtenus sont, sans contredit, considérables, quand on les compare aux moyens restreints dont on disposait.

§ IV

ÉTAT SANITAIRE DES COLONNES EXPÉDITIONNAIRES DANS LE HAUT-SÉNÉGAL

PENDANT LES TROIS CAMPAGNES 1880-81, 1881-82, 1882-83.

HOMMES

Les renseignements les plus erronés sur l'état sanitaire dans le Haut-Sénégal, pendant les trois campagnes de novembre 1880 à juillet 1883, ont eu cours à plusieurs reprises.

Il est facile de se rendre compte, par l'examen des faits, du rôle que joue l'imagination dans ces sortes de choses.

Disons tout d'abord que les trois campagnes dans le Soudan, et particulièrement la première et la troisième, ont été très pénibles. Des hommes jeunes, à peine formés, qui n'ont pas eu le temps de se faire seulement à la vie militaire de garnison, sont jetés sans aucune préparation sur les rives du Sénégal, à Kayes, et partent de là pour faire des marches continues sous un climat très chaud et surtout sous un soleil ardent et dangereux ; après ces longues marches, il faut se mettre à l'œuvre pour les travaux militaires qui doivent être terminés avant la fin de la campagne, ce qui exige le concours de tous ; enfin le jour où le soldat laisse la bêche et la pioche, il reprend son fusil et recommence les étapes de retour.

De pareilles fatigues amèneraient en France une grande mortalité.

Mais ce n'est pas tout. Dans ces campagnes du Soudan où les transports sont à la fois si difficiles et si coûteux, l'officier et le soldat ne mangent plus jamais de pain et ne boivent pas de vin. Le vin est remplacé par de l'eau-de-vie ou du tafia, le pain par du biscuit qui ne résiste pas toujours aux chaleurs énormes que les caisses en zinc, qui le renferment, emmagasinent sous les rayons du soleil, et les légumes auxquels les soldats sont si habitués, manquent presque complètement; la composition de la ration ne varie jamais.

De plus, il ne faut pas oublier que les petites colonnes envoyées dans le Soudan, ont eu à prendre d'assaut deux villages fortifiés et à livrer quatre combats. Or, cela a nécessairement coûté des hommes, non pas seulement par le feu, mais encore par des fatigues exceptionnelles subies à des heures qu'on ne choisit pas, et qui se sont trouvées presque toujours les plus chaudes et les plus dangereuses de la journée, sur des terrains découverts sans aucun abri possible. En outre, par suite des effectifs si restreints dont on disposait, le service de la garde du camp a été très pénible et d'autant plus que, la nuit, il n'est pas prudent de se fier aux soldats indigènes qu'il est bien difficile d'empêcher de dormir.

Aux privations et aux fatigues propres de la campagne sont venues s'ajouter celles résultant des transports par chalands, qui elles-mêmes étaient la conséquence des retards que nous avons signalés plus haut dans la préparation des campagnes. C'est certainement là la cause prédominante de l'épidémie de fièvre typhoïde de Médine en 1880.

Ce n'est pas tout encore. Les épidémies de fièvre jaune, qui sont venues apporter tant d'impédimenta aux campagnes de 1880-81 et surtout de 1881-82, ont empêché d'expédier des troupes fraîches de France et quelquefois, il a bien fallu envoyer dans le Haut-Sénégal des hommes

dont la santé était déjà fort ébranlée par un séjour prolongé dans la colonie.

Ainsi, dans le rapport sur la campagne 1881-82, le colonel signale, d'après les déclarations du chef du service médical, que sur les onze décès il y en a trois qui se rapportent à des hommes de troupe partis de Saint-Louis, l'un avec la dysenterie, l'autre avec une cachexie paludéenne, le troisième avec une anémie profonde. De plus, les troupes n'avaient pas toujours les vêtements nécessaires pour résister victorieusement aux variations brusques de température des mois de novembre, décembre, janvier. Les médecins ont quelquefois fait défaut; les médicaments ont manqué à diverses reprises.

Enfin ces hommes, qui à leur retour à Kayes, sont tous très fatigués, presque tous anémiques, doivent descendre en chalands de Kayes à M'Barobé. Et quelquefois ils n'ont pas encore fini avec leurs misères quand ils sont montés sur les avisos qui les attendent en ce point. A la fin de la campagne 1882-83, n'ont-ils pas dû passer dix jours en quarantaine sur l'île de Tood, vaste terrain nu, desséché, malsain? Enfin à leur arrivée à Bordeaux n'ont-ils pas encore eu à subir une autre quarantaine au lazaret?

Qu'on pèse avec soin toutes ces causes si nombreuses de maladie, qu'on les mette en regard des résultats donnés par les tableaux qui suivent et on en arrivera, si déplorables que soient ces résultats, à conclure que nous avons été moins malheureux qu'on aurait le droit de le supposer.

	OFFICIERS tués et décédés	HOMMES DE TROUPE européens tués et décédés	HOMMES DE TROUPE indigènes tués et décédés
Campagne 1880-1881. . . .	5	55	15
Campagne 1881-1882. . . .	2	41	2
Campagne 1882-1883. . . .	8	113	18
TOTAL	15	179	35

Total des Européens. 194

Total des indigènes 35

Total général. 229

Les trois campagnes ont donc coûté 229 hommes, dont 194 Européens, sur lesquels 15 officiers.

Les pertes causées par le feu de l'ennemi sont de $\frac{1}{5}$ des pertes totales pour les officiers, $\frac{1}{15}$ pour les hommes de troupe européens, $\frac{1}{3}$ pour les hommes de troupe indigènes.

Bien qu'il n'ait jamais été question de faire du Soudan une colonie de peuplement, il n'en serait pas moins intéressant de savoir quelle est, dans cette mortalité, la part du climat et quelle est celle des fatigues exceptionnelles.

Or, cet enseignement ressort du tableau précédent avec une grande netteté et autant de précision que peut en compter un essai relativement restreint portant sur trois campagnes, et sur un nombre d'hommes peu considérable dans chaque campagne. Il n'est question, bien entendu, que des Européens.

Les deux campagnes 1880-81 et 1882-83 sont les plus

rudes à tous égards. Les pertes par maladie atteignent 25 % de l'effectif total pour la première et 29 % pour la seconde.

La campagne 1881-82 a été la moins pénible de toutes. En effet la marche sur Kita s'est faite dans de bonnes conditions ; l'état sanitaire initial était satisfaisant. Dans la marche de Kita au Niger et *vice versa* le colonel avait pu distraire du service du ravitaillement un nombre de mulets suffisant pour que les Européens fissent deux heures de marche à pied et une heure montés sur des mulets ; aussi la mortalité pendant cette campagne tombe à 5 % de l'effectif total.

On peut donc conclure que les fatigues exceptionnelles et prolongées ont au moins quintuplé la mortalité dans les campagnes 1880-81 et 1882-83.

Un autre enseignement résulte des faits.

Pour aller des bords du Niger à Keniéra et *vice versa* les mulets furent laissés à Falama, pour éviter toutes les difficultés de marche et de manœuvres qui résultent d'un trop grand nombre de bêtes. Mais les hommes étaient arrivés en bon état au Niger et dans cette marche sur Keniéra, qui dura 35 heures seulement, ils firent 97 kilomètres dans les conditions les plus pénibles et se battirent six heures. Pas un homme ne resta en arrière.

Pour toute cette reconnaissance sur le Niger (545 kil.), le docteur Martin-Dupont, chef du service médical, écrivait dans son rapport du 12 mars 1882 : « L'expédition du Niger s'est effectuée sans avoir donné lieu à plus de maladies que le séjour le plus paisible dans un poste. »

Les Européens peuvent donc, non seulement vivre dans le Soudan, mais ils sont encore susceptibles d'y faire des efforts considérables, si ces efforts ne sont pas de longue durée.

Le chef du service médical, pendant les deux premières campagnes, M. Martin-Dupont, était un des médecins de la marine les plus distingués. Il a dirigé son service avec le plus grand dévouement et la plus grande sollicitude.

ANIMAUX

Les animaux ont été soignés par des vétérinaires et aides-vétérinaires du département de la Guerre prêtés à la Marine.

Nous ne croyons pas utile d'entrer, en ce qui concerne les animaux, dans de longs détails.

Le cheval arabe résiste mal aux fatigues du climat ; le mil, qui remplace l'orge à laquelle il est habitué, ne lui convient que médiocrement. Il est sujet à une maladie épidémique très violente.

Le cheval maure et le cheval du pays sont de petite taille ; ils résistent bien, à condition de ne pas les charger de poids trop lourds. Ainsi les petits chevaux du pays ne peuvent porter un spahi avec son harnachement, son équipement et ses effets.

Le mulet résiste parfaitement à la fatigue. Il a été néanmoins atteint, en 1882, par la maladie épidémique qui frappait les chevaux arabes, mais à un degré d'intensité beaucoup moindre que ces derniers.

Les ânes sont des animaux très robustes et très sobres et, par suite, très précieux dans le Soudan, mais les pertes ont été considérables pendant les trois campagnes parce qu'on a été obligé de les surmener ; — parce qu'il n'a pas été possible de leur donner du mil en quantité suffisante, vu leur grand nombre (3,000 en 1882-83) ; — parce que la surveillance des animaux des convois de ravitaillement n'a pu être faite assez sévèrement, faute d'un personnel compétent, — et, enfin, parce que le harnachement était souvent défectueux ou manquait complètement.

Les vétérinaires ont fait leur devoir avec beaucoup de zèle. Dans quelques circonstances, et particulièrement au combat du 2 avril et pour la conduite des convois de ma-

lades, ils ont dû remplacer les médecins qui faisaient défaut; ils se sont acquittés de la tâche inattendue qui leur incombait avec autant d'intelligence que de dévouement.

§ V

OBSERVATIONS SUR LES TROUPES INDIGÈNES

Les troupes indigènes présentent un intérêt considérable dans les pays tropicaux, non seulement parce qu'elles permettent de diminuer le nombre des soldats européens, mais parce qu'elles seules sont susceptibles d'accomplir des travaux qui ne pourraient pas être exécutés par des blancs. Ainsi, dans les campagnes du Soudan, ce sont les tirailleurs qui ont tiré les chalands à la cor-delle en 1880, qui ont fait passer les bagages et les munitions sur leurs têtes au gué de Toukoto, qui ont fait la manœuvre des pirogues et du bac sur le Bafing à Bafoulabé, qui montent la garde le jour, alors que ce service serait dangereux pour le soldat européen.

En outre, les troupes indigènes se battent à côté des troupes européennes et elles ont montré beaucoup d'entrain et d'intrépidité; enfin elles sont susceptibles d'être employées à divers travaux militaires, palissades, fossés, construction de talus, etc.

Il existe aujourd'hui au Sénégal diverses troupes indigènes :

1° *Troupe à pied.* — Les tirailleurs dont une partie du cadre seulement est constituée par l'infanterie de la marine.

2° *Troupes à cheval.* — Spahis, train d'artillerie. Ces deux troupes sont des troupes mixtes, c'est-à-dire ayant à la fois des soldats européens et indigènes dans une proportion déterminée.

Les spahis sont une troupe instruite, bien disciplinée, brave, en un mot excellente.

Les tirailleurs sont moins bien recrutés. Il en résulte des inégalités regrettables dans la valeur des compagnies.

Le train d'artillerie est de formation toute récente et il ne peut encore être porté de jugement équitable sur lui.

Nous devons chercher à développer et à améliorer les troupes indigènes qui ne sont pas encore arrivées, comme les spahis, à un degré suffisant d'instruction et de discipline, de manière à diminuer de plus en plus la proportion des troupes françaises. Mais on ne saurait se flatter de l'espoir de supprimer complètement ces dernières.

Le colonel Desbordes, dans son rapport sur la campagne 1882-83, s'exprime ainsi :

« Il faudrait bien se garder de tomber dans la solution
« préconisée par quelques personnes tout à fait étran-
« gères aux conditions de la guerre dans ce pays, à
« savoir : l'emploi exclusif des indigènes ; et je répéterai
« à cet égard ce que j'ai déjà dit les années précédentes :
« au point de vue militaire le personnel européen est in-
« dispensable ; avec un personnel exclusivement indigène
« on marcherait à des échecs certains. Ces échecs se
« transformeraient rapidement en véritables déroutes et
« il faudrait des efforts considérables pour les réparer. »

Les diverses questions que soulèvent le développement et l'amélioration des troupes indigènes du Sénégal sont actuellement à l'étude, et il n'est pas douteux qu'on ne puisse obtenir d'excellents résultats, car le soldat indigène est brave, il a l'esprit de corps et il aime son métier. Ce sont des éléments essentiels dont il suffit de savoir tirer parti.

Il existe déjà au Sénégal des officiers indigènes distin-

gués qui ont acquis un juste renom par leur bravoure et leurs actions d'éclat, et qui peuvent compter parmi les plus fidèles serviteurs de la France.

§ VI

ADMINISTRATION DES COLONNES EXPÉDITIONNAIRES

Les troupes ont été administrées conformément aux règlements en vigueur. La comptabilité finances a été tenue rigoureusement comme en garnison.

Quant à la comptabilité vivres, elle a toujours été sous la surveillance d'un sous-commissaire de la marine qui présidait lui-même aux distributions pour sauvegarder les intérêts de l'État ; un officier de service veillait de son côté à ce que les hommes reçussent les quantités qui leur étaient allouées par les ordres fixant la ration journalière.

Les chevaux et les mulets étaient nourris sur le pays ; jamais il n'a été emporté d'approvisionnements pour eux.

Les auxiliaires de la colonne (âniers, muletiers) touchaient leurs rations sur le vu de bons signés par l'officier sous les ordres duquel ils étaient placés.

Tous les bons de vivres étaient remis au sous-commissaire et vérifiés souvent à l'État-Major, en les comparant aux situations qui étaient fournies chaque jour.

§ VII

RAVITAILLEMENT

Le service du ravitaillement de la colonne et celui des postes fonctionnent simultanément.

Le nombre de tonnes à manipuler (vivres, matériel, munitions, pharmacie, étoffes d'échange, argent, etc.), est considérable; à la dernière campagne 1882-83 il a atteint 629 tonnes. Les sentiers de chèvres qu'on suit, les mari-gots profonds aux bords escarpés et au fond ou vaseux ou rocheux, les passages couverts de rochers et de cailloux, la traversée des gués, etc., rendent les transports extrêmement pénibles.

La difficulté d'avoir en temps utile les animaux de bât (mulets et ânes), la mortalité très grande dans le Soudan de ces derniers animaux, le peu de soins des indigènes chargés des convois, la privation d'une nourriture suffisante pour les ânes à la fin des campagnes, la nécessité de terminer les transports dans un temps très court, les interruptions motivées par des circonstances militaires, font que ce service du ravitaillement est, dans les conditions actuelles, un véritable tour de force qui ne peut réussir qu'entre les mains d'hommes très compétents, au prix des plus grands efforts et de dépenses considérables.

Il faut, en outre, remarquer combien est précaire ce mode de ravitaillement, et les inconvénients très graves qui pourraient dans certains cas en résulter.

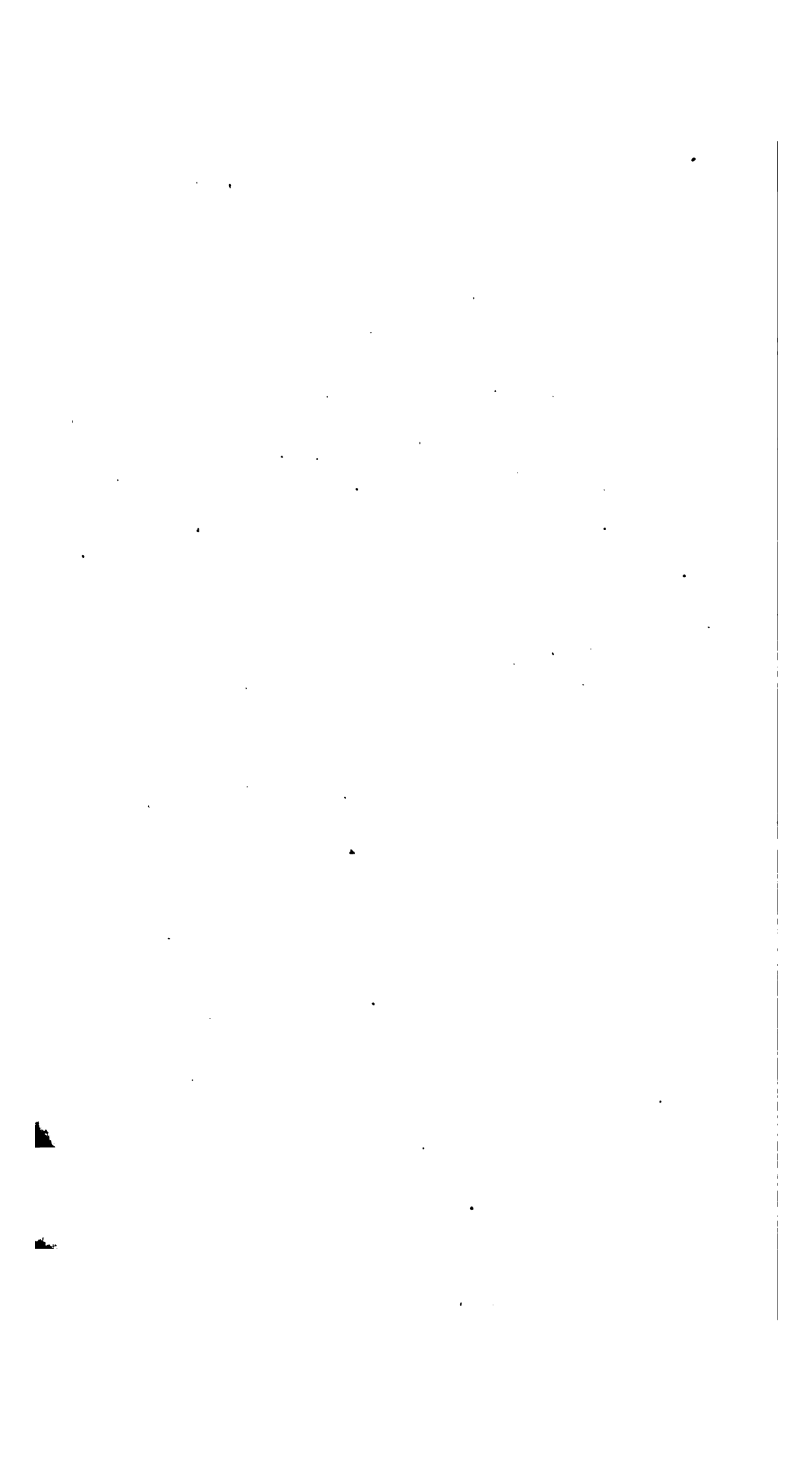
Concurremment avec les ânes et les mulets, on a employé des indigènes comme porteurs : à certains moments, il y en avait plus de cinq cents sur la ligne. Pendant l'hivernage, c'est même le seul moyen de transport qui puisse actuellement être mis en œuvre. Un indigène porte 20 kilogrammes environ sur la tête et fait de 25 à 30 kilomètres par jour.

Enfin on a pu utiliser quelquefois de grandes caravanes passant à Kita. Le commandant du cercle traitait avec les chefs de ces caravanes, qui, après avoir laissé leurs propres marchandises en dépôt à Kita, faisaient avec tous leurs ânes, moyennant un salaire déterminé, un ou deux voyages de Kita à Toukoto et *vice versa*, total 148 ki-

lomètres. On comprend facilement quel aide considérable des caravanes de 150 à 200 ânes ont pu ainsi donner. Les conditions de prix auxquelles les indigènes consentaient à faire ce service, étaient généralement modérées ; — malheureusement c'est une ressource tout à fait aléatoire que la guerre, l'inquiétude, quelquefois même de faux bruits suffisent à faire disparaître complètement.

CHAPITRE V

TRAVAUX MILITAIRES



CHAPITRE V

§ 1^{er}

TRAVAUX PERMANENTS — FORTS

UTILITÉ DES FORTS DANS LE SOUDAN

Les travaux militaires consistent dans la construction des forts et des postes qui ont été établis de Kayes à Bammako. Ces établissements ont un caractère à la fois politique et militaire.

Nous croyons utile d'entrer à cet égard dans quelques détails.

Des voyageurs, dont l'imagination substitue des illusions aux réalités, croient, ou du moins semblent croire, qu'ils accomplissent un acte sérieux et utile en faisant accepter et signer un traité par un chef indigène. Ils se trompent absolument dans la plupart des cas. Dans le Soudan, et cela s'étend à bien d'autres pays, un traité n'est un acte diplomatique sérieux, que si l'on est assez fort pour en exiger l'exécution. Il faut de plus que le chef indigène, qui l'a consenti, ait assez d'autorité pour forcer ses sujets à faire honneur aux engagements qu'il a pris.

Dans ce dernier cas, le traité est presque toujours difficilement accepté, ou s'il l'est, ce n'est souvent qu'avec

des réticences de toute nature qui en rendent l'exécution très précaire et souvent bien illusoire.

C'est ainsi que le sultan de Ségou n'a signé qu'à grand-peine le traité Gallieni, traité dont le texte arabe est souvent en contradiction avec le texte français, et qui est d'ailleurs complètement inadmissible. Le roi du Kaarta, Mountaga, avec lequel le colonel Desbordes avait voulu passer un traité, en 1881, et qui avait tout d'abord paru désirer notre alliance, a refusé ensuite de rien signer, et semble avoir complètement oublié aujourd'hui ses protestations d'amitié et de fidélité à la France.

Quant aux chefs de ces nombreuses petites confédérations débiles qui s'étendent de Bafoulabé au Niger, leur manière de voir a été résumée très nettement par l'un d'eux, qui, répondant aux propositions du docteur Bayol, lui disait :

« Les Français sont plus forts que moi. Donc, je suis
« de leur avis, et je signe tout ce qu'ils veulent. »

Et ce chef philosophe aurait pu ajouter ce qui suit, qu'il sous-entendait par politesse :

« Mais que quelqu'un vienne ensuite qui soit plus fort
« que les Français, et je deviendrai immédiatement de son
« avis, sans m'occuper le moins du monde de savoir s'il
« est l'ami ou l'ennemi des Français ; je signerai aussi ce
« qu'il voudra. »

C'est ainsi qu'en 1882, le Manding de Kankaba et le Bouré, qui avaient été placés sous notre protectorat en 1881, se rallièrent à Samory et fournirent de nombreux contingents pour lutter contre nous. Les chefs de ces pays sont d'ailleurs moins coupables qu'on ne serait tenté de le croire tout d'abord. Notre marche sur le Niger avait été retardée par diverses causes. Nous leur avons bien

promis notre protection, mais nous n'avons pu la leur donner contre les armées de Samory. Ils avaient jusqu'à un certain point le droit de se croire dégagés vis-à-vis de nous, qui n'avions pas pu ou voulu, peu leur importait, les secourir en temps utile.

Il est donc indispensable, pour que les traités soient respectés, d'avoir les moyens d'en exiger l'exécution, et jusqu'à ce jour, il n'en a pas été trouvé d'autre que d'avoir, en divers points convenablement choisis, des commandants territoriaux ayant à leur disposition des garnisons suffisantes.

Il faut loger ces commandants et ces garnisons : de là la nécessité de construire des postes. Et ces postes ont dû prendre un caractère défensif, devenir de véritables forts bien armés, parce que si nous exigeons des indigènes d'être fidèles à leurs promesses, nous avons le devoir, de notre côté, de les protéger contre leurs oppresseurs, les musulmans toucouleurs. Ces derniers, s'ils ont bonne envie de faire payer cruellement aux Malinkés et aux Bambaras l'indépendance dont ils jouissent aujourd'hui et l'aide qu'ils nous donnent, réfléchissent à ce qu'il en coûte d'attaquer un fort français : ils n'ont pas oublié l'histoire du siège de Médine, et hésitent à recommencer cette sanglante expérience.

Les forts ont donc une utilité propre, une raison d'être tout à fait spéciale, indépendante de tous autres travaux, à savoir : la sécurité du pays et la protection des indigènes qui nous sont soumis, contre leurs anciens oppresseurs.

Il n'en faudrait certainement pas conclure que les routes et voies ferrées, qui sont ou seront entreprises, n'auront pas une très grande utilité pour faciliter l'action des forts, rendre les changements de garnison plus faciles, le transport des approvisionnements moins dispendieux. Mais, alors même qu'on répéterait la grave erreur, déjà si souvent commise, de restreindre beaucoup les travaux

préparatoires à la colonisation, de les supprimer même tout à fait, ces établissements militaires n'en auraient que davantage leur raison d'être.

Les forts du Haut-Sénégal avaient dû tout d'abord être assez nombreux. Le colonel Desbordes, auquel il avait été laissé une grande liberté d'appréciation, jugea qu'il était plus avantageux de ne pas disséminer les petites garnisons dont on disposait en un grand nombre de points, et il fit construire, entre Kayes et Bammako, trois grands forts seulement : à Bafoulabé, à Kita et à Bammako. Deux fortins intermédiaires, chacun entre deux grands forts, complètent cette ligne de défense dont le système général est facile à saisir dans le tableau suivant. Le Haut-Sénégal commence à Bakel, et par suite les anciens forts de Bakel et de Médine figurent dans ce tableau.

TABLEAU GÉNÉRAL DES FORTS DU HAUT-SÉNÉGAL.

FORTS ANCIENS	FORTS NOUVEAUX		Distance de Bakel	Distance entre deux forts voisins
	Grands forts	Petits forts		
Bakel.			KILOMÈTRES	KILOMÈTRES
Médine.			134	134
	Bafoulabé.		275	83
		Badumbé.	358	121
	Kita.		479	114
		Koundou.	593	108
	Bammako.		701	»

Kayes, qui est la tête de la voie ferrée, est situé à 11 kilomètres en aval de Médine. Il n'est pas compris dans ce tableau parce qu'il n'y a pas été construit d'ouvrage défensif. Les habitations, magasins, écuries, etc., qui y ont

été bâtis, permettront facilement d'en organiser la défense, s'il en était besoin.

Une garnison permanente est laissée à Kayes, tant pour la garde des magasins que pour la police sur les chantiers des travaux de chemin de fer.

Ce système de forts devait être complété, d'après les instructions du ministre, par la création d'un fortin à Niagassola et d'un fort dans les environs de Siguiri.

Le fortin de Niagassola devait avoir pour objet de couvrir la vallée de Bakhoy, comme le fortin de Koundou couvre la vallée du Baoulé. Le fort, placé à Siguiri ou dans les environs, à 140 kilomètres en amont de Bammako, devait nous rendre maîtres du pays aurifère, le Bouré; nous assurer, de concert avec le fort de Bammako, notre autorité sur le Manding de Kankaba et sur la magnifique vallée du Niger, qui s'étend entre ces deux points; il nous permettrait, en outre, d'agir entre ce fort et Bammako, sur la rive droite du Niger, et d'y préparer l'ère de paix qu'il est indispensable d'y établir pour que les relations commerciales puissent se développer.

GARNISONS DES FORTS

Les garnisons des forts qui existent déjà, du fortin de Koundou, qui est en construction, et des deux forts Niagassola et Siguiri, qui resteraient à établir, sont indiquées dans le tableau suivant :

GARNISONS DES FORTS ET DES POSTES DU HAUT-SÉNÉGAL

(TABLEAU N° 1)

	TIRAILLEURS								CANONNIERS						
	Capitaines	Lieutenants	Sous-lieutenants	Lieutenants en s.-lieut. indig.	Sous-officiers européens	Sous-officiers indigènes	Caporaux européens	Caporaux indigènes	Clairens europ. et indig.	Tirailleurs	Officiers	Sous-officiers	Brigadiers	Artillers	Canoniers
Bakel. . . .	» 1	» 1	» 1	1	1	2	1	1	24	» 1	1	» 1	» 4		
Kayes. . . .	» »	» 1	» »	1	» 1	1	1	1	11	» »	» 1	» 1	» 4		
Médine . . .	1 »	» »	» »	2	» 1	1	1	1	24	» »	» 1	» »	» 4		
Bafoulabé. .	» »	» »	» 1	1	1	2	1	1	24	1 s-1	1	1	1	8	
Badumbé. . .	» »	» »	» »	1	1	» 1	» 1	» 13	» »	» »	» 1	» »	» 4		
Kita.	1 »	» 1	1	6	3	6	5	4	96	1 e.	1	1	1	10	
Koundou. . .	» »	» 1	» »	1	1	2	1	1	24	» »	» 1	» 1	» 6		
Bammako. . .	1 1	1 1	1 1	6	3	6	5	4	96	1 l.	1	1	1	10	
Niagassola . .	» 1	» »	» »	2	1	1	1	1	24	» »	» 1	» »	» 6		
Siguri. . . .	1 1	» »	» 1	6	3	6	5	4	96	1 e.	1	1	1	10	
TOTAL. . .	4	5	4	5	27	14	27	22	18	432	4	8	8	6	66
TOTAL. . .	888								92						

1. Sous-lieutenant. — 2. Capitaine. — 3. Lieutenant.

Il y a de plus, dans le Haut-Sénégal, un peloton de spahis comprenant :

- 2 officiers,
- 2 maréchaux des logis européens,
- 3 maréchaux des logis indigènes,
- 4 brigadiers européens,
- 4 brigadiers indigènes,
- 16 spahis européens,
- 22 spahis indigènes,

TOTAL. . . 52 sabres.

En somme, l'effectif des garnisons s'élève à :

4 compagnies et demie de tirailleurs,
1 batterie d'artillerie de la marine,
1 peloton de spahis.

En décomposant simplement les garnisons qui précèdent, en officiers et troupes, et chacune de ces catégories en Européens et indigènes, on arrive au résultat suivant :

GARNISONS DES FORTS ET DES POSTES DU HAUT-SÉNÉGAL

(TABLEAU N° 2)

	OFFICIERS		TROUPES		TOTAL Offic. et Troup.		TOTAL Offic. et Troup. Européens et indigènes
	Européens	Indigènes	Européens	Indigènes	Européens	Indigènes	
Bakel.	1	1	10	26	11	27	38
Kayes.	1	»	9	12	10	12	22
Médine.	1	»	9	25	10	25	35
Bafoulabé.	2	1	14	27	16	28	44
Badumbé.	»	»	6	15	6	15	21
Kita.	3	1	28	105	31	106	137
Koundou.	1	»	11	27	12	27	39
Bammako.	5	1	39	119	44	120	164
Niagassola.	1	»	12	26	13	26	39
Siguiri.	4	1	39	119	43	120	163
TOTAL.	19	5	177	501	196	506	702
TOTAL	24		678		702		702

Si on retranche les garnisons des forts de Niagassola et de Siguiri qui n'existent pas encore, on voit que la partie du Haut-Sénégal, que nous occupons aujourd'hui et

qui représente un territoire égal au tiers de la France, a, pour toute garnison, 500 hommes qui se décomposent en :

140 Européens,
360 indigènes.

Lorsque les forts de Niagassola et de Siguiri seront construits, c'est-à-dire lorsque l'étendue du pays soumis à notre protectorat sera à peu près égale à la moitié du territoire français, il y aura en tout 702 hommes dont 196 Européens et 506 indigènes.

On ne saurait dire que l'effort militaire exigé pour le maintien de notre occupation soit exagéré ; on peut, au contraire, être assez surpris de voir qu'avec une troupe de 500 indigènes et moins de 200 Européens, officiers compris, il soit possible de maintenir la sécurité dans une pareille étendue de territoire.

Ce résultat peut soutenir la comparaison avec tout ce qui a été fait ailleurs, soit par nous, soit par les étrangers.

ARMEMENT DES FORTS

L'armement des forts du Haut-Sénégal n'est pas complet aujourd'hui encore, mais tel qu'il est, il est suffisant pour parer aux éventualités qui peuvent se présenter actuellement.

Des mesures sont prises pour compléter cet armement et mettre ainsi les forts du Haut-Sénégal à même de résister à toute attaque des indigènes, pendant une année entière, limite extrême du temps au bout duquel les secours arriveraient.

On constituera, en outre, dans le fort de Kita, un dépôt de vieux fusils lisses et de cartouches appropriées qui seront très utiles pour, en cas de besoins, armer des indigènes sur la fidélité et le courage desquels on pourra compter ; — et ils sont déjà nombreux.

ARMEMENT ACTUEL (1883) DES FORTS DU HAUT-SÉNÉGAL
(TABLEAU N° 3)

	CANONS de 4 R. de M.	Obus ordinaires Obus à balles Boîtes à mitraille	CARTOUCHES N° 1874
	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE
Bakel.	4	1.298	28.394
Médine.	4	784	6.790
Bafoulabé.	2	476	25.616
Badumbé	2	317	15.316
Kita.	5	598	42.700
Bammako.	4	540	40.000
Poste de Kayes.	4	48	3.222
TOTAL.	25	4.061	162.038

Cet armement, avec les divers accessoires qu'il comporte, quelques armes en magasin, des cartouches modèle 1861, etc., constitue un poids de plus de 35 tonnes.

**CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA CONSTRUCTION DES
NOUVEAUX FORTS DU SOUDAN**

Les travaux des forts dans le Soudan ont dû être faits dans des conditions tout à fait exceptionnelles. Le problème qu'il s'agissait de résoudre était le suivant : Étant donné une plaine dans laquelle se rencontrent du grès, du granit et des arbres, construire un fort en maçonnerie sur cette plaine, dans un délai toujours très court, avec quelques outils transportés péniblement.

Il fallait tout d'abord faire des puits pour avoir l'eau indispensable aux travaux ; on tirait l'eau avec des boîtes en zinc provenant des convois de vivres. Il fallait ensuite aller chercher la pierre qui, à Bafoulabé, était à 1,200 mètres du fort, à Kita à 1,500 mètres, à Bammako à 1,000 mètres ; et le transport de cette pierre de la carrière au fort avait lieu sur la tête des habitants du pays, moyen fort peu

rapide, qui exigeait 200 à 400 travailleurs pour pouvoir fournir aux maçons. A la carrière, l'extraction des pierres présentait de grandes difficultés ; on n'avait pas assez de poudre pour l'employer à faire des mines, et la poudre indigène était à la fois trop défectueuse et trop dispendieuse. Les indigènes du pays, qui n'avaient jamais pensé à se servir des pierres, étaient tout à fait impropres à en faire l'extraction, qu'il fallut confier à des Européens et à des maçons indigènes de Saint-Louis.

La chaux manque dans le pays, ou du moins il n'a pas été possible d'en trouver. Par suite, on a eu pour mortier de l'argile, et il en est résulté la nécessité de faire des murs d'une épaisseur considérable et avec presque autant d'attention que des murs en pierre sèche. Avec de la chaux qu'on faisait venir de Kayes, on opérait avec un soin méticuleux un rejointoyement destiné à empêcher les pluies de l'hivernage de déchausser les pierres des parements extérieurs des murs, et d'amener, par suite, des accidents.

La charpente et la menuiserie exigeaient encore des efforts bien plus grands : il fallait choisir les essences d'arbres que respectent ou du moins attaquent difficilement les termites du pays ; et souvent on a été obligé d'aller jusqu'à cinq et six kilomètres du fort. Les charpentiers campaient sur leurs chantiers ; les arbres étaient d'abord abattus, et c'est avec des scies égoïnes qu'il fallait se livrer à ce travail. Les poutres, solives et autres pièces de bois étaient débitées sur place, puis transportées au fort par des équipes qui, pour les grosses pièces, atteignaient vingt hommes ; le transport jusqu'à pied d'œuvre, exigeait quelquefois deux jours.

A Bammako, il avait été possible de distraire quelques mulets du service du ravitaillement, et le transport des bois a pu être fait dans des conditions plus rapides et plus économiques.

Les travaux de forge étaient encore plus difficiles à

installer. On n'avait que les forges si primitives du pays ; on se servait, pour les diverses pièces à confectionner, de canons de fusil pris sur l'ennemi, de morceaux de tôle provenant d'affûts hors de service, quelquefois même de barres de fer achetées dans la contrée.

La ferblanterie, si indispensable pour les gouttières, les récipients de tous genres nécessaires aux travaux, etc., avait pour s'alimenter les caisses en zinc et en fer-blanc ayant contenu les vivres.

Les ingénieurs, qui savent tout ce qui est indispensable pour établir un chantier de construction, se rendront certainement compte de toutes les difficultés qui résultaient de la situation exceptionnelle dans laquelle on était obligé de travailler dans le Soudan, et des embarras très grands qu'entraînait l'emploi d'un outillage tout à fait insuffisant qu'il était impossible de renouveler en cours de campagne, et quelquefois même de réparer.

Nous exposerons ce qui a été fait en chacun des points occupés par des forts pendant les trois années 1881-82-83 en nous restreignant à une description très sommaire et aux quelques chiffres susceptibles de faire ressortir l'importance des travaux effectués.

§ II

TRAVAUX DES FORTS

FORT DE BAFOLABÉ

(Planches 1, 2, 3 et 4)

Il y a eu à Bafoulabé deux forts successifs. Le premier a été construit, en 1879, sur la rive gauche du Bafing en face de la pointe formée par le Bafing et le Bakhoy. Il était

simplement constitué par une palissade carrée de 150 mètres de côté avec deux bastions en terre aux extrémités d'une même diagonale. Dans l'intérieur de cette palissade, se trouvaient des paillottes qui servaient de magasins et de logements au commandant du poste, aux tirailleurs, aux canonniers, etc. C'était simplement un travail de campagne, mais bien entendu, suffisant et le seul qui pût être fait en 1879.

Cette construction n'appartient à proprement parler ni aux travaux militaires permanents, ni aux travaux militaires provisoires ; elle tient à la fois de l'un et de l'autre. Elle a pu suffire en 1879, 1880 et 1881. Mais elle finissait par tomber en ruine ; les réparations étaient très dispendieuses et il était nécessaire de les renouveler sans cesse. D'autre part, Bafoulabé est une position importante au double point de vue militaire et colonisateur. Le ministre avait décidé qu'un fort définitif remplacerait l'ouvrage de campagne qui existait.

Un plan avait été établi en 1879, par le capitaine Mousnier, du service du génie. Le colonel Desbordes adopta ce plan, mais en le réduisant sensiblement : Bafoulabé n'était plus notre poste le plus avancé, et, par suite, son importance militaire était diminuée.

Le nouveau fort a été construit en 1882 et 1883. Il a la forme d'un rectangle de 60 mètres de long sur 33 mètres de large. Aux extrémités de la diagonale, qui est orientée à peu près nord-sud, sont deux bastions carrés qui flanquent les faces du fort. Les murs sont crénelés sur tout le pourtour ; le nombre total des créneaux est de 58.

Dans le fort, se trouve un réduit rectangulaire, entouré d'un mur crénelé (15 créneaux), dont une petite et une grande faces sont communes à celles du fort. Ce réduit contient la poudrière, deux magasins dont l'un, le cas échéant, pourra servir pour la petite garnison, et un puits.

Dans le fort proprement dit, se trouvent des petits bâtiments à rez-de-chaussée à droite et à gauche en entrant.

Le bastion Nord est consacré au service télégraphique ; le bastion Sud sert de prison.

En face de la porte d'entrée, est situé le pavillon des officiers, qui a un rez-de-chaussée, un premier et des combles.

FORT DE BADUMBÉ

(Planches 5, 6 et 7)

Le fort de Badumbé a été construit en 1882 et 1883. Il est placé près du village de ce nom, sur une langue de terre bordée d'un côté par le Bakhoy, de l'autre par un marigot. Il ne peut être attaqué que par une seule face, celle de l'est.

Le fort, proprement dit, est un bâtiment carré en maçonnerie ayant un rez-de-chaussée et un étage surmonté d'une argamasse. Le rez-de-chaussée sert de magasin et de poudrière. Il n'a aucune ouverture sur le dehors. Le premier étage comprend le logement du chef de poste, le bureau télégraphique, la chambre des Européens, celle des tirailleurs et celle du sergent. Un tata (mur en argile de 45 centimètres d'épaisseur), est en avant du fort ; il renferme le four, la boulangerie et des magasins.

FORT DE KITA

(Planches 8, 9, 10, 11 et 12)

Le fort de Kita est le plus grand fort de tout le Sénégal. Il a été construit en 1881, 1882 et 1883. Il est placé dans la plaine sur une petite élévation de manière à commander toutes les routes qui s'y croisent. Il est dominé par les deux montagnes entre lesquelles est la gorge du pays de Kita ; mais il se trouve à une assez grande distance de l'une et de l'autre pour n'avoir rien à redouter en cas d'attaque, les

indigènes n'ayant pas d'artillerie et ne possédant que des fusils d'une assez faible portée. Des considérations d'économie, d'influence politique, et de possibilité d'emploi de travail des indigènes ont dû faire abandonner les hauteurs, malgré tous les avantages qu'elles présentaient.

L'ensemble des ouvrages comprend :

- 1° Le fort proprement dit ;
- 2° Le camp retranché.

FORT PROPREMENT DIT

Le fort de Kita est en maçonnerie. Son contour extérieur a la forme d'un grand rectangle ayant 74^m,50 de long sur 47^m,80 de large. Aux extrémités d'une même diagonale sont deux bastions également en maçonnerie et ayant 10 mètres de saillie sur les faces de flanquement ; 21^m,30 sur les deux autres faces.

Les bâtiments des faces Nord, Est et Ouest, et les bastions n'ont qu'un rez-de-chaussée ; le bâtiment Sud a un rez-de-chaussée, un étage et des combles. Le nombre des créneaux est de 128.

CAMP RETRANCHÉ

Le camp retranché, qui entoure le fort, est formé par un vaste rectangle bastionné dont les côtés extérieurs ont 197 et 232 mètres.

Les murs en argile ont 43 centimètres d'épaisseur. La pénétration de la balle du fusil modèle 1874, tiré à bout portant, n'est que de 10 à 12 centimètres.

Le bastion Nord-Ouest est en maçonnerie. Un fossé de profondeur variable s'étend le long de ces murs.

FORT DE ROUNDOU

Le fort de Koundou doit être construit pendant la campagne 1883-84. Il sera analogue au fort de Badumbé, mais un peu plus grand.

FORT DE BAMMAKO

(Planches 13, 14 et 15)

Le fort de Bammako a été construit en 1883. Il est placé sur la vaste plaine au milieu de laquelle se trouve Bammako, entre le village et la chaîne de montagnes. Il flanque deux faces du village, enfile la route de Ségou et domine la plaine dans laquelle on débouche soit qu'on vienne de Namakhana, soit qu'on vienne du Petit-Bélédougou ; enfin sa position est telle que le village ne peut être investi et, par suite, réduit par la famine.

On a complètement modifié les dispositions générales qui avaient été adoptées à Bafoulabé et à Kita, parce qu'on était singulièrement pressé par le temps : il fallait en deux mois construire un fort à l'abri de toute insulte et habitable pendant l'hivernage.

Un grand rectangle de 94^m,30 de long sur 67 mètres de large, dont la superficie est, par conséquent, de 6,318 mètres carrés, constitue le fort proprement dit.

Une partie de cette enceinte, 51^m,55 sur 67 mètres, est en maçonnerie ; c'est un peu plus que la moitié du rectangle total ; l'autre partie est en pisé.

Trois bâtiments flanquent respectivement les faces Nord, Ouest et Sud du fort en maçonnerie.

La face Est n'est flanquée que par l'ouvrage défensif de la porte placée au milieu de ce côté ; elle constitue d'ailleurs, à proprement parler, une deuxième enceinte, la première étant formée par le mur de l'enceinte en pisé.

Un fossé entoure tout le fort.

Des parcs pour les animaux sont placés dans les angles morts du front Est.

Six puits sont placés dans l'intérieur du fort : deux dans l'enceinte en pisé, deux dans l'enceinte en maçonnerie, un dans chacun des deux bâtiments Sud et Nord.

Le pavillon de façade, ou pavillon Ouest comprend un rez-de-chaussée et un étage. Au rez-de-chaussée se trouvent le bureau télégraphique, la prison, le corps de garde ; à l'étage, la chambre du médecin, la pharmacie et l'infirmier.

Le pavillon Sud et le pavillon Nord ont également un étage. Le rez-de-chaussée, qui n'a que des ouvertures intérieures, sert de magasin ; l'étage est habité pour le pavillon Nord par les officiers, pour le pavillon Sud par les troupes blanches.

Dans le fort en pisé sont disposées les cases servant de logement aux tirailleurs.

Le tableau qui suit permet de se faire une idée des efforts qui ont dû être faits pour bâtir ces établissements.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

DES

TRAVAUX LES PLUS IMPORTANTS EFFECTUÉS DANS LES FORTS, PENDANT LES CAMPAGNES 1881, 1882 ET 1883

	MAÇONNERIE Mètres cubes	PISE Mètres cubes	DÉBLAIS Mètres cubes	REMBLAIS Mètres cubes	CHARPENTES				COUVERTURES Plafonds, Planchers		OBSERVATIONS
					POUTRES Nombre	SOLIVES Nombre	PANNES et CHEVROIS Nombre	ENCADREMENTS Nombre	en planches, mètres carrés	en rondins, mètres carrés	
Bafoulabé.	2369	23	856	1210	152	724	386	65	763	187	On ne saurait comprendre dans ce tableau, sans entrer dans des détails trop techniques, les travaux de menuiserie, de réparation de l'outillage, la confection des divers objets nécessaires aux chantiers de construction, travaux de ferblanterie, de forge, de confection de briques et de carreaux, etc., etc.
Badumbé.	379	320	615	512	20	175	32	24	55	»	
Kita.	3773	1500	2840	1920	249	1929	509	283	863	3505	
Bammako.	1562	680	1050	520	115	1187	»	171	773	»	
TOTAL.	8083	2523	5361	4162	527	4015	927	543	1654	3692	

PERSONNEL DES TRAVAUX DES FORTS

PERSONNEL DIRIGEANT. — Tout le personnel de la construction des forts était sous les ordres du commandant supérieur. Il se composait d'officiers et de gardes d'artillerie de la marine ; quelques officiers d'infanterie de la marine ont aussi coopéré aux travaux.

M. Laguarrigue, chef d'escadron d'artillerie, est mort à Bafoulabé, victime de son dévouement.

M. le capitaine Archinard a fait, avec beaucoup de distinction, les trois campagnes 1880-81, 1881-82 et 1882-83, à la tête de la compagnie auxiliaire d'ouvriers d'artillerie ; il a dirigé les travaux particulièrement à Kita et à Bammako avec autant d'intelligence que d'énergie, sans jamais se laisser rebuter ou décourager par les difficultés incessantes provenant des hommes et des choses. Ce même officier est chargé, pendant la campagne 1883-84, de la direction des travaux du Haut-Sénégal.

PERSONNEL OUVRIER. — Le personnel ouvrier comprenait :

- 1° Des ouvriers de la compagnie auxiliaire d'ouvriers d'artillerie ;
- 2° Des ouvriers indigènes de Saint-Louis et de Gorée ;
- 3° Des ouvriers chinois ;
- 4° Des manœuvres marocains ;
- 5° Des manœuvres du pays.

Le nombre des ouvriers de ces diverses catégories a varié suivant les années, et, dans chaque année, suivant les circonstances. Les Marocains n'ont été employés à la construction des forts qu'à Kita et en 1882 seulement ; les Chinois en 1882 et 1883.

Les ouvriers indigènes de Saint-Louis et de Gorée ont rendu les plus grands services. Ils ont été généralement laborieux et très disciplinés. Ils ont montré beaucoup de courage dans diverses circonstances, et se sont conduits avec dévouement, particulièrement à la campagne de Daba.

Il est incontestable que c'est presque exclusivement avec les ouvriers indigènes de Saint-Louis et de Gorée que les travaux préparatoires de la colonisation devront être faits. Il y a donc un intérêt considérable, non seulement à prendre les mesures utiles pour les perfectionner dans leurs métiers, mais encore à encourager et à développer leur recrutement.

PERSONNEL DES MANŒUVRES. — Le personnel des manœuvres a été fourni par les indigènes. Il y a eu à certains moments plus de 800 indigènes employés simultanément aux travaux des forts.

§ III

TRAVAUX MILITAIRES PROVISOIRES

L'espacement des forts définitifs était trop grand pour qu'en cours de campagne, il ne fût pas nécessaire de créer des postes intermédiaires, qui en même temps servaient de gîtes d'étape, de magasins pour les approvisionnements, et quelquefois de bureaux télégraphiques.

Ces diverses constructions, faites d'après les habitudes du pays, gourbis, cases en paille, cases en argile avec toiture en paille, ont exigé un travail assez considérable, entraînant, par suite, des dépenses correspondantes.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur ces établissements provisoires, dont nous nous contenterons de donner la nomenclature : Longtou, Boccaria, Gouïna, Dibassoulé, Malembelé, Cora, Dioubé-Ba, Kalé, Solinta, Toukoto, Goniokory, Tombaguina, Koundou, Guinina.

Toukoto, Koundou et Guinina étaient des postes télégraphiques provisoires.

Ces constructions provisoires seront appelées à devenir inutiles au fur et à mesure que les difficultés du service du ravitaillement iront en diminuant par l'emploi de voies de communication et de moyens de transport moins rudimentaires que ceux qui existent aujourd'hui. Ainsi la voie ferrée de Kayes à Bafoulabé rendra inutiles les postes de Longtou, Boccaria, Gouïna, Dibassoulé, Malembélé et Cora. Les seuls postes à maintenir seront Toukoto, Tombaguina et Guinina, et simplement comme bureaux télégraphiques défensifs. Le fort de Koundou, terminé cette année, aura pour effet la suppression des travaux provisoires qui avaient été exécutés en ce point.

Indépendamment de ces établissements, il y a lieu de comprendre dans les travaux militaires provisoires :

1° Les ponts sur les rivières (Kenieko, Badingho, Baoulé), etc., etc. ;

2° Les chaussées établies sur les marécages et les marigots vaseux.

Ces divers travaux sont faits le plus économiquement possible, avec les ressources qu'on trouve sur place ; mais ils ont l'inconvénient d'être tous les ans à recommencer, plus ou moins complètement. Les seuls établissements qui restent debout sont ceux de Solinta, Goniokory et Guinina, qui sont, pendant l'hivernage, confiés aux chefs des villages près desquels ils sont établis.

Dès qu'on sera fixé sur les travaux définitifs qui doivent être entrepris dans le Soudan occidental, il sera indispensable, en ce qui concerne les ponts sur les marigots et les chaussées sur les marécages, de renoncer à ces travaux provisoires qui finiraient par devenir très dispendieux en se prolongeant plusieurs années encore.

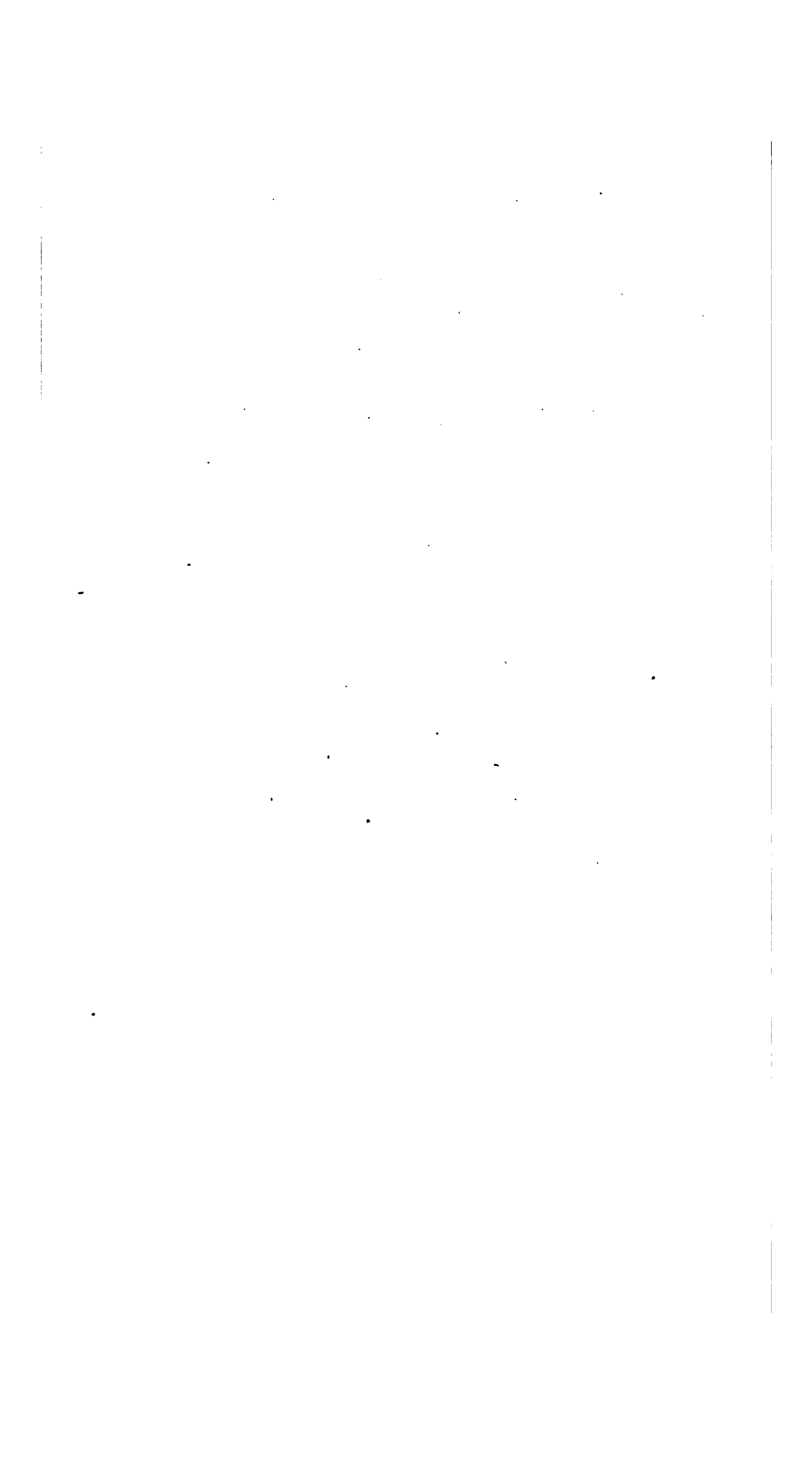
COMPTABILITÉ DES TRAVAUX

La comptabilité des travaux militaires a toujours été tenue régulièrement, même dans les circonstances les plus critiques.

Les ouvriers indigènes avaient chacun un livret sur lequel étaient inscrits les paiements effectués et les diverses mutations les concernant.

Les manœuvres étaient payés tous les quinze jours, sur un état établi par l'officier qui les employait; cet état était vérifié par l'officier directeur des travaux et visé par le colonel, lorsque ce dernier était présent; le sous-commissaire contrôlait à son tour les chiffres et établissait les mandats. Le sous-trésorier payait à l'officier chargé des travaux, lequel faisait effectuer les paiements dans les formes réglementaires.

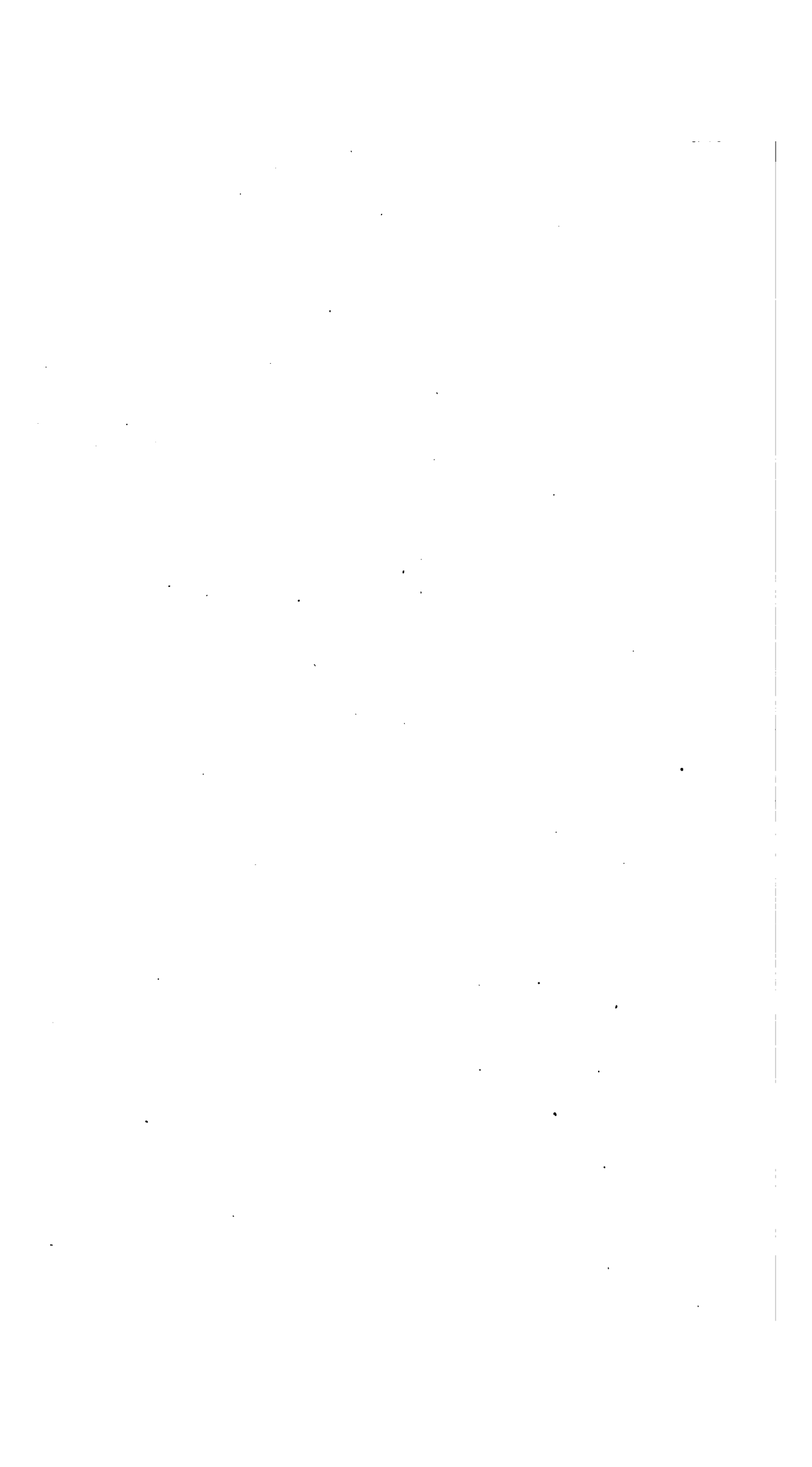
Les achats de matières étaient faits par les soins des sous-commissaires, sur une demande du directeur des travaux, approuvée par le colonel.



CHAPITRE VI

TRAVAUX PRÉPARATOIRES A LA COLONISATION.

EXPLORATIONS. — MISSIONS TOPOGRAPHIQUES. — MISSIONS
SCIENTIFIQUES. — EXTENSION DE L'INFLUENCE
FRANÇAISE DANS LE SOUDAN OCCIDENTAL.
— TRAVAUX DE SAINT-LOUIS. — ROUTES. —
CHEMIN DE FER.
POSTES ET TÉLÉGRAPHES.



CHAPITRE VI

§ I

EXPLORATIONS

I

MISSIONS DE MM. PIETRI ET MARLY, JACQUEMART, MONTEIL

1879-1880

Étude préliminaire d'une voie ferrée reliant la ligne Bakel-Saint-Louis
avec la ligne Kayes-Bammako.

Au mois de novembre 1879, le gouverneur du Sénégal, le général Brière de l'Isle, obéissant aux intentions de la commission du transaharien, résolut de faire parcourir tout le pays situé entre le Cayor et Bakel dans le but d'étudier le meilleur tracé à adopter pour une route ou voie ferrée, destinée à relier la ligne de Saint-Louis à Dakar avec le chemin de fer de pénétration vers le Haut-Sénégal et le Niger.

Pour remplir cet objet il organisa trois missions dirigées par des officiers, en fixant à chacune d'elles la zone à reconnaître.

MISSION DE MM. PIETRI ET MARLY

LIEUTENANTS D'ARTILLERIE DE MARINE

M. le lieutenant Pietri reçut les instructions suivantes :
Reconnaître et dresser le levé expédié du terrain que tra-

verserait une voie tracée de M'Pal (banlieue de Saint-Louis) au gué du marigot de Bounoun, le plus rapproché de Mérinaghen et qui, de ce gué, se dirigerait en ligne droite sur N'Diaen pour, de là, atteindre Guédé, la capitale du Toro.

Le voyage de retour devait s'effectuer par Dagana et Mérinaghen dans le but d'étudier un deuxième tracé plus rapproché du fleuve.

Les renseignements devaient porter : 1° sur la nature du terrain; 2° sur les ressources de toute nature qu'on peut y rencontrer; 3° sur la position des points habités ou des diverses stations d'étape.

M. Pietri exécuta le voyage d'aller, M. Marly fit celui de retour. Ce dernier officier devait succomber aux fatigues de cette mission.

Les rapports constatent que de M'Pal à la rive gauche du marigot de Doué, vis-à-vis Guédé, la construction d'une voie peut être faite sans aucune difficulté spéciale. La plus sérieuse est le franchissement, soit de la Taouey, soit du lac de Guier, soit du marigot de Bounoun. Ailleurs, les dénivellations sont très faibles, le terrain est argilo-sablonneux, peu ou point de roches. Les points principaux du tracé seraient M'Pal, Mérinaghen, Bala, N'Diaen. Ce trajet peut être parcouru en ligne droite. De N'Diaen à Guédé, il faut contourner la ligne extrême des inondations du Sénégal.

La région traversée par tracé, sur une distance de 170 kilomètres environ, ne présente qu'une dizaine de villages sédentaires, habités par des Ouolofs; les autres habitants sont des Peuls nomades. De Bala à N'Diaen, le sol est couvert d'une vaste forêt, peu épaisse, dont les essences ne présentent aucune espèce particulière. Dans cette région, l'eau est très rare et les habitants sont plus nombreux.

MISSION DE M. JACQUEMART

LIEUTENANT D'INFANTRIE DE MARINE

M. le lieutenant Jacquemart, chef de la deuxième mission, devait continuer le précédent tracé entre Guédé et notre poste de Bakel. Ses instructions lui prescrivaient de suivre la ligne des petites hauteurs qui longent la rive gauche du marigot de Doué et les plaines basses de la rive gauche du Sénégal. Cet itinéraire côtoyait, d'une façon générale, la limite extrême des inondations du fleuve pendant l'hivernage et représentait le tracé le plus probable pour la voie à établir.

M. Jacquemart reçut pour adjoint M. le sous-lieutenant Galibert d'Auque.

La mission, malgré les difficultés politiques suscitées par notre turbulent adversaire, Abdoul Boubakar, parcourut avec succès la région indiquée. Le résultat de ses travaux topographiques consignés dans une carte, permet de constater, qu'entre Guédé et Bakel, l'établissement d'une voie ferrée et d'un télégraphe ne rencontrerait aucun obstacle notable.

Le tracé part de M'Baya, vis-à-vis Guédé, suit la rive gauche du marigot de Doué (nom donné à la deuxième branche du Sénégal, dans l'île à Morphil), passe à notre poste d'Aéré, à Médine, à Pété, à Orefondé, près de Matam, et continue sur Bakel en se maintenant toujours en dehors des limites extrêmes de l'inondation d'hivernage.

Les territoires traversés sont le Toro, le Lao, le Fouta indépendant et le Goy annexé. Ces contrées ont une agriculture florissante, de nombreux troupeaux et une population assez dense. Voici l'évaluation de la population :

		HABITANTS	
Toro.	47 villages.	32,700	} 184,420 HABITANTS.
Lao.	40 —	20,170	
Irlabés.	22 —	10,550	
Fouta indépendant.	84 —	81,450	
Damga.	75 —	32,050	
Goy.	15 —	7,500	

Ces 184,400 habitants résident dans trois lignes de villages à peu près parallèles au cours du fleuve et couvrant une bande de terrain d'une longueur de 215 kilomètres environ et de 15 à 20 kilomètres de largeur. La voie commerciale desservirait toute cette zone au sud de laquelle s'étend le pays presque désert du Ferlo.

MISSION DE M. MONTEIL

LIEUTENANT D'INFANTERIE DE MARINE

Entre Saint-Louis et Bakel, le fleuve du Sénégal décrit un arc de cercle dont la flèche a plus de cent kilomètres. Les itinéraires des deux missions précédentes suivaient sensiblement cet arc de cercle, c'est-à-dire le trajet le plus long. Ne pouvait-il pas exister un tracé praticable sur la corde de cet arc, autrement dit sur la ligne directe entre le Cayor et le Haut-Fleuve? La mission confiée à M. Monteil avait pour objet de résoudre cette question.

M. Monteil reçut comme adjoint M. le sous-lieutenant Sorin. Les instructions de ces deux officiers étaient les suivantes :

Reconnaitre le plateau de Djolof dans la partie sud du Fouta sur une ligne qui, partant du gué de Merinaghen, se dirigerait invariablement sur Bakel. Les renseignements à fournir étaient les mêmes que pour les missions précédentes.

Le voyage de ces officiers dura deux mois à travers un pays à peu près inexploré. Bien reçus dans le Djolof, ils eurent, dans le Ferlo, maille à partir avec des détache-

ments toucouleurs qui voulaient les empêcher de continuer leurs travaux.

Le Djolof présente un plateau à faibles ondulations, le terrain est argilo-sablonneux. On ne rencontre aucun cours, d'eau mais des puits auprès des villages et des campements de pasteurs. La population est d'environ 30,000 habitants, Ouolofs et Peuls. Les premiers sont dans des villages sédentaires, les seconds se déplacent avec leurs troupeaux.

Le Ferlo est très peu habité. La majeure partie des habitants sont des Peuls nomades; aussi a-t-il été impossible d'évaluer même approximativement le chiffre de la population, Le terrain ne présente aucun accident digne d'être noté; il n'existe aucun cours d'eau, mais des mares la plupart desséchées après la saison des pluies.

Du gué de Merinaghen à Bakel, la voie suivie est donc caractérisée par le manque d'eau, et par l'absence d'une population sédentaire.

II

MISSION HYDROGRAPHIQUE DE M. POL

CAPITAINE D'ARTILLERIE DE LA MARINE

1880

M. Pol, capitaine d'artillerie de marine, fut chargé d'une mission hydrographique dans le Haut-Sénégal, de Bakel à Médine, mission qui dura du 29 février au 20 mai 1880.

Le travail très remarquable, fait par M. Pol, consiste dans une notice relative aux divers passages au point de vue de la nature du fond, des difficultés de la navigation, des points de repère, des obstacles, etc.; cet officier a, en outre, donné sur les divers villages du bord du fleuve des renseignements statistiques. Enfin, il a rédigé une note

sur les différentes essences de bois que l'on rencontre entre Kayes et Tambo N'Kané. Cette notice a été lithographiée.

Le levé à la planchette de divers passages a été établi. Ces levés comprennent 31 planches qui ont été également lithographiées et forment un bel atlas qui sera certainement fort utile aux navires de commerce qui auront à naviguer de Bakel à Kayes.

III

MISSION DE M. LE D^r BAYOL

DANS LE FOUTA-DJALLON

1881 - 1882

Le Fouta-Djallon (ou Fouta-Dialo), situé entre les postes français des rivières du sud de la colonie du Sénégal et les sources du Niger, semble être, à l'aspect d'une carte générale, la route naturelle pour atteindre le bassin du grand fleuve soudanien; c'est en effet la direction la plus courte. D'autre part, la renommée de fertilité et de richesse du Fouta-Djallon est telle dans l'Afrique occidentale que la France devait nécessairement songer à porter son effort colonial de ce côté.

En 1881, le ministère de la Marine résolut de faire explorer ce pays par M. le D^r Bayol. Déjà plusieurs missions françaises et anglaises avaient fait connaître en partie cette contrée; nous citerons les voyages de Mollien, en 1814, du lieutenant Lambert, accompli il y a vingt ans, et enfin de M. Aimé Ollivier, vicomte de Sanderval, rentré seulement en 1880. M. Bayol devait compléter les travaux de ces divers voyageurs.

Le chef de la mission était accompagné de MM. Billet,

astronome, et Noiroi, photographe. Les voyageurs munis d'argent, d'instruments et de cadeaux, s'embarquèrent à Bordeaux le 5 avril 1881.

Après s'être rapidement organisée à Dakar la mission gagna Boké, notre poste de Rio-Nunez, dans les premiers jours de mai, et, le 17 du même mois, elle s'engageait sur une route inexplorée suivant la ligne de faite, qui sépare le bassin de Rio-Nuñez de celui de Rio-Pongo. Le convoi, assez important, comprenait 4 chevaux, 4 mulets et 100 porteurs.

Les fatigues des premiers jours usèrent les forces de M. Billet qui dut quitter la mission et rentrer en France. Le départ de ce jeune savant fut des plus regrettables, surtout au point de vue des travaux géographiques que la mission devait rapporter. La mission réduite à son chef et à M. Noiroi n'en continua pas moins sa route.

L'hivernage arrivait, il fallait se hâter. M. Bayol traversa rapidement la région montagneuse et salubre qui sépare le Bambaya du Timbi. Il constata la fertilité de la vallée du Kakrima, cours d'eau qui se réunit au Koukoulou pour former le Koukouray, fleuve qui se jette dans l'Océan, au sud de Kapparou, et paraît appelé à un grand avenir commercial, car sa vallée constitue le chemin d'accès vers les hautes régions du Fouta-Djallon.

C'est le 1^{er} juillet 1881 que la mission française, après un pénible voyage accompli sous la pluie, atteignit Donhol-Fella, où résidait l'Almamy du Fouta-Djallon, Ibrahima-Sory. Après quatorze jours de laborieux palabres, M. Bayol et l'Almamy signaient, à Timbo, un traité qui plaçait le Fouta-Djallon sous le protectorat de la France et l'ouvrait à notre commerce, moyennant une rente annuelle de 10,000 francs.

Le D^r Bayol donne au Fouta-Djallon les limites suivantes : au nord, la Gambie ; à l'Est le Dialiba (Niger) ;

à l'ouest, elles s'arrêtent au Rio-Pongo, au marigot de Keutao et englobent le pays de N'Gabou; au sud elles s'étendent au delà du pays de Kébou.

Le pays se divise en dix *diaouals* ou provinces qui sont :

- | | |
|-------------|-------------------|
| 1° Timbo; | 6° Faucomba; |
| 2° Labé; | 7° Bouria; |
| 3° Timbi; | 8° Fodou el Hadj; |
| 4° Colladé; | 9° Télico; |
| 5° Koïn; | 10° Massi. |

Les provinces de Timbo, Labé, Timbi, sont les plus importantes

Les habitants sont, pour la plupart, des Peuls appartenant à trois familles principales :

- 1° Eliankés, dominant à Timbi;
- 2° Kalidoniankés, dominant à Labé;
- 3° Sédiankés, dominant à Timbo.

Le pays était commandé, lors du passage de la mission française, par l'Almamy Ibrahima, signataire du traité avec la France.

Cette immense région est très accidentée; elle présente des massifs montagneux importants, d'où descendent des fleuves et des rivières qui vont, soit dans l'Océan, soit vers le fleuve du Sénégal, soit enfin vers le Niger. On y rencontre des vallées profondes d'une grande fertilité entretenues par des cours d'eau qui coulent toute l'année. Le pays fournit en abondance tous les produits de l'Afrique intertropicale et possède de nombreux troupeaux de bétail. La beauté des cultures a beaucoup frappé le D^r Bayol.

Ces contrées sont très salubres; les maladies des voyageurs résultaient bien plus des privations et des fatigues supportées que de l'influence du climat. Peut-être aussi

leur passage dans les régions basses du Rio-Nunez avait-il altéré leur santé. Les plateaux du Fouta-Djallon sont très élevées : Timbo est à la cote 758^m, Labé à 956^m et Donhol-Felia à 683^m au-dessus du niveau de la mer.

La population est une des plus denses de l'Afrique ; elle est fort laborieuse et a le goût des échanges. Un courant commercial très actif traverse le Fouta-Djallon et va des factoreries européennes de la côte occidentale aux marchés nègres du Haut-Niger. Sarébowal, notamment, est sans cesse traversé par le va-et-vient des caravanes.

Les détails topographiques manquent encore pour se prononcer dès à présent sur la possibilité de créer une route commerciale facile à travers le Fouta-Djallon pour atteindre le Niger, mais les cotes élevées des plateaux de ce pays indiquent de grands mouvements de terrain à franchir, difficultés qui n'existent pas sur le trajet par la vallée du Sénégal.

Le 30 août 1881, la mission française, après un nouveau séjour à Donhol Fella, reprenait la route de Timbo et cherchait vainement à passer dans le bassin supérieur du Niger. Elle dut se diriger vers le nord pour rentrer à notre poste de Médine sur le Sénégal. Elle compléta ainsi la reconnaissance du Fouta-Djallon, visita le Labé, le Yan-Berem, le Tamgué et le Niocolo. Elle put relever les sources de la Gambie et du Rio Grande déjà visitées par Mollien en 1814.

Le 20 septembre, elle était à Syllacounda sur la Gambie, elle franchissait ce fleuve et entrait dans les pays malinkés. Elle visita le Bélédougou qui a pour capitale Mamakono où elle fut un instant inquiétée. M. le D^r Bayol réussit à se faire un ami du chef de ce pays et passa avec lui un traité de commerce et d'amitié. La mission franchit ensuite la Falemé à Gesseba, traversa le Bambouck et arriva à Médine le 17 septembre.

Du Rio-Nuñez à Médine, la mission Bayol avait parcouru 1,300 kilomètres; la route avait été relevée à la boussole de dix minutes en dix minutes. M. Bayol rapportait des indications géographiques importantes et des renseignements qui établissent que le pays parcouru offre de grandes ressources et peut avoir un avenir commercial très sérieux.

Le 5 janvier 1882, la mission arrivait à Bordeaux avec une ambassade *peul* chargée de faire ratifier les traités avec le Fouta-Djallon.

IV

MISSION DE M. LE CAPITAINE BONNIER

DANS LE BAFING

1882

Lorsque la mission topographique quitta Kayes le 16 novembre 1882 pour commencer ses opérations, elle reçut du colonel, commandant supérieur, des instructions, qui, en dehors des travaux qu'elle avait à exécuter, recommandaient à son chef de se rendre dans le Bafing, afin de conclure un traité d'amitié avec le roi Sago-Bamaka.

Le Bafing, province située à cheval sur le fleuve du même nom, au sud de Gangaran, est habité par des Malinkés.

Arrivé à Fatafi, dans le Gangaran, le capitaine Bonnier prépara un traité qui mettait le Bafing sous le protectorat de la France, et, muni d'étoffes et de quelque argent monnayé à l'intention du roi malinké, il se mit en route le 13 décembre 1882. Il n'emmenait avec lui que son interprète et un guide.

En quittant Fatafi, le sentier de Gafan se dirige directement vers le sud, à travers les grandes broussailles et les hautes herbes qui couvrent cette région. A cette épo-

que de l'année la végétation paraît arrêtée ; les arbres, dépourvus de feuilles, dressent leurs troncs nus au milieu des herbes desséchées. Ça et là, quelques clairières dont le sol est recouvert de cailloux ferrugineux, fortement surchauffés par les rayons solaires. Au loin s'aperçoivent quelques hauteurs abruptes qui découpent sur le ciel bleu leurs masses rocheuses aux silhouettes brusques et hardies.

Parfois, cependant, le chemin traverse des ruisseaux, dont l'eau ramène à ses bords la végétation luxuriante qui caractérise les pays intertropicaux.

On marcha longtemps sans trouver d'habitations. Les premières que le capitaine Bonnier devait voir étaient celles de Négo. A mi-chemin de ce village et de Fatafi, il rencontra trois cavaliers, envoyés du roi Sago-Bamaka. Parmi eux se trouvait Kané-Moussa, fils du roi. Ce dernier, informé de la visite probable du capitaine, avait voulu que son fils se rendît au-devant de lui. Le capitaine Bonnier faisait le voyage sur une mule, ce qui étonna beaucoup Kané-Moussa.

La nuit était venue, obscure, sans lune. Les Malinkés qui servaient de guides, ne tardèrent pas à s'égarer et on n'atteignit Négo que vers le milieu de la nuit.

Tout dormait au village. Mais l'arrivée du « blanc » mit bientôt sur pied les indigènes qui se pressèrent en foule autour de lui.

Négo, peuplé d'environ 500 habitants, comprend deux villages distants de 500 à 600 mètres. L'un d'eux se compose de cases rassemblées sans ordre et sans protection extérieure, tandis que l'autre, situé sur une légère éminence, est entouré d'un tata élevé, mais mal entretenu.

Le pays présente à partir de ce point un tout autre aspect. Les accidents de terrain surgissent au milieu de la plaine brusquement et sans transition. D'énormes blocs de roches se dressent verticalement à des hauteurs considérables ; quelques rares arbustes croissent dans les fissures.

Une grande rivière, qui va au Bafing, traverse la plaine entre Négo et Cafan ; l'eau y coule claire et limpide sur un lit de rochers noirâtres ; les berges à pic en rendent le passage assez difficile.

En approchant de Gafan la vallée se resserre et deux chaînes de collines cachent le village vers le nord-ouest et l'est, tandis que le terrain se déploie à découvert jusqu'aux bords du « fleuve Noir ». On y trouve de beaux pâturages.

La capitale, Gafan, est située sur la rive droite du Bafing, à quelques kilomètres du fleuve. Elle se compose de deux grands villages régis l'un par le roi, l'autre par son fils aîné. Elle contient environ 600 habitants. Elle est riche en bétail et en mil. Deux sentiers partant de ce point, relient le Bafing au Gangaran ; ils aboutissent l'un à Fatafi, l'autre à Médina vers Noya.

La petite troupe arriva de bon matin à Cassan. Dès qu'elle eut mis pied à terre, Kané-Moussa courut prévenir son père que le « blanc » était arrivé et qu'il désirait le voir. Il revint ensuite chercher le capitaine Bonnier et l'introduisit par une porte ménagée au « tata » qui entoure l'habitation de son père, au milieu d'une cour où se trouvaient réunis toute la famille du roi et les principaux notables du pays.

« Sago-Bamaka écrit le capitaine Bonnier dans son rapport, est un beau vieillard, à la figure franche et sympathique. Sa longue barbe blanche lui donnait un aspect « vénérable et ses grands yeux noirs regardaient droit et avec intelligence. Il était habillé, comme tous les indigènes, d'un « boubou » blanc qui lui tombait très bas ; un bonnet malinké cachait en partie ses cheveux ramassés en petites tresses courtes. Il portait des bijoux de fer, de cuivre et d'or à toutes les extrémités, aux pieds, aux mains, aux doigts, aux oreilles.

« Je lui dis que je venais de la part du grand chef des blancs lui proposer un traité d'amitié.

« Une peau de bœuf avait été préparée en face de lui,
« il me pria de m'y asseoir pour causer.

« J'étais à ce moment l'objet de tous les regards. La
« plupart de ces indigènes n'avaient pas encore vu de blanc
« et j'étais pour eux un sujet d'étonnement. Moi-même
« j'examinai avec curiosité tous ces visages noirs sur les-
« quels se reflétaient si bien les sentiments qu'ils éprou-
« vaient, moitié crainte, moitié confiance. Ils ignoraient le
« but de ma visite. Ils connaissaient la marche en avant du
« colonel Desbordes, qui personnifiait pour eux le guerrier
« par excellence, le chef devant lequel tout tombe et à qui
« tout obéit. Habités à voir les conquérants de leur race
« s'imposer par la force, chez les faibles encore plus que
« chez les puissants, en prélevant des tributs, en ruinant
« les vaincus et même les alliés, ils avaient peine à croire
« que les blancs ne suivraient pas les mêmes errements,
« les laisseraient libres chez eux, encourageraient leurs
« efforts au travail. Mais Kané-Moussa, adepte fervent de
« notre cause, leur avait répété ce que je lui avais dit :
« que nous n'étions nullement méchants ; que nous ne vou-
« lions de mal à personne ; que nous voulions vivre en paix
« avec tous ; que nous cherchions uniquement à les rendre
« plus heureux en leur apprenant ce que nous savions et
« ce qu'ils ignoraient, en portant nos étoffes, nos bibelots,
« notre poudre, nos instruments ; que nous ne prenions
« jamais rien sans le payer ; que nous n'acceptions de ca-
« deaux que contre remboursement. Peu à peu la confiance
« finit par s'établir.

« J'avais fait disposer autour de moi les cadeaux que
« j'avais apportés à l'intention du roi ; ils attiraient les
« regards de convoitise des indigènes. Mais leurs yeux
« couraient des étoffes au papier que je tenais à la main, et
« qui avait le don d'éveiller chez eux une crainte supersti-
« tieuse.

« Il y avait là tous les notables du village ; seules,
« quelques femmes de la famille du chef avaient été admises

« au palabre. La vieille femme préférée de Sago-Bamaka
« était à ses côtés, habillée de vêtements blancs et propres
« qui contrastaient avec les loques sales et déchirées de la
« plupart des assistants. Elle souriait et manifestait son
« contentement en me montrant les étoffes ; c'était pour
« elle ce qu'il y avait de plus important dans toute cette
« affaire.

« Le roi écouta attentivement la lecture du traité, et
« faisait de temps en temps des signes d'acquiescement.
« Mais quand j'eus fini et que je lui expliquai que, s'il
« consentait aux clauses du traité, il fallait qu'il signât avec
« moi les papiers, il ne parut pas bien convaincu de l'uti-
« lité de cette formalité. « Ce n'est pas la peine d'écrire, me
« dit-il, je suis l'ami des blancs et j'accepte ce que tu viens
« de me dire. » J'eus quelque peine à lui faire comprendre
« qu'une fois qu'il aurait apposé sa marque au traité, rien ne
« pourrait plus rompre nos conventions. Il finit par prendre
« la plume que je lui tendais et s'exécuta de bonne grâce. »

Le capitaine Bonnier comptait repartir immédiatement après avoir accompli sa mission ; mais le roi insista vivement pour le garder jusqu'au lendemain, lui faisant remarquer qu'il devait être fatigué et qu'il lui ferait le plus grand plaisir et le plus grand honneur s'il restait se reposer quelque temps chez lui. Un refus aurait froissé le vieillard ; le capitaine accepta sa cordiale hospitalité.

Une case lui avait été préparée chez Kané-Moussa. Comme toutes les cases malinkées, celle-ci était recouverte d'un toit en paille en forme de cône. Ces cases mesurent trois à quatre mètres de diamètre. Leur ameublement est bien simple : une natte, quelques peaux, desalebasses, parfois un petit banc en bois. Les outils de travail, le fusil, les gris-gris du guerrier suspendus aux murs achèvent l'ornementation de la pièce.

Le capitaine Bonnier reçut dans cette case la visite d'un marabout du Kaarta, en visite chez des parents établis à

Gafan. Il avait jadis servi dans les tirailleurs sénégalais et il connaissait un peu de français qu'il s'empressa de débiter pour lui montrer sa supériorité sur ses semblables. Il parla du général Faidherbe.

« — Moi connais Faidherbe, disait-il; Faidherbe causé à moi; moi, service, quand Faidherbe gouverneur. »

On voyait bien, par son discours, que le général lui avait laissé un profond souvenir; les noirs n'en parlent jamais qu'avec respect et admiration.

Le capitaine n'était pas seul à exciter la curiosité des Malinkés. La mule en avait une bonne part. Les indigènes considéraient cet animal comme dû à quelque sortilège des blancs, d'autant plus que Kané-Moussa, qui avait été à même de la juger en route, leur avait raconté avec quelle adresse et qu'elle facilité il traversait les passages les plus difficiles. Cette bête fut choyée pendant tout son séjour à Gafan; ni le mil ni le maïs ne lui manquèrent.

Le soir il y eut un tam-tam en l'honneur de l'envoyé du chef des blancs. Le roi s'excusa, vu son grand âge, de n'y pouvoir assister, mais ses fils étaient présents. Les griots avaient mis une sourdine à leurs instruments et à leurs chants. Ce n'étaient plus les vociférations criardes des chanteurs, les sons bruyants des tabalas frappés à tour de bras par des griots frénétiques. Un murmure doux et monotone, avait remplacé le tapage habituel. Laalebasse de dolo circulait de mains en mains.

« Une vieille femme surtout, dit le capitaine, attira mon attention. Elle chantait d'une voix haute et ferme en me regardant bien en face.

« — Elle chante ce que les noirs appellent la chanson du colonel, me dit mon interprète qui m'en traduisit quelques passages :

« Le colonel est arrivé avec ses canons. — Chefs, renversez vos tatas, il ne peuvent tenir contre les canons du colonel. — Guerriers, laissez votre poudre, elle ne

« peut rien contre les canons du colonel. — Femmes, laissez courir vos enfants ; on ne les volera plus ; ils sont protégés par les canons du colonel... »

« Mais bientôt le dolo a produit son effet ; les visages s'animent, les danses s'accroissent, les griots, oubliant toute retenue, font vibrer leurs instruments avec rage. »

Le lendemain, dès l'aube, après avoir pris congé du roi, le capitaine Bonnier et ses compagnons se mirent en route pour regagner Fatafi. Une longue file de Malinkés marchaient devant eux ; ils avaient tenu à les accompagner jusqu'aux limites des longans que l'envoyé du chef des blancs franchissait bientôt, emportant les souhaits de ses hôtes.

V

MISSION DE M. LE CAPITAINE DELANNEAU

• DANS LE BIRGO ET LE GADOUGOU

1882

La chute politique de la citadelle de Mourgoula avait eu lieu le 22 décembre 1882. Le 23 le colonel Desbordes chargeait M. le capitaine de cavalerie Delanneau de parcourir le Birgo.

Cet officier avait pour mission de visiter les villages du Birgo, de leur apprendre que l'Almamy et son ministre Suleyman étaient chassés de Mourgoula ; que les habitants du Birgo étaient dorénavant placés sous le protectorat de la France et qu'ils dépendaient du commandant de Kita ; que les divers villages reconnaîtraient un chef choisi par le colonel parmi ceux du pays, que ce chef serait l'intermédiaire entre l'autorité française et les habitants du Birgo.

Il devait, en outre, être bien entendu que les caravanes traverseraient librement leurs pays ; qu'ils mettraient leurs

villages en état de défense et augmenteraient leurs productions agricoles pour nous vendre ce dont nous aurions besoin.

M. Delanneau devait aussi annoncer à Bassi, chef du Gadougou, qu'à l'avenir le percepteur de Suleyman, qui résidait à Galé, ne devait plus exiger d'impôts des caravanes. Enfin, il devait prendre tous les renseignements géographiques et statistiques relatifs au Birgo.

Le colonel pensait qu'il était nécessaire d'user, sans retard, de tous les avantages que nous procurait la chute de Mourgoula, et il ne crut devoir tenir aucun compte de la crainte manifestée par l'un de ses interprètes, qui lui représenta combien il était à craindre que les Toucouleurs, pour se venger, ne perdissent pas une aussi belle occasion de s'emparer d'un officier français.

M. Delanneau avait avec lui M. Alakamessa, lieutenant indigène très brave et très dévoué, 1 caporal et 4 tirailleurs et un ancien habitant de Goubanko, Moussa, qui depuis la prise de son village, s'est attaché au colone et le suit partout de son plein gré et sans aucune rétribution.

Nous reproduisons textuellement le rapport de M. Delanneau :

RÉSULTATS DE LA MISSION POLITIQUE

1° DANS LE BIRGO

« Dans le Birgo, j'ai été reçu je pourrais dire avec
« enthousiasme, si l'enthousiasme n'était pas un sentiment
« inconnu de la race noire ; de plus, ces hommes, annihilés
« depuis 24 ans et réduits à l'état de bêtes de somme, jamais
« sûrs de leurs biens ni du lendemain, ne pouvaient positivement
« pas croire que leur position fût devenue tout à coup
« aussi avantageuse sans qu'il leur en coûtât ni un coup
« de fusil, ni une mesure de mil.

« Cette race des Peuls du Birgo, qui fut autre-
« fois, dit-on, une race fière et guerrière, m'a paru
« absolument abruti par l'asservissement qui pesait sur
« elle, et on le comprendra si l'on sait qu'elle était soumise
« à des exactions de tous genres. Pour la moindre infrac-
« tion à ses volontés, l'Almamy les mettait à l'amende.
« Pour donner un exemple je dirai que le chef de Bintendian, étant venu à Kita apporter du mil l'année dernière,
« fut puni d'une amende ainsi que les hommes qui l'accompagnaient.

« Suleyman faisait de temps à autre des tournées dans
« les villages ; pendant ses séjours il fallait le nourrir, lui
« et sa suite, et en partant il emmenait encore quelque
« jeune femme ou quelque captif sans compter les provisions de toutes sortes. Les Toucouleurs eux-mêmes, sujets de l'Almamy, ne se gênaient pas pour ramasser de
« leur côté tout ce qui leur tombait sous la main : captifs,
« femmes, ou productions du sol.

« Une main de fer pesait sur ce pays et le souvenir ne
« s'en effacera que peu à peu, lorsqu'on sera assuré du
« départ définitif et sans retour des chefs des Toucouleurs.
« La venue d'un officier de votre colonne pouvait seule
« confirmer aux chefs les nouvelles qu'ils avaient apprises
« et les décider se rendre à Kita. Je ne croyais pas qu'ils
« se seraient décidés aussi vite à répondre à votre appel,
« connaissant la lenteur habituelle des noirs à prendre
« une décision.

« J'ai reçu de tous les chefs une adhésion pleine et
« entière à vos volontés. La question du respect des caravanes et des voyageurs était d'ailleurs facilement résolue, car il y a longtemps que ces malheureux ont perdu
« l'habitude de piller les autres, mais ils savent ce que
« c'est que d'être volés et rançonnés.

« Pour plus de sécurité, l'Almamy avait défendu d'établir des tatas autour des villages qui devaient être absolument ouverts. Sitakoto et Bintendian possèdent seuls

« des tatas. Le premier est en très mauvais état; le second,
« un peu mieux entretenu, conserve cependant des brèches
« et ses portes sont enlevées par ordre de l'Almamy.

« A Sélindian, j'ai réuni les chefs des trois villages de
« Sélindian, Kroukoto et Diamafé; j'ai engagé les deux
« derniers à se fusionner avec le premier, leur village étant
« trop peu important pour y élever un tata.

« A Balandougou, j'ai fait la même observation aux
« chefs de Kama et de Secourou-Sou, qui sont de la même
« famille que celui de Balandougou.

« Je me suis décidé à ne pas aller visiter les villages de
« Soucourou-Sou et de Kama dont j'avais d'ailleurs vu les
« chefs; de plus ces villages se trouvent dans la montagne
« et, pour y arriver, il faut suivre un chemin inaccessible
« aux chevaux et aux mulets.

« Trois autres groupes de cases, Dalaba, Nianfa et
« Famdiani n'ont pas été visités; ils sont également sans
« importance et dépendent d'un autre village. Quant à
« Koukouroundi et Niaga-Koura, vous les avez traversés,
« l'année dernière, dans votre marche sur le Niger. Dans
« tous les villages, je n'ai trouvé aucun Toucouleur et tous
« les chefs descendent d'anciennes familles du Birgo.

2^o DANS LE GADOUGOU

« A Galé, j'ai été admirablement reçu. J'ai fait part à
« Bassi, un chef Gadougou, des communications dont vous
« m'avez chargé.

« La nouvelle du départ de l'Almamy était connue de
« lui, mais ne l'avait impressionné que fort peu, car depuis
« notre installation à Kita, le Gadougou a cessé de payer
« aux Toucouleurs l'impôt personnel (10 moules de mil ou
« de riz par tête). Sadio, chargé à Galé des perceptions au
« nom de Suleyman, n'exerçait ses droits que sur les ca-
« ravanes; il avait d'ailleurs cessé ses exactions dès qu'il

« avait appris le départ de l'Almamy; et je me suis assuré
« que deux caravanes étaient passées exemptes de toute
« taxe.

« Sadio, qui est un Toucouleur du Boudou, est installé
« depuis longtemps à Galé et désire y rester; il n'était le
« préposé de Suleyman que par suite du hasard. Bassi,
« qui l'aime beaucoup, lui a donné une de ses filles en
« mariage.

« Je n'avais pas à voir les chefs des autres villages du
« Gadougou, puisqu'ils ne sont pas indépendants et relè-
« vent de l'autorité de Bassi. Je crois néanmoins que cette
« autorité est plus nominale que réelle, celui qui l'exerce
« étant trop vieux maintenant pour se faire obéir.

MISSION TOPOGRAPHIQUE

DANS LE BIRGO

« *Aspect général du Birgo.* — Le Birgo se trouve pres-
« que tout entier compris dans le bassin du Badingho,
« sauf Simba et les villages du sud, Niaga-Koura et Kou-
« kouridi qui sont dans le versant du Bakhoy (versant
« oriental). Il est limité au nord par le Bankolé qui le
« sépare du pays de Kita; à l'est la limite est assez indé-
« cise; d'après les renseignements pris, une rivière assez
« importante, se jetant dans le Baoulé, servirait de sépa-
« ration entre le Birgo et le Fouladougou; au sud le Ka-
« nako sépare le Birgo du Manding; enfin à l'ouest c'est le
« Bahhoy qui sépare le Birgo du Gadougou.

« Le Badingho traverse le Birgo dans la partie nord
« de la contrée. Cette région est, en général, montagneuse,
« mais les montagnes ne sont plus des amas de rochers;
« elles sont formées par des mouvements de terrain peu éle-
« vés, arrondis au sommet avec de larges vallées au milieu
« desquelles se déroulent des ruisseaux ou des rivières.

« La cote la plus élevée qui ait été relevée, est celle du plateau sud-ouest de Bintindian, 538 mètres.

« Les cours d'eau ont de l'importance ; ce ne sont plus des marigots desséchés quinze jours après l'hivernage ; l'eau courante y est constante ; la végétation sur les rives est belle et les arbres sont de haute taille. Les difficultés de passage s'en augmentent d'autant. Il est à remarquer que, dès qu'on arrive à une certaine altitude, 400 mètres environ, les ruisseaux sont nombreux et l'eau constante. Cette observation s'applique à cette région comme à celle parcourue en février 1882, de Kita au Niger, et j'en conclus que les grands fleuves du pays, Bakhoy, Baoulé, Badingho, sont alimentés surtout par des affluents qu'ils reçoivent dans le haut de leur cours ; dans le cours moyen et dans le bas, ils ne reçoivent que peu ou pas d'affluents.

VOIES DE COMMUNICATION

« Dans toute la région, les chemins sont peu frayés, sauf entre Simba et Sitakoto qui est un passage des caravanes. Ils sont, en général, assez bons, quoique souvent tracés dans des terrains ferrugineux et pierreux. Deux passages réellement difficiles ont été relevés :

« 1° Le passage du Balé qui coule au nord de Bintindian et forme un vaste marécage ; les animaux même déchargés ont du mal à le traverser.

« 2° La montagne à franchir entre Bintindian et Balan-dougou dont les pentes sont très rapides et rocheuses.

« Le marécage est desséché en saison sèche, et le passage de la montagne n'est pas une difficulté insurmontable.

RACES

« *Dans le Birgo.* — La population du Birgo est de la
 « race Peul, qui, établie depuis longtemps dans le pays,
 « s'est mêlée à la race des Malinkés, qui l'entourne de
 « tous les côtés.

« Les types sont assez beaux ; mais la population est
 « très peu nombreuse.

« Parmi les hommes, beaucoup se livrent à la chasse.
 « J'estime à 2,000 ou 2,500 le nombre des habitants des
 « villages que j'ai visités. La totalité de la population du
 « Birgo peut s'élever à 4,000 âmes.

« Le langage des Peuls du Birgo est particulier : c'est
 « un patois qui tient beaucoup du peul et un peu du ma-
 « linké.

« *Dans le Gadougou.* — Du Bakhoy à Galé, j'ai fait
 « l'itinéraire des chemins parcourus ; de Galé au gué de
 « Makaïa-Fara je n'ai fait que compléter les renseigne-
 « ments fournis déjà par M. le capitaine Vallière à son
 « retour de Ségou en 1881 ; enfin de Makaïa-Fara à Kita,
 « j'ai ajouté sur la carte dressée par M. le commandant
 « Derrien quelques renseignements sur les passages des
 « ruisseaux. »

VI

**MISSION DE MM. LES CAPITAINES BONNIER,
 BRISSE, RIGOU, etc.**

DANS LE PETIT-BÉLÉDOUGOU ET LE PAYS DE BAMMAKO

1883

Le Bélédougou comprend tout le pays qui sépare le
 Baoulé du Niger. Dans la langue bambara, Bélédougou
 signifie pays des montagnes. Rien n'est plus exact. Ici on

ne trouve plus ces immenses plaines des bords du Sénégal, mais un terrain accidenté présentant des ondulations successives, tantôt peu accentuées et formant des plateaux à pentes douces, tantôt nettement accusées par des pics et des sommets. Tel est le pic Fallen qui a près de 550 mètres au-dessus du niveau de la mer, et d'où la vue s'étend au loin sur le Bélédougou. Si de là on regarde le pays environnant, on croirait voir les vagues d'une mer qui se serait solidifiée tout d'un coup. Les brusques ressauts disparaissent, les pentes se fondent et s'harmonisent entre elles ; seuls, quelques rares sommets se détachent au loin découpant sur le ciel leur profil hardi.

La ligne de partage des bassins du Niger et du Sénégal se trouve fort rapprochée du Niger. Le Baoulé du reste, que l'on peut considérer comme l'origine du Sénégal, prend sa source non loin du Niger, vers la montagne de Dinadié. Les indigènes le désignent à cet endroit sous le nom de Koba (grande rivière). Les ruisseaux qui appartiennent à l'un ou à l'autre des bassins sont assez multipliés, comme pouvait le faire prévoir la nature de la contrée. L'eau s'y trouve plus souvent que dans le Fouladougou, surtout lorsqu'on s'enfonce dans le sud.

Le Bélédougou sud, ou Petit-Bélédougou, comprend trois États bien distincts : le pays de Daba au nord-ouest, celui de Diako au sud-est, celui des Dosémanas au sud.

Daba était le plus important de ces États ; il tenait sous son influence plusieurs villages commandant la route de Bammako, tels que Guisoumalé, Ouoloni, Koulikoro, Guinina et Dio.

Diako est un joli village de 500 habitants, entouré d'un tata ou mur en terre bien entretenu. Cinq ou six villages environnants dépendent de son chef. Diako est avec Koulikoro le seul point qui n'ait pas été déserté lors des incursions de Samory à la fin de mars 1883.

Les Dosémanas habitent la région située au sud de la route de Bammako, entre Ouoloni, le Baoulé et les monts

du Manding. Ils sont complètement indépendants du reste du Bélédougou et ne marchent avec les Bambaras que dans leurs querelles contre le sultan de Ségou. Leur capitale était Douabougou détruite par le capitaine Pietri pour avoir appelé contre nous les gens de Samory.

A l'est du royaume de Daba se trouvent deux autres petits États, celui de Touloudo et celui de Nossombougou. Ce dernier est très commerçant ; Nossombougou est en effet très fréquenté par les caravanes, et il s'y fait de nombreux échanges.

L'État de Bammako se compose de 23 villages placés sous la dépendance politique du chef-lieu Bammako, qui n'est autre que le marché célèbre.

Ce territoire est plus accidenté que les autres régions que nous avons parcourues. Il présente un véritable désordre de vallées et de montagnes atteignant jusqu'à 300 mètres de relief. Chaque vallée est occupée par un cours d'eau dont les rives sont très boisées. Les abords de ces petites rivières sont fertiles et les flancs des montagnes eux-mêmes se couvrent, au moment de l'hivernage, de cultures fournissant en abondance du mil et du maïs. Les plateaux supérieurs avec leurs vastes surfaces de cailloux ferrugineux restent seuls désolés et arides. On trouve dans cette région de charmants paysages, des vallées, des gorges rocheuses, des cascades et des chutes d'eau de plus de 20 mètres.

Ce pays appartient à deux tribus, les Niarés et les Soumanas. Ces derniers sont des Bambaras purs, tandis que les Niarés offrent un mélange de mulâtres maures et soninkés qui se sont établis depuis très longtemps à Bammako pour commercer. Les Niarés possèdent les plus riches villages ; ils sont très influents, mais les Soumanas conservent la suprématie donnée par la race et l'antique possession du sol. Les chefs des deux familles font entre eux de fréquentes alliances, malgré lesquelles subsiste une sourde rivalité. Tandis que les Niarés s'enrichissent par le commerce, le trafic des esclaves et le travail de

leurs captifs, les Soumanas, moins intelligents, adonnés à l'ivrognerie, restent cultivateurs et guerriers. Mais la guerre ne les enrichit plus depuis qu'Ahmadou de Ségou les tient bloqués dans leur territoire et vient au contraire les harceler sans cesse.

Le chiffre de la population de l'État de Bammako, qui figure à peu près un rectangle de 30 kilomètres sur 20 kilomètres, est d'environ 4,400 habitants.

Le chef-lieu, Bammako, a dû être important ; mais les vingt dernières années de luttes avec les Toucouleurs l'ont réduit à 800 habitants environ. Le marché lui-même a perdu son importance ; toutefois on peut dire que les habitants ont conservé à un très haut degré l'esprit des transactions commerciales, et il suffirait certainement de ramener un peu de sécurité dans le pays pour relever le marché et rappeler la population qui s'est enfuie.

Le village actuel et les ruines adjacentes sont à 1,500 mètres du Niger et à 2 kilomètres des montagnes. Le fleuve vient à la crue annuelle baigner le pied des murailles du tata. Les environs sont plats, découverts et cultivés en hivernage.

Le fort français a été construit entre le village et la montagne, sur une surface faiblement en relief au-dessus de la plaine. De ce point on commande Bammako et l'on garde la route de Kita.

Tel est le point extrême qui ait été atteint. La véritable navigabilité du Niger commencerait à une dizaine de kilomètres en aval de Bammako, aux roches de Sotuba, si, toutefois, les renseignements donnés par les indigènes et les voyageurs sont exacts.

VII

MISSION DE MM. BAYOL ET QUIQUANDON

DANS LE GRAND-BÉLÉDOUGOU

1883

Le ministre de la Marine avait décidé, en septembre 1882, que les divers explorateurs dans le Haut-Sénégal seraient sous l'autorité et la direction du commandant supérieur, afin de faire converger tous les efforts vers le même but et d'éviter les embarras qui pourraient être la conséquence d'actions divergentes.

Le docteur Bayol, placé dans ces conditions sous les ordres du colonel Desbordes, devait tout d'abord remplir une mission politique auprès du roi du Kaarta, Mountaga. Les circonstances ayant empêché la réalisation de ce projet, le docteur Bayol reçut l'ordre de se rendre à Bammako, pour aller dans le Grand-Bélédougou faire connaître nos projets et signer avec les divers chefs des traités d'amitié et de commerce. Notre allié bambara, Mary Ciré, avait déjà parcouru le pays, conformément aux ordres du colonel; et, après avoir passé à Mourdia et à Ségala, il était rentré à Bammako, accompagné de délégués des principales villes, qui apportaient les meilleures assurances sur l'accueil qui serait fait à nos envoyés.

M. Bayol avait reçu pour compagnon M. Quiquandon, lieutenant d'infanterie de marine, chargé plus spécialement de dresser la carte du pays.

Partis de Bammako le 16 avril 1883, les voyageurs arrivèrent à Mourdia le 4 mai. Après un séjour de 6 jours dans cette ville, ils repartirent le 10 mai avec l'intention de gagner Ségala, mais ils ne purent dépasser Douabougou, le premier village après Mourdia, sans éveiller les défiances des populations de la contrée. Le chef de la

mission, désireux de conserver les résultats acquis, revint sur Bammako en visitant quelques villages qu'il avait laissés sur ses flancs. Il était de retour à notre poste du Niger le 27 mai.

Le programme tracé par le colonel Desbordes n'avait pas été exécuté dans son entier. Ségala, notamment, n'avait pas été visité et c'était là une lacune regrettable.

Cette ville importante avait fait parvenir à Bammako son vif désir d'entrer en relations amicales avec les Français ; il eût donc été du plus grand intérêt qu'un officier de l'expédition pût vérifier sur place le plus ou moins de sincérité de ses sentiments à notre égard.

Cependant la mission avait obtenu des résultats précieux. Son voyage avait duré 41 jours ; elle avait relevé 343 kilomètres d'une région en partie inexplorée, et réussi à faire accepter les traités que le colonel Desbordes avait préparés et auxquels il attachait une importance considérable au point de vue du rôle futur de la France dans le Soudan occidental. En outre, elle rapportait des renseignements d'une certaine utilité sur les pays voisins tels que le Kalari, Goumbou et le Massina.

RÉGIONS VISITÉES PAR LA MISSION

La région visitée par la mission Bayol comprend les territoires suivants : 1° l'État de Bammako ; 2° le Petit-Béledougou ; 3° le Grand-Béledougou dans lequel on englobe généralement une partie du Fadougou, le Mourdiari et le canton de Ségala ; 4° le pays de Meskala.

L'organisation politique de ces pays est à peu près identique à celle que l'on rencontre partout dans le Soudan occidental, à l'exception toutefois de l'empire constitué de Ségou. Ce sont des confédérations plus ou moins nombreuses de villages, ayant à leur tête une sorte de chef de canton dont l'autorité n'est parfois que purement nominale.

L'agriculture dans ces régions est des plus florissantes, le commerce très actif, et la population beaucoup plus dense que dans le Haut-Sénégal.

Nous allons résumer ci-dessous les diverses observations du docteur Bayol sur toute la région, à l'exception de l'État de Bammako déjà connu.

1° PETIT-BÉLÉDOUGOU

CANTON DE NOSSOMBORGOU

En quittant Douguébougou, dernier village de l'État de Bammako, la mission traversa plusieurs villages indépendants, mais, en raison de leur faiblesse, subissant l'influence du chef du canton de Nossombougou.

La confédération ne comprend que trois villages :

Nossombougou	700 habitants	}	1,350 HABITANTS.
Guénébou.	250 —		
Diarabougou	450 —		

Le chef-lieu est un gros village très étendu, crénelé et en fort bon état. Il peut mettre en ligne, grâce aux contingents des villages vassaux, 300 fantassins et 30 cavaliers. Les habitants sont des Bambaras Konarès. Les environs présentent de bons pâturages, des jardins et des champs étendus. Les principaux produits sont les patates, les oignons, les niébés, les tomates, le tabac, le coton, l'indigo et toutes les variétés de mil et de maïs.

Nossombougou n'est pas un marché proprement dit, mais on y traite un chiffre assez élevé d'affaires, car c'est un point de passage pour les caravanes de Dioulas qui venant du nord se rendent dans le Haut-Niger. Les Maures ne viennent pas à Nossombougou.

La confédération entretient de bons rapports avec Nonkho. Son chef, Donio Konaré, a traité avec les Français et a promis d'être un allié fidèle.

CANTON DE NONKHO

Les villages de ce canton sont :

Nonkho.	}	2.900 HABITANTS.
Niantoumana.		
Tamani.		
Diékouma		
Ouolodo.		
Monintoua.		
Sikoro.		
N' Kéna.		
Diribabougou		

Le chef se nomme Dioukélé; il s'est placé volontiers sous notre influence, car il fonde de grandes espérances pour la paix de son pays sur notre alliance contre les Toucouleurs, ses ennemis détestés.

Le village de Nonkho est un des moins importants des chefs-lieux de canton. Son tata, en forme de quadrilatère régulier, enceint un grand nombre de cases en ruines.

Les habitants sont de la tribu bambara des Diaras et très renommés pour leur bravoure.

Le pays a des ressources en chevaux, bétail, riz, arachides, coton et cire.

2° GRAND-BÉLÉDOUGOU

CANTON DE KOUMI

La confédération se compose de :

Koumi,	Dia,	Kakoulou,
Kourka,	Métébougou,	Sibikoro,
Kabakaro,	Kolakagui,	N' Tchîé

et Bensena, formant une population totale de 4,000 habitants.

Deux villages, Biébala et Sirakoro, bien qu'indépendants, sont sous l'influence de la confédération, laquelle, d'autre part, entretient d'excellents rapports avec les trois cantons précédents. Les réunions d'armées des quatre cantons alliés se font presque toujours à Koumi.

Ce chef-lieu est entouré d'un magnifique tata en forme de quadrilatère irrégulier et construit au milieu d'une plaine. Ses portes sont habilement flanquées, et l'intérieur, avec ses rues étroites et ses tatas particuliers, permet une bonne défense.

Le chef du canton est Diouba Taraouré, mais c'est son frère Kofolo qui gouverne. La population, très guerrière, peut mettre en ligne 30 chevaux et 5 à 600 fantassins,

Les gens de Koumi ont mis un grand empressement à signer un traité avec les Français.

Koumi, comme Nossombougou, est un point de passage pour les Dioulas, mais ces derniers n'aiment guère cette localité plus spécialement guerrière.

VILLAGES INDÉPENDANTS DU FADOUGOU

De la frontière du Petit-Béledougou au pays de Damfa, les villages sont indépendants et même assez divisés entre eux. Placés sur le lieu de passage des armées toucouleures qui circulent entre Nioro et Ségou, les habitants ont abandonné les villages trop faibles et se sont groupés derrière des tatas solides tels que ceux de Manta, Banankoro, Niguessébougou. Semant le mil non loin de leurs murailles, faisant rentrer chaque soir leurs troupeaux, ils sont sur un perpétuel qui-vive. Cette zone, qui n'est plus le Béledougou, n'a pour ainsi dire pas de nom générique.

Le premier village remarquable rencontré par la mission est *Manta*. La population, de 500 habitants environ, est composée de Bambaras Taraourés, de Maures et de Saracolets et même de Toucouleurs. C'est un point commerçant important. Les caravanes de Maures y arrivent avec leurs chameaux, mais, par crainte des Bambaras, ils ne dépassent guère ce marché. Ils arrivent de Tischitt par Goumbou, pour vendre du sel et du soufre.

Le deuxième village à signaler est Boro, qui ne compte

pas moins d'un millier d'habitants Sarracolets, Toucouleurs et Bambaras ; ces derniers sont en minorité. Le village est bâti dans une immense plaine cultivée. La religion musulmane est dominante, bien que Ségou soit l'ennemi. La population flottante est considérable. C'est encore un point très commerçant. Le chef, Niaké Cissé, entretient de bonnes relations avec Damfa. Il a besoin de l'appui de cette confédération importante pour lutter avec avantage contre les Toucouleurs qui sortent de Nyamina pour razzier le pays.

CONFÉDÉRATION DE DAMFA

Damfa compte 4,200 habitants environ ; c'est un point militaire et commercial important. Le village est bien fortifié. Le chef, Maka, reçut d'abord nos officiers avec froideur, mais il revint de sa première impression et signa un traité d'alliance avec les Français. La confédération ne compte pas moins de 48 villages avec une population de 15,000 habitants. Elle peut mettre en ligne 200 chevaux et 2,000 fantassins.

Voici la liste des 48 villages :

Dossorla.	Kassorla.	Fatomo.	Kolon'Tougoumé.
Tala.	Kénissimané.	Kabakoro.	Tchiesamana.
Maréna.	Karfabougou.	Bouloko.	Toukinoro.
Dubilla.	Bambilla.	Bougou Koro.	Tchofogola.
Sellé.	Farafina.	N' Tioupana.	N' Tchankéla.
Touloukoro.	Solobougou.	Sautchoukoura.	Kamisahara.
Gessenais.	Dorabougou.	Toumondo.	Sébala.
M'Péla.	N' Talona.	Soutchana.	Sirado.
Diobougou.	Marébougou.	Siéhongou.	Bona Sirado.
Diaré.	Mami.	Hallou.	Haré Sané.
Diougoye.	Silla Makana.	Borodjo.	Doubania.
Sambabougou.	Sebénikéli.	Djigué.	Somania.

Cette puissante confédération est-elle bien unie ? Le D^r Bayol en doute. Elle entretient de bons rapports avec Mourdia et surtout avec Ségala.

Le marché de Damfa est très important : le bétail, le sel, la guinée, les tapis, etc., donnent lieu à un mouvement commercial considérable. Les Oulad Mohamed, Oulad Laknal Tischitt, Oulad M'Barrick et Oulad Masdouf y viennent en caravanes nombreuses, y séjournent pendant la saison sèche et ne remontent vers le désert qu'après les premières pluies de l'hivernage, c'est-à-dire à la fin de mai.

Damfa est le nœud des routes du Niger, du Gorumbou et de Ségala, c'est-à-dire des chemins qui conduisent au Tischitt, à Oualata et Timbouctou.

Le traité passé avec cette confédération, si nous savons en tirer parti, aura la plus haute importance pour les intérêts français au Soudan.

MOURDIARI

Le Mourdiari, ou pays de Mourdia, est le plus important de la région.

C'est la famille de Diara qui commande. Le chef actuel, Nama, aura pour successeur Bobo. Viennent ensuite Koundiala, Dirman, Faro et Ousman.

Trente-neuf villages dépendent de Mourdia. Ici la même remarque que pour Damfa : l'autonomie des village est considérable. Ces villages sont :

Sirakoro.	Menenté Tchila.	Nampada.
Bomandjougou.	Sibitinougou.	Ségué.
Danguéré.	Gu énéngou mba .	Dilenkona.
Sirahoma.	Djéméné.	Dourébougou.
Kino.	Dorabougou.	Ohina.
Tornomé.	Diéla.	Kola.
Samali.	Kitchola.	Sérébougou.
Gounguédé.	Farabauna.	Guilinthiné.
Koïra.	Mègue.	Kolo.
Bété.	Koumakó.	Soundjana.
Médina.	Morabougou.	Mosséguéla.
Sékolo.	Douabougou.	Souloumtéguira.
Guirgabougou.	Botla.	Sirado.

Ces localités sont peuplées par un mélange de Bambaras et de Sarracolets.

Mourdia fait partie du Keniéka, vaste pays limité à l'ouest par le Bakhounou, au nord par le désert, au sud par le Fadougou et à l'est par le Kalari.

C'est le centre d'un commerce important. Les Dioulas sont respectés et viennent principalement des bords du Niger. Ils apportent des colas, des lez de coton, de l'or et des captifs qu'ils vont chercher principalement dans le Ouassoulou.

Les Maures viennent de Sokolo (Kola des Arabes), de Goumba, de Oualata, du Tagaut et de Timbouctou. Ils apportent du sel, du soufre, de la guinée, des moutons et des chevaux, qu'ils échangent contre du mil, des bandes de coton, de l'or et surtout des esclaves. Ils appartiennent aux mêmes tribus qui fréquentent Damfa et comme eux rentrent dans le Sahara au moment de l'hivernage.

La population de Mourdia s'élève à 2,500 habitants auxquels il faut ajouter une population flottante comprenant un millier de Maures et une centaine de Dioulas.

Un marché quotidien se tient à l'extérieur du tata près de la porte sud. Un traitant vend dans une baraque en planches, de la guinée, du calicot, de la mousseline et des boubous-lomas. Le marché est bien approvisionné en mil, riz, haricots, piments, tomates, beurre et fruits.

Le Cauri est la monnaie usitée. Cinq francs valent de 2 500 à 3,000 cauris. Il existe plusieurs boucheries et deux rôtisseries en plein vent où les habitants peuvent se procurer de la viande à bon marché. Le mil est assez abondant. L'indigo est très commun. Les pagnes teints et les boubous-lomas forment l'industrie principale. Les forgerons sont également très habiles. Les chevaux et le bétail sont en abondance. Il y a 70 chevaux dans la ville.

En temps de guerre, le pays peut mettre en ligne 200 cavaliers et 2,000 fantassins. Mourdia seul compte 350 soldats. Ce sont les Bambaras principalement qui

combattent. Il reste toujours environ 200 Sarracolets chargés de la défense des remparts. Ces derniers sont tous marchands, musulmans convaincus, et parlent du 101 de Ségou avec un respect voisin de l'admiration. Les Maures, outre leurs chevaux, bœufs et moutons, avaient au moment du passage du D^r Bayol un nombre considérable de chameaux.

La fréquentation des Maures a rendu les habitants de Mourdia aussi fourbes et aussi menteurs que leurs voisins du désert. Ils sont de plus ivrognes et ont l'amour du lucre poussé à l'excès.

**RÉGIONS NON VISITÉES PAR LA MISSION,
MAIS PLACÉES SOUS LE PROTECTORAT DE LA FRANCE**

Nous plaçons ici un extrait des notes du D^r Bayol sur les pays qui lui ont adressé des envoyés pour passer des traités d'amitié et de commerce, mais que la mission n'a pu visiter :

CANTON DE DIONKOLONI

Ce canton comprend :

Dionkoloni.	Kobllé.	Suiguimana.
Kola.	Bougoula.	Toudou.
Maouclena.	Médina.	Dalibougou.
Morébougou.	Bassi.	Moussanguéré.
Bariko.	Diébougou.	

Ce canton est connu sous le nom de Sébété, et Ségala aurait la haute main sur lui.

Ce pays posséderait plus d'une centaine de chevaux et pourrait fournir une colonne de 500 hommes.

La contrée est riche. Les Maures y sont installés comme dans le Mourdiari.

Le chef se nomme Douga.

CANTON DE SÉGALA

Les indigènes donnent à ce canton le nom de « La Sérana », il comprend :

Touimana.	Ouortubila.	Gandji.
Ouardé.	Mansonnah.	Diebougou.
Doncono.	Zabana.	Mentébougou.
Siribila.	Bolla.	Tiékorah.
Guiné.	Medina.	Sakhabala.
Boudiguéré.	Soumako.	Kourné.
Dida.	Konani.	Ségala.
Doussi.	Dombabougou.	
Korisara.	Komantiguibougou.	

C'est un pays remuant, toujours en guerre avec les Toucouleurs qui ont pris Ségala en 1863, tué le chef et emmené un grand nombre d'habitants captifs.

La population est de 4,000 habitants environs. Les villages qui dépendent de Ségala et le chef-lieu peuvent disposer de plus de 150 chevaux et de 1,500 fantassins.

C'est un centre commercial de premier ordre. Situé à deux jours de marche de Sokolo et à six de Timbouctou, ce pays est la route indiquée pour une exploration future chargée d'étendre nos relations dans l'intérieur de la Nigritie.

Les Maures Oulad Mohamed y habitent d'une façon permanente, et servent de courtiers entre le Kalari, le Massina et les oasis sahariennes.

On y trouve du sel, des étoffes, des chevaux, du bétail. On y cultive le mil, le riz, l'indigo et le tabac.

Le chef, Barboka, entretient d'excellents rapports avec ses voisins. Mourdia et Ségala reconnaissent son influence et, par sa situation sur la route de Timbouctou, il peut à son gré favoriser ou empêcher le commerce par caravanes. Le pays, comme Mourdia, est habité par des Bam-

baras, des Sarracolets et des Maures. Ces derniers sont en grand nombre, ils ont une grande influence sur les affaires du pays et lui donnent l'apparence d'une contrée arabe.

3° PAYS DE MESKALA

Le pays de Meskala ou Messakélais se compose :
1° Du canton de Doïrébougou ;

CANTON DE DOÏRÉBOUGOU

Ce canton est situé à l'est de Nonkho. Ses villages sont :

Doïrébougou.	}	2,400 à 3,000 HABITANTS.
Kourka.		
Sirado		
Sirakolola.		
Katchola		
Dv'ékouma.		
Dakmata.		
Kolongoulou.		

Le chef se nomme Mahmoudou Taraouré; ses frères sont Sirama, Kama et Fontigui. Ce sont ces derniers qui vinrent à Nonkho signer avec la mission Bayol un traité d'amitié et de commerce.

2° Du canton de Toukouroba (7 villages);
3° De villages indépendants :

Koni, Ouania, Tougani, Fougali, Gabaroko, Dougoul, Mamba, Bélénigho, Tafala, Kanika, Saniang, Doumba, Katiolo, Gouina, Dané, Dougourakoro. Les mieux défendus sont Gouina, Tougani, Ouania et Fougali.

Il est difficile de préciser le chiffre de chevaux et de guerriers que le pays de Messakélais peut mettre en ligne, ces villages vivant très isolés les uns des autres. Toukou-

rouba peut disposer de 50 chevaux et 300 guerriers; les autres villages réunis pourraient en fournir le double.

Ce pays se bat constamment avec les Toucouleurs de Nyamina et les Sarracolets des villages de Toubacoura, Banumba, Goulomba, Badougou, Kéréouné, Touba et Difa. Ces villages, dévoués à Ségou, sont très peuplés. C'est Touba qui les commande, ou mieux, qui les dirige. Le chef, qui prend le titre d'Almamy, donne des ordres à tous en cas d'attaque. Ils correspondent journellement avec Nyamina, dont le chef Marfili a auprès de lui une colonne prête pour toutes les éventualités en cas d'attaque de la part des Bambaras. Ceux-ci soutiennent la guerre avec beaucoup de courage, mais ils avouent qu'ils sont incapables de triompher de leurs ennemis.

Le tableau ci-dessous donne la population totale des pays avec lesquels la mission Bayol a été en rapport :

1° PAYS VISITÉS PAR LA MISSION

		HAB.	HAB.	
PETIT- BÉLÉDOUGOU	{	Villages jusqu'à Nossombougou.	2,250	} 8,730
		Canton de Nossombougou.	1,300	
		— de Nonkho.	3,930	
	{	Villages indépendants,	1,200	}
GRAND- BÉLÉDOUGOU	{	Canton de Koumi	4,000	} 40,600
		Villages indépendants du Fadougou.	4,200	
		Canton de Damfa.	17,500	
		— de Mourdia	14,900	

2° PAYS NON VISITÉS
MAIS QUI ONT TRAITÉ AVEC LA FRANCE

GRAND- BÉLÉDOUGOU	{	Canton de Dioukoloni.	4,200	} 15,700
		— de Ségala	11,500	
MESKALA	{	Canton de Dotrébougou.	3,000	} 12,000
		— de Toukourouba.	3,000	
		Villages indépendants.	6,000	
TOTAL.				77,030

M. le D^r Bayol tire de son voyage les conclusions suivantes :

« Dans le Bélédougou, les habitants ont accepté avec
« la plus grande franchise notre protectorat et les autres
« clauses du traité que j'étais chargé de négocier auprès
« d'eux. Ennemis acharnés des Toucouleurs devant les-
« quels ils se sont courbés par force, mais jamais soumis,
« ils ont compris que notre parole était loyale et que
« nous ne cherchions pas à les tromper. D'un autre côté,
« la prise de Goubanko et celle de Daba les ont vivement
« impressionnés; ils connaissent la bravoure de nos sol-
« dats et la puissance de nos armes; il y a tout lieu de
« croire qu'ils seront pour nous des alliés fidèles. »

Quant aux habitants du Fadougou, de Mourdia et de Ségala, le docteur Bayol fait observer que ces populations très commerçantes avaient pris l'habitude d'échanger leurs chevaux et leurs pagnes contre les captifs et l'or des gens de Samory. Ils ont donc vu avec peine que les Français avaient arrêté la marche victorieuse des armées de ce chef, d'autant plus que les Dioulas faisaient courir le bruit que nous venions abolir l'esclavage.

Il ont néanmoins accepté de signer le traité qui les place sous notre protectorat, parce qu'ils espèrent que nous les aiderons un jour dans leurs revendications contre les Toucouleurs, qui pendant dix-huit ans les ont tenus sous le joug.

Le D^r Bayol n'ayant pas été jusqu'à Ségala, comme il en avait reçu l'ordre, parce qu'il a craint des actes d'hostilité que le colonel Desbordes avait jugé, au contraire, ne pas devoir se produire, il convient donc de n'accepter que sous réserve ses appréciations en ce qui concerne ce pays.

Le docteur, en terminant son rapport, fait remarquer

que nous trouverons dans ces contrées des auxiliaires précieux et il ajoute :

« C'est par ces pays qui sont à la limite du désert et « voisins de Timbouctou que passe la route la plus directe « pour se rendre aux oasis du sud algérien ; on comprend « donc facilement le vif intérêt qui s'attache aux relations « que nous venons de créer avec les différents chefs de « cette contrée, relations qui permettront bientôt de porter « plus avant dans l'intérieur de l'Afrique, le prestige et le « commerce de notre patrie. »

RENSEIGNEMENTS SUR LE KALARI, LE KENIÉRA ET LE MASSINA

Nous résumons ci-dessous les renseignements que le D^r Bayol a pu recueillir sur les pays situés au delà des territoires qu'il a visités.

KALARI

Le Kalari (nom donné par les Toucouleurs), est connu par les Bambaras, les Sarracolets et les Maures sous le nom de Kala qui est aussi celui d'un village situé au nord de Kolodougou. Ce pays est à l'est de Ségala. Le village le plus important est Kolodougou.

Pour aller de Ségala à Kolodougou on passe par Godela, Tanho, Tchémédéli, Sorébougou, Tim.

Les Kalaris sont des Bambaras Kourbarys. La ville de Sokolo (ou Soccolo) est le Kala des Arabes. Elle est cependant indépendante du pays de Kala. Son chef est Mahamady Kourbary, et sa population a été évaluée à 2,500 habitants environ, Bambaras, Sarracolets et Maures.

Il y aurait dans le Kalari un village, Markabagou, en possession des Toucouleurs.

Le Kalari est en relations commerciales actives avec

Timbouctou. Les intermédiaires sont les Maures Oulad Mohammed.

Le pays a des chevaux, du bétail, du mil et du riz. Sa population totale serait de 10,000 habitants qui sont ennemis de Ségou.

KENIÉRA

Les limites de ce vaste pays sont : au nord, le désert d'El Haod ; au sud le Fadougou ; à l'est le Kalari ; à l'ouest le Bakhounou. C'est ainsi que Mourdia, Ségala et même Damfa seraient compris sur ce territoire.

Une ville importante de ce territoire est Goumbou à 50 ou 60 kilomètres au nord de Mourdia. M. le D^r Lentz, qui l'a visitée, la place sur le 15° latitude nord. Elle compte environ 5,000 habitants Sarracolets, Bambaras, Toucouleurs et une population flottante de 2,000 Maures. Goumbou entretient avec Nioro un mouvement commercial, qui se continue jusqu'à notre poste de Médine.

Les chefs de Goumbou sont actuellement Babarka et Mari Mausa ; ce dernier est le plus influent.

Goumbou est en relations commerciales constantes avec Timbouctou. Des armes venant du Maroc pénètrent dans le Soudan par ce côté. Les caravanes, pour aller de Timbouctou à Goumbou et *vice versa*, mettent six jours en passant par Sokolo et Bassikounou.

MASSINA

Le Massina (ou Macina) est la partie du Soudan située entre le lac Déboé, au nord ; le Ségou, le Kaminiadougou et le Timbokho au sud ; à l'ouest, il confine au pays des Kalaris ; à l'est, il est en rapport avec le territoire encore inexploré de Timbokho.

Les différents bras du Niger et son affluent, le Oulou-

Oulou, traversent le Macina et le fertilisent. C'est un pays de plaines et de pâturages. En hivernage, il est en grande partie inondé; les communications s'effectuent en pirogues.

La région est riche en mil, riz et maïs. On y élève beaucoup de chevaux.

Trois chefs commandent dans ce pays, ce sont :

Tidiani, neveu d'El-Hadj-Omar, qui tient la rive droite du Niger, dans les environs des ruines d'Hanedallahi ;

Abidina, chef des Maures Koutahs, habitant Pinhé ;

Korokomoko Diara, chef bambara, habitant Morébougou. Ce chef est de la famille anciennement régnante à Ségou. Un de ses parents, Boulédiougou, habite N'Pogo dans le Kalari.

Les chefs Maures et Bambaras sont alliés contre Tidiani qui perd beaucoup de sa puissance.

D'après les renseignements donnés au D^r Bayol, le Massina, autrefois si florissant, serait en pleine décadence.

§ II

MISSIONS TOPOGRAPHIQUES

1880-1881

La mission topographique 1880-81 était composée d'officiers de la guerre et de la marine sous la direction de M. Derrien, chef de bataillon d'infanterie ¹.

La mission recevait ses instructions techniques du ministre; elle ne dépendait du colonel Desbordes que pour

1. **NOTA :** La mission comprenait, outre le commandant Derrien, trois officiers de la marine : MM. de Kersabiec, lieutenant de vaisseau, Sorin et Huc, lieutenants d'infanterie de marine; six officiers de la guerre : MM. les capitaines Sever, de Sourdeval, Delanneau, Rivals, et les sous-lieutenants Delcroix et Brosselard.

tout ce qui intéressait sa sécurité, ses moyens de transport et ses vivres.

L'extrait suivant des premières instructions données à M. le commandant Derrien expose le but de la mission :

« Les brigades topographiques auront à faire une reconnaissance complète, et, s'il est possible, la triangulation générale de tout le terrain compris entre Médine et Bafoulabé sur le Sénégal, d'une part, Bammako et Dina sur le Niger, d'autre part.

« Le but cherché est un lever général du terrain pour faciliter l'étude du tracé de la voie ferrée qui, partant de Médine et passant par Bafoulabé et Fangalla, aboutira au Niger.

« De Médine à Bafoulabé et Fangalla, le tracé du chemin de fer suit la vallée du fleuve et l'on est assuré que dans cette direction, on n'aura à vaincre aucune difficulté sérieuse pour l'exécution des travaux. Les brigades topographiques pourront donc se borner, lorsqu'elles remonteront le fleuve avec la colonne de troupes, à faire le lever et le nivellement de la vallée dans toute sa largeur, sans s'attarder à cette opération préliminaire.

« C'est à partir de Fangalla, ou plutôt de la bifurcation du Bakhoy n°1 et du Bakhoy n°2, que la reconnaissance du terrain doit commencer ; on ignore en effet quelle direction il conviendra de suivre au delà du confluent des deux cours d'eau pour le tracé de la voie ferrée.... »

En vue des opérations à exécuter, la mission avait été dotée d'un matériel considérable ; les instruments mis à sa disposition étaient :

1° Pour les observations astronomiques : un théodolite Lorieux, un horizon artificiel, un sextant, deux chronomètres Dumas, un chronomètre Rodanet, un chronomètre de poche Poitevin ;

2° Pour les opérations géodésiques : deux théodolites

Gambey, quatre héliostats, un petit théodolite, ancien modèle, trouvé à Bafoulabé ;

3° Pour les levés topographiques : un tachéomètre, dix boussoles éclimètres, dix planchettes alidades, dix déclinateurs, dix podomètres, quatre nautomètres, une lunette stadimétrique Goulier ;

4° Pour la météorologie : deux baromètres Fortin, un baromètre métallique, dix baromètres anéroïdes de poche, trois thermomètres ;

5° Des appareils photographiques.

EXÉCUTION DES TRAVAUX. — MÉTHODES EMPLOYÉES

Arrivée le 18 octobre à Saint-Louis, la mission mit à profit son séjour au chef-lieu de la colonie pour régler la marche et l'état des chronomètres et comparer ses baromètres et ses thermomètres avec ceux de l'observatoire météorologique établi à Saint-Louis, sur la terrasse de l'école des frères de Ploërmel.

La mission atteignit Médine le 20 décembre et commença ses opérations le 21.

Une base fut mesurée sur le plateau de Félou ; la triangulation s'appuya sur cette base.

« Les mamelons à pics élevés que l'on aperçoit au sud de la vallée, disait le commandant Derrien dans ses instructions, seront recoupés avec soin en prenant pour visée des sommets, un point culminant du sol ou un arbre remarquable, s'il y a lieu. »

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire de faire remarquer que la méthode adoptée par M. le commandant Derrien, dès le début de la campagne, pour la détermination des points géodésiques, ne peut donner qu'une faible approximation. Des visées faites sur les points culminants des

montagnes, points qui n'étaient marqués par aucun signal permettant de les reconnaître d'une autre station, étaient évidemment sujettes à des erreurs. La triangulation ainsi comprise devenait le plus souvent impuissante à corriger les inexactitudes inévitables des levés de détail et d'itinéraire.

M. le commandant Derrien renonçait à établir ses stations géodésiques aux points élevés à la suite de l'ascension du Kaffa Kouro, faite par un de ses officiers. « Cette ascension, dit-il, dans son ordre de Médine, a démontré que les géodésiens ne pourraient endurer longtemps, sous les rayons accablants du soleil de cette contrée, la fatigue d'une excursion pénible au sommet de rochers à pic, loin du bivouac et sans les ressources nécessaires en personnel pour débroussailler les sommets et y cons-truire des signaux. » L'expérience des deux campagnes suivantes a montré que les difficultés signalées par le commandant Derrien, quoique très réelles, ne sont pas insurmontables; dans ces deux dernières années, en effet, les officiers chargés des opérations géodésiques ont toujours établi leurs stations sur les hauteurs, et dans la mission de 1882-83, qui disposait d'un personnel beaucoup moindre que celui de la mission Derrien, ces stations ont toujours été repérées à l'aide de signaux artificiels, et tous les débroussailllements nécessaires ont été effectués.

Les coordonnées géographiques du poste de Médine déterminées astronomiquement sont :

Latitude. 14° 21' 24"

Longitude 13° 48' 26" 4.

La déclinaison magnétique a été trouvée de 19° 8'.

L'altitude de départ a été obtenue par la comparaison des hauteurs barométriques prises à Médine avec celles observées aux mêmes jours et aux mêmes heures à Saint-Louis. Elle a été trouvée de 86 mètres pour le bord supé-

rieur du parapet de l'argamasse du fort et de 77 mètres pour le sol.

La base a été mesurée avec un double décamètre en acier ; les deux mesures faites ont donné une moyenne de 1600^m48.

Ces premiers travaux furent terminés le 3 janvier. Le 5, la mission se mettait en route pour Bafoulabé.

La mission arriva sans encombre à Foukhara ; le mauvais vouloir montré par le chef de ce village donna lieu à une répression énergique de la part du commandant supérieur.

A Bafoulabé, la détermination des coordonnées géographiques a donné pour ce point :

Latitude 13° 47' 30"

Longitude 13° 9' 30"

La déclinaison magnétique fut trouvée de 18°30'.

La cote de Bafoulabé, au poste de la rive gauche du Bafing, mesurée au moyen du baromètre métallique du Dépôt de la marine, fut trouvée de 117 mètres.

Après avoir fait le lever au 1/10000 des environs de Bafoulabé et la reconnaissance du gué de Mahina, la mission continua, par les mêmes procédés que précédemment, la triangulation et le lever des environs de la route suivie jusqu'au gué de Toukoto.

A partir de Toukoto, deux voies s'ouvraient pour aller au Niger : la vallée du Baoulé et celle du Bakhoy. La situation politique du pays empêcha le commandant supérieur d'autoriser la mission à suivre la première voie, et elle dut se borner à faire la reconnaissance de la vallée du Bakhoy.

A ce moment, M. le commandant Derrien reconnut la nécessité d'apporter quelques modifications à la méthode suivie, en vue de mieux assurer l'assiette du canevas. « La « géodésie de Médine à Toukoto, dit-il dans son rapport,

« a été des plus expédiées ; le manque de temps, d'aides et
 « de travailleurs n'a pas permis de l'établir sur les sommets
 « dominants ni même de débroussailler les abords des
 « stations basses ni d'y faire des signaux. Ceux de nos géo-
 « désiens qui, n'écoulant que leur zèle, ont voulu faire des
 « ascensions, ont vu que dans ce pays le soleil domptait les
 « tempéraments les plus énergiques ¹.

« Aussi la géodésie faite en plaine ou sur les petits
 « contreforts a manqué d'ampleur et de précision avec des
 « visées sur des sommets saillants qu'aucun signal ne fixait
 « pour le recouplement des stations suivantes.

« De Toukoto à Kita, il était de toute nécessité d'éta-
 « blir les sommets de la triangulation sur les points domi-
 « nants. A cet effet, je commandai à MM. Sever et de
 « Kersabiec de prendre leurs dispositions pour stationner
 « sur les collines au nord de la route, afin de recouper les
 « points saillants de la ligne de partage des eaux entre le
 « Bakhoy et le Balindingho, points qui devaient servir plus
 « tard à la reconnaissance de cette dernière vallée. Des
 « stations auxiliaires au tachéomètre seront faites pendant
 « ce temps par le chef de la mission, sur la route suivie
 « par la colonne. »

La modification apportée à la méthode insuffisante du début était encore bien incomplète.

Les officiers topographes continuèrent, d'après les mêmes procédés que précédemment, le lever de la route et de ses abords, ainsi que l'étude du cours du Bakhoy et de ses affluents.

La mission arriva à Kita le 13 février. Les brigades topographiques exécutèrent alors les travaux suivants : lever de Goubanko et des environs, lever du chemin de Kita à Goubanko et à Mourgoula, lever du massif de Kita et des

¹. Nous avons déjà dit plus haut que M. le commandant Derrien s'était trompé à cet égard.

environs, lever du massif de Mambiri, lever du chemin du Gadougou et reconnaissance du gué de Mokaïabougou sur le Bakhoy.

Pendant ce temps, une nouvelle base de 1,398 mètres de longueur était mesurée dans le voisinage du fort et les officiers géodésiens procédaient à la jonction de cette base avec les points de la triangulation du nord et du nord-ouest du massif de Kita.

La détermination astronomique des coordonnées géographiques du camp de la mission à Kita donnait :

Latitude. 13° 02' 44"

Longitude. 11° 47' 30"

La déclinaison magnétique était trouvée de 17°40'.

Enfin le nivellement barométrique a donné, pour le fort de Kita, une altitude de 350 mètres au-dessus du niveau de la mer.

« Ces différents travaux furent exécutés dans des conditions très défectueuses. Les théodolites Gambey et le tachéomètre avaient leurs niveaux cassés ; sur les 10 boussoles éclimètres, il n'y en avait plus que trois de passables. Le théodolite trouvé à Bafoulabé était seul intact ; le théodolite Lorieux avait son limbe vertical un peu faussé ; ces deux derniers instruments furent néanmoins employés pour la détermination des distances zénithales. Les deux chronomètres avaient eu des sauts pendant la route ; mais on a pu s'en apercevoir à temps et mesurer leur écart au chronomètre Dumas dont la marche n'a pas sensiblement varié. Les observations astronomiques de Kita ont permis d'ailleurs de régler complètement les chronomètres et le compteur. » (*Rapport* de M. le commandant Derrien.)

Le programme ministériel portait que la mission devait pousser ses travaux jusqu'au Niger. Mais l'attitude mena-

çante du Bélédougou, l'hostilité de l'Almamy de Mourgoula, l'incertitude qui régnait alors sur les dispositions des populations du Fouladougou à notre égard, et enfin la situation critique de la colonne expéditionnaire manquant de vivres et de munitions, ne permirent pas au colonel Desbordes de laisser continuer la marche en avant de la mission.

Le commandant Derrien demanda alors de rentrer à Bafoulalé par Fatafi et le Gangaran, ce qui lui fut accordé.

Après avoir terminé à Kita les différents travaux énumérés ci-dessus, la mission partit le 9 mars et effectua son retour par le Gangaran, en faisant le lever de l'itinéraire suivi jusqu'à Kalé, mais sans l'accompagner, comme dans son voyage d'aller, de la triangulation du pays parcouru.

CARTES

Les cartes établies par la mission Derrien comprennent 6 feuilles, à l'échelle du $\frac{1}{100.000}$. Elles donnent les itinéraires suivis de Kayes à Kita, et le figuré du terrain par courbes horizontales.

La mission a, en outre, établi les cartes suivantes :

De Kita à Mourgoula. Échelle $\frac{1}{100000}$.

Environs de Médine,
— de Bafoulabé,
— de Kita,
— de Mourgoula et de Sitakoto.

Gué de Mahina,
— de Toukoto,
— de Noya.

Plans de Médine, — Sabouciré, — Fatafi, — Koubokoto, — Koumakhana, — Bahé, — Médina, — Niantanso, — Noya, — Siékokoto, — Guignagné, — Goubanko, — Sitakoto.

Enfin, M. le capitaine Delanneau a rapporté une collection de clichés et d'épreuves photographiques.

MISSION TOPOGRAPHIQUE

1881 - 1882

La mission topographique de 1881-82 comprenait seulement 2 officiers de la guerre et 2 officiers de la marine ¹.

Elle était placée directement sous les ordres du colonel commandant supérieur du Haut-Sénégal.

Le matériel emporté par la mission se composait :

1° De cartons portefeuilles à bretelles avec boussoles breloques et de baromètres anéroïdes de poche pour l'exécution des levés à vue ;

2° De planchettes avec déclinateurs, d'alidades nivélatrices et d'une boussole Goulier pour les levés de détail ;

3° D'une lunette stadimétrique, d'un télémètre Gautier et de deux règles à échimètre pour la coordination des levés à vue ;

4° Enfin de quelques instruments accessoires, tels que thermomètres, loupes, etc...

La mission devait en outre être munie d'un théodolite ; mais cet instrument fut expédié de Paris trop tard pour être utilisé et resta à Saint-Louis.

Le programme des travaux de la mission, fixé au début de la campagne par le commandant supérieur, comprenait :

Le lever au $\frac{1}{5.000}$ de Kayes et des environs ;

2° L'étude d'un tracé de voie ferrée de Bakel à Kayes par Sénoudébou ;

3° L'étude de la voie ferrée projetée entre Kayes et Bafoulabé ;

4° L'étude du passage de Kalé et la comparaison, au point de vue de l'établissement du chemin de fer, des

1. La mission comprenait : M. Henry, capitaine d'artillerie de la guerre, chef de mission ; le capitaine de cavalerie Delanneau et les deux lieutenants d'infanterie de la marine Riou et Darlu. Ce dernier a succombé à la fin de la campagne.

routes de Bafoulabé à Kita par la vallée du Bakhoy ou par le Gangaran ;

5° L'étude du cours du Bakhoy entre le gué de Mage et Bafoulabé ;

6° L'étude du pays compris entre le Bakhoy et le Baoulé.

En cours de campagne, il fut ajouté à ce programme :

1° Le lever des environs du massif de Kita sur une largeur de 4 kilomètres environ à partir du pied de la montagne ;

2° Le lever des environs du poste de Badumbé ;

3° Le lever de l'itinéraire suivi par la colonne expéditionnaire de Kita au Niger et à Keniéra.

Vers la fin du mois de janvier 1882, M. le capitaine Delanneau fut placé à l'état-major du commandant supérieur. Il fut spécialement chargé de la reconnaissance du Bakhoy, du lever d'itinéraire de Kita à Keniéra et du lever des environs du poste de Badumbé.

EXÉCUTION DES TRAVAUX. — MÉTHODES EMPLOYÉES

La mission, moins fortement constituée en personnel que la précédente, moins bien outillée et souvent divisée en plusieurs groupes, n'a pas employé les méthodes de lever suivies par la mission Derrien. Comme il a été dit plus haut, le théodolite qui lui était destiné n'a pu arriver à temps et, par suite, il n'a pu être exécuté d'opérations géodésiques. La méthode adoptée par M. le capitaine Henry est la suivante :

Les opérations sur le terrain comprennent :

1° Le lever d'un canevas de points de repère destiné à empêcher l'accumulation des erreurs ; 2° le lever des détails.

Ce dernier a consisté en un lever d'itinéraire à vue exécuté à l'échelle de $\frac{1}{20.000}$ au moyen d'une boussole breloque fixée sur la feuille de dessin. La boussole donnait la direction des divers éléments de la ligne parcourue; leur longueur était mesurée au pas du cheval. L'officier chargé de cette partie du travail faisait en même temps, avec le plus grand soin, le figuré du terrain qu'il pouvait apercevoir à droite et à gauche. Il s'attachait surtout à la représentation des hauteurs voisines de l'itinéraire suivi et au repérage sur son dessin des points du canevas d'ensemble. En commençant son travail il notait l'heure et la hauteur barométrique; les mêmes observations étaient faites de distance en distance sur la route, et surtout aux points principaux, changements de pente, lignes de thalwegs, etc.

Les points du canevas d'ensemble, arbres ou rochers de formes caractéristiques et facilement reconnaissables, étaient choisis sur des sommets de montagnes voisines de l'itinéraire suivi, et placés de telle façon que de chacun d'eux on pût apercevoir le précédent et le suivant. Le lever du canevas, exécuté à l'échelle de $\frac{1}{100.000}$, se faisait généralement par le procédé de cheminement ou plus rarement par relèvements, en employant à chaque station la planchette déclinée et la règle à éclimètre pour fixer les orientations des côtés. En chaque point, on faisait une visée directe sur le signal suivant et une visée inverse sur le précédent, ce qui permettait d'éviter toute confusion entre le signal naturel pris pour repère et d'autres plus ou moins voisins ou de formes analogues. Si une erreur de ce genre venait à se produire, on en était immédiatement averti et on la corrigeait.

Les longueurs des côtés étaient mesurées avec le télémètre Gautier ou au moyen de la lunette stadimétrique. Les opérations, répétées un grand nombre de fois, se contrôlaient les unes les autres. L'emploi de ces deux instruments était limité par la condition de ne pas com-

mettre sur la longueur mesurée une erreur probable supérieure à 20 mètres, c'est-à-dire que, à l'échelle du dessin, l'erreur sur la position du point ne dépassait pas deux dixièmes de millimètre.

Le lever du canevas à la planchette rapporte les orientations des côtés à une direction fixe, celle du nord magnétique. Ce procédé ne peut donc donner de bons résultats qu'à la condition de tenir compte des variations de la déclinaison dans l'étendue du pays qu'on parcourt. La détermination du méridien vrai était faite graphiquement sur la planchette, tous les deux ou trois jours, par la méthode classique bien connue sous le nom de méthode des hauteurs correspondantes.

Tels sont, en résumé, les procédés graphiques employés par M. le capitaine Henry pour le lever du canevas d'ensemble entre Bakel et Kayes par Sénoudébou, et pour le lever des environs du massif de Kita. Ils n'ont évidemment pas la même exactitude que les opérations géodésiques, mais l'habileté de l'opérateur, la grande habitude qu'il avait acquise au préalable du maniement du télémètre Gautier et de la lunette stadimétrique, donnent à sa méthode une réelle valeur. Ainsi, un polygone de 24 kilomètres de développement, a été levé autour du massif de Kita et tracé sur la planchette à l'échelle de $\frac{1}{50.000}$; à la fin des opérations, on a obtenu une erreur de 1^m,5 qui correspond sur le terrain à une distance de 75 mètres. La route de Bakel à Médine, levée par le même officier, a une longueur de 180 kilomètres environ; on peut donc compter pour ce développement sur une erreur probable de moins d'un kilomètre. Étant donnés les moyens très restreints dont disposait la mission, cette approximation peut être considérée comme très suffisante pour une première étude de chemin de fer, dans laquelle le tracé de la voie ferrée ne peut pas être définitivement arrêté.

Le nivellement de détail, ainsi que celui des sommets du canevas, a été exécuté avec le baromètre anéroïde. La loi de la variation diurne des baromètres employés, établie par de nombreuses observations, permettait de corriger les lectures faites aux différentes heures de la journée, et par suite, d'en déduire les hauteurs relatives des différents points.

Dans les levés d'itinéraires de Kita à Koundou, de Bakel à Kayes par le chemin qui longe la rive gauche du Sénégal, et de Kita à Keniéra, la méthode de triangulation à l'aide du télémètre et de la planchette n'a pu être employée. On s'est borné à un simple lever à vue des chemins suivis et à la représentation des principaux accidents de terrain rencontrés.

CARTES

Toutes les questions du programme arrêté par le colonel commandant supérieur ont été étudiées avec le plus grand soin. Indépendamment des renseignements précieux fournis pour l'établissement de la voie ferrée en construction, la mission a produit, au point de vue géographique, un travail qui, vu le petit nombre d'officiers dont elle était composée, est considérable.

Les cartes établies par la mission sont les suivantes :

- 1° Itinéraire de Bakel à Kayes par Sénoudébou (2 feuilles au $\frac{1}{100000}$).
- 2° Itinéraire de Bakel à Kayes par la route du fleuve, par M. le capitaine Delanneau (2 feuilles au $\frac{1}{100000}$).
- 3° Itinéraire de Kita à Koundou et au Baoulé (2 feuilles au $\frac{1}{100000}$).
- 4° Environs de Kita (1 feuille au $\frac{1}{50000}$).
- 5° Itinéraire de Kita à Keniéra, par le capitaine Delanneau (6 feuilles au $\frac{1}{100000}$).
- 6° Lever du cours de Bakhoy entre Bafoulabé et Goniokory, par le capitaine Delanneau (2 feuilles au $\frac{1}{100000}$).

MISSION TOPOGRAPHIQUE

1882-1883

Cette mission était exclusivement composée d'officiers des corps de troupes de la marine ¹.

Elle était directement placée sous les ordres du colonel commandant supérieur du Haut-Sénégal.

Le matériel dont disposait la mission se composait de :

- 1 grand théodolite Brümer, reitérateur avec boussole;
- 1 petit théodolite Brümer — — ;
- 2 chronomètres;
- 1 compteur;
- 1 sextant;
- 1 horizon artificiel;
- 1 psychromètre;
- 1 baromètre Fortin;
- 2 thermomètres;
- 8 baromètres anéroïdes;
- 8 alidades nivelatrices;
- 8 planchettes avec boussoles;
- 2 règles éclunètres, etc., etc.

Le grand théodolite Brümer et le psychromètre arrivèrent brisés à Kayes; plusieurs autres instruments ont subi des avaries en cours de campagne.

Le programme de travaux de la mission avait été fixé ainsi qu'il suit :

1° Lever le pays connu sous le nom de *Gangaran* et de *Bafing*, compris entre les fleuves Sénégal, Bafing et Bakhoy. La mission devait s'attacher spécialement à connaître les routes principales et en particulier les chemins qui mènent à Kita et ceux qui réunissent les centres de Fatafi

1. La mission topographique 1882-83 avait pour chef M. Bonnier, capitaine d'artillerie de la marine. Il avait sous ses ordres M. Brisse, capitaine d'artillerie de la marine, MM. Vallière, Szymanski, Riou, capitaines d'infanterie de la marine; MM. Legrand et Thibon, lieutenants de la même arme, — ce dernier mort au début de la campagne; — un dessinateur du ministère de la guerre, M. Estrabou, avait été adjoit à cette mission.

et Kobokoto aux villages de Soucoutaly et Badumbé, situés sur les bords du Sénégal;

2° Lever les pays connus sous le nom de *Fouladougou* et *Bélédougou*, y compris les États extrêmes de *Kita* et de *Bammako*, en s'étendant, dans le Fouladougou, au nord vers le Baoulé, et au sud vers le Birgo et le Manding. Dans le Bélédougou, la mission devait explorer les pays récemment soumis à la France, jusqu'au delà de Nossombougou et de Toulodo.

EXÉCUTION DES TRAVAUX. — MÉTHODES EMPLOYÉES

Les travaux topographiques devaient être conduits avec soin et s'appuyer sur une triangulation rigoureuse.

L'étendue considérable de terrain qui devait être levée, la nécessité de se plier aux diverses circonstances de la campagne militaire qui tantôt ralentissaient, tantôt au contraire précipitaient leur marche, ne permettaient pas de suivre mieux la voie régulière, à savoir : la subordination des travaux topographiques aux travaux géodésiques. Cependant la mission 1882-83 n'a jamais perdu de vue ce principe essentiel, et à cet effet elle a opéré de la manière suivante :

Chacun des deux genres de travaux était mené séparément et indépendamment de l'autre; mais les officiers de détail relevaient sur leurs croquis les signaux géodésiques. Dès lors, il suffisait ensuite de donner à ces signaux leurs emplacements exacts et de modifier les dessins dans le sens de l'erreur trouvée entre leurs deux positions. L'erreur commise dans chaque lever était ainsi limitée à un triangle géodésique et ne se propageait pas plus loin, tandis que dans le même triangle elle était à peu près éliminée en la répartissant proportionnellement aux distances. Cette erreur n'a d'ailleurs jamais dépassé, sur la route de Kita à Bammako, quelques centaines de mètres pour des distances supérieures à 20 kilomètres,

résultat qui peut être considéré comme remarquable, vu les conditions où se trouvaient les opérateurs.

Cela posé, nous résumerons en quelques mots les procédés qui ont été employés, soit dans la triangulation, soit dans les levés.

Le but du travail géodésique consistait à donner des points de repère certains aux officiers chargés du détail et à déterminer en outre d'une manière précise les positions des centres et des points remarquables du pays. Il a donc fallu tout d'abord reconnaître le terrain afin de fixer l'emplacement des signaux. Presque toutes les stations ont été choisies sur des sommets élevés d'où la vue embrassait un vaste horizon et le plus de stations possibles, passées ou futures. Le peu de temps dont disposait la mission, et la nature même de la contrée, l'obligeait d'ailleurs de procéder par grandes distances. Les points étaient déterminés au moyen du théodolite.

La base qui a servi de point de départ a été prise dans la plaine de Kita; c'est sur elle que s'appuient, à l'ouest et à l'est, les triangulations du Gangaran et du Fouladougou. Pour la mesurer on s'est servi d'un ruban d'acier à défaut de règles, et la moyenne corrigée de plusieurs opérations différant fort peu entre elles a donné la valeur 1,623^m,173. Elle a été orientée au théodolite par la détermination directe de la méridienne du lieu, au moyen d'observations circumméridiennes du soleil.

De part et d'autre de cette base s'étendent les triangulations de Fouladougou et de Gangaran. Cette dernière (200 kilomètres) ne présente pas partout le même caractère d'exactitude. Entre Kalé et Fatafi, on s'est servi de signaux naturels tels que arbres, rochers, etc., de telle sorte que les visées n'étant pas faites sur des points, mais sur des surfaces d'une certaine étendue, il en est résulté des erreurs de position sensibles qui ne permettent pas de donner ces points comme rigoureux. De Fatafi à Kita, au contraire, toutes les visées ont été faites sur des signaux artificiels

de surface négligeable; et l'on peut compter que l'erreur totale ne dépasse guère 30 mètres. La triangulation du Bélédougou et du Fouladougou, comprenait toute la région qui sépare Kita de Bamako. Le réseau de triangles qui relie ces deux points s'étend à droite et à gauche de la route suivie par la colonne, cette route pouvant, en quelque sorte, être considérée comme un axe. La distance suivant cet axe, de Kita à Bamako, est d'environ 221 kilomètres.

Deux bases principales ont servi de points d'appui aux triangles. L'une d'elles est celle dont il vient d'être question, l'autre (1,537^m,09) a été mesurée dans la plaine de Koundou, divisant ainsi le travail en deux parties à peu près égales.

Outre que la base de Koundou était nécessaire afin de fixer et de limiter des erreurs inévitables et qui, en s'accumulant, auraient pu acquérir des valeurs sensibles dans une triangulation d'une aussi grande étendue, elle était en même temps indispensable pour la continuation des opérations qui avaient dû être tronquées à Guénikoro. Ce n'est, en effet, qu'après avoir reconnu par trois fois le terrain de Kita à Maréna, que les deux massifs Kita et Bangassi avaient pu être reliés, les points remarquables de cette contrée, visibles entre eux, étant rares et éloignés les uns des autres. Mais à Guénikoro, il n'a pas été possible de trouver deux points qui permissent de voir à la fois le pays qui s'étend vers Koundou et celui qui venait d'être parcouru; et cela à cause de la configuration des hauteurs, fortement boisées, qui s'épanouissent en larges plateaux à leur partie supérieure. La vue était donc arrêtée par ces deux obstacles: les bois qu'il aurait fallu abattre et l'angle mort provenant des masses horizontales de terre auxquelles venaient se heurter les rayons visuels.

Ces difficultés ont été tournées comme il suit. Sur le Bérénicoussiguima — petite montagne au nord de Guénikoro — le terrain a été éclairci vers le bord occidental du plateau de façon à voir les signaux des monts Bandoroni à l'ouest. Un signal y a été placé et relié à un second point

du bord oriental du même plateau par une base brisée. Cette base, chaînée et orientée, permettait d'obtenir la direction d'une ligne joignant le signal oriental au signal du Dougafila-Kourou, du côté de Koundou. La longueur de cette ligne était ensuite déduite de la base de Koundou par une série de triangles.

Les mêmes difficultés se sont représentées plusieurs fois; elles ont été tranchées d'une manière analogue.

Des vérifications avaient été ménagées dans le courant du travail et ont pleinement réussi.

En somme, dans cette triangulation, Bammako est placé à 13 mètres près par rapport à Koundou. Il en est de même du Guénikoro-Bérénicoussiguima, par rapport à Koundou, tandis que l'erreur est légèrement plus forte pour le Bérénicoussiguima par rapport à Kita, à cause du petit angle qui a servi à déterminer le premier point du réseau, en partant de Kita.

Le nivellement a été conduit en même temps que les autres travaux. Des observations au baromètre Fortin ont été faites en plusieurs points et notamment à Kita. Elles ont été comparées à celles de Saint-Louis aux mêmes jours et à midi. Elles ont servi de base au nivellement géodésique qui a été mené sans interruption jusqu'aux points extrêmes. Le polygone de nivellement a été fermé plusieurs fois, soit dans le courant, soit à la fin du travail, sans erreur sensible.

Afin de fixer la position du pays levé sur le globe terrestre, des observations d'astres ont été faites à Médine, Bafoulabé, Kalé, Kita et Bammako. Mais celles de Bammako ont dû être abandonnées en partie, les chronomètres s'étant arrêtés en route. On n'a pu déterminer directement que la position géographique de Kita. Toutes les autres, Gassito, Guenikoro, Koundou, Dio et Bammako ont été déduites de celles-là par le calcul. On a réuni dans le tableau suivant les résultats les plus importants :

NOMS DES LIEUX.	COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES		ALTITUDES.
	LATITUDE.	LONGITUDE.	
Gassito (montagne)	12° 56' 55"	12° 21' 50"	»
Kita.	12 54 21	11 45 00	314 ^m
Guénikoro (montagne).. . . .	13 00 39	11 04 00	515
Koundou.	13 03 46	10 51 41	299
Dio.	12 45 59	10 28 48	372
Bammako.	12 37 07	10 11 54	270

La déclinaison de l'aiguille aimantée a été déterminée en divers endroits, entre autres à Kita, à l'aller et au retour. Elle a été trouvée de :

18° 01'

Le terrain a été représenté par des levés rapides et d'itinéraire qui ont été faits à la boussole et au pas du cheval. On s'est servi pour le nivellement de baromètres anéroïdes, orométriques et compensés, les instruments ayant été préalablement vérifiés à Paris, à l'Hôtel des Invalides, par M. le colonel du génie Goulier, qui avait bien voulu prêter son précieux concours dans cette circonstance. On s'est toujours attaché à lever, aussi exactement que le comporte ce genre de travail et dans tous leurs détails, les différents chemins et sentiers qui réunissent les villages de la contrée. A droite et à gauche de la route le pays environnant a été représenté, sur la plus grande étendue possible, avec ses accidents de terrain, ses montagnes, ses cours d'eau et ses particularités remarquables. On a eu soin de noter la nature du sol et de la végétation.

C'est ainsi que pour les cours d'eau, par exemple, bien qu'on ne les ait pas entièrement suivis sur tout leur parcours, la mission a néanmoins pu les tracer d'une façon générale en reliant entre elles les parties qui avaient été reconnues en plusieurs lieux différents.

Les abords des villages ont été particulièrement étudiés, et chaque fois que les officiers en ont eu le temps, ils les ont levés régulièrement à la planchette. Ils en ont rapporté tous les renseignements désirables relatifs à la population, à la culture, au commerce, à l'industrie, etc.

Ce travail n'a pu se faire qu'à l'aide d'interprètes et de guides pris dans le pays même. Mais on a toujours contrôlé les renseignements donnés par ces indigènes et la mission n'a présenté que ceux dont elle croyait pouvoir garantir l'exactitude.

CARTES

Ces résultats, si péniblement obtenus sur le terrain, ont permis, par leur réunion, de dresser les cartes du Gangaran, du Fouladougou et du Bélédougou. La projection adoptée est celle de Flamsteed. Ces cartes représentent le pays tout entier à l'échelle de $\frac{1}{100.000}$ et l'État de Bammako à l'échelle de $\frac{1}{50.000}$. — Elles se divisent en 8 feuilles :

- FEUILLE 1. — *État de Bammako*. — Comprenant tout le pays dépendant de ce centre et les groupes de *Diago* et de *Dio*.
- FEUILLE 2. — *Kita*. — Comprenant le pays de *Kita*, le *Fouladougou* jusqu'à *Guénikoro*, et les routes qui mènent de *Maréna* à *Dogofli* et *Sédian*, et de *Guénikoro* à *Sédian*.
- FEUILLE 3. — *Sédian*. — Comprenant la région nord du *Fouladougou* et les routes qui partent de *Sédian*, vers le sud.
- FEUILLE 4. — *Koundou*. — Comprenant le *Fouladougou* de *Guénikoro* à *Koundou* et le *Bélédougou* de *Koundou* à *Dio* et à *Nossombougou*.
- FEUILLE 5. — *Bammako*. — Comprenant le *Bélédougou* de *Dio* à *Bammako*, l'*État de Bammako* et *Sibi*.
- FEUILLE 6. — *Robado*. — Comprenant la partie du *Fouladougou* qui s'étend entre *Guénikoro* et le *Birgo*.
- FEUILLE 7. — *Fatafi*. — Comprenant le *Gangaran* depuis le pays de *Kita* jusqu'à *Fatafi* et la route de *Gassito* à *Goniokori*.
- FEUILLE 8. — *Kobokoto*. — Comprenant le *Gangaran* de *Fatafi* à *Kalé* et à *Soucoutaly* et *Badumbé* sur le *Bakhoy*.

Un tableau d'assemblage permet de raccorder ces feuilles entre elles.

Les résultats géodésiques ont été consignés en deux registres comprenant l'un la triangulation du Gangaran, l'autre celle du Fouladougou et du Bélédougou.

A ces travaux topographiques de la mission viennent s'ajouter :

1° Le lever d'itinéraire du Grand-Bélédougou par le lieutenant d'infanterie de la marine Quiquandon.

2° Des corrections topographiques importantes faites aux cartes Derrien par le capitaine Delanneau.

3° Le lever du Birgo par le même officier.

4° Le lever du pays de Daba par divers officiers de la colonne.

5° Des photographies des forts, travaux d'arts, types du pays, par le capitaine Delanneau.

La mission topographique 1882-83 a donné la limite extrême de ce qu'il est possible de demander à des officiers opérant dans le Soudan. Aussi le colonel Desbordes en rendant compte des travaux de ces messieurs, s'exprimait ainsi, après avoir rappelé les procédés employés :

« Mais si ces procédés sont rigoureux, s'ils permettent
« d'obtenir une grande approximation avec des visées bien
« faites, il faut reconnaître qu'ils exigent, des officiers qui les
« mettent en œuvre, une très grande énergie, des fatigues
« exceptionnelles, le mépris du soleil et une persévérance
« que rien ne doit rebuter.

« Tous les officiers de la mission ont suivi le courageux
« exemple de leur jeune chef; ils n'ont ménagé ni leur
« peine, ni leur santé, et ont travaillé avec méthode et
« succès. »

§ III

MISSIONS SCIENTIFIQUES**BOTANIQUE. — MÉTÉOROLOGIE**

Dans son rapport sur la première campagne dans le Soudan, le colonel Desbordes écrivait :

« Les devoirs si multiples qui s'imposent à tous les officiers d'un corps expéditionnaire ne leur permettent pas d'avoir des loisirs suffisants pour faire des observations scientifiques ayant quelque suite, et, par conséquent, quelque valeur. Puis il ne suffit pas d'avoir des notions de géologie, de minéralogie, de botanique, de zoologie, d'anthropologie, etc., pour résoudre les questions qui se présentent, discerner ce qui est nouveau de ce qui est connu, ce qui a un réel intérêt de ce qui n'en a pas ou en a peu.

« Le Soudan n'a pas encore été parcouru par des savants ; et cependant les quelques renseignements fournis par les explorateurs jusqu'à ce jour ne laissent aucun doute sur l'intérêt qu'offre le vaste champ d'observations qui nous est ouvert. »

A la campagne suivante, la fièvre jaune faisait renoncer à l'envoi de missions scientifiques. A la campagne 82-83, un botaniste, M. Berthelot, fut chargé d'une mission dans le Soudan ; mais il ne dépassa pas le Félou, à 13 kilomètres de Kayes, tomba malade et mourut bientôt après sans avoir rien pu faire.

Tout le monde est d'accord sur la nécessité de procéder à des recherches méthodiques et détaillées sur les richesses minières, agricoles, forestières du Soudan ; et il

est certain qu'on trouvera facilement en France de jeunes savants qui accepteront avec bonheur ces pénibles et glorieuses missions, sans se laisser arrêter ni par les difficultés d'une semblable tâche, ni par les fatigues et les privations qu'elle comporte.

Les seuls travaux scientifiques qui ont pu être accomplis, sont ceux de MM. les médecins de la marine Faucon¹ et Dupouy, sur la météorologie de Kita.

Nous résumons très succinctement les travaux du docteur Dupouy qui sont les plus complets.

**TRAVAUX MÉTÉOROLOGIQUES DU D^r DUPOUY SUR
L'HIVERNAGE 1882, A KITA**

Pression. — L'hivernage est caractérisé par de fortes pressions variant surtout au moment des tornades.

TABLEAU DES PRESSIONS PENDANT L'HIVERNAGE

MOIS	OSCILLATIONS DU BAROMÈTRE
	Mill.
Mai.	734 à 742
Juin.	736 à 741
Juillet.	738 à 743
Août	737 à 741
Septembre.	737 à 742
Octobre.	737 à 742

Température. — La température descend brusquement en mai, juin, juillet et août et se relève très légèrement en septembre et octobre.

1. Le D^r Faucon est mort, victime de son dévouement, à la fin de la campagne 1881-82.

TABLEAU DES TEMPÉRATURES PENDANT L'HIVERNAGE

	TEMPÉRATURE (DEGRÉS CENTIGRADES)			MOYENNE du mois
	6 heures du matin	2 heures du soir	9 heures du soir	
Mai.	28.6	36.4	32.6	32.5
Juin.	26.1	32.7	29.8	29.2
Juillet.	24.3	29.0	26.4	26.4
Août.	23.5	26.9	25.4	24.3
Septembre	23.5	28.6	25.7	25.8
Octobre.	23.7	30.8	27.2	27.1

Pluies. — Il y a eu, pendant le cours de l'hivernage 1882, 98 jours de pluies; la hauteur d'eau a atteint 1^m, 274.

RÉPARTITION DES PLUIES PAR MOIS

	NOMBRE de jours de pluie	HAUTEUR d'eau tombée en millimètres
Mai.	11	57
Juin.	14	186
Juillet.	19	190
Août.	22	395
Septembre	21	350
Octobre	11	96
TOTAL.	98	1274

Tornades. — *Orages.* — *Vents.* — La tornade, sorte de cyclone terrestre, est accompagnée d'éclairs, de tonnerre et de pluie; ce météore cependant n'est pas toujours complet; la pluie manque quelquefois et la tornade est alors appelée tornade sèche.

RÉPARTITION DES TORNADES

	TORNADES		JOURS orageux	VENTS
	Complètes	Sèches		
Mai.	5	12	16	} Vents d'ouest oscillant du nord-ouest au sud par l'ouest. Est.
Juin.	10	6	19	
Juillet.	9	»	16	
Août.	8	»	16	
Septembre.	11	1	21	
Octobre.	6	4	14	
TOTAL.	51	23	102	

Il devrait être fait des observations météorologiques continues, au moins aux deux points extrêmes, Médine et Bammako, et au point intermédiaire, Kita. En procédant avec méthode, suivant les indications qui seraient fournies par le Bureau météorologique de Paris, on arriverait, à bref délai, sans doute, à réunir des résultats très intéressants par eux-mêmes et par leur comparaison avec ceux obtenus dans d'autres régions.

Ce n'est là d'ailleurs que la plus petite des lacunes à combler dans le Soudan au point de vue scientifique. Divers projets dans le but d'arriver à recueillir sur ce pays tous les renseignements scientifiques utiles sont actuellement à l'étude.

§ IV

EXTENSION DE L'INFLUENCE FRANÇAISE DANS LE SOUDAN

Les relations avec les indigènes ne sont pas aussi simples, aussi faciles qu'on serait tenté de le supposer.

Des intérêts très divers séparent les différentes peuplades, et il n'y a guère de commun entre elles que le désir de rançonner les caravanes. C'est là pour le chef une source de revenus très commode, et on comprend qu'il y renonce difficilement.

En outre, les villages sont souvent en lutte à propos de captifs évadés ou volés ; et lorsque nous répondons à leurs réclamations : « Nous ne connaissons pas les captifs », ils ne comprennent pas. Il ne saurait entrer dans la tête des noirs que les Français ne possèdent pas cette institution sociale. L'un d'eux répondait un jour, à ce propos, au colonel : « Et les tirailleurs, et les soldats blancs, et les « officiers qui t'entourent, ne sont-ils pas tes captifs ? « Quand un tirailleur déserte dans notre pays, est-ce « que tu ne le réclames pas comme moi je réclame mon « captif ?

Le raisonnement est difficile à réfuter avec des hommes qui n'ont sur l'organisation des sociétés que des idées rudimentaires.

Enfin, les peuplades guerrières qui vivent surtout d'exactions et de pillages ne se soumettent qu'avec répugnance à la condition qui leur est imposée par nous de ne jamais faire la guerre sans y avoir été autorisées par le commandant supérieur du Haut-Sénégal. C'était le seul moyen de faire cesser ces désordres continuels et ce défaut de sécurité, qui sont un empêchement absolu au développement de la population et des richesses agricoles. Ils ont sur la légitimité de la guerre des idées qui tout d'abord paraissent assez naïves, mais qui, en y réfléchissant, sont répandues ailleurs que dans le Soudan. Un chef vint un jour trouver le colonel à Kayes et lui demanda de lui permettre de faire la guerre à son voisin : « Pourquoi, dit le colonel ? » « Parce que je suis plus fort que lui. » Et il ne pouvait comprendre que ce motif n'était pas suffisant ; il fallut pour le décider à renoncer à ses projets, finir par ce raisonnement sans réplique : « Si tu fais la guerre à ton voisin, les

« Français seront avec lui, et alors tu seras le plus faible.

« Par conséquent, reste tranquille. »

Mais ce ne sont là que des difficultés secondaires ; il en est d'autres beaucoup plus sérieuses.

On a déjà pu voir par les récits de l'occupation militaire du Haut-Sénégal que nous nous sommes appuyés sur les peuples fétichistes et vaincus contre les Toucouleurs musulmans et vainqueurs, mais sans vouloir rompre avec ces derniers. Ce jeu de bascule entre les deux grands partis est délicat et demande beaucoup de prudence.

De plus quelques-uns des frères d'Ahmadou Cheikhou tendent à se rendre indépendants de lui, et nous devons agir pour augmenter ces tendances séparatistes sans mécontenter le sultan de Ségou.

Enfin Samory, le nouveau prophète, vient encore compliquer les difficultés politiques.

Nous ne saurions entrer dans le détail de toutes les affaires qui ont dû être traitées par les chefs des missions, les commandants de cercles et le commandant supérieur ; nous nous contenterons de les énumérer très brièvement.

1879-1880

Traités passés par le capitaine Gallieni avec les diverses populations du Makadougou, du Bétéadougou, du Farimboula, du Fouladougou, du pays de Kita.

1881

Traités passés par le colonel Desbordes avec le Bagnakadougou, le Gadougou, le Manding de Niagassola, le Manding de Kangaba, le pays de Sibi, le Bammako, le Bouré, en mars, avril et mai 1881. Tous ces traités sont semblables et peuvent se résumer ainsi : Reconnaissance du protectorat de la France. — Droit par la France de créer des établissements militaires, routes, gîtes d'étape,

comptoirs. — Liberté de commerce. — Suppression des coutumes. — Législation relative aux contestations entre Français et indigènes.

Dans son rapport sur la campagne 1880-81, le commandant supérieur faisait remarquer l'importance de l'alliance avec le Manding de Kankaba. Mais le traité qui a été signé devait être malheureusement un acte sans valeur. Kaba-Mambi, le chef de cette partie du Manding, ne nous voyant pas arriver et pensant sans doute que notre protection n'était pas un gage bien sérieux, est devenu l'allié de Samory, et ses sujets ont combattu contre nous en 1883 sous les ordres de Fabou.

Il en est de même du Bouré. Le 12 mai 1884, le colonel écrivait au gouverneur au sujet de cette contrée :

« Ce malheureux pays, précisément à cause de sa production d'or, est l'objet de la convoitise de tous les chefs noirs qui se gardent bien d'en tuer ou disperser les laborieux habitants, mais qui cherchent à l'exploiter le plus qu'ils peuvent sans se soucier de les laisser devenir de plus en plus misérables, et sans comprendre qu'ils finiront par tarir cette source de richesses si faciles pour eux... »

Aussi tous les chefs du Bouré avaient-ils déclaré qu'ils étaient heureux d'accepter la protection de la France, protection que nous leur avions promise formellement, mais qui, malheureusement, n'a pu être effective. — Le Bouré est aujourd'hui entre les mains de Samory.

Dans cette même année, le colonel était entré en relations avec le roi du Kaarta-Kingui, Mountaga, par l'intermédiaire d'un Toucouleur qui lui avait été laissé par le capitaine Gallieni, à son passage à Kita. Un projet de traité fut élaboré, signé par les envoyés de Mountaga, mais ce dernier demanda du temps pour réfléchir, ne signa pas,

et aujourd'hui fait montre de ses sentiments hostiles contre nous, sans qu'il soit facile de savoir s'il est de bonne foi ou s'il cherche seulement à tromper son frère Ahmadou et à faire patienter les Talibés fanatiques qui l'entourent.

En même temps, des pourparlers étaient engagés avec diverses parties du Bélédougou par l'intermédiaire de Garan-Mary-Ciré et de Bodia. Le commandant supérieur leur avait expliqué qu'il ne voulait pas pratiquer la politique de représailles, bien qu'elle eût été légitime, et qu'il accepterait toutes les soumissions faites avec sincérité avant son entrée dans le Bélédougou.

La prise de Goubanko avait donné à réfléchir aux Bambaras, et s'il avait été possible de marcher immédiatement après sur le Bélédougou, il est fort probable qu'aucune action militaire n'aurait été nécessaire. Malheureusement, ce ne fut que deux ans plus tard que nous pénétrâmes dans ce pays, et notre lenteur, qu'on avait prise pour un acte de faiblesse, eut pour résultat le soulèvement du pays de Daba.

A la même époque, les chefs du Ouassoulou, sur la rive droite du Niger, menacés par Samory, demandaient à entrer sous notre protectorat. Le colonel ne crut pas devoir accepter sans en référer au gouverneur (lettre du 17 mai 1881). Il n'avait pas les moyens de protéger efficacement ce pays, que nous avons cependant tant d'intérêt à ne pas laisser dévaster et dépeupler. Une partie du Ouassoulou lutte encore, à l'heure qu'il est, pour son indépendance.

Quant à Samory, dont la réputation commençait à naître, après avoir exposé les renseignements qu'il avait pu rassembler sur ce chef, le colonel Desbordes écrivait au gouverneur :

« Je crains que ce chef militaire, qui semble vivre de

« pillages exécutés sur une grande échelle, ne soit fort
 « mécontent de nous voir sur la rive gauche du Niger,
 « couvrant de notre protection les gens qu'il rançonne
 « aujourd'hui. C'est au moins une éventualité à prévoir et
 « il sera prudent d'y avoir égard lorsqu'on établira l'état
 « du personnel militaire pour la campagne 82-83. »

On n'attachait malheureusement pas assez d'importance à cette affaire.

Enfin, des renseignements avaient été recueillis sur Sansandig et sur Dinguiray. — Sansandig était disposé à reconnaître notre protectorat. Quant à Dinguiray, une des grandes citadelles toucouleures bâties par El-Hadj-Omar, le commandant supérieur écrivait, le 30 mars 1881, au gouverneur :

« Si nous ne nous bornons pas à l'occupation de Kita,
 « occupation stérile en elle-même, et si nous continuons
 « notre marche sur le Niger, nous n'avons rien à craindre
 « de Dinguiray qui disparaîtra, sans beaucoup d'efforts,
 « comme Mourgoula. Nous ferons un traité d'alliance
 « avec l'Almamy de Timbo.
 « et nous aurons alors assis notre autorité sur cette partie
 « du Haut-Niger. »

1882

En 1882, le commandant supérieur eut à régler les différends survenus dans les environs de Kayes, d'une part entre le roi de Médine, Sambala, d'autre part entre le village oulof de Samé et les villages maures qui portent le même nom.

Il termina la querelle entre ce même Sambala et les habitants du Guimbaya en autorisant ces derniers, avec l'assentiment du roi du Khasso, à aller habiter Bafoulabé. Ce fut là le commencement de ce groupement des populations indigènes autour du fort de Bafoulabé.

Il arrêta un conflit alors imminent entre le Guidimaka, le Kamera et le Guoy; tâcha de rétablir des relations cordiales avec Boubakar, chevalier de la Légion d'honneur, roi du Bondou, et de ramener le roi du Logo, Badon, à de meilleurs sentiments envers nous.

Il expédia à Ségou l'ambassadeur d'Ahmadou-Cheikhou, porteur du nouveau traité rédigé par le colonel Cagnard (voir annexe n° I). Cet ambassadeur, Boubakar-Saada, était un Talibé, très brave, très fin, très rusé, très hostile à la cause française. Il fomentait des mécontentements tout autour de nous et, le 23 novembre 1881, le colonel écrivait au gouverneur :

« L'ambassadeur de Ségou, Boubakar-Saada, envoie des ordres pour faire couper les routes et piller mes convois.

« Je le fais surveiller attentivement; mais c'est un di-
« plomate retors et je ne puis le prendre en défaut. »

« Inutile de dire qu'il abuse de moi autant qu'il peut:
« il a toujours besoin de quelque chose pour lui ou pour
« les siens.

« J'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour lui témoi-
« gner la plus grande amitié... Mais il me gêne ici, et je
« vais tâcher, sans le blesser, de le décider à partir. »

Le 3 décembre, le colonel prévenait le gouverneur que Boubakar, « au fur et à mesure qu'il traversait les pays
« toucouleurs, semait sur son passage les plus odieuses
« calomnies contre nous ». Aussi les Bambaras, croyant une rupture prochaine entre nous et les Toucouleurs, commençaient-ils à s'agiter :

« Ces Bambaras, écrivait déjà à cette époque le colo-
« nel, ont le ferme espoir de retrouver leur indépendance

« dans une lutte de la France contre Ségou, et ils l'appellent de tous leurs vœux. Mais, précisément à cause de cela, ils sont actuellement une source d'embarras très grands : ils se font les propagateurs de toutes les nouvelles fausses ou vraies qui sont de nature à rendre de plus en plus difficiles nos relations avec Ségou. — Suspects aux Toucouleurs, ils affichent bien haut leurs relations avec nous, et sont, par cela seul, très souvent nuisibles dans l'œuvre essentiellement pacifique que nous poursuivons. Puis ces Bambaras, moins policés que les Toucouleurs, n'ont pas, comme ces derniers, le sentiment de ce qu'on appelle aujourd'hui l'opportunisme, et ils sont déroutés par notre politique avec Ahmadou, laquelle, jusqu'à ce jour, a vacillé tour à tour, suivant le cours des événements, de la cordialité la plus parfaite à la défiance la plus grande.

« Obligé de manœuvrer au milieu des Bambaras sans les décourager, et des Toucouleurs sans les mécontenter, je me trouve dans une situation souvent très délicate. Cette année, comme l'année dernière, je me suis tenu dans une très grande réserve, disant aux Bambaras que nous restions leurs alliés ; que leurs intérêts et les nôtres avaient trop de points communs pour qu'il en puisse être autrement ; mais que nous ne venions pas dans l'Afrique centrale pour épouser les querelles de races et de religions ; que le grand pays que je représente avait pour objectif d'établir la paix et les relations commerciales, rien de plus.

« Seulement il a fallu que les actes fussent d'accord avec les paroles, et j'ai dû, par suite, retarder diverses mesures utiles pour l'avenir. »

Suivait l'énumération de ces mesures dont les deux principales étaient : le refus de laisser le grand chef bambara, Damâ s'installer à Bafoulabé, et de laisser l'autre grand chef de la même famille, Garan-Mary-Ciré, s'établir à Kita.

C'est pour rendre tolérable le maintien de ce chef bambara à Fatafi que la colonne passa par le Gangaran (voir campagne 81-82) et il en résulta deux nouveaux traités passés avec les indigènes : traité avec le Gangaran (6 février 82); — traité passé avec le pays de Gomou (11 février 83).

Ces traités étaient les mêmes que ceux signés, l'année précédente, avec les divers peuples de la vallée du Bakhoy; ils contenaient seulement en plus un article destiné à protéger Mary-Ciré et ses Bambaras contre l'hostilité et les intrigues du parti malinké.

1883

Les événements politiques les plus importants de l'année 1883 ont été :

- 1° L'organisation du Birgo.
- 2° Les essais tentés pour repeupler le Fouladougou oriental.
- 3° La soumission du pays de Daba et du Petit-Béledougou.
- 4° Les traités passés dans le Grand-Béledougou par l'entremise du docteur Bayol, et qui sont les suivants :

Traités passés avec

Le chef du pays de Damfa.	1 ^{er} mai 1883.
Le chef de Mourdiari.	5 mai 1883.
Le chef de Dionkoloni.	13 mai 1883.
Le chef du pays de Ségala.	15 mai 1883.
Le chef du pays de Nonkho.	22 mai 1883.
Le chef du pays de Douarebougou.	22 mai 1883.

Enfin le commandant du cercle de Bammako a passé des traités avec les habitants de la rive gauche du Niger du côté de Sansandig.

On voit par cet exposé très succinct que les relations politiques de la France ont pris une extension considérable dans le Soudan de 1879 à 1883; et les progrès de cette influence suivront certainement une marche progressive très rapide si nous persévérons dans la ligne de conduite suivie jusqu'à ce jour.

§ V

TRAVAUX DE SAINT-LOUIS

1881-1882-1883

Les travaux effectués à Saint-Louis pour le service du Haut-Fleuve, ont été très considérables. Nous nous bornerons à une simple énumération :

Construction des ateliers du chemin de fer.

Construction de la caserne de la compagnie auxiliaire d'ouvriers d'artillerie de marine (semblable à celle qui est à Kayes : 116 mètres de long, 7 mètres de large).

Confection d'un kilomètre de voie ferrée pour les installations.

Baraquements de N'Dar — Toute pour les ouvriers marocains.

Installation d'un magasin pour les approvisionnements.

Baraquements pour les Kroovmans.

Installations à bord des remorqueurs.

Construction d'une baraque pour fulmi-coton et dynamite.

Réparations des remorqueurs et des chalands.

Installations des remorqueurs.

Et à tous ces travaux importants il faut ajouter : les installations des bâtiments; — la confection d'outils divers; — les déchargements et les chargements; — l'entretien et la réparation des ateliers, etc., etc.

En somme, en 1881 et 1882, le total des dépenses faites à Saint-Louis s'élevait à 568,283 fr. 54.

§ VI

TRAVAUX DE KAYES

Kayes est à la fois la base d'opérations dans le Haut-Sénégal, le lieu de concentration de la colonne et la tête de ligne du chemin de fer.

Ce point, situé à 11 kilomètres environ en aval de Médine, a été choisi uniquement parce qu'il est au-dessous d'un barrage qui rend la navigation très difficile.

De Saint-Louis à Kayes la navigation est possible pendant les hautes eaux pour de très forts navires : c'est ainsi que, pendant l'hivernage 1883, le *Soudan*, le *Richelieu*, le *Tamesi*, ont pu aborder à Kayes avec un chargement de 1,800 tonnes, 1,000 tonnes et 900 tonnes, ayant alors un tirant d'eau de 4^m,50 pour le *Soudan*, 5 mètres pour le *Richelieu* et le *Tamesi*.

Le rôle assigné à Kayes rendait nécessaire des travaux importants ; et il y avait d'autant moins à hésiter que les constructions, quelles que fussent leurs destinations provisoires pour les services militaires, devaient être utilisées par le service du chemin de fer au fur et à mesure que la voie ferrée se développerait, et, par conséquent, que la base d'opérations et le point de concentration s'éloigneraient.

CAMPAGNE 1880-81

Dans cette première campagne il ne fut fait à Kayes que des travaux peu importants, sous la direction de

M. le commandant Fournier. Les ressources en personnel dirigeant étaient absolument nulles, et la nécessité de suffire au service du ravitaillement absorbait tous les moyens dont on disposait. Il fut fait seulement deux petites maisonnettes en pisé, et des travaux préparatoires pour des appontements.

HIVERNAGE 1881

Le gouverneur du Sénégal ne put rien faire faire à Kayes pendant l'hivernage 1881. Tous les services de Saint-Louis étaient désorganisés par les vides nombreux occasionnés par la fièvre jaune.

CAMPAGNE 1881-82

Pendant la campagne 1881-82, il fut fait à Kayes des travaux provisoires destinés à parer aux premiers besoins dans le plus bref délai, ainsi que des travaux définitifs. En outre, il fut établi le plus économiquement possible des constructions mixtes destinées à durer aussi longtemps que les besoins auxquels elles répondaient.

Nous laisserons de côté tous ces travaux provisoires, bien qu'ils aient coûté nécessairement beaucoup de temps d'argent, et nous ne nous occuperons que des travaux mixtes et des travaux définitifs.

TRAVAUX MIXTES

Ces travaux ont consisté dans la construction de douze petites cases en argile avec toit en paille sur fermes en bois.

Ce travail a exigé 157 mètres cubes de pisé, 3^m,6 de bois, 26 mètres cubes de déblais.

Il a été fait, en outre, des écuries pour 2,000 ânes, écuries faites simplement avec des rondins supportant des fermes également en rondins et recouvertes de paille. Les huit écuries confectionnées ont un développement total de 798 mètres. Enfin, on doit classer dans ces travaux mixtes un grand magasin en pisé avec fermes en planches et toiture en zinc, qui a 33 mètres de long sur 8 mètres de large; les murs ont 60 centimètres d'épaisseur.

Ce magasin a exigé :

Maçonnerie.	44 ^m 3,8.
Pisé	139 ^m 3,3.
50,000 briques, etc.	

TRAVAUX DÉFINITIFS

Les travaux définitifs comprennent :

- 1° La boulangerie ;
- 2° Le grand magasin en fer ;
- 3° L'écurie des chevaux et mulets ;
- 4° Les fondations de la caserne ;
- 5° L'infirmerie provisoire.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur ces travaux dont on peut apprécier l'importance par les nombres suivants :

Maçonnerie (pierre et mortier de chaux) .	269 ^m 3.
Maçonnerie (pierre et argile)	997 ^m 3.
Pisé.	208 ^m 3.
Maçonnerie de briques.	75 ^m 3.
TOTAL.	<u>1.549^m3.</u>

HIVERNAGE 1882

Pendant l'hivernage 1882, les travaux de Kayes ont été dirigés par le colonel Bourdiaux, qui avait sous ses ordres le commandant Boilève, un personnel de 9 officiers, des ouvriers d'artillerie, des ouvriers indigènes et chinois, des manœuvres, etc.

Le colonel Bourdiaux fit construire la caserne et deux pavillons, l'un pour les ingénieurs du chemin de fer et l'autre pour les officiers, le bureau télégraphique, le trésor, etc.

La caserne a 116 mètres de longueur sur 7 mètres de largeur ; le pavillon de l'État-Major a 12 mètres sur 7 mètres ; le pavillon des ingénieurs a 16 mètres sur 7 mètres. Ces bâtiments sont établis sur fondations en maçonnerie de chaux. Des fermes en fer, espacées de 4 mètres en 4 mètres, forment la carcasse du bâtiment dont les murs sont en briques.

Une couverture tout à fait provisoire avait pu être établie sur ces bâtiments ; divers détails manquaient encore : les rampes des balcons, une petite partie du mur du premier étage de la caserne, etc., etc.

Ces travaux ont malheureusement entraîné de grandes pertes d'hommes : en deux mois il est mort à Kayes 4 hommes et 1 agent civil ; de plus, sur les hommes renvoyés à Saint-Louis la mortalité fut très grande : M. Wallon, gouverneur, indique 25 morts, les uns pendant le voyage, les autres à Saint-Louis.

Or, le personnel était de 81 ; ce serait donc une proportion de 37 %.

La seule conclusion à tirer de ce fait, c'est que le travail pendant l'hivernage est absolument impossible avec des Européens, et on y a d'ailleurs tout à fait renoncé.

CAMPAGNE 1882-83

M. Jacquier fit achever tous les bâtiments élevés par les soins du colonel Bourdiaux ; il fit, en outre, mettre en place les couvertures en tôle des bâtiments. Enfin, les fondations du pavillon de l'Infirmerie furent faites ainsi que celles des ateliers du chemin de fer.

HIVERNAGE 1882-83

Pendant l'hivernage 1882-83, les travaux de Kayes ont été continués sous la direction d'un capitaine d'artillerie de la marine.

§ VII**ROUTES**

Les routes sont un des éléments les plus essentiels du développement commercial et de la sécurité des colonies. C'est ce que la Cochinchine, par exemple, a si bien compris quand elle a décidé, malgré les magnifiques voies fluviales dont ce pays dispose, la création de 939 kilomètres de routes coloniales et de 2,049 kilomètres de routes d'arrondissement, qui entraîneront une dépense de 98,170,000 fr. y compris les ponts ; il doit être créé, en outre, des chemins de grande communication et des chemins vicinaux.

Ces travaux considérables sont aujourd'hui en pleine voie d'exécution. On ne s'est pas laissé arrêter par les déboires qui ont marqué les premiers essais : « Les ponts, « dévorés par les termites, s'écroulèrent, les canaux s'envasèrent, les chaussées disparurent sous la végétation ¹. »

1. *La Cochinchine contemporaine*, par Bouïnais et Paulus.

Dans le Haut-Sénégal on a cherché tout d'abord à créer, à Kayes, une route faite hâtivement, par des procédés tout à fait primitifs ; comme en Cochinchine, elle a disparu sous la végétation. On n'a pas fait de ponts en bois, sans quoi on aurait vu également les termites les détruire très rapidement.

Malgré les inconvénients très graves qu'entraînent ces travaux provisoires, les dépenses improductives qui en sont la conséquence, et, ce qu'il faut aussi faire entrer en ligne de compte, le mécontentement des populations qu'on emploie à leur confection, on a été conduit à faire dans le Soudan, entre Bafoulabé et Kita, deux tronçons de route : l'un va de Bafoulabé à Kalé et mesure 23 kilomètres ; l'autre de Toukoto jusqu'à Kita mesure 74 kilomètres, soit, au total, 97 kilomètres.

Ces routes avaient uniquement pour objet de permettre le passage des voitures, et, par suite, de faciliter le ravitaillement.

Les travaux se sont bornés à un simple défrichement sur une largeur de 6 mètres. On a suivi le sentier qui existait déjà, sauf lorsque les pentes ou les rampes devenaient inadmissibles.

Entre Toukoto et Kita, il fut fait 16 ponts en bois, ponts composés simplement de troncs d'arbre formant poutres, sur lesquels était posé un tablier en rondins jointifs, recouverts de branchages et de terre damée.

Ces voies de communication, si primitives qu'elles soient, coûtent environ 55 francs le kilomètre.

A l'hivernage, la route disparaît, les ponts sont emportés, et il faut recommencer.

Cette solution, qui était la seule possible et qui a rendu de grands services, est donc tout à fait provisoire, et ne saurait être considérée que comme un expédient.

Les routes coloniales en Cochinchine coûtent 30 francs le mètre courant ; les routes d'arrondissement 20 francs. Dans le Haut-Sénégal, cette dépense serait certaine-

ment augmentée très sensiblement parce que les ponts à construire sont très nombreux, que leur transport sera difficile, que la confection des chaussées exigera de nombreux charrois de matériaux, que les parties inondées ne pourront pas toujours être évitées, que la mortalité des animaux est considérable et que les indigènes sont absolument inexpérimentés dans les travaux de terrassement, etc., etc.

Le système des premières routes à prévoir en dehors de la voie Kayes-Bammako (voie ferrée ou autre) est le suivant :

	Kilom.
Kita. — Mourgoula. — Niagassola. — Koumakhana. — Kankaba.	200
Niagassola. — Kintinian. — Siguiri ou Tiguibiri.	150
Bammako. — Koumi. — Nonkho. — Mourdia.	240
Koundou. — Daba. — Ouakha. — Mourdia.	230
Badumbé. — Fatafi. — Noya. — Kocoun. — Galé. — Mourgoula.	190
Kita. — Noya.	35
TOTAL.	1,045

Ces routes devraient être établies peu à peu, en y faisant coopérer les indigènes dans une large mesure ; mais il faut, tout d'abord, que la grande voie de communication de Kayes à Bammako par Bafoulabé, Kita et Koundou permette d'apporter à l'origine de ces routes, qui partent toutes d'un point de cette voie ou relié à cette voie, le personnel technique et l'outillage indispensable. Ces routes ne pourront, en effet, être établies dans des conditions satisfaisantes qu'en les empierrant de manière à empêcher la végétation si vivace de ce pays de les couvrir, à chaque hivernage, et les torrents d'eau, qui tombent à cette même époque, de les transformer en borbier en les détruisant peu à peu.

Ces travaux ne seraient entrepris qu'au fur et à mesure que les ressources de la colonie naissante le permettraient.

§ VIII

CHEMIN DE FER DE KAYES A BAFOULABÉ

Le chemin de fer de Kayes à Bafoulabé a donné lieu aux assertions les plus inexactes, aux légendes les plus extraordinaires, et cependant cette entreprise n'a présenté rien d'anormal.

Ce chemin de fer est à voie étroite ; la largeur de la voie est d'un mètre ; les rails pèsent 20 kilogrammes par mètre courant ; les traverses sont espacées entre elles de 90 centimètres. Le coût kilométrique avait été prévu de 88,250 francs, non compris les 3 0/0 pour les Invalides de la Marine.

CAMPAGNE 1880-81

A la campagne 1880-81, la colonne n'avait pu partir que tardivement de Saint-Louis. C'est à grand'peine que le personnel, le matériel de guerre et les vivres arrivaient à Kayes. Quant au matériel du chemin de fer, il n'en a pas été question ; il n'était même pas arrivé à Saint-Louis en novembre 1880, et, par conséquent, il n'y avait pas à songer à commencer les travaux. D'ailleurs aucun ingénieur, chef de section, conducteur ou ouvrier, n'avait été envoyé, à cette époque, dans le Haut-Sénégal à cet effet.

CAMPAGNE 1881-82

C'est donc à la campagne suivante que les travaux purent commencer, c'est-à-dire en décembre 1881.

Le colonel Desbordes avait à la fois la direction des opérations militaires, des travaux militaires et des travaux du chemin de fer. Pour ces derniers, son premier acte fut

de donner toute liberté à l'ingénieur du chemin de fer, M. Arnaudeau, et, à cet effet, il écrivait le 11 décembre au commandant Laguarrigue, qui le remplaçait à Kayes, pendant son absence :

« Je laisse à M. Arnaudeau la responsabilité et l'honneur de la construction du chemin de fer. Je ne m'en occuperai que pour ce qui concerne la direction générale à adopter et l'aide à lui fournir pour faciliter ses travaux. C'est dans ces limites que vous devrez vous tenir également. »

M. Arnaudeau avait sous ses ordres : 4 conducteurs de 1^{re} classe, 5 agents secondaires, 2 mécaniciens. Sur les 4 conducteurs, 2 étaient renvoyés à la disposition du ministre. Sur les 5 agents secondaires, 2 mouraient bientôt, 1 était renvoyé à la disposition du ministre. Enfin, des 2 mécaniciens, l'un était renvoyé à la disposition du ministre, l'autre, toujours malade, devait succomber pendant la campagne.

Le personnel, déjà si faible, se trouva donc singulièrement réduit. Il faut remarquer que la hâte avec laquelle il avait fallu le former, avait nui à son bon recrutement, et plusieurs de ces agents étaient, avant de partir, très fatigués, soit par des privations, soit par des excès.

De plus, le gouverneur, amiral de Lanneau avait, à cause de la fièvre jaune, donné l'ordre de ne rien faire pendant l'hivernage, et, par suite, le personnel débarqua sur une vaste plaine nue et malsaine où il fallut tout d'abord créer les quelques installations nécessaires pour s'abriter et vivre.

Le gouverneur avait également suspendu tout envoi de matériel, et lorsqu'à la fin d'octobre et au commencement de novembre, on voulut réparer le temps perdu, il était trop tard : le matériel, qui put être expédié, dut être arrêté à Bakel, Ségala, Lanel, Tambo N'Kané, et il fallut le remonter péniblement à la cordelle jusqu'à Kayes.

En outre le personnel civil, privé comme tout le monde de toute installation, fut atteint, à son arrivée à Kayes, par des maladies d'acclimatement. Enfin, en décembre 1884, le directeur des travaux, M. Arnaudeau, tomba gravement malade et dut quitter son poste et rentrer en France.

Le colonel Desbordes, après avoir exposé ces faits, ajoute dans son rapport :

« En ayant présente à l'esprit cette situation déplorable, loin de s'étonner du peu qui a été fait pour le chemin de fer pendant cette campagne, on arrivera à cette conviction, qu'étant données les conditions fâcheuses dans lesquelles on s'est trouvé, il a été fait tout ce qui était possible. »

Sans entrer dans des détails techniques sur les études et les travaux qui ont été faits, nous résumerons rapidement ces derniers.

1° TRAVAUX SUR LA LIGNE

Terrassements.	}	Déblais.	768 ^{m³} .
		Remblais	7,082 ^{m³} .
Longueur exécutée et terminée.			700 mètres.
Longueur en voie d'exécution.			500 mètres.

2° TRAVAUX DE PAPAHAHA

Terrassements.	}	Déblais.	4,162 ^{m³} .
		Remblais	4,162 ^{m³} .
Déblai de roche à la mine.	}	Culée du pont (rive droite). . .	273 ^{m³} .
		Culée du pont (rive gauche) . .	90 ^{m³} .
Maçonnerie des culées.	}	Rive droite.	70 ^{m³} .
		Rive gauche.	82 ^{m³} .

Enfin, il faut ajouter à ces divers travaux, sans compter

ceux qui ont été effectués à Kayes même, et dont il est parlé plus haut, deux aqueducs sous voie (maçonnerie), une maison pour les travaux, l'extraction et le transport des pierres, la réparation de l'outillage, le nivellement et les études sur le terrain, etc.

Ces divers travaux avaient été dirigés par M. Jégou, le plus ancien des conducteurs, qui avait remplacé M. Arnaudeau à son départ, et qui avait incontestablement tiré le meilleur parti possible des moyens si insuffisants dont il disposait.

CAMPAGNE 1882-83

A la campagne 1882-83, on put organiser dans de meilleures conditions le personnel du chemin de fer, qui comprenait :

1 ingénieur des ponts et chaussées, directeur, M. Jacquier;
1 sous-directeur, 15 chefs de section, conducteurs et agents auxiliaires.

Le personnel ouvrier était ainsi composé :

52 ouvriers européens.
35 ouvriers chinois.
37 ouvriers indigènes.
607 Marocains.

Pendant l'hivernage on avait monté des rails et des traverses pour 20 kilomètres, ce qui représente un poids de 800 tonnes pour les rails et de 486 tonnes pour les traverses. Il y avait, en outre, une locomotive, des wagons, l'outillage, des planches, de la chaux, etc.; mais il faut bien reconnaître que beaucoup de choses devaient encore manquer : la chaux était en quantité tout à fait insuffisante, les planches, les outils de charpentiers et de mineurs également.

Les travaux effectués peuvent se résumer ainsi :

Études et tracés. — Le tracé a été poussé jusqu'au kilomètre 70.

Terrassements et préparation de la plate-forme de la voie.
La plate-forme de la voie a été exécutée jusqu'au kilomètre 17.

Terrassements.	{	Déblais	26,000 ^{m³} .
		Remblais (à peu près équivalents aux déblais).	

Sur les 26,000 mètres cubes de déblai, il y en a entre 3,000 et 4,000 qui sont des déblais en rocher.

Ouvrages d'art. — Les ouvrages d'art exécutés pendant la campagne comprennent :

- 1 pont de 60 mètres d'ouverture sur le marigot de Paparaha.
- 1 pont de 24 mètres près du premier.
- 1 ponceau de 3 mètres.
- 12 aqueducs.

Le pont de Paparaha est un pont métallique.
(Voir la reproduction de la photographie de ce pont, en tête du volume.)

Pose de la voie. — La pose de la voie a été faite jusqu'au kilomètre 17.

La seule locomotive dont on disposait ayant été mise hors de service (rupture de la plaque tubulaire), la pose de la voie a été retardée ; le transport des rails a exigé alors l'emploi d'un grand nombre de Marocains, ce qui a nécessairement ralenti les travaux de la plate-forme.

« La voie ferrée, dit M. Jacquier, dans son rapport du
« 15 juin 1883, arrivée au 17^e kilomètre, a franchi toute la

« partie difficile et accidentée que l'on rencontrait à partir de Kayes; au delà, sur 17 kilomètres, il n'y a, « pour ainsi dire, qu'à poser la voie, et sur plus de « 50 kilomètres, on ne rencontre pas des travaux d'une très « grande importance. La campagne qui vient de se terminer a donc rendu le champ libre pour la campagne « prochaine, et celle-ci s'ouvrira dans des conditions « beaucoup moins défavorables. »

Les nouvelles reçues jusqu'à ce jour montrent que les travaux marchent avec régularité et promptitude, et il est certain que le coût kilométrique de la ligne baissera très sensiblement.

Quoi qu'il en soit, en faisant le calcul sur les 17 premiers kilomètres seulement, on arrive à 156,500 fr. pour le prix du kilomètre.

Les conditions défavorables dans lesquelles on est obligé de travailler à Kayes, les impedimenta de toute nature, qui résultent du climat, l'impossibilité dans laquelle on est de réparer certaines avaries ou de confectionner quelques pièces qui viennent à manquer, les tâtonnements qui sont inhérents au début d'une pareille œuvre suffisent pour expliquer ce coût kilométrique de 156,500 fr., d'autant plus qu'à toutes ces causes vient s'ajouter cette considération très importante que ces premiers kilomètres ont été construits en terrain très difficile. On n'a d'ailleurs qu'à comparer ce prix avec celui de divers chemins de fer à voie étroite, exécutés également en terrain difficile, par exemple le chemin de fer de Festiniog en Angleterre, celui d'Appenzell en Suisse, celui de Christiania-Drammen en Norwège, celui de Vierhowie-Livony, en Russie, etc., en déduisant, bien entendu, le prix d'acquisition des terrains, et on sera convaincu que le chemin de fer du Haut-Sénégal ne méritait pas les vives attaques dont il a été l'objet.

ÉTAT SANITAIRE DU PERSONNEL DES TRAVAUX DU CHEMIN DE FER

CAMPAGNE 1881-82

A cette première campagne, le personnel civil a perdu 3 agents sur 14, soit 21 0/0 ; les trois agents décédés étaient venus au Sénégal dans des conditions de santé tout à fait déplorables. Il est mort, en outre, 3 Marocains sur 17 laissés à Kayes ; un de ces Marocains a été tué dans une querelle avec ses camarades.

CAMPAGNE 1882-83

Le tableau suivant résume les pertes subies :

	NOMBRE	MORTS	PROPORTION pour cent
Ingénieurs, chefs de Section, Conducteurs et Agents. . . .	17	3 ¹	17
Ouvriers	52	12	23
Marocains.	607	90	14

1. Un de ces agents décédés était un vieillard ; un autre était parti de France dans un état de santé tout à fait fâcheux.

En laissant de côté les Marocains et en ne prenant que les Européens de toute catégorie pendant ces deux campagnes, on a :

Effectif total	83
Décédés.	18
Proportion pour cent.	22

Cette proportion d'un cinquième environ est très forte; mais il ne faut pas perdre de vue que les premiers travaux ont lieu en partant de Kayes, point essentiellement malsain; que les mouvements de terre ont été considérables, ce qui a une action funeste parfaitement reconnue; que l'état sanitaire initial des agents secondaires et des ouvriers européens est souvent bien défectueux, car ce ne sont pas toujours des hommes d'une conduite exemplaire, qui, dans notre pays, demandent à s'expatrier.

§ IX

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE

CONSTRUCTION

Le gouverneur du Sénégal, M. le général Brière de l'Isle, avait fait construire, en 1879, la ligne télégraphique reliant Médine à Bafoulabé, 140 kilomètres.

Le colonel Desbordes fut chargé de relier Bafoulabé au poste construit sur le Niger, c'est-à-dire Bammako.

Une des premières difficultés résidait dans le transport de ce matériel qui ne pesait pas moins de 35 tonnes (fils, isolateurs et vis), alors qu'on avait tant de peine à porter les bagages, les vivres, l'outillage, les munitions, etc.

En outre, pour mener à bien ce travail, il fallait le confier à une brigade exclusivement composée d'indigènes, eu égard à la nécessité de travailler souvent au soleil et de se contenter presque toujours de la nourriture qu'on pouvait trouver dans le pays; c'est ce qui fut fait. Le chef de la brigade était directement et exclusivement sous les ordres du colonel.

Il ne nous paraît pas utile d'entrer ici dans le détail technique de ces travaux. Nous ferons remarquer seule-

ment que les poteaux étaient coupés sur place et n'avaient subi aucune préparation. On avait soin seulement de passer au feu l'extrémité qui devait être enfoncée en terre.

1^{re} CAMPAGNE (1880-81)

Le 28 janvier, le Bafing était traversé à Bafoulabé au moyen d'un fil aérien.

Le 20 avril, après diverses interruptions, la ligne arrivait à Toukoto (121 kil.) sur la rive gauche du Bafing et un bureau télégraphique était immédiatement ouvert en ce point.

2^e CAMPAGNE (1881-82)

La base d'opérations dans la deuxième campagne était Kayes, aux lieu et place de Médine.

La brigade construisit d'abord une petite ligne rejoignant par le chemin le plus court Kayes à la ligne Bakel-Médine, et le bureau de Kayes fut ouvert.

Toute la ligne, allant de Kayes à Médine, fut construite avec des poteaux réglementaires de France. Il en fut de même de 13 kilomètres de la ligne Kayes-Bakel, mais le nombre des poteaux de l'espèce dont on disposait ne permit pas de faire davantage.

La brigade télégraphique fit ensuite à la ligne existant déjà toutes les réparations que les violentes tempêtes de l'hivernage avaient rendues nécessaires.

Le 12 janvier, un fil de cinq millimètres traversait le Bakhoy au gué de Toukolo, et le 23 janvier un bureau provisoire était ouvert à Manambougou.

Le service du ravitaillement était alors très pénible et il en résulta pendant quelques semaines une interruption dans les envois de matériel, pour le service télégraphique.

Le 3 mars, la ligne arrivait à Kita (de Toukoto à Kita

74 kil.). Le 4 mars, le bureau télégraphique de Kita était ouvert.

A ce moment, le Haut-Sénégal possédait les bureaux télégraphiques suivants en activité :

Bakel, Kayes, Médine, Bafoulabé, Badumbé, Toukoto et Kita ; total : 7 bureaux.

Pendant le reste du mois de mars et pendant le mois d'avril, la brigade prépara la ligne télégraphique de Kita à Guénikoro.

3^e CAMPAGNE (1882-83)

La brigade réparait tout d'abord la ligne télégraphique de Kayes à Kita. Le 21 décembre 1882, elle se mettait en route pour Koundou où elle arrivait le 26 janvier (116 kil.).

Le 27 janvier, le bureau de Koundou était ouvert.

Le 19 mars, la ligne arrivait à Guinina (de Koundou à Guinina, 59 kilomètres) et le bureau de Guinina était ouvert le 20 mars.

Le 1^{er} avril la ligne était coupée et la brigade télégraphique attaquée par quelques cavaliers de l'armée de Samory. Elle se défendait bravement et rentrait à Bammako.

Le chef de la brigade et ses hommes recevaient l'ordre de coopérer aux opérations militaires du 12 avril, et reprenaient au marigot de Oueyako le fil télégraphique pris par les cavaliers de Samory.

Le 19 avril, la ligne arrivait enfin à Bammako (40 kilomètres de Guinina), et le bureau était ouvert le même jour.

On a signalé plus haut qu'un des travaux importants de la brigade était, au commencement de chaque campagne, de remettre la ligne en état. Ainsi, au début de la campagne 1882-83, la brigade télégraphique a dû remplacer 85 poteaux, en redresser 181 et relever le fil en 74 points, c'est-à-dire qu'il y avait environ 1 poteau sur 70 à remplacer et 1 poteau sur 31 à relever.

Ces dégradations ne doivent pas être attribuées aux indigènes. Ces derniers respectent la ligne télégraphique; et des rouleaux de fil, disposés le long de la route pour les réparations, ne sont même pas touchés par eux. Mais il y a trois causes de dégradation :

- 1° Les tempêtes violentes de l'hivernage;
- 2° L'insuffisance et la mauvaise conservation des poteaux du pays;
- 3° Les passages des éléphants.

Les deux premières causes sont les plus importantes; elles disparaîtront au fur et à mesure qu'il sera possible d'employer, de Kayes à Bammako, des poteaux de France qui sont beaucoup plus solides et notablement plus élevés. Les remplacements et redressements des poteaux deviendront alors très rares, comme cela a été constaté sur les lignes établies de cette manière; du même coup on aura beaucoup moins à craindre les ruptures de fils par les éléphants. Ces animaux brisent, en effet, la ligne parce qu'elle est portée en divers points par des poteaux trop courts, et qu'ils la rencontrent, sans la voir, en allant la nuit boire au fleuve. Lorsqu'on aura partout des poteaux suffisamment élevés, cette cause de détérioration disparaîtra. Il faut de plus observer qu'au fur et à mesure que la route militaire, que longe la ligne télégraphique, sera plus fréquentée, les animaux s'en éloigneront davantage.

Ces réparations annuelles n'ont d'ailleurs que peu d'importance au point de vue pécuniaire.

Pendant ces trois campagnes, le service de la construction des lignes télégraphiques avait été confié à M. Mademba, employé indigène.

Le colonel Desbordes, dans son rapport, s'exprime ainsi qu'il suit sur cet agent :

« Je termine en faisant remarquer combien l'exemple

« de M. Mademba est encourageant pour ceux qui veulent sérieusement s'appuyer sur l'élément indigène.

« Très dévoué à son métier, qu'il connaît très bien, « très énergique, très courageux, bien élevé, instruit et « modeste, ayant beaucoup d'autorité sur son personnel, « sachant se servir des chefs de village et obtenir d'eux « ce dont il a besoin, M. Mademba m'a rendu pendant les « campagnes 1880-81, 1881-82, 1882-83, les plus grands « services. Il a dirigé effectivement et avec plein succès « la construction de la ligne télégraphique qui va de Bafou- « labé au Niger (427 kilomètres) et cela dans les condi- « tions les plus difficiles peut-être qui aient jamais été « réalisées. »

M. Bouche, employé métropolitain, était chargé de la direction de l'exploitation ; il avait, en outre, reçu la mission de remplacer, sur la ligne Bakel à Kayes, tous les poteaux du pays par des poteaux de France, et d'immerger un câble sous-fluvial traversant la Falémée. Il s'acquitta très bien de ces travaux pendant la campagne 1882-83.

SERVICE DE L'EXPLOITATION

Le réseau télégraphique du Haut-Sénégal, de Bakel à Bammako, représente 710 kilomètres. Il était sous la direction de M. Bouche, comme il vient d'être dit.

Les bureaux ouverts sont :

1° Bakel ;	6° Toukoto ;
2° Kayes ;	7° Kita ;
3° Médine ;	8° Koundou ;
4° Bafoulabé ;	9° Guinina ;
5° Badumbé ;	10° Bammako.

Chaque bureau a un employé français ou indigène, et 2 surveillants indigènes.

Pendant l'hivernage les bureaux de Toukoto et de Guinina sont fermés. Ces deux bureaux, ainsi que celui de Koundou, ont été établis jusqu'à ce jour, à faux frais, dans des cases du pays; les autres bureaux sont convenablement installés dans les forts.

On ne saurait s'attendre à ce que le réseau télégraphique du Haut-Sénégal puisse déjà donner des recettes importantes.

En 1882, la recette a été de 2,158 francs.

2 POSTES

Le 17 novembre 1882, le colonel Desbordes prescrivait au commandant Boilève, qui était commandant des cercles de Bakel, Médine et Bafoulabé, de faire étudier par le chef télégraphique l'organisation d'un service d'exploitation commun aux postes et au télégraphe.

A Bammako, le colonel recevait un projet de M. Bouché très bien étudié; mais il crut devoir réduire au strict nécessaire les propositions qui lui étaient faites, craignant de voir un système trop compliqué échouer entre les mains des noirs; il pensait qu'en observant la marche du service dans les limites restreintes adoptées tout d'abord, on jugerait mieux ce qui pourrait être fait à l'avenir.

Les principes généraux sur lesquels le service de l'exploitation des postes et des télégraphes est basé, dans le Haut-Sénégal, sont les suivants :

Le service des postes et des télégraphes est confié aux employés des télégraphes. Le service des courriers est fait par les surveillants.

La vente des timbres-poste a lieu dans tous les bureaux télégraphiques et la comptabilité de ces timbres est tenue par l'employé sur un carnet spécial, suivant un modèle uniforme.

Une comptabilité des recettes et des dépenses est faite dans chaque bureau, conformément à un modèle, et en fin de mois un état certifié conforme à cette comptabilité est adressé au chef de service, accompagné du récépissé du versement, des procès-verbaux, des feuilles de tournées des surveillants et des notes du personnel. Un inventaire du matériel est joint à ces pièces à la fin de chaque trimestre.

Le service postal est limité à l'acheminement des courriers, à l'ouverture et à la fermeture des dépêches, à la vente des timbres-poste. Il ne circule que des lettres et des imprimés.

Chaque bureau est pourvu d'une boîte aux lettres. Au-dessus de la boîte un tableau indique la marche des courriers; de plus on affiche les télégrammes annonçant l'arrivée et le départ de ceux-ci.

Il a été fait, en outre, plusieurs prescriptions de détails pour assurer la régularité des départs, la fidélité des courriers, la perception des taxes, etc., etc.

Le 29 mars 1883, le colonel écrivait au gouverneur :

« Le service postal dans le Haut-Sénégal, c'est-à-dire
« de Bakel à Bammako, marche avec une très grande
« régularité que je regrette de ne pas constater toujours
« en aval de Bakel. J'ai obtenu ce résultat en fusionnant
« les deux services « Postes et Télégraphe » et en faisant
« faire le service des courriers aux surveillants des télé-
« graphes. Cette manière d'opérer a l'avantage de ne pas
« confier des dépêches à des indigènes sans mandat, qui
« s'amuse en route, ou jettent une partie de leurs lettres
« ou imprimés sur le sol pour alléger leur fardeau. »

Le service des postes et des télégraphes est un de ceux qu'il importe le plus de développer dans une colonie naissante. Dès 1884-85 au plus tard, le service postal, restreint aujourd'hui aux lettres et aux imprimés, comportera toutes

les facilités existant actuellement dans la métropole. Quant au service télégraphique, il fonctionne dès maintenant d'une façon normale. Le bureau de Koundou sera établi en 1884 dans le fort, et il ne restera plus que deux bureaux provisoires, l'un à Toukoto, l'autre à Guinina, qu'il y aura lieu d'installer d'une manière définitive en 1885.

Seulement diverses mesures doivent être prises pour assurer le recrutement du personnel indigène destiné au service des Postes et des Télégraphes, dans le Haut-Sénégal, et augmenter la rapidité des communications postales. Ces questions sont à l'étude actuellement.

Sans rien dissimuler de tout ce qui reste à faire encore, l'exposé très rapide qui précède permettra d'apprécier les travaux considérables qui ont été exécutés dans le Haut-Sénégal pour y établir le service actuel des postes et télégraphes.

CHAPITRE VII

**CRÉATION D'UNE COLONIE COMMERCIALE DANS LE
SOUDAN OCCIDENTAL**

CHAPITRE VII

But que la France doit se proposer d'atteindre dans le Soudan occidental.
— La colonie de commerce est celle qui doit tout d'abord être développée. — Conditions essentielles à son développement : 1^o voie commerciale de Kayes à Bammako; 2^o liberté et sécurité de navigation sur le Niger.

BUT QUE LA FRANCE DOIT SE PROPOSER D'ATTEINDRE DANS LE SOUDAN OCCIDENTAL

Nous avons exposé dans les chapitres qui précèdent ce qui a été fait dans le Soudan, c'est-à-dire l'occupation du pays entre Kayes et Bammako, et les premiers travaux pour joindre ces deux points par une voie de communication.

Quelle est l'utilité de cette voie de communication? Elle a déjà donné lieu à des discussions très vives et à des appréciations contradictoires. Cela tient en grande partie, sinon complètement, à ce que l'objectif de la France dans le Soudan n'a pas été assez nettement mis en lumière.

Nous allons chercher à combler cette lacune aussi brièvement que possible.

Nous laissons de côté d'une façon complète et absolue, quant à présent du moins, le rôle civilisateur et philanthropique que la France, aussi bien que les autres grandes puissances de l'Europe, est appelée à jouer en Afrique. Nous nous placerons exclusivement au point de vue de ses intérêts commerciaux.

Tous ceux qui, dans notre pays, se sont préoccupés de la situation politique et économique de la France, ont

admis la nécessité d'augmenter notre empire colonial, et se sont ralliés à l'opinion que résumait dans les lignes suivantes un des plus éminents économistes de notre pays :

« A quelque point de vue qu'on se place, que l'on se
« renferme dans la considération de la prospérité et de la
« puissance matérielle, de l'autorité et de l'influence poli-
« tique, ou qu'on s'élève à la contemplation de la grandeur
« intellectuelle, voici un mot d'une incontestable vérité :
« le peuple qui colonise le plus est le premier peuple ; s'il
« ne l'est pas aujourd'hui, il le sera demain. »

C'est ce que les Slaves ont si bien compris, ce que les Anglo-Saxons savent mieux que personne, ce que les Hollandais, les Espagnols, les Portugais n'ont pas oublié, ce que les Français ont si bien su, et ce dont ils essayent de se souvenir aujourd'hui, parce que « c'est à imiter la
« Russie et l'Angleterre, c'est-à-dire à chercher notre exten-
« sion hors de l'Europe que nous sommes conduits par la
« force des choses, par le puissant souci de ne pas laisser
« chômer et dépérir ce que nous possédons, et par le besoin
« de mettre en équilibre le dedans, qui est si actif, avec le
« dehors qui, si l'on veut, nous payera de nos peines. »

(LITTRÉ. *Revue de la philosophie positive*, 1869.)

Étant admis que la France doit étendre son empire colonial, il reste à savoir si, loin de se tromper, elle a, au contraire, été sage et réfléchie en pénétrant dans l'Afrique occidentale. On pourrait se contenter de montrer les immenses efforts faits en Afrique par toutes les nations civilisées qui savent bien qu'elles y trouveront des populations innombrables, plongées dans une barbarie dont celles-ci ne peuvent se débarrasser toutes seules, mais qui reculera peu à peu sous l'action bienfaisante de la civilisation européenne, en même temps que la création de besoins nouveaux et nombreux ouvrira des débouchés à l'industrie et au commerce.

Est-ce que l'Angleterre, de sa magnifique colonie du Cap, ne se porte pas plus avant vers le nord, avec cette persévérance qu'aucun échec ne rebute parce qu'elle a confiance en elle-même, qu'aucune dépense n'effraie parce qu'elle sait escompter l'avenir ? Ses déboires, ses insuccès ont été bien grands dans le sud de l'Afrique, et sa marche continue. Tout le reste du continent africain n'est-il pas sillonné par des voyageurs anglais ? Le gouvernement et la nation ne comblent-ils pas d'honneurs tous les hommes énergiques qui lui décèlent les voies vers lesquelles elle doit diriger de nouveaux efforts ?

Sur la côte occidentale, elle possède la Gambie et Sierra Leone, et ses relations commerciales, en attendant mieux, s'étendent bien au delà de ces comptoirs, jusqu'au cœur du Soudan occidental. Du côté du Soudan oriental, l'Angleterre paraît en ce moment hésitante, mais en supposant que ce ne soit pas là un simple incident diplomatique, nous pouvons être certains qu'elle n'abandonnera pas pour longtemps ce pays.

Ce n'est pas tout : dernièrement ne mettait-elle pas la main sur le cap Juby de la côte occidentale, que la France aurait dû occuper depuis longtemps ?

Le Portugal est à Saint-Paul Loanda, et ce petit pays va commencer un chemin de fer qui, partant de la côte, suivra la vallée et gagnera l'intérieur le plus loin possible.

La Société internationale continue ses énergiques efforts vers l'immense bassin du Congo, qui arrose environ le tiers de l'Afrique.

La France, qui occupe déjà une admirable position en Afrique par l'Algérie, la Tunisie, la Sénégambie, va-t-elle rester spectatrice des efforts faits par les autres, et après avoir été la plus grande puissance sur le continent africain, n'y comptera-t-elle pas bientôt plus que la Grèce ne compte aujourd'hui en Europe ?

La réponse ne saurait être douteuse, et la politique

de la France dans l'Afrique est déterminée par les deux colonies qu'elle y possède déjà, l'Algérie et la Sénégambie : elle doit de l'Algérie continuer à marcher vers le sud, et de la Sénégambie marcher vers l'ouest et en même temps vers le nord. Elle occupera ainsi ce vaste pays dont l'étendue ne sera pas moindre que six fois environ la superficie de la France. Et qu'on ne croie pas que le Sahara qui s'étend entre l'Algérie au nord, le Bankounou, le Kalari, le Macina au sud, soit, comme on le disait autrefois, un vaste désert, une plaine de sable aride et brûlante. Chaque jour des relations nouvelles viennent changer les idées que l'on s'était faites sur ces pays. Les derniers travaux du capitaine de Castries ne montrent-ils pas que des régions, qu'on avait toujours crues sans eau, sont arrosées par des rivières importantes, coulant au milieu de vallées cultivées et fertiles, dont les habitants sont à la fois sédentaires et nombreux ?

Et dans cette œuvre d'expansion du côté du Haut-Sénégal, nous rencontrons ces deux avantages si précieux dans la situation actuelle de la France : d'abord, l'occupation du pays n'exige que l'emploi de forces militaires très restreintes, et, de plus, nous sommes à l'abri de toute complication diplomatique.

En effet, n'est-ce pas avec moins de 750 combattants, y compris les non-valeurs, que de 1880 à 1883 la France s'est rendue maîtresse du pays qui s'étend de Kayes à Bamako ? Et sur ces 750 combattants il y a toujours eu moins de 400 Européens.

On ne saurait sérieusement soutenir que de l'emploi de ces 400 Européens puisse résulter le moindre affaiblissement pour notre armée nationale.

On peut, il est vrai, objecter que les effectifs employés dans ces campagnes ont été vraiment insuffisants ; que, par suite, il a fallu des efforts plus grands pour vaincre les difficultés qui se sont présentées, et qu'enfin il en est

résulté une mortalité relativement excessive. Nous le reconnaissons. Mais, si on examine les voies et moyens à employer pour poursuivre l'œuvre commencée, il est facile de voir qu'à la condition de suivre une politique à la fois très énergique et très prudente, il n'y aura pas besoin d'avoir plus de 500 Européens dans le Soudan. Et cela tient précisément à ce que nous sommes sans contester les premiers occupants, qu'aucune puissance étrangère ne possède dans ces contrées soit un établissement militaire, soit même un simple comptoir, que, par conséquent, il n'y a aucune complication diplomatique à craindre.

**LA COLONIE DE COMMERCE EST CELLE QUI DOIT TOUT D'ABORD
ET PRINCIPALEMENT ÊTRE DÉVELOPPÉE**

Il est bien clair que dans le vaste pays qui s'ouvre devant nous, il ne faut pas aller au hasard ; notre occupation non seulement doit avoir pour base solide les pays que nous occupons déjà depuis longtemps, mais elle doit se diriger tout d'abord vers les contrées qui sont susceptibles d'une exploitation fructueuse.

Or, il ne faut pas songer, sous ces latitudes, à faire une colonie de peuplement. Le climat ne le permet pas, et d'ailleurs ce genre de colonie ne saurait convenir qu'aux peuples qui ont un grand excès de population, et tel n'est pas le cas de la France.

Une colonie de plantations, c'est-à-dire dans laquelle les travaux des cultures d'exportation seraient faits par les noirs et dirigés par des Européens, peut être tentée. Il est certain que le Français dans ces conditions pourra vivre et que les cultures d'exportation, arachides, beurre de karité, caoutchouc, coton, indigo, etc., s'y développeront dans des proportions pour ainsi dire illimitées. Mais cette colonie de plantations ne sera et ne peut être

qu'une action réflexe et lente de la colonie de commerce, qui seule peut se développer rapidement et nous payer de nos peines dans un avenir peu éloigné. D'autre part, la colonie de commerce exige, pour qu'elle puisse prendre de l'extension, deux conditions essentielles : d'abord d'être en contact avec des pays peuplés et susceptibles de fournir des matières d'échange, et ensuite d'être en communication avec la mer. Or, le pays peuplé et relativement riche le plus voisin du Haut-Sénégal, c'est la vallée du Niger, et c'est en même temps celui dont l'exploitation commerciale est la plus facile.

Nous allons à cet égard entrer dans quelques développements, car la démonstration de ce que nous venons d'énoncer est la raison déterminante de tout ce qui a été fait et de tout ce qui reste à faire.

A part le Bélédougou, le pays situé entre Kayes et Bammako ne présente pas, quant à présent, les éléments d'un commerce important.

Cette situation n'a pas été une surprise. Nous savions qu'El-Hadj-Omar avait ravagé, dévasté, ruiné, dépeuplé ces pays, et nous n'ignorions pas avec quelle cruauté et, en même temps, avec quelle habileté il procédait à ces exécutions barbares. Nous savions encore que les Malinkés, qui avaient osé peu à peu revenir dans les pays de leurs pères, étaient exposés à des vexations continuelles de la part de leurs vainqueurs, et que, par suite, ils s'étaient bien gardés d'avoir de grandes cultures et de grands troupeaux qui auraient été pour leurs ennemis une tentation à laquelle ils n'auraient pas résisté.

Dans la vallée du Niger, le tableau change. De Bammako à Timbouctou le fleuve n'a pas moins de 1,200 kilomètres et ses affluents, le mayel Balevel, le mayel Danevel, le mayel Bodevel, le mayel Bendougou, le Diaka, le lac Deboë, sont encore autant de voies commerciales dont le développement est certainement plus grand encore que celui du Niger de Bammako à Timbouctou.

C'est donc, au minimum, une voie navigable de 2,400 kilomètres. C'est plus qu'il n'est nécessaire pour justifier notre action, mais ce n'est pas tout. On commettrait une faute très grave en négligeant le bassin du Niger supérieur, c'est-à-dire en amont des roches de Sotuba, bassin qui n'a pas moins de 400 kilomètres, et qui est au moins doublé par ses nombreux affluents, à gauche le Falico, le Tombali, le Sissi, le Koba, le Niando, le Diamba, le Kodosa, le Bâ-Ndiègue, le Taukisso, l'Amorakoba et les sept petites rivières en amont de Bammako ; à droite, le Mafou, le Yeudan, le Milo, le Soussa, le Poudoubé.

C'est donc au total une voie naturelle de 3,200 kilomètres en deux biefs, dont les rives sont très peuplées. L'intérieur du pays compris entre le Niger et ses affluents, renferme aussi un nombre considérable de villages. Il suffit pour s'en convaincre de regarder sur la carte le Gueniek Alari, le Baninko, le Ségou, le Sanamadougou, le Bourgou, le Kaminiadougou au N.-E. de Bammako, le Ouassoulou au S.-E.

C'est en parlant d'une partie de ce pays, du Linsoro, qu'un chef de caravane disait au capitaine Vallière : « Les villages se voient les uns les autres ; le roi peut faire transmettre de voix en voix ses volontés jusqu'aux frontières de ses États. » Tenons compte de l'exagération des noirs ; il ne nous reste pas moins l'impression de ce marchand qui a été très frappé du grand nombre de villages de cette partie du Ouassoulou.

Quel est le chiffre exact de la population ? On comprend combien il est difficile de répondre exactement, alors qu'en Afrique toute idée de statistique est absolument étrangère aux habitudes d'esprit des indigènes. Des évaluations différentes ont été données ; on a parlé de 50 millions, de 80 millions, même de 100 millions d'habitants. Si nous prenons pour point de départ ce que nous savons du pays de Ségou, nous pouvons admettre que la population comprise dans le grand arc de cercle que décrit le

Niger de sa source à son embouchure, est au minimum de 30 millions d'habitants.

CONDITIONS ESSENTIELLES AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLONIE DE COMMERCE :

1^o voie de communication de Kayes à Bammako; 2^o liberté et sécurité de la navigation sur le Niger.

Il est bien clair qu'il ne suffit pas de savoir que le Niger et ses affluents peuvent constituer une magnifique voie commerciale. Il faut encore évidemment que la liberté et la sécurité de la navigation y soient assurées. Nous verrons dans le chapitre suivant les moyens qui doivent être employés à cet effet.

Il faut, en outre, que le Niger communique avec la mer, et il paraît tout d'abord très rationnel d'en utiliser l'embouchure. Mais des chutes de Bouroum à l'embouchure du fleuve, il y a 2,300 kilomètres, et en supposant même que ces chutes de Bouroum ne soient pas un obstacle absolu, et qu'on puisse descendre jusqu'à celles de Boussa, il y a encore une distance de 1,000 kilomètres entre ces dernières et l'embouchure du Niger.

De plus le delta du Niger est très malsain. Enfin diverses nations européennes y ont déjà des comptoirs.

On se trouve donc conduit à renoncer à ce qui se fait généralement, c'est-à-dire à utiliser l'embouchure, et on arrive alors à la conception qui a été mise en avant, à savoir : de relier le Sénégal au Niger par une voie de communication, allant de Kayes à Bammako, voie qui n'aura que 580 kilomètres environ. — A Kayes le fleuve le Sénégal est navigable trois mois de l'année pour les bateaux jaugeant 2,000 tonnes; il est navigable pendant cinq mois pour les navires calant 50 centimètres, et enfin il peut être utilisé presque toute l'année avec les chalands du pays.

Cette voie est largement suffisante pour les premières années de la colonisation et il est naturel de s'en contenter tout d'abord.

Le système de voies commerciales du Soudan serait donc :

De Bordeaux à Saint-Louis, par la mer.

De Saint-Louis à Kayes, par le fleuve le Sénégal, route ou chemin de fer, 950 kilomètres.

De Kayes à Bafoulabé par chemin de fer, 151 kilomètres.

De Bafoulabé à Bammako-Sotuba. Voie à créer 426 kilomètres.

De Bammako-Sotuba à Timbouctou, par le Niger, 1,200 kilomètres.

Nous avons donc deux objectifs :

1° Créer une voie de communication de Kayes à Bammako-Sotuba ;

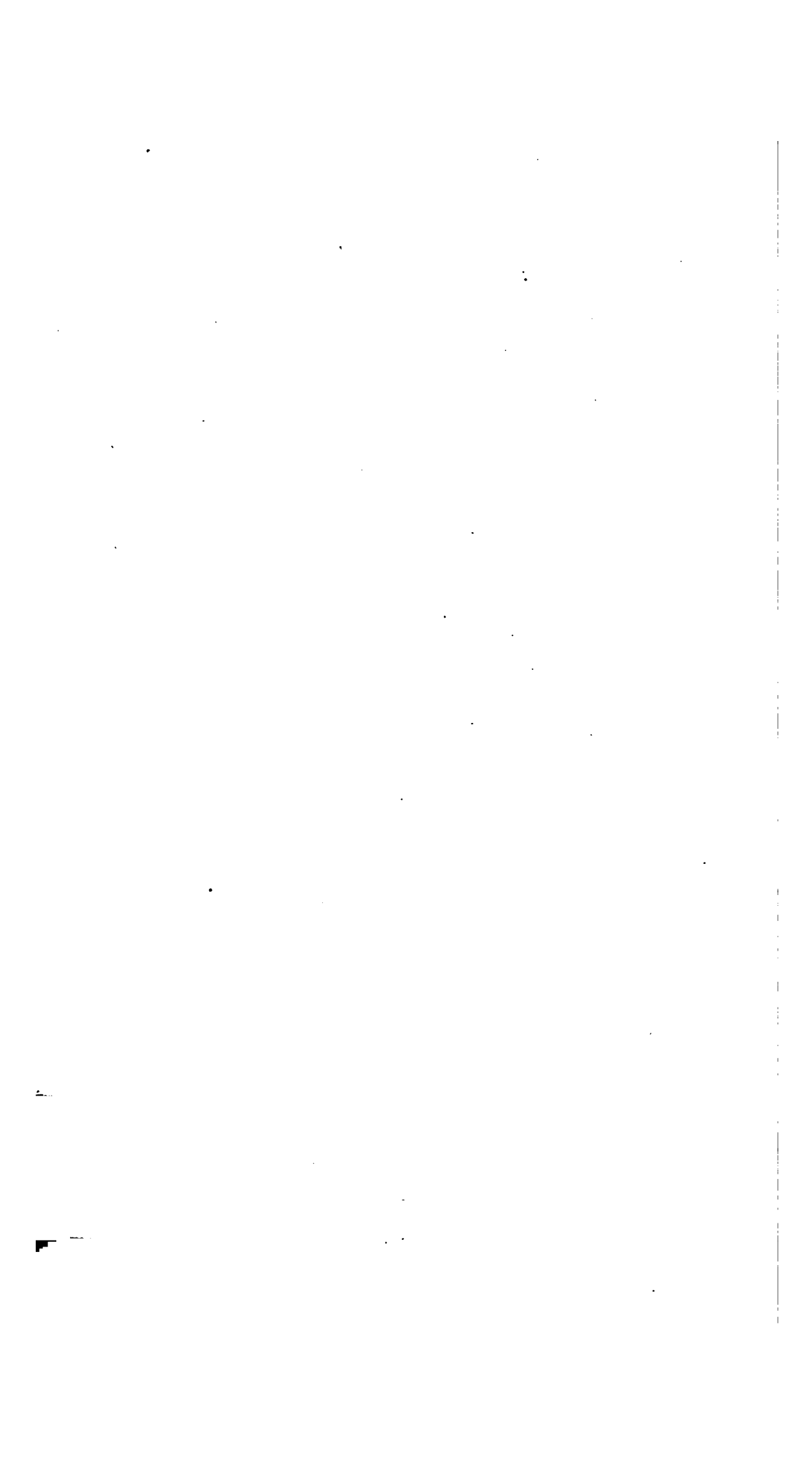
2° Être maîtres de la navigation du Niger, ou plus exactement établir avec les peuples riverains du Niger et de ses affluents des relations commerciales ayant la sécurité indispensable à toutes les transactions.

Ces deux objectifs sont intimement liés l'un à l'autre ; on peut même dire que le premier est une conséquence du second. Il faut donc tout d'abord savoir ce qu'il convient de faire pour devenir maîtres de la navigation sur le Niger et en assurer la sécurité.



CHAPITRE VIII

POLITIQUE DANS LE SOUDAN EN AVAL DE BAMMAKO



CHAPITRE VIII

Politique à suivre pour assurer la liberté et la sécurité de la navigation sur le Haut-Niger en aval de Bammako. — Nécessité des avisos et des canonniers sur le Niger.

POLITIQUE A SUIVRE POUR ASSURER LA LIBERTÉ ET LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION DU NIGER EN AVAL DE BAMMAKO

La liberté et la sécurité de la navigation du Niger en aval de Bammako et de ses affluents sont les bases fondamentales de la création et du développement de la colonie de commerce du Soudan occidental.

Pour se rendre nettement compte de la manière dont nous devons procéder pour atteindre ce but, il faut bien connaître les intérêts en jeu, les difficultés que nous allons rencontrer, les moyens à mettre en œuvre pour les surmonter, en réduisant au minimum les sacrifices à demander à la métropole.

La population du Soudan occidental se divise en deux grands partis : le parti vaincu et fétichiste, le parti victorieux et musulman.

Le premier comprend des Saracolets, des Malinkés et des Bambaras disséminés de Kayes à Bammako et dans le Grand-Bélédougou ; le second se compose des Toucouleurs, des Peuls mélangés aux races vaincues, et des Bambaras soumis à leurs vainqueurs.

L'empire Toucouleur est séparé en deux grandes parties par le Bélédougou : à l'ouest du Bélédougou se trouvent



aux pièces
Gallieni et
té le texte
l'interprète
stater cette
aperçu que

mauvaise foi

d'Ahmadou

et marchands
ront commercer
pays du chef des
térieur ou sur les
, partout où s'étend
depuis les sources
qu'à Timbouctou, à
ne leur ordonne de
quelque part pour des
nt il sera le seul juge ;
ront aussi commercer
nouvelles conquêtes que
un pourrait faire le long
ave.

eurs, le texte arabe veut
le droit de commercer
at nous ne le permettrons

de Ségou, si grand qu'il est
ve encore dans une lettre au
joignit au traité, et de laquelle
vase :

de ma lettre est de vous informer
ticle du traité est que partout où s'é-

[Faint, mostly illegible text from a document, possibly a treaty or official letter, with some legible words like 'Le libre', 'de commercer', 'nous devons', 'contre les', 'recueillir', 'der à la', 'Le peuple', 'rien d', 'Le premier', 'de la', 'des']

le Diombokho, le Dialafara, le Kaarta-Bine, le Kaarta-Kingui ; à l'est le pays de Ségou, gouverné par Ahmadou, fils d'El-Hadj-Omar, dont les rois des provinces citées plus haut ne sont que les lieutenants.

Il paraîtrait assez naturel qu'en arrivant dans le Soudan la France ne prît parti ni pour les uns ni pour les autres, en louvoyant entre les vainqueurs et les vaincus. Mais il faut bien se persuader qu'en apportant aux indigènes notre civilisation, nous les inquiétons, nous les gênons dans leurs habitudes de pillage à main armée, dans leurs exactions envers les étrangers et les marchands. Or, nous ne nous trouvons pas en présence de vaincus absolument réduits à l'impuissance et ayant abandonné la lutte, ni de vainqueurs qui jouissent tranquillement de leurs succès sanglants et qui peuvent rester indifférents à la haine de leurs victimes. L'espoir n'est pas éteint chez les Mandingues et déjà les Bambaras du Grand-Bélé-dougou défient dans leur propre pays, derrière leurs murailles, les armées de Ségou. Les vainqueurs ne veulent pas s'avouer que leur prestige a diminué, que leur puissance est amoindrie, et ils traitent les vaincus d'hier avec ce mépris insultant qui rend toute conciliation impossible entre les revendications des uns et les exigences des autres. Aussi les opprimés nous demandent-ils de les aider tandis que les Toucouleurs posent pour première condition que nous reconnaitrions leur autorité là même où elle n'existe plus aujourd'hui.

Il faut donc choisir entre ces deux partis.

Si nous sacrifions tout sentiment généreux envers les opprimés à notre intérêt commercial, ce serait avec les plus forts, c'est-à-dire avec les Toucouleurs, que nous devrions nous allier. Malheureusement cette politique ne peut réussir. Elle a été tentée par le général Faidherbe ; elle l'a été encore dernièrement par le général Brière de l'Isle. Mage a rapporté de Ségou un traité qui est toujours resté lettre morte. M. le capitaine Gallieni a rapporté, lui aussi, un

traité qui est absolument inacceptable. On verra aux pièces justificatives le texte français présenté par M. Gallieni et le texte arabe qu'Ahmadou, après avoir accepté le texte français, y a substitué. La mission, n'ayant pas d'interprète sachant l'arabe, était dans l'impossibilité de constater cette singulière manière de faire, dont on ne s'est aperçu que plus tard, à Saint-Louis.

Nous donnerons comme exemple de la mauvaise foi des Toucouleurs l'article VI du traité :

Texte français

Le sultan de Ségou déclare que le fleuve le Niger est placé sous le protectorat exclusif de la France dans la partie qui baigne les pays qui lui sont soumis depuis ses sources jusqu'à Timbouctou.

Le sultan de Ségou étend ce droit de protectorat ainsi accordé aux Français à la partie du cours du Niger qui baigne les nouvelles conquêtes qu'il pourrait faire le long du fleuve.

Texte arabe d'Ahmadou

Les traitants et marchands français pourront commercer dans tous les pays du chef des croyants, à l'intérieur ou sur les bords du fleuve, partout où s'étend son autorité depuis les sources du fleuve jusqu'à Timbouctou, à moins qu'il ne leur ordonne de s'arrêter quelque part pour des motifs dont il sera le seul juge; ils pourront aussi commercer dans les nouvelles conquêtes que le sultan pourrait faire le long du fleuve.

Pour qui connaît les Toucouleurs, le texte arabe veut dire : « Les Français auront le droit de commercer quand nous le permettrons, et nous ne le permettrons jamais. »

Et cet orgueil du sultan de Ségou, si grand qu'il est presqu'enfantin, se retrouve encore dans une lettre au gouverneur qu'Ahmadou joignit au traité, et de laquelle nous détachons cette phrase :

.

« Le second motif de ma lettre est de vous informer
« que le principal article du traité est que partout où s'é-

« tend notre autorité, vous ne pourrez prendre de terri-
 « toire, ni posséder de maisons ; que vous ne construirez
 « pas dans tous nos pays de postes ni de gîtes d'étape pour
 « les troupes. Ce seul article doit vous faire comprendre
 « que vous ne devez jamais espérer construire dans mon
 « royaume ni poste, ni maison de relais. Il vous faudra
 « démolir ce que vous avez déjà construit à Kita et à Ba-
 « foulabé, si réellement vous êtes nos amis. »

Or, à Bafoulabé, l'autorité d'Ahmadou n'existait plus de fait ; à Kita, elle n'était guère plus que nominale. Le Bélédougou et le pays de Bammako, qu'il comptait encore dans ses États, avaient reconquis leur indépendance.

Il faut bien le reconnaître : le traité arabe, aussi bien que la lettre dont nous venons de citer un passage, est une fin de non-recevoir, à laquelle venait s'ajouter une demande de fusils, de bouches à feu et de munitions, destinés sans aucun doute à faciliter au sultan la guerre contre nous.

Depuis cette époque, l'hostilité des Toucouleurs s'est toujours accentuée à mesure que nous avançons. Ainsi, à la fin de mars 1883, le colonel recevait de Mountaga, roi du Kaarta-Kingui, et frère d'Ahmadou, une lettre insultante dont nous détachons le passage suivant :

« Au nom de Dieu.

« Louange à Dieu qui a élevé la chapelle de l'Islam,
 « qui en a fortifié les abords, qui a affaibli les villes des
 « infidèles et détruit leurs constructions ! Il a rendu les
 « croyants plus forts et prolonge leur règne ; il confond les
 « infidèles et abaisse leurs paroles. Que le salut et les bé-
 « nédiction soient avec celui qui, par son dévouement,
 « élève les préceptes des croyants, qui abaisse les paroles
 « fausses, et sur ceux qui ont vaincu les infidèles par la
 « lance des langues et par la langue des lances !

« De la part de Mohamed Mountaga, fils du croyant en

« Dieu, le haut cheik Omar, auquel Dieu a ouvert tous
 « les pays et ordonné la conversion des hommes, Omar
 « qui faisait pour Dieu la guerre sainte, selon les lois de
 « Dieu, et pas autre chose.

.

« Tu dis que tu veux seulement faire une route com-
 « merciale ; c'est faux et contraire au bon sens et à la rai-
 « son. Ton désir est de détruire les pays, fermer les routes,
 « faire la guerre aux croyants. Tu seras le dernier.

« Tu dis que tu ne désires que la paix et la tranquillité.
 « C'est un mensonge pur, etc., etc..... »

Et pendant que Mountaga envoyait une pareille lettre, Ahmadou, comprenant le danger que faisait courir à son pouvoir despotique et cruel la civilisation que nous portons avec nous, faisait fermer ses États avec tant de soin que pas un indigène de Bammako n'osait se risquer seulement jusqu'à Nyamina. Il faisait proclamer dans son royaume que tout individu qui prononcerait le nom de chaland ou de bateau à vapeur serait décapité ; et on sait que le sultan ne manque jamais de mettre à exécution les menaces de cette sorte.

Les documents officiels que nous venons de citer montrent avec assez d'évidence l'esprit qui anime les chefs musulmans. Leurs sujets du moins sont-ils moins rebelles à toute civilisation ? Les exemples ne manquent pas pour prouver le contraire, et nous rappellerons ce que disait Mage, un des officiers français qui ont le mieux vu et le mieux compris l'Afrique, et dont le livre est une œuvre remarquable trop peu connue.

Mage, revenant de Ségou, arrivait à Soso avec l'escorte que lui avait donnée Ahmadou. Tout le monde souffrait de la soif. Le village était fermé. Il ne s'y trouvait d'ailleurs que cinq hommes et quelques femmes.

On parle avec les gens du village ; on leur assure qu'on demande seulement un peu d'eau ; qu'on n'entrera pas ; qu'ils n'ont absolument rien à craindre. La porte s'entrebâille, et bientôt les habitants sont massacrés et les femmes sont emmenées en captivité.

Mage était occupé à faire boire ses bêtes, et lorsqu'il revint, il se trouva en présence des cinq cadavres :

« Je ne pus m'empêcher, dit-il, de témoigner mon horreur pour la trahison infâme et le manque de parole dont on avait usé pour prendre ces malheureux, et je m'en expliquai avec Tambo-Bakiri qui me répondit : « Ce sont des keffirs (c'est-à-dire des idolâtres), tous les moyens sont bons avec eux. »

« Telle était l'opinion d'un homme bon au fond, qui avait passé vingt ou vingt-cinq ans dans le contact des blancs. Voilà les effets d'une religion de fanatisme sur les peuples simples et ignorants ; et qu'on vienne maintenant chanter les effets civilisateurs de la religion musulmane sur les noirs ? Qu'on vienne applaudir à son envahissement, y encourager même ! Nous répondrons par ce que nous avons vu, des villes détruites, par des pays jadis florissants en ruines, par le meurtre, le viol, la famine et tous les crimes que nous avons vus, et nous laisserons après chacun libre de garder son opinion ; car, en vérité, de pareilles choses ne se discutent pas. »

En terminant son livre, Mage dit encore :

« La plupart des maux de l'Afrique viennent de l'Islamisme. Ni dans nos colonies actuelles, ni dans celles qu'on fondera plus tard, même quand il se présente sous les dehors les plus séduisants, comme cela arrive quelquefois au Sénégal, jamais, dans aucune circonstance, on ne doit l'encourager.

« Le combattre ouvertement serait peut-être un mal,

« l'encourager en est un plus grand. A mes yeux, c'est un « crime par complicité ¹. »

Cette complicité, la France ne saurait s'en rendre coupable. Elle aurait pour unique résultat de rendre plus forts et plus redoutables ceux qui seront toujours et partout nos ennemis.

Cela aurait suffi pour nous décider à nous appuyer sur les fétichistes vaincus, d'autant plus que ceux-ci sont doux, malléables, susceptibles de progrès, sans aucun préjugé contre nous. Mais il y avait encore d'autres raisons déterminantes.

Les habitants des vallées du Bakhoy et du Baoulé sont des fétichistes, et c'est précisément par ces vallées que passe la route qui va de Kayes à Bammako ou du Sénégal au Niger. C'est avec ces peuples que nous avons passé des traités pour nous établir dans cette partie du Soudan ; c'est d'eux que nous avons exigé des travailleurs pour nos convois et nos constructions. Nous leur avons imposé le respect des caravanes et la suppression de tous ces impôts que chaque petit chef trouvait bon de prélever. En retour, nous avons été amenés à placer ces populations sous notre protectorat, non seulement comme la juste compensation des sacrifices que nous exigeons d'elles, mais encore parce que nous avons le plus grand intérêt à ce que la paix règne sur tout ce territoire à travers lequel passe la route que nous avons prise, route qui est, non seulement la plus courte, mais la seule possible.

Ce n'est pas tout encore.

Le grand empire d'Ahmadou-Cheikou se disloque de jour en jour et, bien que la puissance qui lui reste aujourd'hui soit encore respectable, il n'est pas moins vrai

1. Il doit être bien entendu qu'il ne s'agit que de *desmu* sulmans ignorants ou peu éclairés. — La France a trouvé parmi ses meilleurs serviteurs indigènes plusieurs musulmans instruits, nous citerons : M. Mahmadou Racine, capitaine aux tirailleurs ; M. Alakamessa, lieutenant à la même arme ; M. Mademba, employé des lignes télégraphiques ; M. Ousman interprète, etc.

que nous n'avons aucun intérêt, bien au contraire, à renforcer son pouvoir despotique et cruel et à empêcher sa ruine.

En nous appuyant sur les Mandingues nous avons affaibli l'empire de Ségou par les embarras qui sont la conséquence de la défection d'une partie de ses sujets, par l'appui moral que nous donnons aux mécontents, par la diminution d'autorité et de prestige qui résulte, pour les Toucouleurs, de notre occupation.

Le Grand-Béledougou, notre allié le plus puissant, peut mettre sous les armes environ 1,000 cavaliers et 7,000 fantassins, et son territoire forme, comme nous l'avons déjà dit, une véritable enclave, une sorte de coin qui, s'avancant dans les États d'Ahmadou, constitue une barrière presque infranchissable entre les territoires de la rive droite du Bakhoy, qui reconnaissent l'autorité du sultan, et l'empire de Ségou proprement dit.

Mais il ne faudrait pas croire que ce protectorat ne doit être que nominal : il faut qu'il soit réel et efficace, sans quoi ces populations qui sont venues à nous ou qui s'y sont franchement ralliées, changeraient bientôt leur amitié en indifférence, puis en hostilité, et nous réussirions à avoir vainqueurs et vaincus contre nous. D'autre part, il importe de ne pas entrer en lutte ouverte avec les Toucouleurs et de laisser le temps et notre influence grandissante continuer l'œuvre de désorganisation de ce vaste empire.

Il faut donc que, tout en protégeant nos alliés et en entretenant leurs espérances, nous les empêchions de compter assez sur nous pour se lancer dans des guerres qui amèneraient notre intervention.

Certes, cette sorte de trêve armée exige une politique très sage, très prudente, suivie avec la plus grande persévérance, aussi éloignée de la faiblesse que de la provocation.

On sera alors maître des événements ; tout du moins permet de le croire.

Nos alliés seront, sans doute, assez sages pour écouter nos conseils ; car ils sont trop faibles encore pour agir seuls.

Les Toucouleurs sont mécontents et irrités ; cela ne saurait être mis en doute : mais ils craignent notre puissance militaire ; ils voient avec inquiétude l'autorité que nous avons prise sur les Malinkés et les Bambaras ; ils comprennent le danger qui résulterait pour le sultan de Ségou d'un conflit dans lequel ce dernier serait certain de voir tous nos alliés et une partie de ses sujets se ranger à nos côtés. Aussi, malgré sa haine contre nous, avons-nous vu, lors de la construction du fort de Bafoulabé, Ahmadou protester, mais s'en tenir à cette démonstration platonique ; à l'époque de notre établissement à Kita, il tint la même conduite. Enfin, pendant que le fort de Bammako s'élève sur le Niger, il ne proteste même plus et se contente d'organiser la défense de sa capitale.

Il reste spectateur impassible des progrès de notre œuvre.

Il faut donc continuer à suivre la même politique, mais en même temps il faut modifier profondément notre manière d'opérer.

Jusqu'à ce jour nous nous sommes rendus maîtres du pays qui s'étend entre le Haut-Sénégal et le Haut-Niger ; nous y avons établi la sécurité et la paix ; nous y avons créé en divers points des forts qui assurent notre autorité et permettent de se livrer tranquillement aux travaux de colonisation quels qu'ils soient.

Nous n'avions pas le choix des moyens pour atteindre ce résultat ; il a bien fallu faire cette marche en avant dans les conditions les plus pénibles et en même temps les plus dispendieuses, les circonstances nous ayant forcés à précipiter notre action : continuer à procéder de la même manière n'est certainement pas impossible ; mais les difficultés iront croissant, les dépenses également.

De plus on ne peut exposer les troupes européennes aux fatigues des marches trop prolongées ; les pertes qui

ront le fait accompli, se soumettront et se résigneront à traiter avec nous.

Dans le cas peu probable où les Toucouleurs se décideraient à la lutte, les canonnières et les avisos auraient un rôle militaire très important à jouer, et la double action qu'il sera alors facile de réaliser à terre et sur le fleuve permettra de couper court à toute velléité de résistance, sans compromettre par des fatigues inutiles et des privations journalières, les officiers et les soldats européens.

Enfin ces avisos et ces canonnières sont à la fois le moyen le plus efficace et le moins dispendieux d'assurer la sécurité du fleuve et de protéger le commerce.



CHAPITRE IX

POLITIQUE DANS LE SOUDAN EN AMONT DE BAMMAKO



CHAPITRE IX

Politique à suivre pour assurer la liberté et la sécurité de la navigation sur le Niger, en amont de Bammako. — Nécessité d'un poste en amont de Bammako concurremment avec des avisos et des canonnières sur le Niger.

POLITIQUE A SUIVRE POUR ASSURER LA LIBERTÉ ET LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION SUR LE NIGER, EN AMONT DE BAMMAKO.

En amont de Bammako, nous aurons évidemment à assurer la liberté et la sécurité de la navigation de la même manière qu'en aval, c'est-à-dire au moyen d'avisos et de canonnières. Toutefois, la situation politique est assez différente dans cette partie du Soudan, pour qu'il soit nécessaire d'examiner si cela seul pourra suffire.

Les contrées arrosées par le Haut-Niger sont actuellement en partie sous la domination des Toucouleurs par les deux citadelles de Timba et de Dinguiray; en partie sous la domination de Samory par le Batedougou, le Baleya, le Belimana, le Dioliba, une partie du Ouassoulou, le Manding de Kangaba et le Bouré; quant aux pays qui, jusqu'à ce jour, sont restés en dehors de la domination des Toucouleurs ou de Samory, ils sont tout naturellement nos alliés, et nous n'avons rien à redouter d'eux.

Les deux citadelles toucouleures, Timba et Dinguiray, disparaîtront à leur tour, comme Mourgoula a disparu hier, comme Koundian disparaîtra demain.

Mais il n'en est pas de même de Samory, dont les succès militaires et le fanatisme doivent provoquer de notre part, sinon de l'inquiétude, du moins une attention sérieuse.

Une partie du Ouassoulou lutte encore avec énergie contre le nouveau prophète ; mais il est facile de prévoir que ce grand et courageux effort ne sauvera pas ce malheureux pays.

Que fera Samory quand la fin de cette lutte lui laissera la liberté de ses mouvements ? Marchera-t-il contre nous ? Marchera-t-il contre Ségou ? Va-t-il chercher à créer, en amont de Bammako, un grand empire musulman, occupé par des guerriers fanatiques, et qui, par suite, formerait une barrière presque infranchissable à toute civilisation et à tout commerce ?

On ne saurait répondre avec certitude aujourd'hui à toutes ces questions. Mais il est du moins essentiel de surveiller de près les actes de ce chef musulman et de ne pas avoir l'imprévoyance de le laisser grandir assez pour qu'il puisse devenir redoutable pour nous. Nous avons vu son frère Fabou se briser contre la colonne de Bammako, qui était cependant, à cette époque, déjà bien affaiblie par les privations, les fatigues et la maladie. Nous savons donc qu'à l'heure présente, nous pourrions arrêter les progrès du nouveau prophète quand nous le voudrions. Il faut seulement contrebalancer son influence par notre présence au milieu des contrées qu'il dévaste, et suivre d'assez près ses progrès pour que, le cas échéant, nous ne laissions pas échapper le moment favorable d'agir.

Mais cette surveillance ne saurait être effectuée de Bammako qui est trop loin. De plus, il est indispensable que les avisos et les canonnières puissent, dans ces pays actuellement troublés par la guerre, trouver un refuge et des ravitaillements en un autre point qu'à l'extrémité même de la longue ligne qu'ils auront à parcourir, et d'autant plus qu'à la saison sèche, le barrage de Sotuba et celui de Oueyako, à dix kilomètres environ en amont, empêcheraient toute communication entre les avisos et les canonnières d'une part, et notre établissement en aval de Sotuba d'autre part.

**NÉCESSITÉ D'UN POSTE EN AMONT DE BAMMAKO, CONCURREMMENT
AVEC DES AVISOS ET DES CANONNIÈRES SUR LE NIGER**

Nous sommes donc conduits à créer un poste au confluent du Niger soit avec le Milo, soit avec le Tankisso, à une distance de 150 à 170 kilomètres de Bammako, en amont de ce point, et à 250 à 270 kilomètres au sud-est de Kita. Ce poste, dans l'une ou l'autre de ces situations, sera très bien placé pour exercer une surveillance effective sur Samory, et en même temps pour servir de point d'appui et de ravitaillement aux avisos et aux canonnières qui joueront sur cette partie du Niger et ses affluents, le même rôle que les navires similaires en aval de Bammako.



CHAPITRE X

VOIE DE COMMUNICATION ENTRE LE HAUT-SÉNÉGAL
ET LE HAUT-NIGER



CHAPITRE X

VOIE DE COMMUNICATION ENTRE LE HAUT-SÉNÉGAL ET LE HAUT-NIGER.

Les deux chapitres VIII et IX qui précèdent, montrent que, pour continuer l'œuvre entreprise par la France dans le Soudan, il faut actuellement se conformer aux règles suivantes :

1° Relier le Haut-Sénégal au Niger par une voie de communication ;

2° Éviter la lutte avec les Toucouleurs et travailler à la dislocation de leur vaste empire par une politique sage et persévérante, en nous appuyant sur le parti fétichiste ;

3° Empêcher Samory de fonder, sur le Niger, un parti musulman plus jeune, plus vigoureux, plus puissant que celui d'Ahmadou, et qui constituerait, pour nos relations commerciales, une barrière presque infranchissable, en même temps que nous serions menacés, à bref délai, de subir dans des conditions fâcheuses une lutte difficile ;

4° Transporter des avisos et des canonnières sur le Niger, en amont et en aval de Bammako.

Le seul point resté indéterminé est le genre de voie de communication à établir entre le Haut-Sénégal et le Niger. En admettant que la voie ferrée Kayes-Bafoulabé soit menée à bien cette année, ou au moins dès le commencement de la campagne prochaine, il reste à savoir si de Ba-

foulabé à Bammako, c'est-à-dire sur 426 kilomètres, on adoptera pour cette voie de communication l'une des solutions suivantes :

- 1° Prolongement de la voie ferrée actuelle (voie étroite d'un mètre);
- 2° Prolongement par une voie ferrée plus étroite;
- 3° Route empierrée;
- 4° Sentier actuel simplement élargi et rendu praticable aux voitures;
- 5° Sentier actuel.

Il sortirait du cadre qu'on s'est tracé d'entrer dans une discussion technique à cet égard. Nous nous contenterons de faire remarquer que la solution consistant à conserver le sentier actuel est absolument inadmissible : car, outre les inconvénients de toute nature qu'elle entraînerait, elle serait la négation complète de notre action commerciale sur le Niger. On ne transporte pas des avisos et des canonniers à dos d'ânes et de mulets.

Le sentier actuel, simplement élargi, ne supporte pas davantage l'examen.

Toute la discussion doit donc porter sur les trois premières solutions : continuation de la voie ferrée actuelle, ou voie ferrée plus étroite de Bafoulabé à Bammako, ou confection d'une route empierrée entre ces deux points.

Avant de rien décider, il conviendra de se rendre un compte exact de l'opération à entreprendre, et de peser les avantages et les inconvénients de chacune des solutions. Cette décision a la plus grande importance parce qu'elle intéresse à la fois le développement commercial du Soudan, l'extension de notre influence, la plus ou moins grande facilité de faire face aux événements politiques et militaires qui pourront se produire. En un mot, elle se résume dans l'examen de cette proposition :

Quelle est la voie la plus économique et la plus sûre

qu'il convient d'adopter entre Bafoulabé et Bammako pour que tous les sacrifices en hommes et en argent, déjà consentis jusqu'à ce jour par la France, non seulement ne soient pas perdus, mais nous payent de nos peines dans le délai le plus court possible ?

Il restera ensuite à rechercher les voies et moyens pour arriver à ce résultat. Certes, les difficultés de détails seront encore grandes ; mais elles sont loin de pouvoir entrer en ligne de compte avec l'importance du résultat à attendre, avec la nécessité de ne pas nous laisser devancer par toutes les autres nations dans le partage du grand empire africain. C'est ce qu'exprimait si vivement et si justement un des plus grands économistes de la France, après avoir fait ressortir la situation dans le monde entier des Slaves, des Anglo-Saxons, des Allemands.

« La colonisation est pour la France une question de vie ou de mort : ou la France deviendra une grande puissance africaine, ou elle ne sera dans un siècle ou deux qu'une puissance européenne secondaire ; elle comptera dans le monde à peu près comme la Grèce ou la Roumanie compte en Europe.

« Nous ambitionnons pour notre patrie des destinées plus hautes : que la France devienne seulement une nation colonisatrice, alors s'ouvriront devant elle les longs espoirs et les vastes pensées. »

Si la France poursuit cette grande entreprise de la colonisation du Soudan occidental avec l'esprit de suite sans lequel on ne fait rien de durable ; avec l'activité sans laquelle on arrive toujours trop tard ; avec la fermeté et l'énergie sans lesquelles les difficultés s'accroissent, grandissent et deviennent insurmontables, l'avenir nous payera largement de nos peines, et dans quelques années, se trouvera réalisée la prédiction d'O. Reclus :

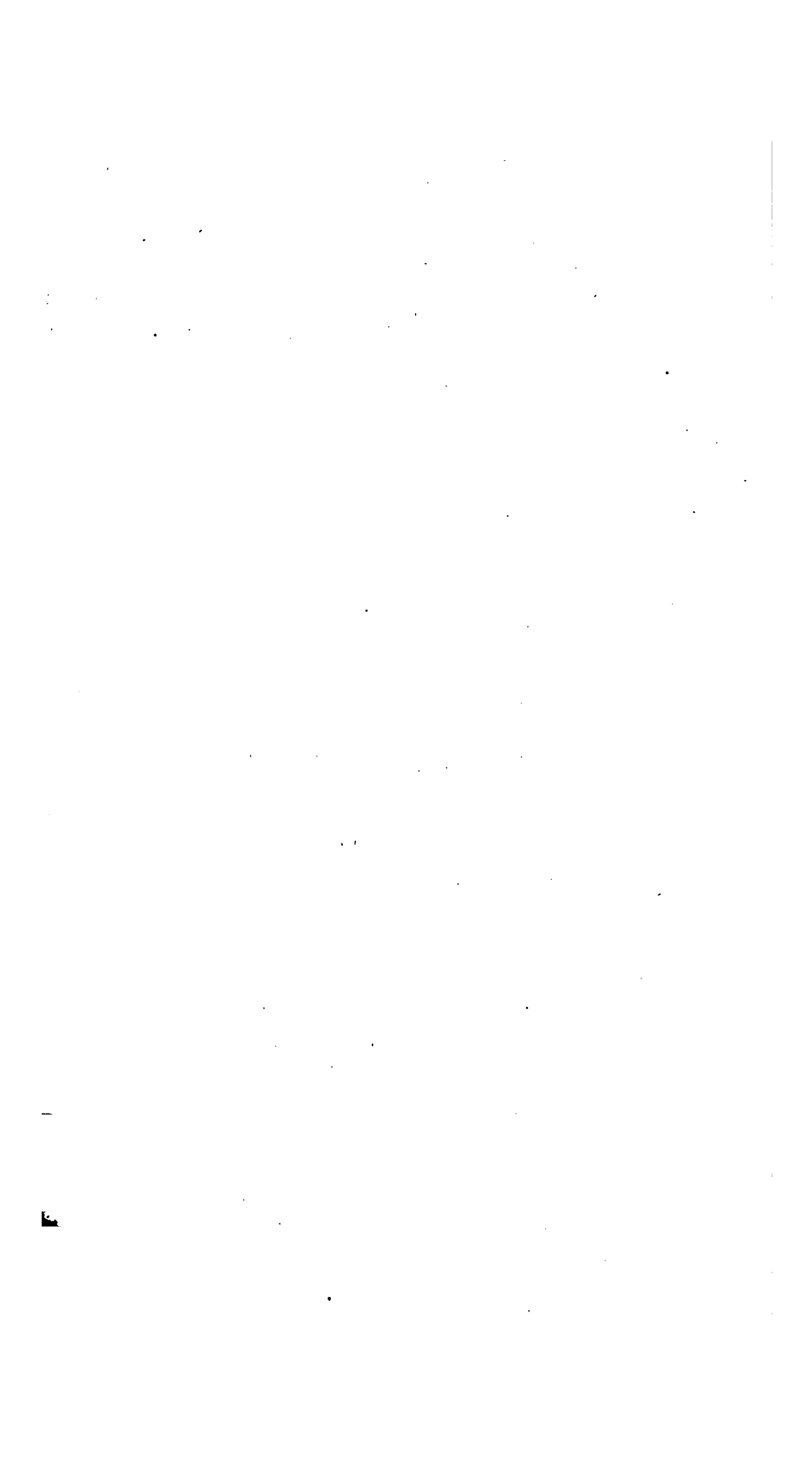
« Longtemps on nous a jeté ce nom du Sénégal à la face, mais ce vieux témoin de notre impuissance en

« Afrique, ce pays décrié, fournaise et marais, est à la
« veille de s'étendre au loin vers l'Orient. Riez : pauvre
« comptoir, il sera demain vaste empire. Après l'Algérie,
« nous n'avons rien d'aussi digne de la France ».

FIN

ANNEXE N° 1

TRAITÉ AVEC SÉGOU



ANNEXE N° 1

TRAITÉ AVEC SÉGOU

Cette annexe n° 1 donne le traité avec Ségou tel qu'il avait été rédigé par M. le capitaine Gallieni (texte français). — Ce traité avait été traduit en arabe par les soins des serviteurs d'Ahmadou-Cheikhou.

Il suffit de rapprocher le texte français et la traduction du texte arabe faite dans les bureaux du gouverneur, à Saint-Louis, pour constater la mauvaise foi des Toucouleurs et de leur chef.

Un des premiers talibés de Ségou, Boubakar Saada, était venu à Saint-Louis pour obtenir la ratification de ce traité. Le gouvernement ne crut pas devoir en accepter les clauses désavantageuses, et le colonel Canard, gouverneur du Sénégal, présenta en octobre 1881, à Boubakar, le nouveau projet de traité, donné dans l'annexe sous le titre : *texte rédigé par le colonel Canard.*

Boubakar Saada partit de Saint-Louis pour Ségou, mécontent de n'avoir pas pu réussir dans les négociations dont il avait été chargé. Il mourut quelques jours après son arrivée à Ségou, et depuis cette époque, Ahmadou n'a plus cherché à reprendre les négociations.

TRAITE GALLIENI	
<p>TEXTE FRANÇAIS</p>	<p>TRADUCTION DU TEXTE ARABE</p> <p><small>RÉDIGÉ PAR LE SULTAN DE SÉGOU</small></p>
<p>Traité d'amitié et de commerce conclu avec l'empire de Ségou.</p> <p>Au nom de la République française,</p> <p>Entre E. Brière de l'Isle, colonel d'infanterie de marine, commandeur de la Légion d'honneur, gouverneur du Sénégal et dépendances, représenté par M. Gallieni, capitaine à l'état-major d'infanterie de la marine, chef de la mission du Haut-Niger, d'une part ;</p> <p>Et Sa Majesté Ahmadou, Sultan de tout l'empire de Ségou, commandeur des croyants, agissant tant en son nom qu'en celui de ses frères ou représentants dans tout l'empire, et de ses successeurs d'autre part ;</p> <p>Il a été conclu le traité suivant :</p>	<p>Gloire à Dieu ! Que sa miséricorde s'étende sur tous les peuples en ce monde : qu'il récompense ses fidèles dans l'Éternité ! Que Dieu protège Mahomet et sa noble famille !</p> <p>Ceci est un traité de commerce et d'amitié conclu entre le grand chef des croyants, protégé de Dieu, grand Ahmadou de Médine, auquel Dieu a conservé son existence, auquel il a donné la force des armes et dont il a favorisé le peuple, et les Français, partout où ils pourront être, par l'intermédiaire de l'homme de confiance d'Ahmadou et de son délégué Saada, fils d'Ahmadou, et du capitaine Gallieni, Pjetri, Vallière, Tautain, délégués du Gouverneur, qui représentent les Français, chargés de conclure la convention dont les clauses sont développées ci-dessous.</p> <p>Elles mentionnent que différents cas deaux doivent être faits tout d'abord</p>
<p>TRAITÉ</p> <p><small>RÉDIGÉ PAR LE COLONEL CANARD</small></p>	<p>Entre H. Canard, colonel de cavalerie, officier de la Légion d'honneur, gouverneur du Sénégal et dépendances, d'une part ;</p> <p>Et Sa Majesté Ahmadou, Sultan de tout l'empire de Ségou, commandeur des croyants, agissant tant en son nom qu'en celui de ses frères ou représentants dans tout l'empire et de ses successeurs, représenté par son ambassadeur Boubakar Saada, d'autre part ;</p> <p>Il a été conclu le traité suivant :</p>

<p>et qu'une rente annuelle doit être payée dans la suite. Que Dieu permette au chef des croyants de signer ce traité et d'en observer toutes les clauses.</p>	<p>et qu'une rente annuelle doit être payée dans la suite. Que Dieu permette au chef des croyants de signer ce traité et d'en observer toutes les clauses.</p>	<p>et qu'une rente annuelle doit être payée dans la suite. Que Dieu permette au chef des croyants de signer ce traité et d'en observer toutes les clauses.</p>
<p>ARTICLE PREMIER</p> <p>Le gouverneur du Sénégal et dépendances et le Sultan de Ségou s'engagent à conserver, entre leurs pays respectifs, la paix et l'amitié qui ont existé depuis vingt ans.</p> <p>Tous deux promettent de ne rien faire qui puisse nuire aux intérêts réciproques de leur pays, et de s'aider mutuellement pour assurer la prospérité et l'augmentation des richesses de leurs sujets. Ils s'engagent notamment à expulser de leurs territoires respectifs les fauteurs de trouble, et à punir ceux de leurs sujets qui chercheraient à troubler la paix et le commerce.</p> <p>ARTICLE II</p> <p>Le gouverneur du Sénégal et dépendances et le Sultan de Ségou s'engagent à</p>	<p>ARTICLE PREMIER</p> <p>Le chef des croyants, que Dieu protège et assiste toute sa vie, a traité avec le gouverneur Brière de l'Isle pour vingt ans.</p> <p>Tous deux promettent de ne rien faire qui puisse nuire aux intérêts réciproques de leur pays. Le gouverneur ne devra pas s'allier avec les ennemis du Sultan, ni donner asile aux réfugiés du royaume de Ségou ; il devra les expulser, au contraire, si c'est en son pouvoir, seraient-ils les parents d'Ahmadou ou ses sujets. Il devra les punir, ou, s'il ne le peut, il en laissera le soin à Ahmadou lui-même.</p> <p>Il ne faut pas que les Français fassent la guerre aux peuplades administrées par Ahmadou.</p> <p>ARTICLE II</p> <p>Le gouverneur du Sénégal et le Sultan de Ségou devront travailler</p>	<p>ARTICLE PREMIER</p> <p>(Même rédaction que celle du texte français du traité Gallieni.)</p> <p>ARTICLE II</p> <p>(Même rédaction que celle du texte français du traité Gallieni.)</p>

TRAITÉ GALLIENI		
<p>TEXTE FRANÇAIS</p>	<p>TRADUCTION DU TEXTE ARABE RÉDIGÉ PAR LE SULTAN DE SÉGOU</p>	<p>TRAITÉ RÉDIGÉ PAR LE COLONEL CASARD</p>
<p>gagent à protéger le commerce de tous leurs efforts, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les deux pays étendent le plus possible leurs relations commerciales.</p> <p style="text-align: center;">ARTICLE III</p> <p>Les sujets du Sultan de Ségou pourront voyager et circuler librement dans la colonie du Sénégal et ses dépendances ; ils trouveront protection et sécurité dans les territoires, les villages et établissements dépendant du gouverneur de la colonie.</p>	<p>d'un commun accord au développement du commerce, au moyen de cadeaux divers et d'articles de marchandises.</p> <p style="text-align: center;">ARTICLE III</p> <p>Les traitants et les voyageurs colporteurs et trafiquants français, pourront commercer dans le royaume d'Ahmadou, partout où bon leur semblera ; ils y trouveront sécurité et protection, mais cela après avoir payé le tribut convenu.</p> <p> Ils pourront construire des boutiques pour vendre et abriter leurs marchandises.</p> <p>Les Français seront toujours plus favorisés de nous que les autres Européens ; cependant nous conserverons le droit de commercer avec ces</p>	<p style="text-align: center;">ARTICLE III</p> <p><i>(Même rédaction que celle du texte français Gallieni.)</i></p>

<p>De son côté le Sultan de Ségou s'engage à laisser les Français voyager et commercer dans tous ses États où leurs commerçants et traitants pourront s'établir et fonder des comptoirs, à l'exclusion de toute autre nation européenne.</p>	<p>D'autre part tous les marchands, traitants, colporteurs, sujets du roi de Ségou, pourront circuler en sécurité dans les pays français; ils auront droit à la protection des Français.</p>	<p>(Même rédaction que celle du texte français du traité Gallieni.)</p>
<p>ARTICLE V</p> <p>Les Français pourront également, dans l'intérêt du commerce, améliorer les routes et ouvrir des voies commerciales entre les établissements français de la Sénégambie et le Haut-Niger.</p>	<p>ARTICLE V</p> <p>Les conducteurs de bœufs porteurs, d'ânes et de mulets pourront améliorer les routes et les rendre praticables à leurs convois, comme nos conducteurs le font pour les leurs, à l'égard des marigots et des chemins qu'ils ne pourraient traverser ou parcourir sans les avoir réparés ou créés, afin que le commerce puisse se faire.</p>	<p>(Même rédaction que celle du texte français du traité Gallieni.)</p>
<p>ARTICLE VI</p> <p>Le Sultan de Ségou déclare que le fleuve le Niger est placé sous le protectorat exclusif de la France dans la partie qui baigne les pays qui lui sont soumis, depuis ses sources jusqu'à Timbouctou. Le Sultan de Ségou étend ce droit de protectorat, ainsi accordé</p>	<p>ARTICLE VI</p> <p>Les traitants et marchands français pourront commercer dans tous les pays du chef des croyants, à l'intérieur sur les bords du fleuve, partout où s'étend son autorité depuis les sources du Niger jusqu'à Timbouctou, à moins qu'il ne leur ordonne de s'arrêter</p>	<p>(Même rédaction que celle du texte français du traité Gallieni.)</p>

TRAITE GALIENI		TRAITE RÉDIGÉ PAR LE COLONEL CASARD
TEXTE FRANÇAIS	TRADUCTION DL TEXTE ARABE RÉDIGÉ PAR LE SULTAN DE SÉGOU	
<p>aux Français, à la partie du cours du Niger qui baigne les nouvelles conquêtes qu'il pourrait faire le long de ce fleuve.</p> <p style="text-align: center;">ARTICLE VII</p> <p>Conformément à l'article VI ci-dessus, les Français auront seuls le droit de naviguer, de commercer et de créer des établissements sur le Niger.</p> <p style="text-align: center;">ARTICLE VIII</p> <p>D'autre part, la France s'engage à payer au Sultan une rente annuelle comprenant :</p> <p>1° Une somme de 10,000 francs ;</p> <p>2° Une certaine quantité de marchandises se composant de :</p> <p>100 fusils à 2 coups, à pierre ;</p> <p>100 fusils à 1 coup, à pierre ;</p>	<p>quelque part pour des motifs dont il sera seul juge. Ils pourront aussi commercer dans les nouvelles conquêtes que le Sultan pourrait faire le long du fleuve.</p> <p style="text-align: center;">ARTICLE VII</p> <p>Le chef des croyants, que Dieu le conserve longtemps et l'assiste ! ne laissera naviguer sur le fleuve d'autres commerçants européens que les commerçants français.</p> <p style="text-align: center;">CHAPITRE VIII</p> <p>Les Français s'engagent à payer au Sultan, tous les ans :</p> <p>2,000 gourdes et certaines marchandises dont voici le détail :</p> <p>100 fusils à 2 coups, à pierre ;</p> <p>100 fusils à 1 coup, à pierre ;</p> <p>400 barils de poudre ;</p> <p>4,000 balles ;</p>	<p>(Même rédaction que celle du texte français du traité Gallieni.)</p> <p style="text-align: center;">ARTICLE VII</p> <p style="text-align: center;">ARTICLE VIII</p> <p>La France s'engage à payer au Sultan de Ségou 30,000 francs, payables à Médine, par semestre, en gourdes ou en étoffes diverses au choix du Sultan. Cette rente commencera le jour où le présent traité sera ratifié par le gouvernement français et par le Sultan de Ségou.</p>

<p>200 barils de poudre ; 10,000 pierres à feu ; 100 lames de sabre ; 100 pièces d'étoffes diverses ; Un assortiment de verroterie ; 6 colliers d'ambre et 6 colliers de corail ; 50 mains de papier ; 100 bouilloires diverses ; 100 chechias.</p>	<p>30,000 pierres à feu ; 100 lames de sabre ; 100 pièces de guinée ; Un assortiment de verroteries ; 6 colliers d'ambre ; 6 colliers de corail ; 1,050 feuilles de papier ; 100 bouilloires diverses ; 100 chechias.</p>	<p>ARTICLE IX</p> <p>La première annuité de cette rente lui sera payée en même temps que les objets indiqués à l'article X ci-dessous, et avant que les Français aient usé eux-mêmes des droits stipulés aux articles IV, V, VI et VII ci-dessus.</p>	<p>ARTICLE IX</p> <p>Outre la rente annuelle stipulée ci-dessus, le Sultan de Ségou recevra un cadeau de 30,000 francs, dès que le traité sera approuvé par le gouvernement français. Ce cadeau sera payé à Médine, en gourdes ou en étoffes diverses, au choix du Sultan.</p>
<p>ARTICLE IX</p> <p>La première année de ce traité, les Français feront des cadeaux indépendamment de la rente fixée, après quoi ils pourront user des droits stipulés au traité.</p>	<p>ARTICLE X</p> <p>Le gouverneur donnera au chef des croyants :</p> <ul style="list-style-type: none"> 4 canons neufs montés sur roues ; 500 fusils doubles à pierre ; 500 fusils simples à pierre ; 4 affûts montés sur roues ; 4 écouvillons ; 4 dégorgeoirs ; 20 coffres à munitions. 	<p>ARTICLE X</p> <p>Afin de resserrer les liens d'amitié qui doivent toujours exister entre l'empire de Ségou et le Sénégal, chaque année le gouvernement français offrira au Sultan deux chevaux arabes harnachés.</p>	<p>ARTICLE X</p> <p>Afin de resserrer les liens d'amitié qui doivent toujours exister entre l'empire de Ségou et le Sénégal, chaque année le gouvernement français offrira au Sultan deux chevaux arabes harnachés.</p>
<p>ARTICLE X</p> <p>En outre le Sultan de Ségou recevra par l'intermédiaire du gouverneur de la colonie :</p> <ul style="list-style-type: none"> 4 pièces de 4 de montagne ; 4 affûts et les accessoires ; 500 fusils doubles à pierre ; 500 fusils simples à pierre ; 200 barils de poudre ; 4,000 balles. 	<p>ARTICLE X</p> <p>Le gouverneur donnera au chef des croyants :</p> <ul style="list-style-type: none"> 4 canons neufs montés sur roues ; 500 fusils doubles à pierre ; 500 fusils simples à pierre ; 4 affûts montés sur roues ; 4 écouvillons ; 4 dégorgeoirs ; 20 coffres à munitions. 	<p>ARTICLE X</p> <p>Afin de resserrer les liens d'amitié qui doivent toujours exister entre l'empire de Ségou et le Sénégal, chaque année le gouvernement français offrira au Sultan deux chevaux arabes harnachés.</p>	<p>ARTICLE X</p> <p>Afin de resserrer les liens d'amitié qui doivent toujours exister entre l'empire de Ségou et le Sénégal, chaque année le gouvernement français offrira au Sultan deux chevaux arabes harnachés.</p>

TRAITÉ GALIENI	
TEXTE FRANÇAIS	TRADUCTION DU TEXTE ARABE RÉDIGÉ PAR LE SULTAN DE SÉGOU
<p>Traité d'amitié et de commerce conclu avec l'empire de Ségou.</p> <p>Au nom de la République française,</p> <p>Entre E. Brière de l'Isle, colonel d'infanterie de marine, commandeur de la Légion d'honneur, gouverneur du Sénégal et dépendances, représenté par M. Gallieni, capitaine à l'état-major d'infanterie de la marine, chef de la mission du Haut-Niger, d'une part;</p> <p>Et Sa Majesté Ahmadou, Sultan de tout l'empire de Ségou, commandeur des croyants, agissant tant en son nom qu'en celui de ses frères ou représentants dans tout l'empire, et de ses successeurs d'autre part ;</p> <p>Il a été conclu le traité suivant :</p>	<p>Gloire à Dieu ! Que sa miséricorde s'étende sur tous les peuples en ce monde ; qu'il récompense ses fidèles dans l'Éternité ! Que Dieu protège Mahomet et sa noble famille !</p> <p>Ceci est un traité de commerce et d'amitié conclu entre le grand chef des croyants, protégé de Dieu, grand Ahmadou de Médine, auquel Dieu a conservé son existence, auquel il a donné la force des armes et dont il a favorisé le peuple, et les Français, partout où ils pourront être, par l'intermédiaire de l'homme de confiance d'Ahmadou et de son délégué Saada, fils d'Ahmadou, et du capitaine Gallieni, Pietri, Vallière, Tautain, délégués du Gouverneur, qui représentent les Français, chargés de conclure la convention dont les clauses sont développées ci-dessous.</p> <p>Elles mentionnent que différents cadeaux doivent être faits tout d'abord</p>
TRAITÉ	RÉDIGÉ PAR LE COLONEL CANARD
<p>Entre H. Canard, colonel de cavalerie, officier de la Légion d'honneur, gouverneur du Sénégal et dépendances, d'une part ;</p> <p>Et Sa Majesté Ahmadou, Sultan de tout l'empire de Ségou, commandeur des croyants, agissant tant en son nom qu'en celui de ses frères ou représentants dans tout l'empire et de ses successeurs, représenté par son ambassadeur Boubakar Saada, d'autre part ;</p> <p>Il a été conclu le traité suivant :</p>	<p>Entre H. Canard, colonel de cavalerie, officier de la Légion d'honneur, gouverneur du Sénégal et dépendances, d'une part ;</p> <p>Et Sa Majesté Ahmadou, Sultan de tout l'empire de Ségou, commandeur des croyants, agissant tant en son nom qu'en celui de ses frères ou représentants dans tout l'empire et de ses successeurs, représenté par son ambassadeur Boubakar Saada, d'autre part ;</p> <p>Il a été conclu le traité suivant :</p>

ARTICLE XIII	ARTICLE XIII	ARTICLE XIII
<p>Le gouverneur du Sénégal et dépendances s'engage à laisser ouverte la route de Fouta, vers le pays de Ségou.</p>	<p>Le gouverneur s'engage à laisser ouverte la route du Fouta vers le pays de Ségou, par le Toro, le Fouta et les pays de l'ouest.</p>	<p>(Même rédaction que celle du texte français du traité Gallieni.)</p>
<p>Dès la réception par le Sultan de Ségou, des objets indiqués par les articles VIII, IX, X et XI, et dans les conditions stipulées aux dits articles, la France pourra entretenir, s'il lui convient, un résident à Ségou-Sikoro. Celui-ci sera logé et entretenu aux frais de la colonie, mais le Sultan de Ségou s'engage à lui fournir toutes les facilités pour son entretien et son installation.</p>	<p>La rente payée et les cadeaux sus-énoncés faits, le gouverneur pourra entretenir, s'il lui plaît, un résident à Ségou. Le Sultan s'engage à fournir toutes les facilités pour son entretien et son installation. Le résident servira d'intermédiaire entre Ahmadou et les Français.</p>	<p>ARTICLE XIV</p> <p>La France pourra entretenir, s'il lui convient, un résident à Ségou-Sikoro. Celui-ci sera logé et entretenu aux frais de la colonie, mais le Sultan de Ségou s'engage à lui fournir toutes les facilités pour son entretien et son installation.</p> <p>Le résident représentant du protectorat français sur le Niger, sera chargé de régler avec le Sultan les questions intéressant le commerce de nos nationaux dans cette région.</p>
<p>De son côté, le roi de Ségou pourra entretenir à Saint-Louis, s'il lui convient, un résident qui sera placé dans</p>	<p>Si le chef des croyants veut entretenir un résident à Saint-Louis, comme intermédiaire entre le gouverneur et</p>	<p>(Même rédaction que celle du texte français du traité Gallieni.)</p>
<p>ARTICLE XV</p>	<p>ARTICLE XV</p>	<p>ARTICLE XV</p>

TRAITÉ GALLIENI		TRAITÉ RÉDIGÉ PAR LE COLONEL CANARD
TEXTE FRANÇAIS	TRADUCTION DU TEXTE ARABE RÉDIGÉ PAR LE SUZAN DE SÉGOU	
<p>gagent à protéger le commerce de tous leurs efforts, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les deux pays étendent le plus possible leurs relations commerciales.</p> <p style="text-align: center;">ARTICLE III</p> <p>Les sujets du Sultan de Ségou pourront voyager et circuler librement dans la colonie du Sénégal et ses dépendances ; ils trouveront protection et sécurité dans les territoires, les villages et établissements dépendant du gouverneur de la colonie.</p>	<p>d'un commun accord au développement du commerce, au moyen de cadeaux divers et d'articles de marchandises.</p> <p style="text-align: center;">ARTICLE III</p> <p>Les traitants et les voyageurs colporteurs et trafiquants français, pourront commercer dans le royaume d'Ahmadou, partout où bon leur semblera ; ils y trouveront sécurité et protection, mais cela après avoir payé le tribut convenu.</p> <p>Ils pourront construire des boutiques pour vendre et abriter leurs marchandises.</p> <p>Les Français seront toujours plus favorisés de nous que les autres Européens ; cependant nous conservons le droit de commercer avec ces derniers.</p>	<p style="text-align: center;">ARTICLE III</p> <p><i>(Même rédaction que celle du texte français Gallieni.)</i></p>

<p>et qu'une rente annuelle doit être payée dans la suite. Que Dieu permette au chef des croyants de signer ce traité et d'en observer toutes les clauses.</p>	
<p>ARTICLE PREMIER</p> <p>Le gouverneur du Sénégal et dépendances et le Sultan de Ségou s'engagent à conserver, entre leurs pays respectifs, la paix et l'amitié qui ont existé depuis vingt ans.</p> <p>Tous deux promettent de ne rien faire qui puisse nuire aux intérêts réciproques de leur pays, et de s'aider mutuellement pour assurer la prospérité et l'augmentation des richesses de leurs sujets. Ils s'engagent notamment à expulser de leurs territoires respectifs les fauteurs de trouble, et à punir ceux de leurs sujets qui chercheraient à troubler la paix et le commerce.</p>	<p>ARTICLE PREMIER</p> <p>Le chef des croyants, que Dieu protège et assiste toute sa vie, a traité avec le gouverneur Brière de l'Isle pour vingt ans.</p> <p>Tous deux promettent de ne rien faire qui puisse nuire aux intérêts réciproques de leur pays. Le gouverneur ne devra pas s'allier avec les ennemis du Sultan, ni donner asile aux réfugiés du royaume de Ségou ; il devra les expulser, au contraire, si c'est en son pouvoir, seraient-ils les parents d'Ahmadou ou ses sujets. Il devra les punir, ou, s'il ne le peut, il en laissera le soin à Ahmadou lui-même.</p> <p>Il ne faut pas que les Français fassent la guerre aux peuplades administrées par Ahmadou.</p>
<p>ARTICLE II</p> <p>Le gouverneur du Sénégal et dépendances et le Sultan de Ségou s'engagent à conserver, entre leurs pays respectifs, la paix et l'amitié qui ont existé depuis vingt ans.</p> <p>Tous deux promettent de ne rien faire qui puisse nuire aux intérêts réciproques de leur pays, et de s'aider mutuellement pour assurer la prospérité et l'augmentation des richesses de leurs sujets. Ils s'engagent notamment à expulser de leurs territoires respectifs les fauteurs de trouble, et à punir ceux de leurs sujets qui chercheraient à troubler la paix et le commerce.</p>	<p>ARTICLE II</p> <p>Le gouverneur du Sénégal et le Sultan de Ségou devront travailler</p>
<p>ARTICLE II</p> <p>Le gouverneur du Sénégal et le Sultan de Ségou devront travailler</p>	<p>ARTICLE II</p> <p>Le gouverneur du Sénégal et le Sultan de Ségou devront travailler</p>
<p>ARTICLE II</p> <p>Le gouverneur du Sénégal et le Sultan de Ségou devront travailler</p>	<p>ARTICLE II</p> <p>Le gouverneur du Sénégal et le Sultan de Ségou devront travailler</p>

ARTICLE PREMIER

(Même rédaction que celle du texte français du traité Gallieni.)

ARTICLE II

(Même rédaction que celle du texte français du traité Gallieni.)

TRAITÉ GALLIENI		TRAITÉ RÉDIGÉ PAR LE COLONEL CANARD
<p>TEXTE FRANÇAIS</p>	<p>TRADUCTION DL TEXTE ARABE RÉDIGÉ PAR LE SULTAN DE SÉGOU</p>	
<p>aux Français, à la partie du cours du Niger qui baigne les nouvelles conquêtes qu'il pourrait faire le long de ce fleuve.</p>	<p>quelque part pour des motifs dont il sera seul juge. Ils pourront aussi commercer dans les nouvelles conquêtes que le Sultan pourrait faire le long du fleuve.</p>	
<p>ARTICLE VII</p>	<p>ARTICLE VII</p>	<p>ARTICLE VII</p>
<p>Conformément à l'article VI ci-dessus, les Français auront seuls le droit de naviguer, de commercer et de créer des établissements sur le Niger.</p>	<p>Le chef des croyants, que Dieu le conserve longtemps et l'assiste ! ne laissera naviguer sur le fleuve d'autres commerçants européens que les commerçants français.</p>	<p><i>(Même rédaction que celle du texte français du traité Gallieni.)</i></p>
<p>ARTICLE VIII</p>	<p>CHAPITRE VIII</p>	<p>ARTICLE VIII</p>
<p>D'autre part, la France s'engage à payer au Sultan une rente annuelle comprenant :</p> <p>1° Une somme de 10,000 francs ;</p> <p>2° Une certaine quantité de marchandises se composant de :</p> <p>100 fusils à 2 coups, à pierre ;</p> <p>100 fusils à 1 coup, à pierre ;</p>	<p>Les Français s'engagent à payer au Sultan, tous les ans :</p> <p>2,000 gourdes et certaines marchandises dont voici le détail :</p> <p>100 fusils à 2 coups, à pierre ;</p> <p>100 fusils à 1 coup, à pierre ;</p> <p>400 barils de poudre ;</p> <p>4,000 balles ;</p>	<p>La France s'engage à payer au Sultan de Ségou 20,000 francs, payables à Médine, par semestre, en gourdes ou en étoffes diverses au choix du Sultan.</p> <p>Cette rente commencera le jour où le présent traité sera ratifié par le gouvernement français et par le Sultan de Ségou.</p>

<p>200 barils de poudre ; 10,000 pierres à feu ; 400 lames de sabre ; 100 pièces d'armes ; Un assortiment de verroteries ; 6 colliers d'ambre et 6 colliers de corail ; 50 mains de papier ; 100 bouilloires diverses ; 100 chechias.</p>	<p>50,000 pierres à feu ; 400 lames de sabre ; 400 pièces de guinée ; Un assortiment de verroteries ; 6 colliers d'ambre ; 6 colliers de corail ; 4,050 feuilles de papier ; 100 bouilloires diverses ; 100 chechias.</p>	<p>ARTICLE IX</p> <p>La première annuité de cette rente lui sera payée en même temps que les objets indiqués à l'article X ci-dessous, et avant que les Français aient usé eux-mêmes des droits stipulés aux articles IV, V, VI et VII ci-dessus.</p>	<p>ARTICLE IX</p> <p>Outre la rente annuelle stipulée ci-dessus, le Sultan de Ségou recevra un cadeau de 30,000 francs, dès que le traité sera approuvé par le gouvernement français. Ce cadeau sera payé à Médine, en gourdes ou en étoffes diverses, au choix du Sultan.</p>
<p>ARTICLE IX</p> <p>La première annuité de cette rente lui sera payée en même temps que les objets indiqués à l'article X ci-dessous, et avant que les Français aient usé eux-mêmes des droits stipulés aux articles IV, V, VI et VII ci-dessus.</p>	<p>ARTICLE X</p> <p>Le gouverneur donnera au chef des croyants :</p> <ul style="list-style-type: none"> 4 canons neufs montés sur roues ; 500 fusils doubles à pierre ; 500 fusils simples à pierre ; 4 affûts montés sur roues ; 4 écouvillons ; 4 dégorgeoirs ; 20 coffres à munitions. 	<p>ARTICLE X</p> <p>Afin de resserrer les liens d'amitié qui doivent toujours exister entre l'empire de Ségou et le Sénégal, chaque année le gouvernement français offrira au Sultan deux chevaux arabes harnachés.</p>	<p>ARTICLE X</p> <p>Afin de resserrer les liens d'amitié qui doivent toujours exister entre l'empire de Ségou et le Sénégal, chaque année le gouvernement français offrira au Sultan deux chevaux arabes harnachés.</p>

TRAITE GALIENI		TRAITE REDIGÉ PAR LE COLONEL GANARD
TEXTE FRANÇAIS	TRADUCTION DL TEXTE ARABE REDIGÉ PAR LE SULTAN DE SÉGOU	
<p>aux Français, à la partie du cours du Niger qui baigne les nouvelles conquêtes qu'il pourrait faire le long de ce fleuve.</p> <p style="text-align: center;">ARTICLE VII</p> <p>Conformément à l'article VI ci-dessus, les Français auront seuls le droit de naviguer, de commercer et de créer des établissements sur le Niger.</p> <p style="text-align: center;">ARTICLE VIII</p> <p>D'autre part, la France s'engage à payer au Sultan une rente annuelle comprenant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1° Une somme de 10,000 francs ; 2° Une certaine quantité de marchandises se composant de : 100 fusils à 2 coups, à pierre ; 100 fusils à 1 coup, à pierre ; 	<p>quelque part pour des motifs dont il sera seul juge. Ils pourront aussi commercer dans les nouvelles conquêtes que le Sultan pourrait faire le long du fleuve.</p> <p style="text-align: center;">ARTICLE VII</p> <p>Le chef des croyants, que Dieu le conserve longtemps et l'assiste ! ne laissera naviguer sur le fleuve d'autres commerçants européens que les commerçants français.</p> <p style="text-align: center;">CHAPITRE VIII</p> <p>Les Français s'engagent à payer au Sultan, tous les ans :</p> <p>2,000 gourdes et certaines marchandises dont voici le détail :</p> <p>100 fusils à 2 coups, à pierre ; 100 fusils à 1 coup, à pierre ; 400 barils de poudre ; 4,000 balles ;</p>	<p>(Même rédaction que celle du texte français du traité Gallieni.)</p> <p style="text-align: center;">ARTICLE VIII</p> <p>La France s'engage à payer au Sultan de Ségou 20,000 francs, payables à Médine, par semestre, en gourdes ou en étoffes diverses au choix du Sultan. Cette rente commencera le jour où le présent traité sera ratifié par le gouvernement français et par le Sultan de Ségou.</p>

<p>200 barils de poudre ; 10,000 pierres à feu ; 100 lames de sabre ; 100 pièces de guinée ; Un assortiment de verroteries ; 6 colliers d'ambre et 6 colliers de corail ; 50 mains de papier ; 100 bouilloires diverses ; 100 chechias.</p>	<p>50,000 pierres à feu ; 100 lames de sabre ; 100 pièces de guinée ; Un assortiment de verroteries ; 6 colliers d'ambre ; 6 colliers de corail ; 1,050 feuilles de papier ; 100 bouilloires diverses ; 100 chechias.</p>	<p>300 barils de poudre ; 10,000 pierres à feu ; 100 lames de sabre ; 100 pièces de guinée ; Un assortiment de verroteries ; 6 colliers d'ambre et 6 colliers de corail ; 50 mains de papier ; 100 bouilloires diverses ; 100 chechias.</p>
<p>ARTICLE IX</p> <p>La première annuité de cette rente lui sera payée en même temps que les objets indiqués à l'article X ci-dessous, et avant que les Français aient usé eux-mêmes des droits stipulés aux articles IV, V, VI et VII ci-dessus.</p>	<p>ARTICLE IX</p> <p>La première année de ce traité, les Français feront des cadeaux indépendamment de la rente fixée, après quoi ils pourront user des droits stipulés au traité.</p>	<p>ARTICLE IX</p> <p>Outre la rente annuelle stipulée ci-dessus, le Sultan de Ségou recevra un cadeau de 30,000 francs, dès que le traité sera approuvé par le gouvernement français. Ce cadeau sera payé à Médine, en gourdes ou en étoffes diverses, au choix du Sultan.</p>
<p>ARTICLE X</p> <p>En outre le Sultan de Ségou recevra par l'intermédiaire du gouverneur de la colonie :</p> <ul style="list-style-type: none"> 4 pièces de 4 de montagne ; 4 affûts et les accessoires ; 500 fusils doubles à pierre ; 500 fusils simples à pierre ; 200 barils de poudre ; 4,000 balles. 	<p>ARTICLE X</p> <p>Le gouverneur donnera au chef des croyants :</p> <ul style="list-style-type: none"> 4 canons neufs montés sur roues ; 500 fusils doubles à pierre ; 500 fusils simples à pierre ; 4 affûts montés sur roues ; 4 écouvillons ; 4 dégorgeoirs ; 20 coffres à munitions. 	<p>ARTICLE X</p> <p>Afin de resserrer les liens d'amitié qui doivent toujours exister entre l'empire de Ségou et le Sénégal, chaque année le gouvernement français offrira au Sultan deux chevaux arabes harnachés.</p>

TRAITÉ GALLIENI		TRAITÉ
TEXTE FRANÇAIS	TRADUCTION DU TEXTE ARABE RÉDIGÉ PAR LE SULTAN DE SÉGOU	RÉDIGÉ PAR LE COLONEL CANARD
<p>Ces objets lui seront remis dans les mêmes conditions que la première annuité de la rente citée en l'article IX ci-dessus.</p> <p style="text-align: center;">ARTICLE XI</p> <p>De plus le Sultan de Ségou recevra chaque année :</p> <ul style="list-style-type: none"> 200 projectiles pour canon ; 200 sachets pleins ; 300 étoupilles. <p style="text-align: center;">ARTICLE XII</p> <p>Afin de bien prouver au Sultan de Ségou son désir d'observer la paix et de respecter les territoires de l'empire, le gouverneur du Sénégal et dépendances s'engage à ne jamais conquérir aucun pays appartenant aux Toucouleurs et à ne construire aucun poste ou établissement militaire dans</p>	<p style="text-align: center;">ARTICLE XI</p> <p>Le gouverneur donnera chaque année :</p> <ul style="list-style-type: none"> 200 obus ; 200 boîtes à mitraille ; 300 étoupilles. <p style="text-align: center;">ARTICLE XII</p> <p>Que le gouverneur sache que ces cadeaux sont les gages de l'amitié qui existe entre le chef des croyants et lui. Le gouverneur ne devra jamais conquérir aucun pays appartenant aux Toucouleurs ; il devra s'engager à ne construire aucun poste ou établissement militaire dans le pays des</p>	<p style="text-align: center;">ARTICLE XI</p> <p>Les deux chevaux qui font l'objet de l'article X seront remis aux envoyés du Sultan, par le commandant de Médine, en même temps que le 2^e semestre de la rente annuelle.</p> <p style="text-align: center;">ARTICLE XII</p> <p>Afin de bien prouver au Sultan de Ségou son désir d'observer la paix et de respecter les territoires de l'empire, le gouverneur du Sénégal et dépendances s'engage à ne jamais conquérir aucun pays lui appartenant.</p>

<p style="text-align: center;">ARTICLE XIII</p> <p style="text-align: center;"><i>(Même rédaction que celle du texte français du traité Gallieni.)</i></p>	<p style="text-align: center;">ARTICLE XIII</p> <p>Le gouverneur du Sénégal et dépendances s'engage à laisser ouverte la route du Fouta, vers le pays de Ségou.</p>	<p style="text-align: center;">ARTICLE XIII</p> <p>Le gouverneur s'engage à laisser ouverte la route du Fouta vers le pays de Ségou, par le Toro, le Fouta et les pays de l'ouest.</p>	<p style="text-align: center;">ARTICLE XIII</p> <p><i>(Même rédaction que celle du texte français du traité Gallieni.)</i></p>
<p style="text-align: center;">ARTICLE XIV</p> <p>Dès la réception par le Sultan de Ségou, des objets indiqués par les articles VIII, IX, X et XI, et dans les conditions stipulées aux dits articles, la France pourra entretenir, s'il lui convient, un résident à Ségou-Sikoro. Celui-ci sera logé et entretenu aux frais de la colonie, mais le Sultan de Ségou s'engage à lui fournir toutes facilités pour son entretien et son installation.</p> <p>Le résident représentant du protectorat français sur le Niger, sera chargé de régler avec le Sultan les questions intéressant le commerce de nos nationaux dans cette région.</p>	<p style="text-align: center;">ARTICLE XIV</p> <p>La rente payée et les cadeaux sus-énoncés faits, le gouverneur pourra entretenir, s'il lui plaît, un résident à Ségou. Le Sultan s'engage à fournir toutes les facilités pour son entretien et son installation. Le résident servira d'intermédiaire entre Ahmadou et les Français.</p>	<p style="text-align: center;">ARTICLE XIV</p> <p>La France pourra entretenir, s'il lui convient, un résident à Ségou-Sikoro. Celui-ci sera logé et entretenu aux frais de la colonie, mais le Sultan de Ségou s'engage à lui fournir toutes facilités pour son entretien et son installation.</p> <p>Le résident représentant du protectorat français sur le Niger, sera chargé de régler avec le Sultan les questions intéressant le commerce de nos nationaux dans cette région.</p>	<p style="text-align: center;">ARTICLE XIV</p> <p><i>(Même rédaction que celle du texte français du traité Gallieni.)</i></p>
<p style="text-align: center;">ARTICLE XV</p> <p>De son côté, le roi de Ségou pourra entretenir à Saint-Louis, s'il lui convient, un résident qui sera placé dans</p>	<p style="text-align: center;">ARTICLE XV</p> <p>Si le chef des croyants veut entretenir un résident à Saint-Louis, comme intermédiaire entre le gouverneur et</p>	<p style="text-align: center;">ARTICLE XV</p> <p>Si le chef des croyants veut entretenir un résident à Saint-Louis, comme intermédiaire entre le gouverneur et</p>	<p style="text-align: center;">ARTICLE XV</p> <p><i>(Même rédaction que celle du texte français du traité Gallieni.)</i></p>

TRAITÉ GALLIENI		TRAITÉ RÉDIGÉ PAR LE COLONEL CANARD
<p>TEXTE FRANÇAIS</p>	<p>TRADUCTION DU TEXTE ARABE RÉDIGÉ PAR LE SULTAN DE SÉGOU</p>	
<p>les mêmes conditions que le résident français à Ségou.</p> <p style="text-align: center;">ARTICLE XVI</p> <p>Le présent traité ne sera valable qu'après autorisation ministérielle. Fait et signé en triple expédition à Nango, pays de Ségou, le 3 novembre 1880, en présence de MM. Pietri, lieutenant d'artillerie de marine, Valière, lieutenant à l'état-major d'infanterie de marine, Tautain, médecin auxiliaire de 3^e classe de la marine, membres de la mission du Haut-Niger et Alpha Sega et Alassane, interprètes de la mission.</p>	<p>lui, le gouverneur de son côté, s'engage à lui fournir toutes facilités pour son entretien et son installation.</p> <p style="text-align: center;">ARTICLE XVI</p> <p>Les témoins de cette convention sont : Abdoulaye, fils d'Ahmadou, frère de Seidou, fils d'Ahmadou, leurs deux frères Mustapha et Boubakar, fils de Saada, Samba N'Diaye Bakili Farba Baïdi, en présence des captifs du roi qui sont : Mahmoud, Baffi et Giren Coumba. Fait à Nango, à la fin de Diguy Tabaski (1297).</p>	<p>Le présent traité ne sera valable qu'après autorisation ministérielle. Fait et signé en triple expédition à Saint-Louis, le 30 octobre 1881. Signé : Canard, gouverneur kar Sénégal et dépendances, Bouba du Saada, ambassadeur du Sultan de Ségou.</p> <p style="text-align: center;">ARTICLE XVI</p>

ANNEXE N° 2

LANGUES DU HAUT-SÉNÉGAL ET DU HAUT-NIGER



ANNEXE N° 2

LANGUES DU HAUT-SÉNÉGAL ET DU HAUT-NIGER¹

NOTIONS GÉNÉRALES PAR M. LE CAPITAINE PIETRI

Les langues parlées depuis Bakel jusqu'à Ségou peuvent être divisées en deux familles essentiellement distinctes : 1° le mandingue, 2° le poular.

1° Le mandingue comprend les langues des plus anciens habitants : Malinkés, Bambaras², Soninkés, etc.

Le dialecte soninké est celui qui diffère le plus des autres dialectes de la famille mandingue. Il n'est pas compris des Malinkés ni des Bambaras, et ces hommes seraient bien étonnés si on leur disait que leur langue à la même origine que le soninké. Pourtant cette différence n'est que superficielle. Les quelques règles qui composent la syntaxe sont identiques ; le vocabulaire même a gardé l'empreinte incontestable de l'origine commune, bien qu'il contienne un grand nombre de mots poulars.

Les Soninkés, comme on l'a vu dans ce travail, entretiennent les relations commerciales du Soudan, ils se considèrent comme une race à part et il existe entre eux une espèce de franc-maçonnerie solidement établie, entretenue par leur humeur voyageuse : c'est la langue qui forme le lien commun.

Elle contient deux sons inusités dans notre langue, le *kh* (*jota* espagnol) et une nasale qui se termine par le *g* dur faiblement accentué : on peut le représenter *ng* avec notre alphabet. Tous les dialectes mandingues ont aussi les caractères suivants qui leur sont communs :

Il n'y a pas d'articles, *marfa* veut dire à la fois : un fusil, fusil, le fusil. Le féminin est indiqué par le mot femme (*moussou* en malinké, *iagaré* en soninké) ajouté au nom : *Oulou* chien, *oulou moussou* chienne.

Le poular et le wolof présentent cette même particularité.

1. M. le général Faidherbe a publié divers travaux importants sur les langues du Sénégal. Nous citerons entre autres : *Essai sur la langue Poul.* — *Grammaire et vocabulaire.* 1875.

2. Les Bambaras se nomment eux-mêmes *Bamanas*. Ceux du Bélédougou en particulier, Béléris.

Le génitif est indiqué par l'inversion des deux mots : la case de Samba, *Samba sou*.

Les pronoms possessifs ou personnels, ainsi que les adjectifs possessifs, sont représentés par le même mot qui veut dire à la fois par exemple : je, moi, mon, mien.

Moi s'exprime dans tous les dialectes par le même son nasal que l'on place devant le mot, *n'dougou* mon village, *n'ké* mon mari. Toi se dit *an* en soninké et *i* dans les autres dialectes : *ankompé*, ta case (soninké); *i mousso*, ta femme (malinké). Lui se dit *a* dans tous : *asi* (soninké), *asô* (malinké), son cheval. La formation du pluriel s'obtient en soninké par un changement de la terminaison en *ou* : *iagaré*, une femme, *iagarou*, des femmes.

En malinké et en bambara, il s'obtient en ajoutant *lou* ou *ou*, mais la forme plurielle est peu usitée; on dit : *missi kili*, un bœuf; *missi foula*, deux bœufs.

Les Soninkés ont les pluriels des pronoms : *o*, nous; *akha*, vous; *i*, ils (général Faidherbe). Chez les autres Mandingues le pluriel des pronoms se forme comme celui des noms en ajoutant *ou* ou *lou* à la fin du singulier; mais ils négligent le plus souvent ces règles qui nous semblent les plus élémentaires, et on ne doit pas s'en étonner quand on connaît l'indolence des noirs et leur habitude de se contenter d'à peu près.

La conjugaison du verbe est tout aussi rudimentaire, sinon plus. On dirait qu'il n'y a qu'un temps et qu'un mode. Lorsque le nègre qui sait quelques mots de français vous dit : *moi venir*, il traduit mot à mot la langue dans laquelle il pense. — En malinké, *n'kana* (mot à mot : moi venir) voudra dire : *je viens, je viendrai, je suis venu*, etc., suivant les circonstances; c'est à vous de comprendre d'après le sens de la conversation. Sitôt que votre interlocuteur a joint ces deux idées *moi* et *venir* il croit avoir assez fait. Les idées de temps ne lui importent guère, car le temps est une monnaie qu'il ne connaît pas. Pour tant il existe au moins deux formes bien nettes : le présent ou futur et le passé.

La négation isolée : *non*, est remplacée par un geste, notre hochement de tête; quand il veut insister, le Mandingue y ajoute un murmure nasal : *ou-ou*. La négation jointe au verbe s'exprime par le préfixe *ma*.

Na est le radical qui a le sens de *venir*, on dit *imana*, tu ne viens pas.

Kendè, bien portant; *man'kendè*, je suis malade.

Bété, bon (au point de vue du caractère); *amabété*, il est méchant, par euphonie on dit même *amambété*.

De toutes ces racines verbales : *na* venir, *taga* aller, *bété* être bon, *gni* être beau, *dian* être long ou loin, *lo* mentir, il n'y en a qu'un très petit nombre qui très rarement soient employées sans un préfixe affirmatif ou négatif. Nous venons de voir le préfixe *ma* négatif; l'affirmatif est *ka*. Les seuls mots employés ne sont donc pas ces radicaux, mais les composés : *kataga*, *kabété*, etc., ou bien les opposés. Le Malinké

va plus loin dans l'affirmation ; il redouble le *k* : ainsi il est rare que l'on dise *ikana* on dit mieux *kikana* (viens) ; *ikalo* ou mieux *kikalo* tu mens.

Le *ma* négatif n'est jamais redoublé.

Il faut pourtant signaler certains verbes dans lesquels la négation s'exprime en ajoutant *té* à la fin du radical. Voici d'où viennent ces exceptions : Le Mandingue redouble le sujet du verbe ; on ne dit pas : le cheval vient, mais : le cheval *il* vient ; cet *il* redondant en français est rendu en malinké par la syllabe *be*, radical qui veut dire *être*. Ce radical ne suit pas la règle commune et ne se joint pas aux deux préfixes *ma* et *ka* que nous venons de voir ; *bé* est affirmatif, *té* est négatif, il veut dire *n'être pas*. Aussi on dit : *sou bé taga*, le cheval part, ou est parti, ou partira ; *até taga* ou bien *tagaté*, il n'est pas parti (malinké).

Ces règles sont les mêmes dans les autres dialectes mandingues, excepté que pour le soninké, *bé* est remplacé par *pé* ou *fé*, le verbe négatif restant le même.

Le mandingue est une langue très pauvre. Le même mot a quelquefois cinq ou six significations très diverses et entre lesquelles il faut choisir d'après le sens général et peut-être l'intonation. Ainsi le mot *ba* a les sens : *merci*, *grand*, *fleuve*, *mille*, et d'autres encore. *Bafoula* veut dire *deux fleuves* ou *deux mille*. *Bafoulabé* deux fleuves sont (confluent).

Tous ces mots n'acquièrent donc un sens déterminé que d'après leur place dans la phrase et peut-être une intonation particulière ; ce fait joint à l'absence de toute flexion et à l'existence presque exclusive de racines monosyllabes sont le signe d'une langue occupant un degré inférieur dans l'échelle des langues agglutinantes.

Le bambara et le malinké n'ont pas de grandes différences de vocabulaire. C'est l'accentuation surtout qui change. La langue est presque chantée à Kita, les sons émis avec de grands mouvements des lèvres et des mâchoires. A mesure qu'on s'avance vers le Bélédougou, le chant devient moins sensible, l'accentuation plus dure, les mots plus brefs, *anisagai* devient *anisai* ; *tili* (jour) *tli* ; *foula* (deux) *fla*. La race aussi devient plus guerrière et plus forte.

2° Le poular est la langue bien autrement riche et nuancée des Peuls, Foulahs ou Toucouleurs. Ces différents noms ne leur sont donnés que par les étrangers. Métis ou de race pure, le Toucouleur ou le Foul disent également *komi poulo*, au pluriel *minem foulbé*. *Foulbé* est le pluriel de *poulo*.

La racine du mot est *Foul*. C'est donc ce nom qu'il faudrait donner à la race. Quant à la langue, eux-mêmes l'appellent *poular* : *A nani poular*, tu comprends la langue des Fouls.

Elle est beaucoup plus douce et d'intonations plus variées que les autres langues du pays : Parlée par de jeunes femmes, elle est même très agréable aux Européens. Les différents dialectes se distinguent par l'accentuation et quelques légères divergences dans le vocabulaire :

Mais au fond la langue est si bien identique partout qu'un Foul de Saint-Louis est parfaitement compris jusqu'à Ségou et même, dit-on, plus loin, jusqu'au lac Tchad.

Les règles grammaticales sont de la plus grande simplicité et ne souffrent que très peu d'exceptions. On connaît trois ou quatre verbes irréguliers au plus. La phonétique contient deux sons inconnus au français : ce sont le *d* et le *t* mouillés que le général Faidherbe écrit : *dj* et *tch*. Ainsi *djado* (esclave) ne se prononce ni *diado* ni *guiado*, il faut se tenir entre les deux. Il en est de même du *t* mouillé.

Enfin il existe d'autres sons qui nous sont familiers comme le *w* anglais, et le *j* au commencement des mots qui doit se prononcer comme *y* dans *voyons*.

Ce qui fait l'originalité du poular, c'est la grande extension qu'il donne aux lois d'euphonie, et la prépondérance qu'elles ont souvent sur les règles purement grammaticales. Ces lois sont nombreuses et ne relèvent que du sentiment et de la conformation vocale de ces peuples.

Inutile de dire qu'elles ne sont ni écrites, puisque la langue elle-même ne l'est pas, ni même énoncées. Le Foul, qui veut se faire écouter et avoir la réputation de beau parleur, les suit tout naturellement et sans effort comme si elles étaient inhérentes à sa nature même. C'est là un don de race que l'Européen ne peut acquérir et que n'acquièreient les indigènes des autres races que si, dès leur enfance, ils ont vécu avec les Fouls.

Ce qui forme la base de la langue et lui donne son caractère propre, ce sont les radicaux, composés d'une seule syllabe close, c'est-à-dire d'une voyelle entre deux consonnes. Cette règle n'a que des exceptions apparentes qui disparaissent quand on passe du singulier au pluriel.

Beaucoup de ces radicaux sont invariables dans les deux nombres.

Le reste a deux formes : l'une pour le singulier, l'autre pour le pluriel. Mais quels que soient les mots divers dans lesquels entre le radical, il ne subit jamais aucune flexion avec les modifications de sens. Il prend une forme ou l'autre d'après des règles d'euphonie seulement. Le sens du radical ne peut être modifié que par adjonction pure et simple de nouvelles syllabes par des suffixes.

Ce caractère sert à classer l'idiome en linguistique.

Les deux formes du même radical ne diffèrent que par la première consonne.

Pour passer du singulier au pluriel, la règle générale est la suivante :

Pour les noms et tous les modes du verbe, *excepté le participe*, la consonne faible est au singulier, la forte au pluriel.

Hit andé, sing., *kit alé*, plur., année.

Fed endou, *ped eli*, doigt.

C'est ainsi qu'en passant d'un nombre à l'autre, *h*¹ se change

1. Cette aspiration est très faible. elle ne se fait même pas sentir dans certains cas.

en *K* ou *G* dur, *F* en *P*, *W* en *B*, *tch* en *S*, *j* en *DJ*, et enfin *R* en *D*.
 Pour les participes, c'est le changement précisément inverse qui se produit.

Ainsi un verbe dont l'infinitif a *F* pour première lettre, la changera en *P* dans la formation du participe singulier. Quand on passe au pluriel ce *P* revient à l'*F*, contrairement à la règle qui existe pour les substantifs.

C'est ainsi que *pewodo*, honnête homme, fait *fewobé* au pluriel, de *fewdé* être honnête.

L'adjectif proprement dit n'existe pas en poular ; on dirait que ce peuple n'a pas eu assez d'esprit d'abstraction pour séparer la qualité de l'objet qualifié. *Modjo* bon, *danedjo* blanc, *paydo* gros, etc., etc., semblent n'être que les participes des verbes *Modjdé* être bon, *ranoudé* être blanc, *faydé* être gras, etc.

Bien que quelques-uns aient une terminaison qui semble irrégulière, cette objection ne doit pas nous arrêter, vu la prépondérance des règles d'euphonie sur la partie du mot qui est en dehors du radical. L'euphonie donne un nombre presque indéfini de formes d'adjectifs dont chacun correspond à des noms d'une forme donnée. Ainsi on dit :

Muyo balevo, fleuve noir, *mayel balevel*, rivière noire, *neddo baledjo*, un homme noir, *imbé balebé* des hommes noirs.

Dans toutes les parties du discours nous retrouvons cet empire de l'euphonie : *gorko o*, cet homme, *leydi n'di*, ce pays, *ouro n'go*, ce village.

Le radical, à part de très rares exceptions, est complètement soustrait à ces fantaisies du langage.

Un grand nombre de mots parmi les plus importants proviennent de racines existant dans la langue même et dont le sens propre peut donner quelques renseignements sur les idées de ce peuple.

Gorko, *horbé*, homme, a pour racine *hourdé*, vivre.

Debbo, *rewobé*, femme, — *rewdé*, obéir.

Nawedjo, vieillard, — *nawdé*, conduire.

Biddo, enfant, — *viddé*, dire.

Moumel, animal, — *moumdé*, être muet.

Kalfoudo, matre, — *haldé*, parler.

Le poular, semblable en cela à un grand nombre de langues africaines, forme des verbes dérivés par l'adjonction de certaines syllabes au radical.

Par exemple du verbe frapper on tire d'autres verbes tels que : être frappé, se frapper, faire frapper, s'entre-frapper et à chacune de ces formes affirmatives se joint la forme négative.

La conjugaison est simple, les temps sont bien marqués, mais il est rare qu'ils correspondent bien exactement aux temps de notre grammaire.

Des verbes différents expriment souvent des nuances confondues dans notre langue. Avoir (posséder) *dagné* ; avoir (dans la main) *djougadé*. Donner (en toute propriété) *rokkoudé* ; (momentanément) *tottoudé*, etc.

En revanche vouloir et aimer sont rendus par le même mot ; *mi jidima* veut dire : je t'aime et je te veux, sens qui en effet se confondent quelquefois.

La langue est assez pauvre en adverbes et en prépositions. Le plus souvent la phrase est tournée de manière à les remplacer par un verbe.

Il y a beaucoup de monde : *Imbé ina kewi* (les gens sont nombreux), du verbe *kevoudé*, être nombreux.

Il est intéressant de faire sur la numération les remarques suivantes :

Le mandingue possède un mot différent pour tous les nombres, depuis *un* jusqu'à *dix*. Mais il s'arrête à quatre-vingt (*kémé*) et recommence, à partir de là, comme nous après cent.

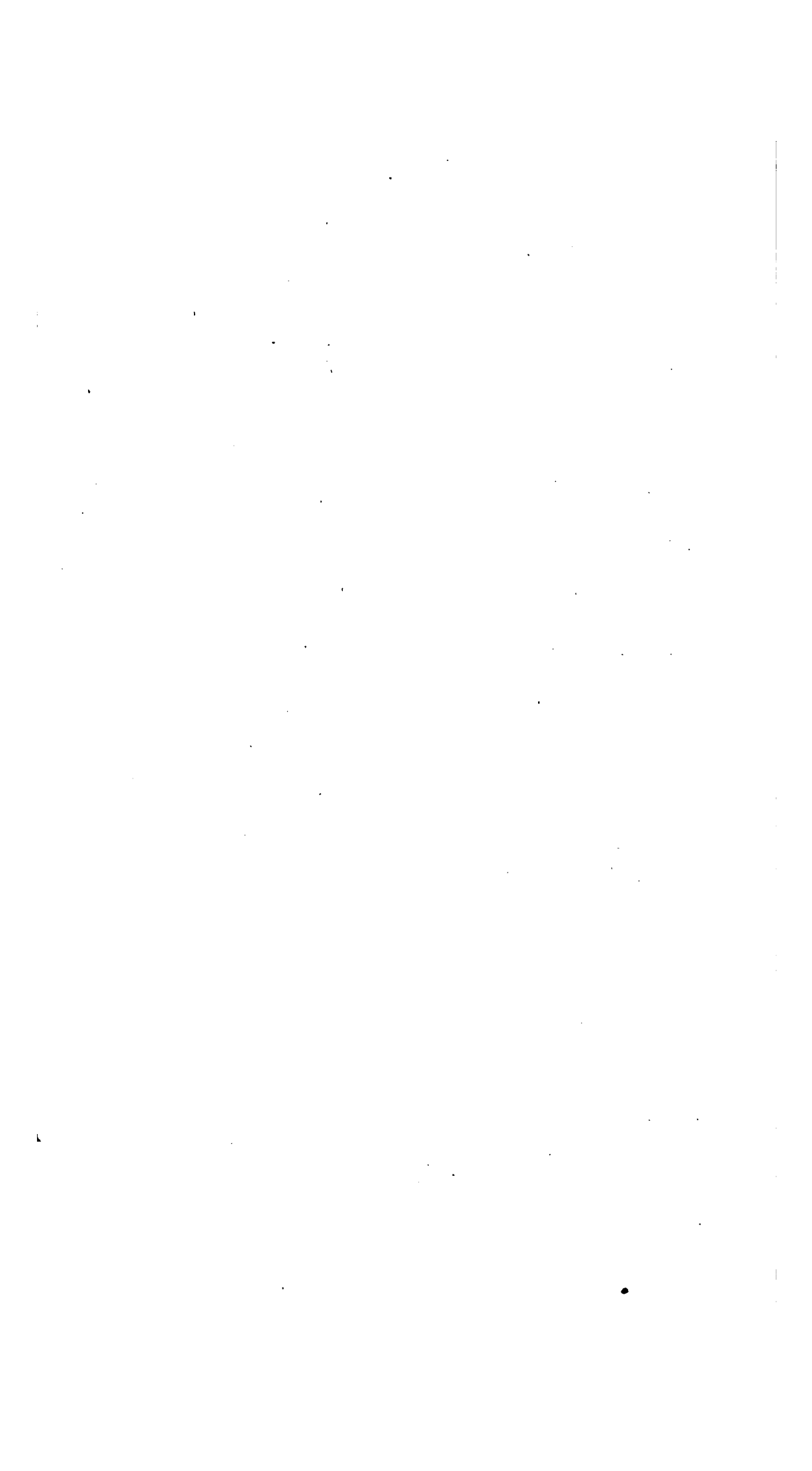
Le poular a des noms de nombres différents de *un* jusqu'à *cinq*.

Pour dire six, sept, etc., il compte cinq et un, cinq et deux, jusqu'à dix, *sappo*.

Cinq, *dioi*, est un mot qui a *diongo* (main) pour racine. L'origine du mot *sappo* (dix) est incertaine, et on pourrait peut-être la trouver dans le verbe ouolof *tjap* qui veut dire prendre avec les mains. On a vu d'ailleurs que *s* et *t* mouillé sont des sons correspondants, puisque le pluriel de *sappo* est *tjapandé*. Vingt se dit *nogaç*, où l'on retrouve l'adverbe *nogaci* (complètement, de *gaçdé* être complet). Le sens de ce mot devient clair quand on se rappelle que *vingt* donne le nombre complet des doigts de l'homme. Il est bon d'ajouter que le wolof, dont la numération a la plus grande ressemblance avec celle du poular, exprime vingt par *nit* qui veut dire aussi homme.

ANNEXE N° 3

RACES CHEVALINES DU HAUT-NIGER



ANNEXE N° 3

RACES CHEVALINES DU HAUT-NIGER

Par M. Korper, vétérinaire militaire

Les races chevalines du Haut-Niger sont au nombre de trois :
1° Race maure dont la production et l'élevage ont lieu dans les pays maures situés au nord du Bélédougou et du Kaarta, dans une région très étendue.

2° Race du Ouassoulou dont la production et l'élevage ont lieu dans le Ouassoulou et le Manding.

3° Race ouassoulou-maure, provenant du croisement des deux races précédentes. Elle existe dans le Bélédougou et le Kaarta.

RACE MAURE

Cette race se trouve dans toute la région située au nord du Bélédougou et du Kaarta; elle a été importée par les Maures jusqu'au littoral de l'Océan d'une part, et dans le Macina, sur la rive droite du Niger, d'autre part. Elle s'étend donc sur les confins du Sahara depuis l'Océan jusqu'au centre de l'Afrique.

La population chevaline est très nombreuse, car les Maures se livrent avec goût et aussi par intérêt à la production et à l'élevage d'animaux domestiques.

Cette région maure est en partie sablonneuse; elle est parsemée de prairies fertiles qui sont inondées tous les deux ou trois ans. Ce pays ayant de bons pâturages est donc propre à l'élevage des animaux; c'est là, du reste, que nous trouvons les meilleures races d'animaux domestiques de tout le Soudan.

Le cheval maure a tout à fait la conformation du cheval de cavalerie de ligne. Il est grand et fort; taille moyenne de 1^m,58. Il a la charpente osseuse très solide, le système musculaire puissant, la tête légère et bien attachée, l'encolure peut-être un peu courte, la poitrine ample, le garrot élevé, le rein large, mais un peu long, l'épaule longue et oblique, l'avant-bras assez musculeux, les jarrets et articulations des membres assez larges et surtout nets.

Le cheval maure se fait remarquer en outre par sa douceur, sa

docilité et sa rusticité; nous avons donc là un bon cheval pour remonter notre cavalerie. Du reste, la remonte de la cavalerie du vaste empire toucouleur de Ségou se fait avec des chevaux maures.

La valeur moyenne de ce cheval est de mille à onze cents francs.

RACE DU OUASSOULOU

La production de cette race a lieu dans le Ouassoulou et dans les contrées avoisinantes. Cette race s'est répandue dans le sud du Haut-Sénégal.

Le pays où elle existe n'est pas très fertile; le terrain est argileux, coupé de marais et de marécages, les terrains calcaires font absolument défaut dans les endroits parcourus jusqu'ici.

La population chevaline n'est pas trop nombreuse, la production ne se faisant pas en grand comme pour la race maure.

Le cheval du Ouassoulou a une conformation assez défectueuse. Il est petit; taille moyenne de 1^m,45. Chez la plupart on remarque un manque d'harmonie dans les différentes parties de leur organisation et beaucoup d'irrégularités dans les aplombs. Leur charpente osseuse est assez forte, mais leurs os manquent de densité et de résistance. La peau est épaisse, les poils longs, la tête lourde et mal attachée; l'encolure droite, quelquefois renversée et courte; le garrot peu élevé et empâté; le rein mal attaché; la croupe anguleuse; dans les membres on rencontre rarement les conditions physiques qui indiquent une grande puissance et une grande étendue des mouvements: épaule courte et droite; boulets et paturons faibles et droits; le jarret manque de largeur et d'épaisseur; le pied est petit et souvent défectueux, la corne a peu de liant et de solidité.

En résumé, c'est un cheval mal conformé pour faire campagne. Il convient pour les plaines et les vallées, mais, dans les pays montagneux, il ne tarde pas à se fatiguer et à se tarer. Il n'est pas assez fort pour pouvoir supporter longtemps le poids du cavalier avec son paquetage de campagne. Nous avons pu le constater à la campagne dernière. La cavalerie ennemie de Samory était remontée avec un assez grand nombre de chevaux de cette race: aux combats qui ont été livrés, les cavaliers abandonnaient leurs chevaux fatigués pour s'enfuir plus vite, et pourtant ceux-ci n'étaient pas chargés du poids que nos animaux supportent pendant une campagne.

Ce cheval doit donc être rejeté comme cheval de guerre.

Sa valeur moyenne est de sept cents francs environ.

RACE OUASSOULOU-MAURE

Cette race provient du croisement de la race maure et de la race du Ouassoulou. La production et l'élevage ont lieu dans le Bélédougou et le Kaarta.

Ce cheval a une conformation moins robuste que celle du cheval maure. Par suite des croisements répétés avec la race maure, il a plus de sang maure que de sang ouassoulou. Il a la conformation du cheval de cavalerie légère; il est assez élevé, taille moyenne de 1^m,50; il a la tête légère, assez expressive; l'encolure un peu courte; le garrot assez élevé; le rein et le dos souvent un peu longs, mais larges; la poitrine spacieuse; le ventre peu volumineux; l'épaule longue mais droite; l'avant-bras musculeux. Les membres sont secs, un peu grêles inférieurement; les tendons denses et secs; les jarrets purs, quoique souvent clos.

Ce cheval peut convenir pour remonter les officiers des corps autres que la cavalerie, le service en campagne n'étant pas aussi dur et aussi pénible pour les chevaux montés par ces officiers que pour les chevaux de la cavalerie, qui sont souvent obligés de marcher à des allures rapides avec un poids assez considérable sur les reins.

La valeur moyenne de ce cheval est de neuf cents francs.



ANNEXE N° 4

LETTRE DU GÉNÉRAL FAIDHERBE AUX SÉNATEURS



ANNEXE N° 4

LETTRE DU GÉNÉRAL FAIDHERBE AUX SÉNATEURS

Nous croyons devoir reproduire, à titre de document, la lettre adressée aux sénateurs par M. le général Faidherbe, le 28 décembre 1883.

Nous laissons à l'honorable général la responsabilité des idées qu'il émet sur la manière dont l'entreprise du chemin de fer a été conduite dans le passé et doit l'être dans l'avenir. — Ce que nous croyons utile de mettre sous les yeux du lecteur, c'est l'opinion d'un des hommes qui connaît le mieux l'Afrique, sur l'opportunité de continuer l'œuvre entreprise.

MON CHER COLLÈGUE,

Ne pouvant pas prendre la parole à la tribune, j'ai l'honneur de vous soumettre les considérations suivantes sur la question du Haut-Sénégal qui doit vous être soumise à l'occasion du budget extraordinaire.

Étant, il y a vingt-cinq ans, gouverneur du Sénégal, je pensai, comme plusieurs de mes prédécesseurs, que la colonie exploitant déjà complètement le littoral, son avenir, son développement, étaient dans l'extension de ses relations commerciales vers l'intérieur, vers le fertile et populeux bassin du Niger.

C'est pour cela que j'envoyai la mission Mage étudier sur les lieux la question de la création d'une voie commerciale du Sénégal au Niger et que je construisis le poste de Médine, point de départ de cette voie.

M. l'amiral Jauréguiberry, gouverneur du Sénégal en 1863, partagea les vues et les convictions de ses prédécesseurs sur cette question. Plus tard, étant ministre de la Marine, il se trouva en position de mettre ce projet à exécution, et obtint, à la fin de l'année 1879, un premier crédit de 500,000 francs pour frais d'études et de mission dans le Haut-Sénégal.

En 1880, il présentait aux Chambres un projet d'établissement d'une voie ferrée de Médine au Niger; la dépense était évaluée à 54 millions à répartir en six exercices. La commission du budget fut d'avis

d'en ajourner l'exécution, mais proposa d'accorder un crédit de 1,300,000 francs pour construction de lignes télégraphiques et de postes fortifiés, frais d'études et missions topographiques dans le Haut-Sénégal. Ce crédit fut voté au mois de juillet 1880.

Au mois de février 1881, le ministre de la Marine obtint des Chambres un crédit de 8,552,751 francs pour commencer la construction du chemin de fer de Médine à Bafoulabé, puis en mars 1882 et en août 1883 de nouveaux crédits, l'un de 7,458,785 francs, l'autre de 4,677,000 pour la continuation de cette entreprise.

Le parlement, en votant tous ces crédits, adoptait évidemment les projets du Gouvernement.

Aujourd'hui quelle est la situation ?

Grâce aux troupes de la marine, admirablement conduites pendant trois années successives par le colonel Borgnis-Desbordes, une route protégée par des forts, à une distance moyenne de trente lieues l'un de l'autre, existe entre Médine et le Niger ; ma conception est donc réalisée.

Établis à Bamakou sur les bords du Niger, nous sommes dès aujourd'hui maîtres d'y naviguer et d'y commercer seuls sur une longueur de sept cents lieues.

Malheureusement, pour le chemin de fer les choses n'ont pas aussi bien marché : d'abord la direction des travaux de tracé et de construction a changé plusieurs fois de mains depuis trois ans ; les envois n'ont pu être faits à des époques convenables pour profiter des crues du fleuve ; de là, des retards coûteux, des pertes de matériel et des fatigues suivies de mortalité pour le personnel. En outre, deux années de fièvre jaune sont venues désorganiser tous les services de la Colonie.

Il en résulte qu'après plus de deux ans, il n'y a qu'une quarantaine de kilomètres d'achevés avec quelques travaux d'art importants.

De là les attaques dirigées contre le projet lui-même et le vote de la Chambre qui vient de refuser, dans sa séance du 18 décembre 1883, le crédit de 3,300,000 francs demandé par le Gouvernement pour terminer la ligne de Médine à Bafoulabé.

Or ce refus arrive au moment où toutes les difficultés sont surmontées, où la situation politique est bonne, l'état sanitaire également bon, où tout le matériel est transporté sur les lieux, ainsi que plus de 2,000 travailleurs pour le mettre en place.

Le Gouvernement va-t-il en être réduit à donner l'ordre de cesser tout travail ?

En tout cas il serait alors obligé de demander un crédit pour nourrir et payer le personnel jusqu'à ce qu'on puisse le rapatrier, ce qu'on ne pourra faire que dans quelques mois.

Devra-t-on abandonner sur place tout le matériel, rails, traverses, locomotives, etc. ?

On a traité nos projets sur le Haut-Sénégal d'insensés. Il n'est pas insensé de chercher des marchés nouveaux pour notre commerce en décadence. Partout où nous sommes en présence de la concurrence étrangère, nous succombons devant les Anglais, les Allemands, les

Hollandais, les Américains dont l'instinct et les aptitudes commerciales sont supérieures aux nôtres. Au Niger nous serions seuls pour un immense champ d'exploitation. Nous en tenons la seule porte et nous n'avons pas à y craindre les difficultés avec les autres puissances comme cela arrive partout ailleurs.

On a nié qu'il y eût un marché à exploiter dans ces régions. Comment peut-on dire cela d'un pays très peuplé et d'une fertilité exceptionnelle comme le sont nécessairement des plaines situées dans la zone intertropicale et arrosées par de nombreux cours d'eau ?

Dans son dernier rapport, le commandant de Kita a dit que le mais qu'il avait fait planter autour de son poste avait atteint plus de trois mètres de hauteur.

Ces pays ne produisent aujourd'hui que pour leur consommation parce qu'ils n'ont pas de débouchés. C'est à peine s'ils exportent un peu d'or et d'ivoire, et des plumes d'autruche, marchandises d'un transport facile et qui ne sont pas encombrantes. Chaque famille y cultive autour de sa case du mil et des arachides pour se nourrir ; elle trouve sur les arbres voisins le beurre végétal comme condiment ; elle recueille le miel et la cire pour son usage ; elle cultive du coton qu'elle file et tisse pour ses vêtements et de l'indigo pour les teindre, et enfin du tabac.

L'indigène, pour produire tout cela, travaille peut-être la valeur d'un mois par an ; s'il trouvait à vendre les produits de son travail, il défricherait et produirait sans doute quatre fois plus, comme cela a lieu depuis trente ans à la côte, depuis qu'on y achète les arachides qu'un millier de navires va y charger annuellement ; le Soudanien pourrait alors se procurer ce qui lui manque : des armes, de la poudre, des chevaux, des objets de toilette, des liqueurs et surtout du sel, marchandise d'une valeur infime, et qui, dans le Soudan, se paie le centuple de ce qu'elle nous coûte.

Niera-t-on que le pays soit très peuplé ? Nous avons les assertions de tous les voyageurs qui ont parcouru le Soudan, Mungo-Park, Caillé, Barth ; et, sans reculer si loin, il suffit de s'en rapporter aux derniers explorateurs, Mage, Soleillet et Gallieni.

Mage a signalé une trentaine de villages sur les bords de la partie du Niger qu'il a suivie en pirogue ; il n'avait fait qu'une vingtaine de lieues ; cela donne entre les villages une distance de $\frac{2}{3}$ de lieue.

Gallieni, du point où il a passé le Niger, à Nafadié, jusqu'à Nango, a marqué sur sa carte plus de vingt villages pour une longueur de vingt-cinq lieues, ce qui donne une distance moyenne de 5 kilomètres entre les villages.

On est donc en droit d'assurer que la vallée du Niger est très peuplée.

Je reconnais qu'une fois la ligne de Médine à Bafoulabé terminée pendant la prochaine campagne, il serait avantageux de confier à l'industrie privée la construction du reste de la ligne jusqu'au Niger.

On trouverait peut-être une Compagnie qui s'en chargerait à ses rais, à condition d'avoir le monopole de son usage, ce qui l'amènerait

nécessairement à avoir le monopole du commerce du Niger; mais cela conviendrait-il à nos idées actuelles?

Il vaudrait mieux offrir à une Compagnie la garantie d'intérêt, et que le chemin de fer servit à tout le monde.

En résumé, il ne semble pas possible que le Parlement persiste à refuser les fonds nécessaires pour terminer la ligne commencée jusqu'à Bafoulabé et que le Gouvernement renonce à son projet; ce serait mériter les reproches d'inconstance, de légèreté, d'incapacité à coloniser qu'on a l'habitude de nous adresser. Comme cela entraînerait probablement l'abandon de nos postes au-dessus de Médine, les conséquences politiques d'une pareille reculade pourraient être désastreuses pour notre domination au Sénégal et mettraient à néant notre prestige dans toutes nos possessions africaines. Enfin, cela serait justifier les paroles du voyageur autrichien Lenz qui, après son retour par le Sénégal de son voyage à Timbouctou, a écrit et dit dans ses diverses conférences en Europe et à moi-même : « L'idée de la construction d'une voie ferrée du Sénégal au Niger est grandiose; les résultats en seraient magnifiques; mais il y a de grandes difficultés à vaincre et les Français auront-ils assez de persévérance et d'esprit de suite pour mener à bonne fin une pareille entreprise? »

Paris, le 28 décembre 1883.

LE GÉNÉRAL FAIDHERBE,
Sénateur.

ANNEXE N° 5

ALLOCUTION PRONONCÉE LE 5 FÉVRIER 1883
PAR LE COLONEL DESBORDES
A L'OCCASION DE LA POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE
DU FORT DE BAMMAKO



ANNEXE N° 5

ALLOCATION PRONONCÉE LE 5 FÉVRIER 1883 PAR LE COLONEL DESBORDES A L'OCCASION DE LA POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DU FORT DE BAMMAKO

Messieurs,

En prenant le commandement du Haut-Sénégal, au mois de novembre, je vous ai dit à peu près ce qui suit :

« Nous ne sommes pas dans le Soudan pour parler, mais pour agir. Nous devons aller au Niger, nous irons. »

Nous y sommes. Et bien que je laisse volontiers le soin de faire des discours aux nombreuses personnes qui aiment cet art difficile, je crois devoir sortir aujourd'hui de mon silence habituel, résumer rapidement ce que nous avons fait, en déduire les quelques enseignements qui en résultent, dire quelques mots enfin de l'avenir réservé à l'œuvre du Haut-Sénégal.

Vous savez tous dans quelles conditions nous avons commencé l'occupation du Soudan. En 1880, tout manquait, sauf l'appui énergique et convaincu du gouverneur Brière de l'Isle. Je puis dire que nous avons été comblés de présages sinistres par l'opinion. Quelques-uns voulaient bien que nous puissions aller jusqu'à Bakel, quelques autres, plus généreux, nous permettaient l'espoir d'arriver à Bafoulabé. Malgré une préparation tardive, malgré une épidémie terrible que nous avons subie à Médine, nous sommes allés jusqu'à Kita, nous y avons construit le fort, nous y avons laissé le drapeau français qui n'en bougera plus, et nous avons inspiré à tous les peuples de la vallée du Bakhoy le respect de nos armes, en châtiant, par l'attaque et la prise d'assaut de Goubanko, les chefs indigènes qui avaient répondu par un défi à nos ouvertures pacifiques.

En même temps la ligne télégraphique était construite jusqu'au gué de Toukolo, et nous passions des traités avec tous les peuples compris entre Kita et le Niger dans la vallée du Bakhoy.

Au commencement de la campagne suivante (novembre 1881) les mêmes inquiétudes se font jour : on n'ose plus dire que nous n'arriverons pas à Kita ; mais aller au Niger paraît être un de ces rêves fantastiques auquel un homme sensé n'est jamais exposé.

Une violente épidémie de fièvre jaune à Saint-Louis ne permet pas de faire en temps utile les préparatifs nécessaires, et la campagne commence encore dans de mauvaises conditions. Et cependant nous construisons le fort de Bafoulabé, nous faisons le fort de Badumbé, nous continuons le fort de Kita et nous allons à 45 kilomètres au delà du Niger, jusqu'à Keniera. Nous forçons avec une poignée d'hommes le conquérant du Ouassoulou, Samory, à fuir devant nous, et le Niger, cette fameuse barrière que nous ne devons jamais atteindre, nous avons du premier coup passé à travers.

La ligne télégraphique était poussée jusqu'à Kita ; nous passions des traités avec le Gangaran et le Gomou ; nous entrions en relations avec quelques-uns des chefs du Bélé Dougou.

Au commencement de la troisième campagne les inquiétudes deviennent plus vives, se traduisent par mille propos peu encourageants. Permettez-moi de vous rappeler seulement cette métaphore élégante qui revenait si souvent à nos oreilles : « Nous avons les pieds dans la boue et la tête dans les nuages. »

La boue c'était le Cayor, les nuages c'était Bammako.

Je pensais à part moi, car je ne me bats pas contre les métaphores, que ce personnage de si haute taille qu'il avait les pieds et la tête à si grande distance, pourrait bien être la République française, et il me semblait qu'elle saurait sans grand effort se débarrasser de la boue qui entravait sa marche et des nuages qui obscurcissaient sa vue.

Nos camarades de Saint-Louis ont été chargés du Cayor ; nous, nous devons aller aux nuages, c'est-à-dire à Bammako.

J'avais espéré que nous pourrions arriver au Niger sans tirer un coup de fusil ; mais le chef de Daba resta sourd à tous mes conseils, et il nous fallut tout d'abord prendre d'assaut ce village aux murailles épaisses, aux défenses intérieures redoutables. Le 16 janvier, Daba était attaqué et pris ; le 1^{er} février nous arrivions à Bammako, laissant derrière nous le Bélé Dougou pacifié.

Auparavant nous avons été à Mourgoula chasser l'almamy Abdallah et le ministre de Ségou, Suleyman. Les habitants de ce village suivaient volontairement leur chef en exil quelques jours après. La grande citadelle toucouleure était détruite et le mahométisme disparaissait dans la vallée du Bakhoy.

Pendant ce temps, la ligne télégraphique arrivait à Koundou, à moitié chemin entre Kita et le Niger.

Si j'ai mis en regard de ce que nous avons fait les défaillances de l'opinion, ce n'est pas pour en triompher, croyez-le bien. Vous et moi, nous nous soucions fort peu de succès si faciles. Mais ayons toujours présent à l'esprit que tout le monde est capable de voir les difficultés d'une œuvre, de les énumérer, de les exagérer même.

Laissons dire, ne nous inquiétons pas de tous les présages sinistres dont nous sommes comblés ; exécutons les ordres qu'on nous donne sans nous préoccuper de savoir si cela est facile ou difficile ; faisons

toujours notre devoir tranquillement, simplement, en braves gens habitués à ce rude métier.

Ce n'est pas le seul enseignement qui ressort de nos travaux.

Pendant que nous prenions possession du Soudan, le chemin de fer qui doit relier le Sénégal au Niger commençait (novembre 1881).

Ce projet, plus encore que l'œuvre militaire dont nous sommes chargés, a le privilège de susciter les moqueries et les sarcasmes.

Jusqu'à ce jour, les adversaires du chemin de fer ont eu beau jeu la première année (campagne 1881-1882), la fièvre jaune empêche le transport du matériel; le directeur des travaux est frappé, dès le début, d'une maladie grave qui le force à rentrer en France. A la campagne 1882-1883, l'insuffisance des moyens de transport et d'autres causes que nous n'avons pas à apprécier réduisent à quelques kilomètres le matériel expédié à Kayes. Le chemin de fer s'établit donc lentement, très lentement, jusqu'à ce jour. Vraiment y a-t-il là de quoi surprendre les esprits réfléchis? N'en est-il pas ainsi de toutes les grandes entreprises commencées dans des conditions mal connues? Est-ce que nous ne savons pas que le percement de l'isthme de Suez a coûté bien des tâtonnements? Est-ce que le percement de l'isthme de Panama s'opérera sans qu'il y ait de nombreuses et dispendieuses déceptions tout d'abord? Et pour prendre des travaux plus comparables à ceux dont je parle, est-ce que les chemins de fer n'ont pas suscité des discussions passionnées? Un des hommes d'État les plus éminents de notre pays, remarquable par la lucidité de son esprit et dont le patriotisme ne saurait être mis en doute par personne, n'a-t-il pas nié à l'origine l'avenir des chemins de fer français? C'est que nous n'avons pas, c'est que nous ne pouvons pas avoir cette science qui permet de tout prévoir dans des conditions nouvelles, et par conséquent mal définies.

Le chemin de fer du Sénégal a eu le même sort jusqu'à ce jour que les grandes entreprises analogues, et il a de plus l'excuse d'être si loin que toute erreur ne peut être réparée que l'année suivante. Au jourd'hui, la mise en train est assurée, et alors même que ces deux campagnes n'auraient été que deux années de tâtonnements, d'études, d'essais, personne ne peut s'en étonner.

Y a-t-il dans les difficultés qu'on a rencontrées un motif pour renoncer à ce projet? Je ne crains pas d'affirmer que ce chemin de fer est nécessaire, si on ne veut pas que le Soudan, aujourd'hui sous notre protectorat, ne soit un jour dévasté, brûlé, ruiné à tout jamais par quelque conquérant musulman.

La France ne peut entretenir dans ce pays un millier d'hommes, dont la moitié de race française. Cela lui coûterait trop d'hommes et trop d'argent. Elle ne peut défendre économiquement et avec peu de combattants une pareille étendue de territoire qu'à la condition d'avoir des postes communiquant rapidement entre eux et se prêtant appui mutuellement.

Il ne faut pas oublier non plus que le transport des vivres et du matériel pour les forts du Soudan coûtera plus d'un million par an,

et ceux d'entre vous qui m'ont aidé dans cette opération si complexe, si difficile, si délicate du ravitaillement, savent, sans que je juge utile d'insister, combien il importe de modifier les conditions dans lesquelles nous opérons, combien il est urgent d'avoir à notre disposition d'autres moyens que nos interminables convois d'ânes, si lents et si dispendieux.

Je n'ai parlé du chemin de fer qu'au point de vue militaire; là, du moins, on ne saurait nous refuser une certaine compétence. Je me garderai bien d'aborder le côté commercial de la question; je sortirais des limites que je me suis imposées, mais, du moins, nous sera-t-il permis de nous étonner des impatiences qui se traduisent souvent par des boutades plus ou moins spirituelles? Est-ce que nos ancêtres les Gaulois n'étaient pas plus sauvages, plus rudes, plus têtus, plus ignorants que ces Malinkés et ces Bambaras au milieu desquels nous venons de passer? Certes, ces derniers ne deviendront pas commerçants à la première invitation; ils ne comprendront pas instantanément les chemins de fer, les bateaux à vapeur, le télégraphe, les étalons monétaires, etc., etc.

Mais vraiment allons-nous si vite dans la voie du progrès pour avoir le droit d'exiger des noirs qu'ils s'y précipitent avec autant d'ardeur? Ce que nous savons c'est que le Malinké est doux, malléable, communicatif, qu'il accepte notre autorité sans arrière-pensée.

Quant au Bambara, vous avez tous vu, comme moi, le courage dont il a fait preuve à Daba; les chefs se sont fait tuer à leur place de combat, et le courage militaire n'est-il pas la pierre de touche des nations? Vous avez constaté leurs cultures soignées, leurs habitations mieux entendues, supérieures à celles du Fouta ou de Saint-Louis; vous avez vu leurs outils, leurs lampes, leurs instruments de musique qui témoignent d'un certain perfectionnement.

Vous savez enfin que les Malinkés et les Bambaras ne sont pas musulmans.

Ne saurions-nous rien faire de ces populations que la religion du Prophète n'a pas figées dans une immobilité sans remède?

Mais ce n'est là, à mon avis, que le côté le moins intéressant de la question. Vous avez examiné l'organisation sociale de ces populations; vous avez vu de près l'esclavage qui fait partie intégrante des mœurs de ces peuples; ces caravanes de captifs vous ont déjà souvent soulevé le cœur de dégoût.

La France et l'Angleterre ont dépensé plus de six cents millions pour assurer l'abolition de la traite. La France républicaine peut dépenser quelques millions pour modifier peu à peu, en procédant avec sagesse et prudence, l'organisation vicieuse, improductive, immorale, qui est si chère à tous ces peuples. Alors même que tous nos travaux ne serviraient qu'à faire triompher cette grande idée d'humanité, avouez que nous serions largement payés de tous nos efforts, et que bien peu de chemins de fer auraient un si beau dividende que celui qui doit relier le Sénégal au Niger.

J'ai donc foi, Messieurs, dans l'œuvre entreprise. Notre pays, ce dont je ne doute pas, y mettra la persévérance et la suite dans les idées sans lesquelles on ne saurait rien créer, on ne saurait rien faire de durable.

J'ai voulu vous faire entendre ces paroles à Bammako au moment le plus périlleux peut-être de notre campagne, car l'orage gronde tout autour de nous. Cela ne nous empêche pas de voir les choses avec calme et sang-froid.

Comme si rien ne nous menaçait, officiers et soldats, nous allons devenir ingénieurs, maçons ou charpentiers; nous allons, en deux mois, créer un fort habitable et susceptible de résister victorieusement à toute attaque.

Nous en posons la première pierre aujourd'hui.

Notre cérémonial sera fort modeste.

Une ancienne boîte de conserve renfermera quelques pièces de monnaie d'argent et une feuille de papier sur laquelle sont inscrits les noms du Président de la République, du Ministre de la Marine, du Gouverneur du Sénégal et du capitaine Archinard, mon fidèle et dévoué collaborateur depuis trois ans, qui prend la direction des travaux du fort.

Le pavillon, de dimension restreinte, que nous allons hisser, est un don fait à l'un des officiers de la colonne par une gracieuse Parisienne qui ne s'attendait certainement pas à ce qu'il fût destiné à pareil honneur. Enfin, nous tirerons onze coups de canon pour saluer les couleurs françaises flottant pour la première fois et pour toujours sur les bords du Niger. Le bruit que font nos petites bouches à feu ne dépassera pas les montagnes qui sont à nos pieds et cependant, soyez-en convaincus, on en entendra l'écho bien au delà du Sénégal.

Les Français, qui mettent au-dessus de tout la grandeur et l'honneur de leur pays, applaudiront sans réserve à ceux de leurs compatriotes qui, à force d'énergie, d'abnégation, de courage, de discipline, se sont montrés, malgré toutes les difficultés qu'ils ont rencontrées, à la hauteur de la grande œuvre de civilisation dont l'exécution décidée par le Parlement leur a été confiée.

Quant à moi, qui, depuis trois ans bientôt, ai l'honneur d'être votre chef, j'ai déjà dit hautement et je tiens à le répéter ici :

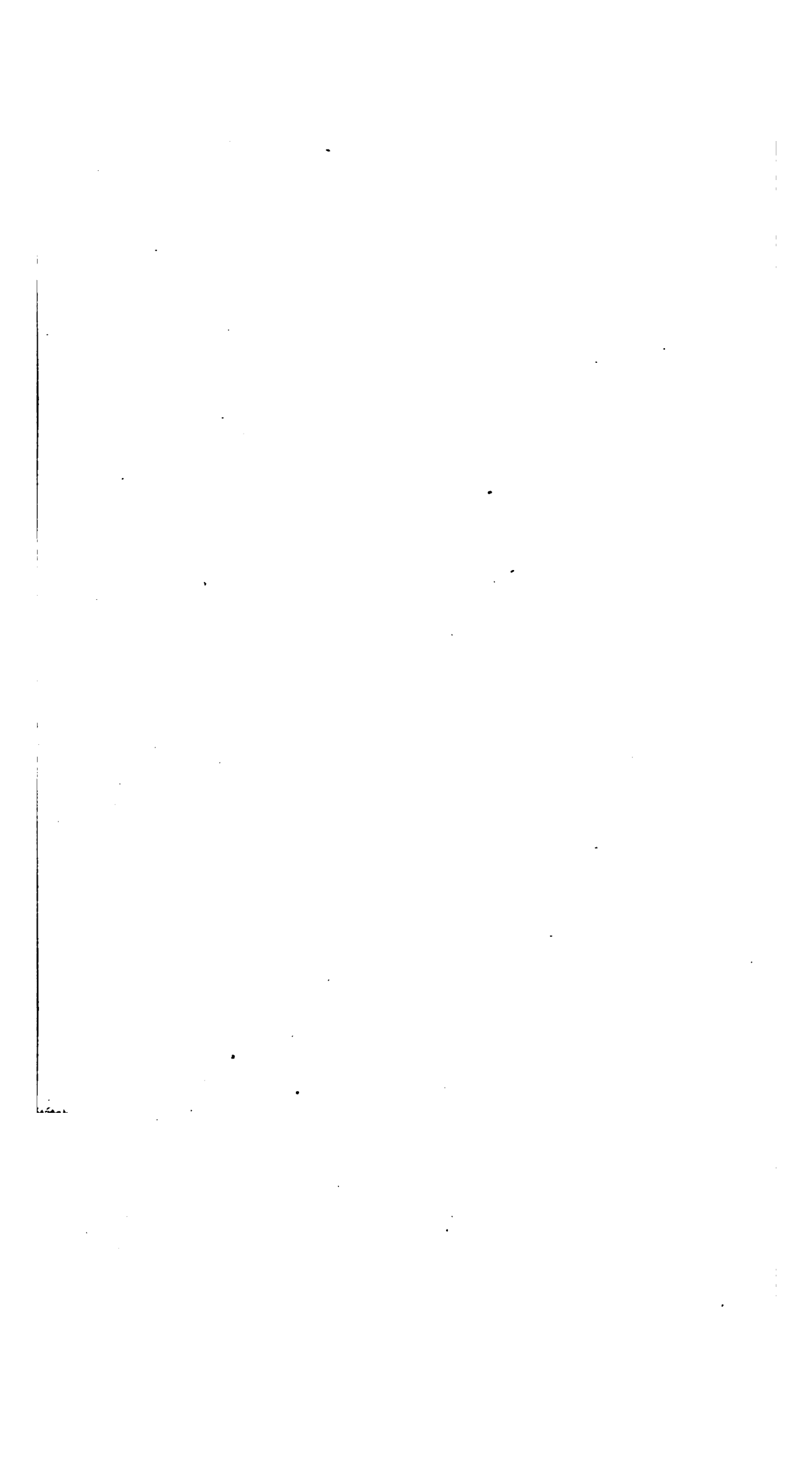
« Si j'ai pu exécuter le programme qui m'a été donné, c'est grâce à votre dévouement, et, permettez-moi d'ajouter, grâce à votre affectueuse collaboration. Unis dans une même pensée de devoir et d'estime réciproque, nous avons supporté gaiement et vaillamment les épreuves qui nous attendaient et le succès a toujours répondu à nos efforts. »

Nous supporterons de même les épreuves que l'avenir nous réserve peut-être d'ici la fin de la campagne, et quels que soient les ennemis qui oseraient venir nous troubler dans nos pacifiques travaux, de nouveaux succès répondront à de nouveaux efforts.



ANNEXE N° 6

**RENSEIGNEMENTS SUR LES POPULATIONS DU SÉNÉGAL
ET DU SOUDAN OCCIDENTAL**



ANNEXE N° 6

RENSEIGNEMENTS SUR LES POPULATIONS DU SÉNÉGAL ET DU SOUDAN OCCIDENTAL

POPULATION DU BAS-SÉNÉGAL OU DE LA COLONIE PROPREMENT DITE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LOUIS	Saint-Louis	11,701	} 143,269
	Dagana	1,243	
	Podor	630	
	Dimar, Oualo, Cayor du Nord. . .	86,000	
	Toro	20,000	
	Cayor central	10,000	
	Damina	13,695	
ARRONDISSEMENT DE GORÉE	Ile de Gorée	2,452	} 70,030
	Dakar	2,822	
	Canton de Rufisque	5,268	
	Territoire du Cap-Vert	2,882	
	La petite côte	10,000	
	Serrères	40,000	
	Kaolack	351	
	Sedhiou	2,251	
	Carabane	524	
Rio-Nunez, Rio-Pongo, Mellacorée.	3,500		
TOTAL		21,3319	

Population totale 213,319 habitants.
 Superficie totale 40,300 kilomètres carrés.
 Densité 5,3 habitants, par kilomètre carré.

**POPULATION DES RÉGIONS DU HAUT-SÉNÉGAL ET DU HAUT-NIGER
AYANT PASSÉ DES TRAITÉS AVEC LA FRANCE**

GRANDES DIVISIONS	ROYAUMES ou CONFÉDÉRATIONS	POPULATION	POPULATION TOTALE	SUPERFICIE en kil. carrés.	Densité de la pop. par kil. carré
VALLÉE DU SÉNÉGAL ENTRE BAKEL ET BAFLOULABÉ.	Guoy	3.000	31.500	12.760	2,5
	Kaméra	3.600			
	Gadiaka	2.400			
	Kasso	6.000			
	Bambouck	9.000			
	Logo	3.000			
	Natiaga	2.500			
	Bafoulabé	2.000			
PETITES CONFÉDÉRATIONS ENTRE LE BAKHOY ET LE BAFING.	Makadougou	1.500	30.900	11.664	2,7
	Bétéadougou	2.000			
	Farimboula	1.000			
	Gangaran	6.400			
	Bafing	6.000			
	Baniakadougou	6.000			
	Birgo	3.000			
	Gadougou	5.000			
PAYS DE KITA.	Confédérations.	10.000	10.000	810	11,8
FOULADOUGOU	Occidental	4.000	12.000	15.603	0,8
	Oriental	8.000			
MANDING PAR RÉGION.	Niagassola	4.000	26.030	16.063	1,6
	Kangaba	7.000			
	Naréna	3.000			
	Sibi	6.000			
	Bouré	6.000			
BÉLÉDOUGOU ET PAYS ALLIÉS.	Petit-Bélédougou	21.490	102.790	29.912	3,6
	Grand-Bélédougou	56.300			
	Meskala	12.000			
	Kalari	10.000			
BAMMAKO.	Confédération	4.400	4.400	600	7,3
FOUTA-D'JALLON	État (du)	600.000	600.000	45.000	13,3
Densité moyenne de la population dans les régions ayant passé des traités avec la France		»	817.390	131.472	6,25

POPULATION AU DELA DU NIGER VERS SEGOU

PAYS DE SÉGOU

Population.	200,000 habitants.
Superficie	13,200 kilomètres carrés.
Densité.	15 habitants par kilomètre carré.

RIVE GAUCHE DU NIGER ENTRE TIMBOUCTOU ET LES CHUTES DE BOUSSA

Sur un trajet de 750 kilomètres environ, le D^r Barth trouve les villes suivantes :

		<i>Report</i> . . .	64,000
Kouraye.	8,000	Sokoto	21,000
Kourfi.	7,000	Gaudo.	12,000
Banka	5,000	Kebbi	9,000
Surmi.	12,000	Tilli	6,000
Kammané.	7,000	Zogirma.	9,000
Baudaraoua.	10,000	Tambakala . . .	6,000
Wourmo	15,000	SaI.	8,000
		<hr/>	
<i>A reporter</i>	64,000	TOTAL.	135,000
Plus 67 villages pouvant représenter.			20,000
		<hr/>	
		Soit.	155,000

De Bakel à Bamako, sur un trajet de même longueur, on rencontre :

	Bakel.	2,000	} 4,000
	Médine.	2,000	
Et 70 villages pouvant représenter.			22,000
			<hr/>
Soit.			26,000 ou 30,000 habitants.

Soit le $\frac{1}{5}$ de la région inférieure du Niger.

Or le Haut-Sénégal a une moyenne d'habitants de 2,5 par kilomètre carré.

Le Bas-Niger, qui a cinq fois plus d'habitants, en prenant pour point de départ la comparaison faite plus haut, aurait donc par kilomètre carré un nombre d'habitants égal à $2,5 \times 5 = 12,5$; c'est à très peu près la densité de la population déterminée directement par le capitaine Vallière pour le pays de Ségou.



ANNEXE N° 7

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. MONSÉGUIR

**CHEF DE BATAILLON D'INFANTERIE DE MARINE,
COMMANDANT DU CERCLE DE KITA**

7 septembre 1883



ANNEXE N° 7

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. MONSÉGUR

CHEF DE BATAILLON D'INFANTERIE DE MARINE
COMMANDANT DU CERCLE DE KITA

7 septembre 1883

.....

Nous entrons dans la dernière période de l'hivernage, et ni le fort, ni le personnel, n'ont sensiblement souffert. Passer un hivernage dans ces conditions n'est pas très pénible, et fait oublier complètement ce que nous avons subi en 1881.

Je signalerai en particulier la prodigieuse fertilité de ce pays, qui m'avait échappé la première année (1881), absorbé que j'étais par les travaux du fort et les complications politiques de toutes sortes. Le sol est couvert d'une forêt de mil et de maïs qui atteignent 4 mètres de hauteur; nos routes nous permettent de circuler au milieu de cette végétation, et le fort est le rendez-vous de tous les voyageurs et de tous les gens du pays. Le marché du dimanche augmente toujours d'importance, et dans un des derniers palabres, un chef me disait avec raison que, grâce à ce marché, la disette pourrait être évitée à l'avenir. Makadiambougou¹ est rempli de marchands; une caravane de sel est venue du Kaarta en plein mois d'août.

Le jardin potager du fort est magnifique; les tomates forment une haie de plus d'un mètre de hauteur; les laitues abondantes sont récoltées en moins d'un mois; deux plates-bandes de haricots sont constamment en fleur, et fournissent chaque jour des haricots verts. Je crois que l'état satisfaisant de santé des Européens tient beaucoup à cette consommation de légumes verts.

Mage prétend que les bananiers de cette région ne donnent pas de fruits. C'est très probablement une erreur : car des bananes du

1. Village du pays de Kita, situé au pied du fort.

Gadougou ont paru au marché. La bananerie du fort a déjà atteint 2 mètres de hauteur.

J'ai continué et complété les plantations d'arbres faites par M. le capitaine Pietri; elles sont en plein succès.

La culture de l'orge est encore douteuse; je vais faire un second essai au moment des dernières pluies.

.

FIN DES ANNEXES

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.	1
------------------	---

CHAPITRE PREMIER

EXPOSÉ GÉNÉRAL DE LA QUESTION DU HAUT-SÉNÉGAL ET DU HAUT-NIGER.	3
---	---

CHAPITRE II

APERÇU GÉOGRAPHIQUE POLITIQUE ET COMMERCIAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

Bassin du Sénégal. — Bassin du Niger. — Populations des bassins du Haut-Sénégal et du Haut-Niger. — Organisation sociale. — Agriculture et commerce.	28
--	----

CHAPITRE III

TRAVAUX PRÉPARATOIRES A L'OCCUPATION DU SOUDAN OCCIDENTAL.

Mission Gallieni et Vallière à Bafoulabé, août et octobre 1879. — Mission Gallieni à Bammako et à Ségou, 1880-1881	111
--	-----

CHAPITRE IV

OCCUPATION MILITAIRE DU SOUDAN OCCIDENTAL.

Campagnes 1880-1881, 1881-1882, 1882-1883. — État sanitaire des colonnes expéditionnaires. — Observations sur les troupes indigènes. — Administration de colonnes. — Ravitaillement.	128
--	-----

CHAPITRE V

TRAVAUX MILITAIRES.

Travaux militaires permanents. — Travaux militaires provisoires. — Comptabilité des travaux. 243

CHAPITRE VI

TRAVAUX PRÉPARATOIRES A LA COLONISATION.

Explorations. — Missions topographiques. — Missions scientifiques. — Extension de l'influence française dans le Soudan. — Travaux de Saint-Louis. — Travaux de Kayes. — Routes. — Chemin de fer. — Postes et télégraphes. 267

CHAPITRE VII

CRÉATION D'UNE COLONIE COMMERCIALE DANS LE SOUDAN OCCIDENTAL.

But que la France doit se proposer d'atteindre dans le Soudan occidental. — La colonie de commerce est celle qui doit tout d'abord être développée. — Conditions essentielles à son développement : 1° voie commerciale de Kayes à Bamako; 2° liberté et sécurité de la navigation sur le Niger. 365

CHAPITRE VIII

POLITIQUE DANS LE SOUDAN, EN AVAL DE BAMAKO.

Politique à suivre pour assurer la liberté et la sécurité de la navigation sur le Haut-Niger, en aval de Bamako. — Nécessité des avisos et des canonnières sur le Niger. 377

CHAPITRE IX

POLITIQUE DANS LE SOUDAN, EN AMONT DE BAMAKO.

Politique à suivre pour assurer la liberté et la sécurité de la navigation sur le Haut-Niger en amont de Bamako. — Nécessité d'un poste en amont de Bamako concurremment avec des avisos et des canonnières sur le Niger. 391

CHAPITRE X

VOIE DE COMMUNICATION ENTRE LE HAUT-SÉNÉGAL ET LE HAUT-NIGER. 397

